Coll spec.

LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME IV.

A NANCY;

Aux depens de JOSEPH NICOLAI.

MDCCXXVII.

BIBLIOTHEQUE

BX
4735
.A6
A435
1737
V.4

Coll. this

TABLE
DES
LETTRES
Contenues en ce Volume.

LETTRE CCXLIX. *Ou Réponſe au Prince Erneſt Landgrave de Heſſe-Rhinfelds à un Extrait d'une lettre du P. Jobert Jeſuite à ce Prince, ſur les prétendus Janſeniſtes.* 1.

LETTRE CCL. *A M. de ***. Il découvre les diſpoſitions de ſon cœur, principalement envers M. de Harlai Archevêque de Paris.* 23.

LETTRE CCLI. *A M. Dodart. Sur le Catechiſme hiſtorique de M. Fleury.* 52.

LETTRE CCLII. *Au P. Queſnel. Il le remercie de ſon compliment ſur la mort de M. de Sacy &c. Il lui parle du P. Mallebranche, de M. Balluze, & de M. de Harlai.* 60.

LETTRE CCLIII. *A M. Dodart. Sur le Catechiſme hiſtorique de M. Fleury.* 63.

LETTRE CCLIV. *A M. Nicole. Sur la Reponſe du P. Mallebranche.* 66.

LETTRE CCLV. *A Madame de Fontpertuis. Sur la mort de M. de Sacy.* 70.

LETTRE CCLVI. *A la même. Sur la*

mort de la Mere Angelique de S. Jean. 71.

LETTRE CCLVII. *A la Mere de Fargis. Sur la mort de M. de Sacy & de la Mere Angelique de S. Jean.* 73.

LETTRE CCLVIII. *A la Sœur Angelique Thereſe Arnauld. Sur le même ſujet.* 78.

LETTRE CCLIX. *Au Prince Erneſt. Au ſujet du P. Jobert, du retour de M. Nicole à Paris, des Jeſuites & du P. Mallebranche.* 80.

LETTRE CCLX. *A M. Nicole. Sur la nature des Idées & ſur l'étendue intelligible du P. Mallebranche.* 84.

LETTRE CCLXI. *Au P. Queſnel. Sur la Remontrance ou Juſtification.* 97.

LETTRE CCXII. *A Mademoiſelle Jupine & à ſa compagne. Sur la mort de leur maitreſſe.* 100.

LETTRE CCLXIII. *A M. Du Vaucel. Sur l'*Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie, & ſur le train que les affaires de l'Egliſe prenoient en France.* 104.

LETTRE *De M. Treuvé, où il propoſe divers cas de conſcience dont il demande la reſolution.* 107.

LETTRE CCLXIV. *Il repond aux cas propoſés dans la lettre précedente.* 124.

LETTRE CCLXV. *A Mad. de Fontpertuis. Pour lui recommander une perſonne qui étoit avec elle.* 136.

LET-

LETTRE CCLXVI. *A M. Du Vaucel. Sur le livre de l'*Amor pœnitens *de M. de Castorie.* 138.
LETTRE CCLXVII. *Au Prince Ernest. Sur le livre de M. Vigor, & quelques points concernants l'autorité du Pape.* 141.
LETTRE CCLXVIII. *A M. Du Vaucel. Sur la servitude que l'Internonce de Bruſſelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain.* 148.
LETTRE CCLXIX. *Au même. Sur le livre de l'*Expoſition *de la foi Catholique; à l'occaſion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruſſelles & de l'Univerſité de Louvain.* 151.
LETTRE CCXX. *Au Prince Ernest. Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Mallebranche.* 156.
LETTRE CCLXXI. *A Mad. de Fontpertuis. Sur les fauſſes alarmes que prenoient ſes amis à ſon ſujet, & l'obligation où elle étoit de ſe menager, ſur tout par raport à ſon fils.* 158.
LETTRE CCLXXII. *A la même. Sur la mort de deux perſonnes de merite, & la profeſſion d'une Religieuſe.* 161.
LETTRE CCLXXIII. *A la même. Il lui fait part d'une penſée qui lui étoit venue au ſujet des précautions qu'on le ſollicitoit*

de prendre. 163.
LETTRE CCLXXIV. *A un ami qui lui avoit fait savoir les plaintes generales que l'on avoit fait de lui en Angleterre touchant M. Southwel.* 166.
LETTRE CCLXXV. *A M. Southwel Secretaire du Conseil privé de S. M. Britannique.* 174.
Reponse de M. Southwell à M. Arnauld. 178.
LETTRE CCLXXVI. *A M. du Vaucel. Sur les mauvaises affaires que l'Internonce de Brusselles suscitoit aux Docteurs de Louvain.* 180.
LETTRE CCLXXVII. *A Madame de Fontpertuis. Sur la conduite de quelques Religieuses.* 186.
LETTRE CCLXXVIII. *Au P. Quesnel. Sur la Reponse au P. Mallebranche, & le livre du P. le Porc.* 189.
LETTRE CCLXXIX. *A M. du Vaucel. Sur M. de Pont-Chateau; le Catechisme des trois Evêques; le* Brevis Expositio *pour M. de Castorie; les troubles de Louvain; le livre intitulé,* De libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ; *les calomnies contre M. de Berithe; les Catechismes du P. Hasard & de M. van Bont; le refus que faisoit l'Internonce de donner des juges aux parens de Jansenius contre le P. Hasard.* 190.
LETTRE CCLXXX. *A M. de Castorie. Sur*

*Sur quelques difficultés formées au sujet de son livre de l'*Amor pœnitens. 200.
LETTRE CCLXXXI. *A M. du Vaucel. Sur les Theses de M. van Espen; les affaires de la Regale; M. Nicole, un Chanoine de N. D. de Paris; un mandement de l'Evêque de Bruges, & un Concussionaire nommé à la Prevoté de cette Eglise.* 205.
LETTRE CCLXXXII. *Au même. Il le prie de remercier M. Cassoni des bons services qu'il rendoit sur tout aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfelds, de la mort de Roi d'Angleterre, de son successeur, & de l'affaire de la Regale.* 211.
LETTRE CCLXXXIII. *Au Prince Erneſt. Il le remercie de ses bontés; il lui donne avis d'un envoi de livres; il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de sa Religion & de celle de son successeur, de quelques Ecrits sur le schisme; des Observations du P. Tellier sur le N. T. de Mons; d'un Decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un Arret du Parlement contre ce Decret.* 215.
LETTRE CCLXXXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur quelques lettres qu'il lui envoioit; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse.* 227.

LETTRE CCLXXXV. *A M. du Vaucel. Sur la mort de M. de Grana Gouverneur des Païs-bas ; l'assemblée du Clergé ; & les affaires du P. Hazard.* 230.

LETTRE CCLXXXVI. *Au Prince Erneſt. Sur la mort de M. de Grana.* 232.

LETTRE CCLXXXVII. *A M. l'Evêque de Caſtorie. D'une Ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire.* 235.

LETTRE CCLXXXVIII. *A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazard ; un Mandement de Bruges ; l'interdiction d'un Curé à ce ſujet ; & la prévention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain & M. l'Archev. de Malines.* 240.

LETTRE CCLXXXIX. *Au même. Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome, à l'Univerſité de Louvain ; l'état pitoiable du Diocéſe de Liege, & le remede que l'on pouvoit y aporter.* 243.

LETTRE CCXC. *Au même. Sur la lecture de l'Ecriture Sainte, un Catechiſme publié à Bois-le-Duc, & les ſuites des préventions du Gouverneur des Pais-bas contre les prétendus Janſeniſtes.* 248.

LETTRE CCXCI. *Au même. Sur le Catechiſme des 3. Evêques ; le livre du P. Guilloré ; le Sr. Du Bois de Louvain ;* le

le traité de M. Charlas; des Theſes du P. de Vos. 259.
LETTRE CCXCII. *Au Prince Erneſt. Pour s'excuſer de ſon ſilence & lui decouvrir ſes ſentimens touchant les Jeſuites & le fait de Janſenius.* 269.
LETTRE CCXCIII. *A M. du Vaucel. Sur les affaires de Louvain; le P. Mallebranche; quelques lettres de cachet; & la mort de M. Deſchamps.* 276.
LETTRE CCXCIV. *Au même. Sur la condamnation des Theſes de M. Huygens.* 279.
LETTRE CCXCV. *Au même. Sur la condamnation des Antitheſes du P. de Vos.* 283.
LETTRE CCXCVI. *A Mad. de Fontpertuis. Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis ſon depart; & ſur la mort d'un Domeſtique de M. Vaes, & ſur la condamnation des Theſes de M. Huygens & des Antitheſes du P. de Vos.* 287.
LETTRE CCXCVII. *A M. du Vaucel. Il lui parle de la detention du Frere de M. Guelphe; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles; d'un Ecrit du Chancelier de Brabant; des lettres au P. Mallebranche; des mauvaiſes affaires qu'on faiſoit à M. de Wit; de Epithaphe de Mademoiſelle Laurent; d'une ſignature faite à Grenoble.* 290.

LETTRE CCXCVIII. *Au même. Il lui parle de l'affaire du P. Hazard; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles; de* l'Amor pœnitens; *& de ce qui ſe paſſoit en France au ſujet des Huguenots.* 299.

LETTRE CCXCIX. *Au même. Sur la revocation de l'Edit de Nantes; l'affaire de M. de Wit; & ſa diſpute avec le P. Mallebranche.* 306.

LETTRE CCC. *Au même. Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut ceſſé d'écrire contre le P. Mallebranche, pour repondre au Miniſtre Jurieu.* 310.

LETTRE CCCI. *Au même. Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de pluſieurs propoſitions tirées de bons livres; ſur le livre* de la Frequente Communion; *la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon; & l'admiſſion de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.* 314.

LETTRE CCCII. *Au même. De ſes livres contre le P. Mallebranche; d'une hiſtoire du Janſeniſme; d'une Theſe des Jeſuites de Louvain contre Port-Roial; de la revocation de l'Edit de Nantes.* 318.

LETTRE CCCIII. *Au Prince Erneſt. Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazard.* 331.

LETTRE CCCIV. *Au même. Sur la Theſe des Jeſuites de Louvain contre Port-Roial;*

Roial; & les fauſſetés que publioient les Huguenots au ſujet des voies que l'on emploioit pour les convertir. 333.
LETTRE CCCV. *Au même. Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves afin de l'engager à prendre M. Stenon pour ſon Suffragant.* 339.
LETTRE CCCVI. *A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazard.* 343.
LETTRE *Du P. Hazard au Prince Erneſt, dont il eſt parlé dans la precedente.* 346.
MODELE *de retractation propoſée à ſigner au P. Hazard Jeſuite &c.* 350.
LETTRE CCCVII. *A M. du Vaucel. Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.* 353.
LETTRE CCCVIII. *Au même. Sur les Decrets contre M. Huygens & le P. de Vos; la maladie du Pape; l'affaire du P. Hazard; les ſimonies qui ſe commettoient à Avignon; la deſolation du Dioceſe d'Alet; les Permutations & les Reſignations.* 359.
LETTRE CCCIX. *Au Prince Erneſt. Ce que l'on pourroit faire pour retablir la diſcipline en Allemagne.* 365.
LETTRE CCCX. *A M. du Vaucel. Sur une nouvelle tempeſte excitée contre l'*Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie; les entrepriſes de l'Internonce de Bruſſelles;*

&

& les condamnations vagues. 402.

LETTRE CCCXI. *Au même. Sur une lettre du Prince de Hesse-Rhinfelds au General des Jesuites; les Theses monstrueuses d'un Augustin de Louvain; une lettre d'un Recolet écrite à Rome contre M. de Castorie; & sur le grand nombre de Huguenots qui se convertissoient en France.* 410.

LETTRE CCCXII. *Au même. Sur l'affaire du P. Hazard; l'élection au Doienné de Malines; un livre intitulé,* le veritable Penitent; *& la disposition où l'on étoit en France contre les prétendus Jansenistes.* 415.

LETTRE CCCXIII. *Au même. Sur les maux que devoit causer la censure de l'*Amor Pœnitens *de M. de Castorie.* 420.

LETTRE CCCXIV. *Au même. Sur l'exclusion donnée à* 3. *Chanoines pour le Doienné de Malines, en vertu d'un Decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome; la défense faite aux Jesuites de prendre des Novices; le bruit qu'ils faisoient courir de la condamnation de l'*Amor Pœnitens; *les sentimens de M. Stenon; la querelle faite à M. van Espen par les Augustins; les sentimens du P. Mallebranche; & la peine que l'on a-*

avoit de faire imprimer de bons livres, & de les faire entrer en France. 433.
LETTRE CCCXV. *Au Prince Erneſt. Sur certaines penſées metaphiſiques de M. Leibnits; les ſentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Janſeniſtes; & le delai du General des Jeſuites à repondre ſur l'affaire du P. Hazard.* 439.
LETTRE CCCXVI. *A M. du Vaucel. De l'Année chrétienne de M. le Tourneux.* 443.
LETTRE CCCXVII. *Au même. Sur la converſion de quelques Huguenots; l'Année chrétienne; la moderation des Capucins de Bruxelles.* 454.
LETTRE CCCXVIII. *Au même. Sur une propoſition touchant le pouvoir du Pape, propoſée en Sorbonne; une Reponſe à ceux de Douai; un extrait de lettre d'Alexandre VII. ſur l'Egliſe de Hollande; & une lettre de M. d'Alet au Roi.* 457.
LETTRE CCCXIX. *Au même. Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor Pœnitens; *la liberté de l'élection au Doienné de Malines; la reponſe du General des Jeſuites au ſujet du P. Hazard; le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 459.
LET-

LETTRE CCCXX. *Au même. Sur les sentimens du Pape en faveur de l'*Amor Pœnitens; *l'opinion des Docteurs de Louvain sur l'état de celui qui aime Dieu par dessus toutes choses avant d'avoir reçu l'absolution; la nomination à l'Archeveché d'Avignon.* 467.

LETTRE CCCXXI. *Au Prince Erneſt. Sur le ſoin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ſes petits-fils; la neceſſité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens, la converſion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres; M. Stenon & les lettres du General des Jeſuites & du P. Hazard.* 472.

LETTRE *de M. Fraiſer à M. Arnauld, au ſujet de ſon addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwell, où l'on voit les ſentimens du Roi d'Angleterre Jacque II. pour M. Arnauld.* 477.

LETTRE CCCXXII. *A M. Fraiſer. En reponſe à la precedente.* 479.

LETTRE CCCXXIII. *Au Prince Erneſt. En lui envoiant le Factum contre le P. Hazard, & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 481.

LETTRE CCCXXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſa maladie & ſes auſterités exceſſives.* 483.

LETT. CCCXXV. *A M. du Vaucel. Sur l'élection de M. Cuyper au Doienné, & de M. vander Vliet à un Archidiaconé de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant; le retablissement de la santé du Roi; l'union du revenu de l'Abaïe de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazard.* 486.
LETT. CCCXXVI. *Au même. Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie; le scandale que devoit causer la condamnation de son* Amor Pœnitens; *le jugement que l'on devoit porter sur les 4. derniers tomes du P. Alexandre, & les affaires de la Regale.* 489.
LETT. CCCXXVII. *A M. Cassoni. Sur la mort de M. l'Ev. de Castorie.* 495.
LETT. CCCXXVIII. *A M. du Vaucel. Sur le choix du successeur de M. de Castorie; la sepulture de ce Prelat; le livre intitulé,* Prejugés legitimes contre le Jansenisme. 500.
LETT. CCCXXIX. *Au même. Sur la mort de M. de Castorie; l'élection faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heussen pour succeder à ce Prelat; le livre intitulé,* Les Prejugés legitimes contre les Jansenistes. 503.
LETT. CCCXXX. *Au Prince Ernest. Il refute ce qu'un Jesuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie.* 507.
LETT. CCCXXXI. *A M. du Vaucel. Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faisoit.* 518.
LETT. CCCXXXII. *Au même. Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance,* &

& les maux que cauſoit le Phantome du Janſeniſme. 521.

LETT. CCCXXXIII. *Au même. Sur l'extinction des filles de l'Enfance*; *l'*Amor Pœnitens; *un memorial pour M. van Heuſſen*; *l'auteur des Prejugés legitimes contre le Janſeniſme*; *la mort du Chancelier de Brabant & du Sr. Filleau.* 524.

LETT. CCCXXXIV. *Au Prince Erneſt. Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la converſion des Huguenots.* 529.

LETT. CCCXXXV. *A M. du Vaucel. Sur les meſures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heuſſen Vicaire Apoſtolique*; *la nomination de l'Abé de Camps à l'Eveché de Pamiers*; *la reponſe aux Prejugés legitimes.* 533.

LETT. CCCXXXVI. *A M. Nicole. Sur une conference qu'il avoit eue au ſujet du ſiſteme du P. Mallebranche, & de l'*Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie.* 537.

LETT. CCCXXXVII. *A M. du Vaucel. Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluſe & le Camus*; *ſa Reponſe au libelle intitulé, Prejugés &c.* 546.

LETT. CCCXXXVIII. *A M. Sluſe. Sur ſa promotion au Cardinalat.* 552.

LETT. CCCXXXIX. *A M. le Camus Ev. de Grenoble. Sur ſa promotion au Cardinalat.* 559.

LETTRES

DE

M. ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCXLIX.

Ou Reponſe au PRINCE ERNESTE LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, *à un extrait d'une Lettre du Pere Jobert Jeſuite à ce Prince, ſur les pretendus Janſeniſtes.*

MONSEIGNEUR

JE viens de reçevoir une lettre de notre ami de Rome, avec l'extrait d'une lettre du P. Jobert à V. A. Je n'ai jamais rien vû de ſi pitoiable, & j'ai cru que V. A. ne ſeroit pas fâchée que je lui en fiſſe une réponſe ſommaire, article par article.

LETTRE. *Il eſt certain que ſi V. A.*

étoit informée comme nous de la conduite de ces MM. Elle en jugeroit tout autrement.

R. Cela eſt vrai. Car chaque Jeſuite particulier n'eſt informé de notre conduite que par les libelles de la Societé, qui nous repreſentent comme des *Deiſtes*, *des ſacramentaires*, *des ennemis de l'invocation des ſaints*, *de l'honneur des images*, *qui ruinent les ſacremens*, *ôtent le ſecret de la confeſſion*, *en aboliſſent abſolument l'uſage & établiſſent des maximes capables de ruiner la pieté chretienne.* Il eſt ſans doute que ſi V. A. n'avoit d'autre information de nous que par là, elle n'auroit pas raiſon d'avoir quelque eſtime pour nous.

LETTRE. *Car je ne voi pas comment ſans cela. Elle pourroit être en bonne conſcience de faire ſcrupule ſur de très-bonnes preuves, de condamner des gens que toute l'Egliſe condamne.*

R. Voilà une nouvelle delicateſſe de conſcience aſſez extraordinaire aux Jeſuites. Ils n'en font point de dechirer les plus gens de bien par des calomnies groſſieres, comme V. A. ſait qu'ils ont dechiré autrefois le Cardinal Bona. Et ils lui en veulent faire de ce qu'elle ne prend pas des ſuppoſitions phantaſtiques ou de purs menſonges pour des *preuves ſolides*, & de ce qu' Elle ne croit pas ſur leur parole, que toute la terre nous condamne, par-

parce qu'ils ont assez de vanité de prendre le jugement que fait leur Compagnie de ceux qu'elle hait, pour le jugement de toute la terre. Quoi qu'il en soit, écoutons ces PREUVES SOLIDES, qu'ils promettent à V. A.

LETTRE. *V. A. n'en viendroit pas là* (à parler si avantageusement des Jansenistes) *si ce n'est parce qu'Elle a lu les livres de ces gens artificieux, & qu'Elle n'en a pas vû les reponses.*

R. C'est ce qu'on écrit en Allemagne, mais ce qu'on n'oseroit dire à Paris. Car ces pretendues réponses, quand ils en ont fait, ont été tellement ruinées par des repliques qui les ont reduits au silence, qu'ils se rendroient ridicules à Paris, s'ils renvoioient le monde à leurs Reponses. V. A. en veut-Elle avoir quelques exemples?

1. Les Jesuites faisoient de méchantes reponses aux Provinciales à mesure qu'elles paroissoient. Montalte a ruiné les premieres de ces Reponses dans ses dernieres lettres; & Wendrock a satisfait generalement à tout ce qu'ils avoient pû opposer aux Provinciales. Un Jesuite*, dont on ne sait pas le nom, a fait contre Wendrock, *Notæ in Notas.* Mais c'est un si chetif & si pitoiable livre, que les Jesuites ne l'ont osé avouer; car ce ne sont

* Le P. Fabri, comme on le croit, sous le nom de Bernard Stubrock

que des declamations & des réponſes en l'air qui ne repondent à rien, & il ſoutient de plus ſi effrontement les plus mechantes maximes des Caſuiſtes, que tout le credit de la Compagnie n'a pu empêcher qu'il n'ait été cenſuré à Rome.

2. Les Curez de Paris ramaſſerent dans leur 7. Ecrit tout ce qu'ils avoient fait pour faire condamner l'Apologie des Caſuiſtes. Le P. Annat entreprit de faire voir *leurs impoſtures & leurs calomnies.* Il commença par un 1. Ecrit, & il en promettoit bien d'autres (car il avoit obtenu un privilége géneral pour tout ce qu'il feroit ſur cela) mais les Curez ſe juſtifierent tellement par le 8. Ecrit, & le couvrirent d'une ſi grande confuſion par le 9. en faiſant voir par des preuves convaincantes, que c'étoit lui même qui étoit un grand calomniateur, que la plume lui tomba des mains, & qu'il n'eût plus beſoin de ſon privilége.

3. Les Religieuſes de P. R. aiant été cruellement perſecutées pour n'avoir pas voulu aſſurer avec ſerment que des propoſitions ſont dans un livre, qu'elles étoient incapables de lire, on les defendit par une apologie, qui perſuada tout Paris de l'injuſtice du traittement qu'elles ſouffroient. Un ſeculier nommé M. Deſmarêts, & un Docteur nommé M. Chamil-

millard tâcherent d'y repondre. Mais le 1. fut tellement refuté par les *Visionnaires*, & l'autre par la *Defense des Religieuses de P. R. & de leurs Directeurs*, qu'ils ne s'en sont jamais relevez.

Outre cela, Monseigneur, V. A. sait qu'il y a des choses si claires, qu'on voit dabord qu'il ne peut y avoir de bonne reponse.

LETTRE. *C'est ce que V. A. par une noble inclination de proteger les miserables a cru ce qu'ils disent, parce qu'Elle n'est pas acoutumée à leurs fourbes, qui ont fait passer en proverbe dans toute la France:* MENTIR COMME UN JANSENISTE.

R. J'ose dire à V. A. que jamais mensonge ne fut plus impudent que ce pretendu Proverbe. Elle n'a qu'à en écrire à quelque François que ce soit, qui ne soit pas Jesuite; & je suis assuré qu'on lui mandera que jamais ils n'ont oui parler de ce Proverbe. Mais c'est tellement le contraire, que dans la cause d'une banqueroute qu'on avoit faite à un Maître des Requêtes de nos amis, l'affaire étant fort intriguée & dépendant de quelques circonstances, ce Maître des Requêtes voulant parler pour expliquer le fait, l'Avocat de sa partie dit tout haut: *Messieurs, laissez-le parler. Il est Janseniste,*

il dira la verité. Et en effet il l'a dit si bien qu'il perdit sa cause, parce qu'il dit sincerement aussi bien ce qui faisoit contre lui, que ce qui faisoit pour lui.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont point là des preuves, & encore moins des *preuves solides.* Ils disent que nous sommes des menteurs, & nous disons que ce sont eux qui le sont. Jusques là cela est égal; mais ils le disent sans en aporter de preuves, & nous ne le disons jamais qu'après l'avoir bien prouvé. V. A. peut lire sur cela la 15. Provinciale & la 16. avec les notes de Wendrock sur l'une & sur l'autre.

LETTRE. *C'est en vain qu'ils ont tâché d'effacer* (ce proverbe) *en y substituant les equivoques des Jesuites, comme si c'étoient les Jesuites qui eussent enseigné les premiers, qu'il est quelquefois permis de se servir d'équivoques: ce qui est manifestement faux.*

R. Nous n'avons pas eu besoin d'effacer un proverbe qui n'est point, ni d'avoir recours aux équivoques & restrictions mentales des Jésuites, pour prouver qu'ils sont de grands menteurs. Car on a montré que leurs livres sont pleins de mensonges grossiers & grossierement inventez, sans qu'ils aient pris la peine de les colorer par aucune restriction mentale. Ce-

pen-

pendant V. A. remarquera qu'ils ne nient pas qu'ils soient des Docteurs d'équivoques, mais seulement qu'ils ne sont pas les premiers qui ont enseigné cet art de tromper les hommes. Or c'est une une plaisante maniere de se justifier. C'est comme si les empoisonneurs qu'on a fait mourir à Paris, eussent pretendu qu'on avoit grand tort de les condamner à la mort, comme *s'ils eussent été les premiers qui se fussent servis de poisons pour tuer le monde; ce qui étoit manifestement faux.*

Mais sur cela V. A. trouvera bon que je lui conte une petite histoire que je n'ai sçue que depuis quelques jours. Je l'ai aprise d'une lettre latine d'un Curé de Bruges. La voici en françois.

„ Il y a peu d'années que dans un pro-
„ cès qu'avoit une fille contre les Jesui-
„ tes, sur ce que leur College de cette vil-
„ le avoit enlevé la succession d'une de ses
„ cousines, le Recteur offroit de jurer
„ sur un certain fait du procès. Mais
„ l'Avocat de la Fille, nommé M. de
„ Gheldere, qui est maintenant Receveur
„ du Conseil à Gand, répondit par écrit
„ au nom de la Fille: *Qu'elle accepteroit*
„ *volontiers le serment que le Recteur offroit*
„ *de faire, si on ne savoit que la doctrine*
„ *publique de la Societé est qu'il est permis*
„ *pour cause, non seulement de cacher la*

„ *verité, mais même de la nier par des re-*
„ *ſtrictions mentales, & même devant les*
„ *juges.* Le Recteur piqué de cette repon-
„ ſe envoia à M. de Gheldere deux No-
„ taires, qui vivent encore; l'un nommé
„ Rietant, & l'autre Reckhove, qui lui
„ allerent demander au nom de ce Rec-
„ teur, s'il pretendoit ſoutenir ce qui
„ étoit dans cette Ecriture qu'il avoit
„ ſignée. Mais M. de Gheldere repon-
„ dit par écrit, *que le Recteur devoit ſa-*
„ *voir que tout Avocat qui ſigne une Ecri-*
„ *ture en doit repondre; & que pour lui*
„ *il engageoit & ſa perſonne & tout ſon*
„ *bien a tout ce que l'on voudroit ordonner*
„ *contre lui, s'il ne prouvoit ce qu'il avoit*
„ *mis dans cette Ecriture.* Les Notaires
„ aiant raporté cette reponſe au Recteur,
„ il fit beaucoup de menaces contre cet
„ Avocat, comme je l'ai ſu d'un de ces
„ Notaires; mais neanmoins juſqu'à cette
„ heure il eſt demeuré dans le ſilence.

LETTRE. *V. A. paroît ſurpriſe de ce que l'on ne reconnoît pas M. d'Alet, M. de Pamiers & M. A. pour de ſaints perſonnages. C'eſt qu'Elle ne les voit que de loin.*

R. Je prie très-humblement V. A. de laiſſer là les vivans & de ne s'arrêter qu'aux deux Prelats qui ſont preſentement avec Dieu. V. A. a ſans doute dit qu'Elle étoit ſurpriſe de ce que les Jeſui-

tes

tes ne les reconnoissoient pas pour de saints personnages, & le P. Jobert tourne cela d'une maniere, comme si ce qu'a écrit V. A. vouloit dire, qu'Elle est surprise de ce qu'on ne les reconnoît pas en France pour des saints. Or c'est assurément ce qu'Elle n'a pas dit, parcequ'il est certain que hors les Jesuites tout le monde les reconnoît pour des saints, & avec raison. Car on ne peut pas vivre plus saintement qu'ils ont fait, ni travailler pour le bien des ames avec plus de vigilance & de charité. Mais que veut dire ce Jesuite, quand il prétend que l'estime qu'en fait V. A. vient de ce qu'Elle ne les connoît que de loin? Jamais rien fut-il plus calomnieux? Car cela ne peut donner d'autre idée sinon que ceux qui les voioient de plus près, y voioient de grands dereglemens qui empêchoient bien qu'on ne les prît pour des saints. Qu'ils les disent donc ces dereglemens, s'ils les savent? On les en défie, & on est assuré que tout ce qu'ils auront la hardiesse de dire contre ces Prelats, ou feront des choses dignes de louange, ou de pures calomnies. Mais si on ne les estimoit qu'en les voiant de loin; d'où vient donc que c'est principalement dans le Languedoc, où ils étoient connus de tous les Evêques de cette grande province, dans leurs propres Diocéses & dans leurs pro-

pres familles, où ils ſont le plus en veneration? D'où vient que feu M. le Prince de Conti Gouverneur de Languedoc, & qui par conſequent les voioit de plus près que V. A, avoit choiſi M. d'Alet pour ſon Directeur, & que c'eſt ſous cette conduite qu'il eſt devenu lui-même un grand ſaint? On auroit une infinité de choſes à dire ſur ce ſujet, mais on les omet pour abreger?

LETTRE. *C'eſt que V. A. ne ſait pas toute la cabale qu'il y a eu pour obliger le Pape à leur écrire des lettres obligeantes, dont ils ſe ſont enſuite fauſſement prévalus pour faire croire que le Pape aprouvoit généralement leur conduite, lors qu'il ne leur répondoit que ſur une proteſtation particuliere qu'ils lui faiſoient, d'être ſoumis à ſes deciſions.*

R. Sont-ce là des preuves bien ſolides pour empêcher que V. A. n'ait une opinion avantageuſe de deux ſaints Prelats? *C'eſt qu'Elle ne ſait pas toute la cabale &c.* C'eſt que *les Brefs du Pape n'ont raport qu'aux lettres de ces Prelats*, qu'il n'a point vues, mais qu'il lui plait de ſuppoſer en devinant qu'elles ne contiennent qu'une *proteſtation d'être ſoumis &c.* De telles chimeres, ſans aucune preuve, lui tiennent lieu de ſi bonnes preuves, qu'après cela V. A. ne doit pas douter qu'Elle ne fût

en

en *très-mauvaise conscience* ; si Elle ne se repentoit d'avoir eu si bonne opinion de ces deux Evêques, & de n'en avoir pas jugé comme les Jesuites, qui les regardent comme de fort mechans hommes, parcequ'ils ont condamné leur mechante morale, & que le dernier a excommunié *nommément* trois Jesuites rebelles à ses Ordonnances, & qui trompoient le peuple en confessant sans pouvoir ; & que rendant compte à tous les Evêques de France de ce qu'il avoit été obligé de faire contr'eux, il leur avoit donné avis de ce qui lui avoit été ecrit par un pieux Ecclesiastique * de la part de M. Alain de Solminihac Evêque de Cahors, qui étoit mort en reputation de saintété : *Que ce bon Evêque étoit tellement persuadé que les PP. Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise, qu'il croioit que tous les Evêques qui vont droit à Dieu, & qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Diocéses, ne leur devoient donner aucun emploi, ni même entrer chez eux, parce que cela les autorise.* V. A. juge bien qu'après cela il ne faut pas s'attendre que les Jesuites le regardent jamais comme un saint, & qu'on ne doit pas être surpris s'ils le déchirent en toutes manieres, aussi bien que M. d'Alet qu'il regardoit comme son Pere.

* M. l'Abbé du Fermier.

LETTRE. *Ainsi autrefois Luther écri-*

vit au Pape, ainſi Eraſme a mis à la tête de ſes ouvrages le Bref que le Pape lui avoit écrit.

R. Rien n'eſt plus extravagant que ce qu'il dit de Luther. Car afin que cela eut quelque raport à ces Brefs du Pape écrits aux Evêques, il faudroit qu'un Pape eut ecrit à Luther une lettre remplie d'eloges, depuis qu'il eut commencé à ſemer ſes héreſies, & non pas ſeulement que Luther eut écrit au Pape. Et il n'y a pas moins d'impertinence à ce qu'il écrit d'Eraſme, mais c'eſt d'une autre ſorte. Car Eraſme n'a mis le Bref que Leon X. lui avoit écrit qu'à la tête de ſa traduction du Nouveau Teſtament, qui n'a jamais été condamnée par l'Egliſe, comme il a été declaré par l'Inquiſition d'Eſpagne, qui a aprouvé qu'elle fût miſe dans une Bible imprimée en Eſpagne en 4. volumes.

LETTRE. *V. A. demande où ſont ces prétendus Janſeniſtes? Aſſurément nous ne ſommes pas en peine de les trouver ici. Tous les jours on decouvre les funêtes effets de leur cabale; & s'ils ſont, comme ils diſent, perſécutez plus que jamais, c'eſt que le Roi a reconnu une infinité de choſes qu'ils ont faites très-prejudiciables à la Religion & à l'Etat.*

R. V. A. n'aura pas eu de peine à voir que ce Jeſuite lui donne le change d'une maniere ridicule. Car Elle n'a jamais douté

douté qu'il ne fût fort facile de trouver des gens à qui on donne le nom de Janseniſtes, & que l'on perſecute ſous ce faux pretexte. Mais quand Elle a demandé, *où ſont ces Janſeniſtes pretendus*, il eſt bien clair qu'Elle a entendu par là ces Janſeniſtes, dont on prétend faire une ſecte d'heretiques qui ſoutiennent les erreurs condamnées par les Conſtitutions. Il y a 30. ans que les Jeſuites diſent que toute la France en eſt pleine, & ils ne ſauroient nommer une ſeule perſonne que depuis ce tems là ils puiſſent dire avoir été legitimement convaincue d'être de cette ſecte.

Mais de plus on ſupplie V. A. d'ordonner à ce Pere de marquer plus particulierement *ces funêtes effets de notre cabale que l'on decouvre tous les jours, & cette infinité de choſes que le Roi a reconnu que nous avons faites très-prejudiciables à la Religion & à l'Etat.* Car c'eſt ouvrir la porte à toutes ſortes de calomnies, que de ſouffrir que l'on déchire le monde par des injures atroces qu'on n'apuie d'aucune preuve. On ſupplie encore une fois V. A. de ſe ſouvenir de ce que ce même Pere Jobert lui a écrit du Cardinal Bona. Un homme ſurpris dans une telle calomnie pretend-il devoir être cru, quand il oſe dire de telles choſes ſans rien prouver?

LETTRE. *Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Evêques qui ont censuré le Nouveau Testament de Mons après le Bref du Pape, Elle en auroit horreur.*

R. Il semble qu'une grande partie des Evêques de France aient censuré le Nouveau Testament de Mons, & que ceux qui l'ont censuré, l'aient tous fait après le Bref du Pape, & il paroit que c'est de cela principalement qu'il veut que V. A. *ait horreur*, de ce qu'on a écrit contre des Evêques qui n'avoient censuré ce Nouveau Testament qu'après le Bref du Pape. Mais tout cela est plein de fausseté. Presque tous les Evêques de France font beaucoup d'estime de cette traduction, dont il s'est vendu plus de quarante mille exemplaires. Il n'y en a que quatre ou cinq qui l'ont censuré, & on en sait les raisons. Ceux contre qui on a écrit, qui sont M. de Perefixe Archevêque de Paris & M. d'Ambrun presentement Evêque de Mets, l'avoient censuré avant le Bref du Pape. On n'a rien écrit contre leurs censures, qui n'ait été approuvé de tous les habiles gens, & que V. A. n'aprouvât si Elle l'avoit lu, loin qu'Elle *en eut de l'horreur*. Le Bref du Pape a été obtenu avant la paix de l'Eglise, lorsqu'on étoit d'humeur

meur de condamner tout ce qu'on attribuoit aux prétendus Janseniſtes. Et un des articles de cette paix, fut qu'il ne ſeroit point publié en France, & qu'il ſeroit regardé comme non avenu. Et en effet il n'y a jamais été publié. V. A. ne croit pas que toutes les cenſures de Rome ſoient juſtes & bien fondées. Et ſi on avoit égard à celle là, les traductions Françoiſes du Nouveau Teſtament du P. Veron, de M. l'Abé de Maroles, de M. l'Evêque de Vence & du P. Amelotte devroient être regardées comme condamnées auſſi bien que celle de Mons. Les raiſons qui ſont marquées dans le Bref, comme le ſujet de la condamnation de celle là, ſe pouvant manifeſtement appliquer aux autres.

LETTRE. *Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Prélats, qui ont cenſuré le Miroir de pieté & contre les Parlemens qui l'ont fait bruler par les mains du boureau, Elle en auroit horreur. Cependant parce que V. A. trouve une mine radoucie, qui lui parle avec affectation...*

R. V. A. ſait ſi je lui parle *avec affectation & avec une mine radoucie.* Mais puiſque ce ſont ceux qui parlent ou écrivent à V. A. à qui ce Jeſuite en veut, c'eſt ſans raiſon qu'il lui vient parler de ce qu'a dit l'Auteur inconnu d'un livre

intitulé, *Le combat des deux Clefs*, contre les censures de quelques Evêques, puisque ne sachant point qui en est l'auteur, & n'y aiant aucune part, on ne nous en peut rien imputer. Et ainsi cela ne peut regarder ce qu'avoit entrepris ce Jesuite de prouver à V. A. qu'Elle ne devoit point avoir si bonne opinion de nous.

LETTRE. *Vous avez donc oublié, Monseigneur, les beaux discours de Nestorius, les plaintes d'Eutychès au 2. Concile d'Ephése, les belles lettres écrites par la plupart des plus méchans héresiarques &c. Et cela fait-il pas voir clairement que, quoi qu'ils écrivent contre les Calvinistes, & qu'ils defendent la Réligion d'un côté, ils la déchirent de l'autre.*

R. Que dire à cela, sinon qu'un homme qui raisonne de la sorte meriteroit d'être enfermé avec ceux qui ne sont pas sages. Car à quoi peuvent servir ces *beaux discours de Nestorius*, & le reste, pour faire voir CLAIREMENT, que quoique nous defendions la Religion d'un côté, nous la dechirons de l'autre? Ce qu'a fait Nestorius peut-il servir de preuve & de preuve claire de ce que je fais?

LETTRE. *Mais ils reconnoissent, dit-on, que les cinq Propositions sont bien condamnées. Autre fourbe, puisque tous les jours*

jours il paroît ici des libelles & des Theſes, où ils les renouvellent.

℟. Autre effronterie. Il faut produire ces pretendus libelles & ces Theſes où on renouvelle les 5. Propoſitions. Autrement on doit s'attendre au *mentiris impudentiſſimè* du P. Valerien.

LETTRE. *Si V. A. avoit vû le Miroir de pieté...*

℟. Si ce livre eſt ſi mechant que les Jeſuites le veulent faire croire, ils ont bien peu de zèle pour maintenir la doctrine de l'Egliſe. Car on a fait une réponſe dogmatique pour la juſtification de ce livre à qui on a donné pour titre, *Le miroir ſans tache*, & on pretend y faire voir très-clairement qu'on n'a rien dit dans le Mirior qui ne ſoit expreſſément dans S. Auguſtin, & qu'on n'y a ſoutenu aucune des V. Propoſitions. Il y a près de trois ans que cette réponſe eſt publique. Si elle ne vaut rien, & qu'on y prouve mal ce qu'on a entrepris d'y faire voir, que ne la refutent-ils?

LETTRE. *Si V. A. avoit vû trois ou quatre ſortes d'inſtructions, qu'ils ont faites ſur la confeſſion & la communion, Elle y verroit ruiner les Sacremens, ôter le ſecret de la Confeſſion, en abolir abſolument l'uſage, & établir des maximes capables de ruiner toute la pieté Chrétienne.*

℟. Il

. R. Il n'y eut jamais de plus noires calomnies. Les Instructions dont il parle, sont approuvées par les Docteurs, imprimées avec privilege du Roi, qu'on ne peut avoir sans passer par des Censeurs qui sont tout à fait bien avec les Jesuites, & elles sont estimées généralement de toutes les personnes de pieté. Cela pourroit-il être, si les erreurs que ce Pere dit que V. A. trouveroit, y étoient effectivement? Mais pour qui la prend-il de vouloir qu'Elle croie sur sa parole des choses si incroiables, sans daigner lui marquer les livres par leurs titres, lui en citer les pages, & en raporter les passages en propres termes, afin qu'Elle y voie ces erreurs, dont personne ne s'apperçoit dans Paris? Jusqu'à ce qu'il l'ait fait, il trouvera bon que par provision nous le regardions comme un grand menteur?

LETTRE. *Vous voulez faire, me dites-vous, une nouvelle division dans l'Eglise. O, Monseigneur, ce ne fut jamais là ma pensée. Je souhaite au contraire les réunir avec l'Eglise en les obligeant de suivre sa doctrine, & en les convaincant qu'ils sont tombez sur le fait de la grace dans les mêmes erreurs que Calvin: & qu'ainsi il leur est inutile de le combattre sur le S. Sacrement, s'ils le defendent sur la justification.*

R. Cet-

R. Cette réponse est merveilleuse: Je ne veux pas faire, dit-il, une nouvelle division dans l'Eglise: je veux au contraire réunir à l'Eglise ceux qui en sont separez: comme si ce n'étoit pas en cela même qu'ils se rendent coupables de schisme, en ce que de leur autorité privée ils veulent que l'on regarde comme separez de l'Eglise, & aiant besoin d'y être reunis, ceux qui y sont, & qui y ont toujours été autant & plus unis qu'eux. Il a parlé plus haut de MM. d'Alet & de Pamiers, comme étant de notre prétendu parti. Est-ce qu'ils étoient hors de l'Eglise? Est-ce qu'ils ne sont pas morts dans sa communion? Ne sont-ce pas au contraire les Jesuites qui doivent craindre que ces pensées schismatiques ne les aient separez interieurement de l'Eglise, comme dit S. Augustin, quoiqu'exterieurement ils y paroissent unis?

Mais quand & où est-ce qu'ils nous ont convaincus que nous étions dans les erreurs de Calvin touchant la grace? Ils l'ont tenté assez souvent, mais ils sont toujours demeurez tellement confondus, que leurs vains efforts n'ont servi qu'à faire connoître davantage la pureté de notre foi. Si V. A. s'en veut éclaircir, Elle n'a qu'à lire les Disquisitions de

Paul

Paul Irenée qui ſont à la fin du Journal de S. Amour, ou qu'on a réimprimées de nouveau dans un Vol. in 8°. en y joignant *Antonii Arnaldi Diſſertatio Theologica.* C'eſt à quoi ils n'ont jamais ſû répondre, & ne répondront jamais. Et neanmoins ils ont la hardieſſe de ſuppoſer qu'ils nous ont convaincus de ſoutenir les erreurs de Calvin touchant la grace. Et ce qui eſt plus étonnant eſt d'oſer dire, *Qu'il nous eſt inutile de combattre Calvin ſur le S. Sacrement, ſi nous le defendons ſur la Juſtification*, comme ſi d'une part nous ne l'avions pas combattu auſſi fortement ſur la Juſtification dans le livre *du Renverſement de la Morale*, que ſur l'Euchariſtie dans ceux *de la Perpetuité de la Foi*; & que de l'autre, ils n'euſſent pas été aſſez imprudens pour nous accuſer d'être auſſi bien d'intelligence avec lui ſur l'Euchariſtie que ſur la grace.

LETTRE. *V. A. n'a-t-Elle point vû ce que M. Pean a écrit là deſſus dans ſa Conference d'un Catholique...*

R. Et pourquoi V. A. auroit-Elle vû le pitoiable livre d'un chetif controverſiſte qu'on n'a jamais daigné lire, loin de s'amuſer à le refuter? Et en effet les plus habiles Jeſuites, le P. Annat & le P. Ferrier, faiſant tous leurs efforts pour nous ren-

rendre Calviniſtes, & n'en aiant jamais pû venir à bout, parce qu'ils ne faiſoient rien ſur cela qu'on ne renverſât auſſitôt, ç'auroit été une grande folie de traiter la même choſe contre des Pean & des Marandès, qu'aucun honnête homme n'a jamais lus.

LETTRE. *Au reſte V. A. ſaura qu'on eſt ſi convaincu que le Janſeniſme eſt une veritable héreſie, que lorſqu'on a repreſenté au Clergé, que ce qu'ils avoient mis dans leurs propoſitions ſembloit donner atteinte à la condamnation des Janſeniſtes, ils ont dit hautement que c'eſt à tort qu'on le leur reprochoit, puiſque la ſentence du Pape a été reçue de toute l'Egliſe, & qu'ainſi* ACCESSERAT PLUS QUAM ALIQUIS ECCLESIÆ CONSENSUS. *Ce qui fut encore repeté il y a quelques jours en Sorbonne, quand on y nomma des Examinateurs de la cenſure de votre Archevêque de Strigonie.*

R. C'eſt finir comme on a commencé par un raiſonnement de travers, s'il en fut jamais. Ce qui a pû être dit par les Evêques ou dans la Sorbonne ne peut regarder que la condamnation des V. Propoſitions, qui aiant été faite par le Pape a été reçue par toute l'Egliſe. Mais que peut faire cela pour ſavoir s'il y a une veritable ſecte d'héretiques qui ſoutien-

nent

nent ces 5. Propositions? Or c'est uniquement de cela dont il s'agissoit entre V. A. & ce Pere. Car quand V. A. lui a demandé *où sont ces Jansenistes pretendus?* il est clair qu'Elle n'a voulu marquer autre chose, sinon que le Jansenisme pris pour une secte d'héretiques qui soutenoit les erreurs condamnées, étoit une chimere: rien donc n'est plus mal à propos que d'alleguer à V. A. comme un grand mystere, ce qu'auroient dit les Evêques ou la Sorbonne, pour lui faire trouver ces prétendus Jansenistes qu'Elle a voulu faire entendre, qui ne se trouvoient nulle part.

Mais V. A. aura sans doute remarqué ces termes de *votre Archevêque de Strigonie*, qui font assez voir que les Jesuites de Paris ne veulent point prendre de part à la censure de cet Archevêque, qu'ils le regardent comme ne leur étant de rien, & qu'ils ne se mettent pas en peine que sa Censure soit censurée par la Sorbonne. En quoi ils pratiquent avec bien de la prudence, ce qui est apellé par leurs Casuistes, *Mutatio dictaminis*, qui donne droit de changer de conscience selon les lieux & les tems, en se laissant aller au vent de la faveur, & s'accommodant aux plus forts. Car en 1661. il ne suffisoit pas aux Jesuites du College de Clermont

mont que le Pape fût infaillible dans les questions de la foi, ils vouloient encore qu'il le fût dans les questions de fait, afin qu'on fût obligé de croire de foi divine que les propositions sont dans Jansenius. Et en 1683. ces mêmes Jesuites ne se soucient plus qu'il le soit ni dans la foi, ni dans les faits, pourvû que les préventions qu'ils ont données au Roi contre les pretendus Jansenistes durent toujours, & que sans rien distinguer ni rien approfondir, on prenne un autre tour pour les persecuter toujours autant & plus qu'autrefois.

LETTRE CCL.

A M. DE *. *Il decouvre les dispositions de son cœur, principalement envers M. de Harlai, Archevêque de Paris.*

* On croit que c'étoit M. le Duc de Roannez

... VOilà pour le premier article de votre lettre. Le second demande un peu plus de discours. Ce n'est donc pas assez qu'on ait voulu rendre ma foi suspecte, on me veut encore ôter la charité, en me faisant passer pour un homme de sang, qui n'aime qu'à troubler le genre humain, & qui est plein de fiel & de venin contre ses superieurs. Car que signifie autre chose ce que vous me mandez, En 1683.

dez, *Que quelques personnes disent que j'aime à me jetter dans toutes les affaires qui peuvent déplaire à ceux que je n'aime pas, que je hais M. l'Archevêque, & que je cherche à lui nuire &c.*

Ces discours ne peuvent rien changer dans ma disposition devant Dieu, ni me porter aucun préjudice auprès de ceux qui me connoissent : mais ils peuvent scandalizer ceux qui ne me connoissent pas; & ce bruit me touche de maniere que je ne puis m'empêcher de vous dire une bonne fois & tout au long la disposition de mon cœur en géneral sur toutes les personnes avec qui j'ai eu quelque demêlé; après quoi je vous dirai comme je suis pour M. l'Archevêque.

Loin de chercher à nuire à ceux qui ont voulu me perdre, je voudrois les pouvoir servir. Dieu sait, & quelques-uns d'eux ne l'ignorent pas, que j'aurois pu sans blesser ma conscience, & sans me commettre, dire ou laisser passer beaucoup de choses qui auroient fait beaucoup de peine à ceux qui avoient tâché de m'en faire, & qui en avoient beaucoup fait aux personnes que j'aime le mieux, & que je dois le plus aimer pour toutes sortes de raisons divines & humaines. J'ai supprimé toutes ces choses; parce qu'elles n'étoient pas nécessaires au ser-

ſervice de l'Egliſe. Je n'ai donc pas cherché à leur nuire. J'ai même entrepris leur défenſe en pluſieurs rencontres. J'ai donc cherché à les ſervir. J'aime tout ce qu'il y a de bon en ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je leur ſouhaitte tout le bien que je me ſouhaitte à moi-même. Et je voudrois de tout mon cœur le leur pouvoir procurer. J'aime donc leurs perſonnes. Il n'y a rien que je n'aie fait & ſouffert pour avoir la paix avec tout le monde. J'aime donc la paix. Il eſt vrai que pour vivre en paix je n'ai pas cru devoir trahir ma conſcience & abandonner la verité; mais perſonne n'eſt en droit d'exiger de moi ni l'un ni l'autre; & j'ai aſſez de confiance en la miſericorde de Dieu, pour eſperer qu'il me fera la grace de ne faire ni l'un ni l'autre, quand toute la terre me voudroit contraindre ou à dire le contraire de ce que je penſe, ou à taire ce que je dois dire pour la défenſe de la verité.

Si je pouvois haïr quelqu'un, je haïrois les hérétiques. J'ai écrit contre eux, parce que je hais l'erreur; mais cela n'empêche pas que je n'aime leurs perſonnes, & que je ne reconnoiſſe que je les dois aimer juſqu'à répandre mon ſang pour eux, ſelon les occaſions que la providence pourra me preſenter. Je n'ai point d'ami

contre qui je ne sois prêt d'écrire, si venant à changer il se déclaroit contre quelque verité importante à la Religion. Je n'ai point d'ennemi personnel dont je ne sois prêt à entreprendre la défense. Je l'ai fait publiquement depuis peu contre un Ecrivain Calviniste qui avoit calomnié ceux qui me calomnient depuis plus de quarante ans. Pourquoi cela? Parce qu'un Docteur ne doit en cette qualité haïr que l'erreur, & la doit haïr jusques dans ceux qu'il aime le mieux; & ne doit aimer que la verité, & la doit aimer jusques dans ceux qui le haïssent le plus.

Dans l'Apologie pour les Catholiques.

Voilà l'examen de ma conscience devant Dieu. Il me connoit mieux que je ne me connois moi même, & il peut voir en moi sur cette matiere des choses que je n'y connois pas; mais cela n'empêche pas que je ne sois sincére dans l'étendue de ma connoissance. Et à l'égard des hommes qui voudroient me juger, personne ne doit présumer mieux connoitre le fond de mon cœur que moi même, sur tout lorsque j'examine le fond de mon cœur par mes œuvres, & par les sentimens qui dominent en moi. Si mes principes sont mauvais, que l'on m'instruise: on me trouvera docile, & ce ne sera pas la premiere fois que je me

ſerai rendu au ſentiment d'autri. S'ils ſont bons, & que mes actions répondent à mes maximes, que l'on remercie Dieu avec moi d'avoir éclairé mes tenebres, & d'avoir ſoutenu ma foibleſſe.

Mais ces mêmes perſonnes ajoutent, *que je pouſſe mes principes trop loin, qu'il n'y a que pour moi à écrire, qu'il ſemble que je ſois chargé de toutes les affaires de la chretienté, de redreſſer tous les torts, d'abbatre, de relever, d'arracher, de planter:* en un mot, *que je cherche les avantures, que je parois être dominé par la paſſion d'écrire, que j'écris avec trop de chaleur, même contre les héretiques, que je me fais continuellement des affaires avec toutes les ſectes & toutes les nations, même celles dont je pourrois avoir le plus de beſoin dans l'état où je ſuis, & que je ferois beaucoup mieux de demeurer en repos, & d'y laiſſer le genre humain.*

Je me ſens très capable de faire des fautes, & je ne dis pas que je n'en faſſe. Je n'ai nulle peine à les avouer en général, & je n'en aurois pas même à les avouer en particulier, comme Dieu m'a fait la grace de le faire en quelques rencontres, même par des déclarations publiques. Mais laiſſant à part ce qui regarde le ſtyle, où l'on trouve trop de chaleur, vous trouverez bon que j'expoſe encore

core une fois la disposition de mon cœur, car c'est de cela qu'il s'agit : or cette disposition me paroît bien opposée à celle qu'on m'attribue, & sur tout à l'inquietude & à la passion d'écrire. Je me sens une pente naturelle au repos, que mes amis traittent de paresse, peut-être avec raison. Presque toutes choses sont capables de m'occuper. Je le dis à ma confusion, les petites comme les grandes. J'ai été dix ans entiers sans rien écrire pour le public, quoique je fusse environné de mille occasions ; & mon silence a donné lieu à quelques personnes de m'écrire des lettres injurieuses comme à un deserteur de la cause de l'Eglise, qui trouvoit même mauvais que d'autres plus zèlez que lui prissent sa cause en main : parce que j'avois improuvé publiquement certains écrits comme donnés à contre tems, & contenant des expressions moins mesurées qu'il ne faut dans un siécle aussi pointilleux que le nôtre. Je demeurois cependant ferme à laisser dire les uns & les autres pour essaier une bonne fois en ma vie ce que pourroit, pour calmer les esprits, un silence entier & une patience opiniâtrée. Il ne tenoit alors qu'à moi de me retirer, comme j'ai fait depuis, si j'avois eu une si grande & si naturelle passion d'écrire. Je ne me suis

pour

pourtant retiré qu'après dix ans de silence & de patience; & je me suis retiré non pour parler ou pour écrire, mais afin qu'on ne parlât plus de moi, dont on faisoit toujours un chef de parti; & de peur qu'on ne me rendît responsable, comme on m'en avoit menacé, de tout ce qui pourroît être dit ou écrit à l'occasion des affaires de l'Eglise; doctrine, morale, discipline &c. par le tiers & le quart que je ne connois pas, & dont pourtant on me disoit être le chef. Jusques là on ne peut pas dire que j'aie témoigné un grand empressement d'écrire.

Depuis ma retraitte il ne me paroît pas non plus que je me sois beaucoup pressé. J'ai laissé renouveller toutes les anciennes calomnies, & je me suis contenté de renverser, après trois ans de patience, les fondemens qu'on avoit pris pour en publier de nouvelles, d'Arianisme, de Nestorianisme, de haine de la pureté & de la virginité &c. Et comme l'Auteur de ces nouvelles calomnies avoit attaqué la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, en la traittant d'héresie, & qu'il avoit enseigné une doctrine erronnée sur la même matiere, & voulu rendre suspects les originaux de l'Ecriture Sainte & condamner toutes les tra-

Dans la Reponse au Livre de M. Mallet.

ductions en langue vulgaire, & que ſes livres tout pitoiables qu'ils étoient par eux mêmes, avoient trouvé de la protection, & faiſoient du bruit dans le monde, je crus qu'il étoit important de défendre la doctrine de ces deux ſaints Docteurs, & de refuter celle de ce nouveau Docteur, montrer que la lecture de l'Ecriture Sainte traduite pouvoit être utile aux plus ſimples fideles, & que l'autorité de la Vulgate n'aneantiſſoit pas les originaux. Je l'ai fait, & je ne crois pas que l'on puiſſe prendre de là un fondement raiſonnable de dire que je ne puis me tenir en repos. Cette diſpute s'eſt terminée entre M. Mallet & moi, le public n'en a point été inquieté; & ſi elle a fait quelque peine à M. Mallet, c'eſt ſa faute. Il n'auroit eu pour ſe l'épargner qu'à laiſſer l'Egliſe en paix & deux de mes amis & moi. Depuis ce tems je n'ai point fait de livres ſur les affaires qui me concernent en mon particulier. J'ai mieux aimé ſouffrir que de me plaindre, & il me paroît que ce n'a pas été manque de matiere & d'occaſions. Il eſt vrai que je n'ai pas cru devoir garder un ſilence éternel ſur les affaires de l'Egliſe: mais comme il y a un tems pour ſe taire, il y a un tems pour parler. Les héretiques avoient attaqué le Clergé de

France.

France. Ils vouloient tirer avantage de la prétendue conſpiration d'Angleterre. Ils l'attribuoient au Pape, au Clergé, aux Jeſuites. Ce libelle faiſoit du progrès. J'attens que quelqu'un le refute. Perſonne n'en veut prendre la peine, Je l'entrepens enfin, & je montre que la conſpiration étoit une chimére inventée pour perſecuter des innocens; & par conſequent je juſtifie tous ceux qui en ſont accuſez, & entr'autres nommement les Jeſuites & le P. de la Chaize. J'ai fait encore pluſieurs autres petits ouvrages contre les mêmes héretiques ſur des matieres très importantes. Et j'ai même été contraint d'écrire contre des Catholiques *, qui ſans aucun mauvais deſſein contre l'Egliſe, & même avec intention de la ſervir, s'étoient laiſſé aller à écrire des choſes qui peuvent lui porter préjudice. Je les ai fait avertir avant que leurs ouvrages paruſſent. Leurs ouvrages ont paru malgré tous mes ſoins & toutes mes inſtances. J'ai répondu. Dans tout cela je ne vois pas grand empreſſement d'écrire. J'ai donné tout le tems neceſſaire pour me prévenir, à l'égard de tous les ouvrages qui ne me regardent pas plus qu'un autre : & à l'égard de ceux qui s'adreſſoient à moi, quand ils m'ont paru incapables de faire impreſ-

* Le P. Malebranche.

sion sur des esprits raisonnables, je les ai laissé passer. Mais pour les autres auxquels j'avois une obligation particuliere de répondre, je les ai entrepris sans différer. Si l'on appelle cela de l'empressement, je le veux bien, mais il ne me paroît pas qu'il soit blâmable.

Je sai bien que l'on me fait Auteur de plusieurs autres ouvrages sur des matieres qui ne me regardent pas plus que mille autres. Mais ou je n'y ai nulle part, ou si j'y en ai quelqu'une, je puis montrer qu'ils regardent des matieres très importantes & des necessités pressantes de l'Eglise; & sur tout je puis protester, que si d'une infinité de gens qui ont le même droit, & par consequent la même obligation de parler dans ces occasions, il y en avoit eu un seul qui eût parlé, j'aurois pris plaisir à me taire; sans compter que je puis avoir eu, & que j'ai eu en effet, non des interêts ou des engagemens particuliers, mais des raisons particulieres, qui sont une espece d'engagement à écrire sur ces matieres. Je pourrois dire tout cela plus en detail, & j'aurois quelque interêt que le public en fut informé; mais il vaut mieux donner encore cette preuve que l'on n'a pas cette grande demangeaison d'écrire. Ces raisons particulieres qui tiennent lieu de quelque

que engagement, & qui en forment souvent un indispensable, ont tellement été ce qui m'a obligé d'écrire, que faisant la revue sur tout ce que j'ai mis au jour depuis ma jeunesse jusqu'à present, je ne crois pas qu'il se trouvât aucun ouvrage dont je ne rendisse bon compte au public. Et hors le peu que j'ai écrit sur quelque science humaine, ou pour me delasser, ou n'étant pas en état d'écrire sur des matieres plus serieuses, il ne s'en trouvera peut-être aucun que je n'aie dû faire; au moins l'ai-je cru. Je puis m'être trompé en quelques uns; mais j'ai bien plus à craindre au jugement de Dieu de m'être dispensé d'écrire sur des matieres importantes que de m'être empressé. Et pour peu que l'on soit informé de l'état & des besoins de l'Eglise, & capable d'en être touché, on verra sans peine & avec douleur, qu'il y a bien des choses à dire que je n'ai pas dites; que je ne me regarde pas comme un homme chargé de toutes ses affaires, que je ne cherche pas les avantures, & qu'il seroit bon que ceux qui ont plus de savoir, plus de zèle, plus de talent & plus de droit & d'obligation d'écrire que moi, les cherchassent, ou plutôt se presentassent à celles que se présentent.

Je veux bien pour ce qui me regarde

ſubir cette regle ſi conforme à l'inclination naturelle que j'ai au repos, de n'écrire jamais ſans quelque engagement particulier. Mais comme je ne voudrois pas l'impoſer aux autres, je ne ſai pourquoi on voudroit que je me la fuſſe impoſée à moi même. S. Proſper étoit laïque, & n'a pas attendu que l'Egliſe manquât de defenſeurs pour ſe mettre ſur les rangs. S. Auguſtin le plus grand défenſeur de l'Egliſe, avoit les armes à la main quand S. Proſper entreprit la défenſe de l'Egliſe contre les Pelagiens. Athenagoras, Juſtin, Origenes, Ariſtides n'étoient que des laïques, & l'Egliſe ne manquoit pas alors de grands Evêques & de ſaints Prêtres, dont aucun ne leur a dit: De quoi vous melez-vous? Les ſimples particuliers peuvent donc ſe mêler des affaires de l'Egliſe ſans y être contraints par aucune neceſſité, & à plus forte raiſon quand ils y ſont contraints; comme on l'a vu dans ces derniers tems, où trois laïques ont ſervi l'Egliſe de leur plume avec tant de force & de ſuccès, qu'il y a lieu de douter ſi aucun de ceux qui ont le titre le plus exprès pour le faire, s'en eſt jamais mieux acquitté. Tout homme eſt ſoldat dans des occaſions importantes & dans les grandes extremitez. Il n'y a plus qu'à ſavoir ſi l'Egliſe eſt

dans

dans cet état. Je le laisse à juger à ceux qui sont mediocrement instruits, & qui n'ignorent pas entierement l'histoire de l'Eglise. Qu'ils disent si jamais il y a eu plus de licence à inventer des nouveautés dans la doctrine, & dans les mœurs, plus de hardiesse à combattre la sainte antiquité, plus d'artifice à embarasser & à rendre douteuses les verités les plus importantes, les plus constantes & les mieux établies, plus de timidité à défendre ces verités, & plus d'animosité à combattre ceux qui les defendent. Je laisse à juger à ceux qui savent le mieux l'Histoire Ecclesiastique, si l'on a jamais vu dans l'Eglise ce qu'on y voit en ce tems ici; la plus horrible corruption des mœurs enseignée, flattée, deguisée, excusée, representée comme permise en conscience par des livres imprimez à visage decouvert avec approbation, & les principes de cette licence tournez en maximes au mépris des foudres de l'Eglise & des puissances ecclésiastiques; & si l'on y a jamais vu les dogmes les plus saints, & le premier & le plus grand de tous les commandemens rendu problematique par les uns, & entierement anéanti selon les autres. Je tais un grand nombre d'autres plaies de l'Eglise pour ne pas multiplier les disputes que je voudrois appai-

ſer ; & je demande ſeulement ſi l'on pourroit accuſer un Prêtre & un Docteur de ſe mêler de ce qui ne le regarde pas, s'il vouloit traitter celles de ces matieres ſi importantes que je dis & que je ne dis pas.

Mais quoi, dira-t-on, un Prêtre, qui n'eſt qu'un particulier, faire le Pere de l'Egliſe, & ſe mêler d'enſeigner les Evêques ? S. Jerôme & S. Bernard, & tant d'autres n'étoient à cet égard que de ſimples Prêtres, & n'ont pas cru ſe mettre au deſſus des Evêques & des Papes en écrivant des livres dont il n'a tenu qu'aux puiſſances de l'Egliſe de profiter, & leur adreſſant même ces livres à deſſein qu'ils en profitaſſent, comme S. Bernard à Eugene. Mais vous, qui n'étes qu'un ſimple prêtre ſans titre, ſans dignité, ſans fonction. Il eſt vrai que je ne ſuis que ce que vous dites, & encore plus ſimple, s'il ſe peut, que vous ne dites, quoique je le ſois encore moins que je ne le voudrois être s'il ſe pouvoit. Mais enfin tel que je ſuis, je ſuis Prêtre & Docteur. Je pourrois donc en cette qualité, qui m'eſt commune avec tant de grands perſonnages, les ſuivre, quoique de loin, & faire ce qu'ils ont fait, ſauf la difference des talens que je reconnois auſſi grande qu'elle eſt, & même auſſi grande qu'on

qu'on voudra, ſans qu'on put me dire à l'égard du rang que je tiens, quoi qu'indigne, de quoi vous mêlez-vous? Il faudroit en revenir à examiner mes ouvrages tels qu'ils ſont, bons ou mauvais, forts ou foibles, utiles ou inutiles. Et j'aurois droit de dire, s'ils ſont mauvais, que ne les refute-t on? ou, que n'a-t-on la bonté de me marquer en quoi j'ai manqué; & j'en ferai reparation publique. Et s'ils ſont bons, Pourquoi m'en fait-on un crime? Mais s'il ſe trouve que je ne me ſuis pas même ſervi du droit que me donne le rang que je tiens dans l'Egliſe, tout mediocre qu'il eſt, & que je n'ai fait dans des occaſions très importantes & très preſſantes, & au milieu d'un ſilence preſque univerſel, dans des cauſes preſque generalement abandonnées, & pour des raiſons particulieres, que ce que des Laïques pouroient faire dans des occaſions denuées de toutes ces circonſtances generales, & ſans autre engagement que celui que l'on peut tirer de l'importance de la choſe même, il me ſemble, Monſieur, que l'on ne doit plus me dire à l'égard de ce que j'ai écrit, *que je cherche les avantures, que je ſuis inquiet, que je m'imagine que toutes les affaires de l'Egliſe roulent ſur moi... que je me fais des affaires de guaieté de cœur.* Et qu'on pourroit avec plus

de fondement demander, Pourquoi y aiant tant de matieres importantes sur lesquelles il seroit bon d'écrire, aiant droit d'en écrire, & par conséquent une espece d'engagement, & me trouvant reduit dans un état où je ne puis rendre que ce service à l'Eglise, seul & loin de mes amis, hors du commerce des lettres & des visites, n'aiant rien à faire depuis le matin jusqu'au soir, & depuis le soir jusqu'au matin, maître absolu de tout mon tems, n'aiant ni bien à gouverner, ni d'autres affaires à soutenir, & me trouvant avoir je ne sai quel talent de faire très facilement des livres assez mediocres, dont le public ne laisse pas de se contenter; il me semble, dis-je, qu'on pourroit avec bien plus de raison me demander, Pourquoi j'ai si peu écrit dans un si grand loisir, & pourquoi je laisse tant d'autres matieres autant & plus importantes que celles que j'ai traitées? Je sai ce que j'aurois à repondre à ce reproche. Mais il me semble qu'au moins j'en ai assez dit pour faire voir que je n'ai pas une aussi forte passion d'écrire & d'imprimer, que ces personnes le croient. Et si ces personnes étoient depuis aussi long-tems aussi seuls, je doute s'ils ne se seroient pas trouvez dans une espece de nécessité, ou de s'ennuier mortellement, ou de s'occuper à des choses inutiles aux autres

tres & à eux mêmes, ou d'écrire davantage sur des sujets moins importans. Peut-être auroient-ils moins imprimé, & se seroient-ils fait moins d'affaires. Mais ce n'est ni par moins imprimer qu'il faut juger si on a une si grande passion d'écrire, ni par se faire des affaires qu'il faut juger si les gens sont inquiets ou non. Tel qui a eu beaucoup de peine à se resoudre à écrire, trouve après avoir écrit, qu'il auroit écrit inutilement s'il ne faisoit imprimer; & tel qui n'a nulle inquiétude se trouve obligé par des conjonctures inévitables à se faire des affaires, qu'il voudroit pouvoir éviter, ou à manquer à son devoir. Toute l'histoire est pleine de ces exemples, & les plus grands saints, à commencer depuis leur divin chef, & continuer par son saint Précurseur & par les Apôtres, sont ceux qui se sont le plus fait d'affaires. Ce n'est donc pas par là que l'on doit juger si les hommes sont inquiets. A Dieu ne plaise que je pretende entrer en nulle comparaison avec les derniers de ceux que Dieu a sanctifiez, quelque esperance qu'il me donne d'avoir un jour part à ses misericordes infinies. Mais cette difference immense fait d'autant mieux voir qu'il faut toujours entrer dans la discussion particuliere du fond, sans décider les choses par des préjugez generaux. Ainsi, quant à ce qui

me

me regarde, en attendant que je sois obligé à rendre compte de l'occasion de chaque ouvrage, je me contenterai de protester avec toute sorte de sincerité, que ce n'est ni l'ennui de ma solitude qui m'a porté à écrire: car je ne suis pas sujet à l'ennui, & j'aurois pu me consoler aisément par la lecture & la priére; ni la demangeaison d'être Auteur qui m'a porté à imprimer: (il n'y a que trop long-tems que je le suis aux depens de mon repos) ni l'inquietude; car je n'en sens aucune, & j'aime autant la paix pour les autres que pour moi; sur tout me connoissant assez pour savoir que je ne puis faire de la peine à personne, même pour les meilleures raisons, sans m'en faire beaucoup à moi même. Je n'ai donc écrit que parce que j'y ai été obligé, étant persuadé qu'il faut préférer son devoir à son inclination naturelle. Mais je ne souhaite rien tant que de n'avoir rien qui m'y oblige.

Voilà ma disposition génerale, d'où il n'est pas difficile de conclure quelle est ma disposition pour M. l'Archevêque. Comme je ne hais personne, & que j'aime jusqu'à mes ennemis les plus irreconciliables, je souhaiterois n'être haï de personne. Car le plus grand mal qui puisse arriver à un chretien est de haïr, puisque celui même qui n'aime pas demeure dans

la mort. Or on ne peut aimer son frere, sans être fâché pour l'amour de lui d'en être haï, & sans souhaiter d'en être aimé. Quand je ne serois que dans cette disposition à l'egard de M. l'Archevêque, je serois dans une disposition bien opposée à celle que quelques personnes m'attribuent. Mais je lui dois beaucoup plus. Il tient un grand rang dans l'Eglise : il est par son titre mon Pere spirituel : il est mon superieur. Je dois à toutes ces qualitez, non seulement un grand respect, mais une charité plus abondante, selon le précepte de l'Apôtre. Je dois plus prier pour lui que pour un autre, je dois lui désirer plus ardemment qu'à un autre tout ce que je me souhaite à moi même, c'est à dire, tous les biens spirituels : car les autres ne valent pas la peine d'y penser. Je dois même lui souhaiter plus qu'à moi quelques-uns de ces biens, parce qu'un simple Pretre n'a pas besoin de tous ceux qui sont necessaires à un grand Evêque. Mais je dois sur tout lui souhaiter plus qu'à personne de ne me pas haïr, & d'avoir même pour moi une certaine étendue de charité. Voilà bien des devoirs ; & je puis dire à la gloire de Dieu, que je m'en acquite, & que s'il écoute les desirs qu'il m'inspire, M. l'Archevêque sera aussi grand dans le ciel qu'il l'est sur la terre.

J'ai

J'ai donc une grande pente à vous croire, quand vous m'assurez qu'il ne me hait pas. Mais quand il seroit encore, comme il m'a paru qu'il étoit autrefois, dans la resolution de me perdre, je ne laisserois pas d'être encore dans la disposition que je viens de dire, & de me réjouir de ce que vous me mandez, que la vérité est annoncée & soutenue dans ses conferences, qu'il conclut presque toujours au meilleur avis; & que lui étant arrivé une fois d'avoir fait autrement, il a écouté ce que ses inferieurs lui ont representé, est revenu à leur avis, & même leur en a fait honneur. Tout cela est très bon & très louable en soi, & peut avoir de très bonnes suites. Car quel bien ne pourroit pas faire M. l'Archevêque dans le rang qu'il tient dans l'Eglise, & auprès d'un grand Roi? Je m'en réjouis donc en cette maniere, & je m'abandonne d'autant plus volontiers à ce sentiment, qu'il me paroît que mon interêt n'y a jusqu'à present nulle part; quoique vous croïïez que la disposition où est M. l'Archevêque, pourra bien se terminer à la Paix de l'Eglise & à la mienne particuliere. Je donnerois mon sang pour la premiere, & je n'en desespere pas. Car elle ne tient à rien dès le moment que M. l'Archevêque la voudra. Mais pour ce qui me regarde, il y

a longtems qu'il me paroît qu'il n'y en a point d'autre à esperer en ce monde, que cette paix interieure que Dieu seul peut donner, malgré l'opposition des hommes, & qu'il donne à ceux qui ne mettent point leur esperance en ce miserable monde, & qui ne cherchent que Dieu. Pour celle qui dépend des hommes, quelque chose que vous me puissiez dire, j'ai peine à croire que j'y puisse jamais parvenir. Ce n'est pas que j'aie jamais regardé M. l'Archevêque comme un ennemi irreconciliable. Peut-être ne m'a-t-il jamais haï. Car j'ai oui dire que les habiles gens ne haïssent personne. Je n'ai pas cru non plus que le Roi me hait assez pour ne revenir jamais. Il est trop grand; & je suis trop peu de chose. J'ai donc cru que M. l'Archevêque pouvoit un jour cesser de m'être contraire; & je vois bien même que s'il me connoissoit bien, il pourroit m'être un jour favorable, & me retablir dans l'esprit du Roi. Mais supposant, comme je fais très volontiers, que dès à present M. l'Archevêque ne me veuille point de mal, & veuille bien m'aider auprès du Roi, comment pourra-t-on empêcher les Jesuites de me nuire, eux qui ont tant d'entrée & de credit, & qui dailleurs me regardent plûtôt sur la foi de leurs predecesseurs, que par leur pro-

propre connoissance, comme un méchant homme, ennemi de leur Societé, & de l'Eglise; car c'est chez eux la même chose, & qui par consequent se font & se feront toujours une espéce de conscience, & une maxime de Societé, aussi inébranlable qu'une maxime d'Etat, de me pousser jusqu'à la mort.

Il est vrai que vous ajoutez, que M. l'Archevêque paroît être fâché de ma retraite, & même désirer mon retour. Je sai que M. l'Archevêque a beaucoup de credit, & toute l'adresse qu'il faut pour faire réussir des choses plus difficiles. Mais pardonnez moi, Monsieur, si j'ose vous dire, que c'est son credit même & ses talens qui me font encore un peu douter de sa disposition. Je crois qu'il ne me hait pas. Mais s'il avoit changé de sentimens pour moi jusqu'au point de me vouloir un peu de bien, comme il fait ce qu'il desire auprès du Roi sur ces affaires, il me semble, Monsieur, que je m'apercevrois de ce changement en mieux, par celui de la maniere dont on a reçu mon Apologie contre M. Mallet, & l'Apologie pour les Catholiques, & par le traitement qu'on fait à ceux de mes amis qui leur ont donné entrée dans le Roiaume, ou qui m'en ont voulu faciliter le debit. Quoique la perte de mes livres saisis, impri-

primez à mes dépens, parcequ'ils ne pouvoient être debitez qu'en France, où la *Politique du Clergé* faisoit un très mauvais effet; quoique cette perte, dis-je, soit pour moi, dans l'état où je suis, une espece de ruine, ce n'est rien en comparaison de ce que je souffre en la personne de mes amis prisonniers ou fugitifs pour cette affaire. Quelque sensible que soit cette epreuve à un cœur comme celui que Dieu m'a donné pour mes amis, je la reçois de sa main, comme une grace pour eux, & comme une justice misericordieuse sur moi; & cela joint à la soumission que je dois aux ordres de la providence, sans laquelle il ne tombe pas un cheveu de notre tête, m'empêche de murmurer contre ceux qui font souffrir ces personnes pour moi, & qui me font souffrir en leurs personnes. Je ne m'en prens donc à personne, & moins encore à M. l'Archevêque, qui y a peut-être encore moins de part qu'on ne croit. Mais j'avoue que je ne puis croire qu'il me regarde comme tres innocent, tandis que ces personnes passeront pour criminelles, ni qu'il me veuille un peu de bien, tandis qu'elles seront dans un état de souffrances. Quand on pourroit oublier des choses qui me paroissent si incompatibles,

& que M. l'Archevêque m'auroit donné toutes les assurances nécessaires pour oser paroître en France, il me semble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conseiller de sortir de ma retraitte, tandis que des personnes qui souffrent pour moi, seront retenues prisonnieres ou reduites à se cacher. Permettez moi, Monsieur, de vous dire tout ce que je pense. Il me seroit bien doux de revoir mes autres amis: mais de quel front oserois-je être à mon aise & en liberté, tandis que ces personnes souffriront, ou par la fuite, ou dans les prisons? Et comment, pour ménager quelque repos & quelque sureté dans le peu de tems qui me reste à vivre, pourrois-je me resoudre à paroître à soixante & treise ans, trainant une vieillesse inutile & honteuse au milieu de mes amis souffrans & abandonnez, & de mes ennemis triomphans? Mais quand M. l'Archevêque auroit fait pour mes amis, & pour mes livres ce que vous dites qu'il pourroit bien faire pour moi, croiez-vous qu'il convint au Roi & à M. l'Archevêque que je parusse dans le monde? Et ne croiez-vous pas au contraire que ce seroit m'exposer à de nouvelles affaires de la part des Jésuites, qui n'ont jamais pu se résoudre à me laisser en repos; & par consequent exposer le Roi

& M. l'Archevêque aux continuelles importunitez qu'on leur feroit, ou pour me perdre ou pour m'abandonner ?

Il me ſemble donc que je n'ai rien à faire qu'à me reſoudre à achever le peu de tems qui me reſte à vivre dans la retraite, ſervant Dieu & ſon Egliſe, tantôt en ſilence, tantôt d'une autre maniere, ſelon les occaſions qui ſe préſenteront de le ſervir de maniere ou d'autre. Trente ſix ans de ma vie paſſez de cette maniere, doivent m'y avoir accoutumé, le reſte ne vaut pas d'être ménagé. Et peut-être ſe trouvera-t-il à fin de compte, que j'aurai mieux fait de me contenter de l'état où je ſuis, que de m'expoſer à de nouvelles traverſes ſous l'eſperance d'un plus grand repos, & de me mettre en danger de tomber entre les mains de mes ennemis, en cherchant la conſolation de mourir entre les bras de mes amis.

Mais cette penſée n'empêche pas que e ne me rejouiſſe pour l'Egliſe & pour eux qui la peuvent calmer d'une ſeule parole, des moindres apparences de la paix. C'eſt déja beaucoup que celui qui peut le plus contribuer, ne s'en eloigne pas. Ce ſeroit tout s'il la deſiroit comme vous le croiez, & comme je le veux croire.

S'il a quelque choſe qui puiſſe m'aider

der à m'en persuader, c'est la maniere dont j'aprens qu'il traite ces bonnes Religieuses, à qui je prens un si grand interêt. Il vient de leur accorder un bon Confesseur. Et celui-ci est le troisieme de cette sorte qu'il leur accorde en connoissance de cause; & je viens de recevoir une lettre qui m'aprend qu'il a procuré auprès du Roi l'entrée d'une Converse dans cette Maison. J'avoue que cela me console extremement. Peut-être qu'il commence à mieux connoître cette maison qu'il ne faisoit quand il y fit le dernier changement; & que s'il ne la connoît pas encore assez pour la remettre en l'etat où il l'a trouvée, il la connoît assez pour penser à lever de l'esprit du Roi une partie des facheuses impressions qu'il a prises contre cette maison. Et cela m'a fait penser quelque fois, que si M. l'Archevêque connoissoit un peu les livres pour lesquels tant d'honnêtes gens ont été & sont encore en peine, il leur feroit peut-être plus favorable qu'il n'a été jusqu'à present, & qu'il feroit au moins donner main levée des livres. Il me revient de tant d'endroits, que la lecture en peut être utile à l'Eglise, & à ceux qui s'en sont séparez, que je me confirme de plus en plus dans la pensée qui me les a fait entre prendre. Je ne doute donc pas que M. l'Archevê-

vêque n'entrât dans le sentiment du public, s'il se donnoit la peine ou de parcourir ces livres, ou de s'en faire faire le rapport. Et si ce que vous me dites est comme vous le croiez, il voudra bien se donner cette peine. Or si ces livres sont bons, je ne vois pas que les personnes qui ont contribué à leur donner entrée en France, soient si criminelles. Ainsi j'espererois que le debit des uns, seroit une disposition à la liberté des autres, & je commencerois à croire que l'on seroit un peu revenu de cette aversion personnelle qui a fait passer jusqu'à present pour mauvais, & même pour condamné tout ce qui porte mon nom.

Jusques là, Monsieur, vous me permettrez de douter un peu, non de votre bonté pour moi & de votre sincerité, mais de votre opinion sur l'état des affaires. Mais comme ce doute, dans ce qui me regarde, n'empêche pas que je ne vous croie bien informé dans tout le reste, je vous supplie aussi de ne pas douter, que je n'aie une veritable joie de tout le bien que vous me mandez, que je ne m'estimasse heureux d'y pouvoir contribuer, que je n'aie pour mes superieurs tout le respect que je dois, & que je ne desire de tout mon cœur à M. l'Archevêque tout ce que je me desire à moi même. Je ne sai si les hommes

ſeront contents de cette proteſtation qui eſt très conforme à ma diſpoſition préſente, & paſſée. Mais il me ſuffit que ma conſcience l'avoue, & que Dieu l'approuve. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'en faire uſage pour l'édification du prochain, quand vous en trouverez l'occaſion. La charité eſt auſſi eſſentielle à un chretien que la foi. Je crois donc que comme on eſt obligé de rendre compte de ſa foi à tous ceux qui le demandent, on doit auſſi rendre compte de l'état de ſon cœur à tous ceux qui ont quelque interêt à en être informez. Il n'y a point de charité ſans foi; mais la foi ne ſert de rien ſans la charité. Ce ſeroit donc bien inutilement que Dieu m'auroit fait la grace de demeurer inviolablement attaché à la foi de l'Egliſe, ſi j'etois ſans charité, ſi je laiſſois prendre le deſſus à des reſſentimens humains dans mon cœur, ſur les ſentimens que je dois à mes freres, & plus encore à mes ſuperieurs; & ſi je ne demandois à Dieu d'augmenter de plus en plus ces ſentimens en moi, & de m'ôter plutôt mille fois la vie, que de permettre qu'ils ſe refroidiſſent, ou qu'ils s'éteignent dans mon cœur.

Voilà, Monſieur, peut-être un peu trop au long l'eclairciſſement que j'ai cru devoir au prochain ſur l'avis que vous m'en donnez.

nez. Mais je crois auſſi que le prochain me doit cette juſtice, de ne pas croire ni que j'aie troublé la paix de l'Egliſe, quand je ſuis entré dans quelque diſpute contre ceux qui en alterent la doctrine; ni que j'aie du préferer la paix avec un particulier, quand il s'agiſſoit d'un interêt general; ni que je n'aie pu conſerver la charité que je dois à ceux contre qui j'ai été obligé d'écrire, quand la ſuite de la diſpute m'a obligé à faire voir qu'ils ſe trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. Or je crois que par la miſéricorde de Dieu il ne ſe trouvera pas que j'aie écrit contre perſonne, ſi non ou pour défendre la doctrine de l'Egliſe, ou pour juſtifier des perſonnes innocentes, dont la reputation importoit à l'Egliſe, ou pour rendre raiſon de ma foi; ni que j'aie rien dit contre les perſonnes hors du ſujet de la diſpute ou de la neceſſité de la cauſe. Si cela eſt, comme je le crois, on a tort de ſe ſcandaliſer de ce que j'ai écrit, ou de chercher dans mon cœur ce qui n'y eſt pas, & de m'attribuer ſans preuve des ſentimens très oppoſez à ceux dont mon cœur me rend témoignage. Je ſuis, Monſieur &c.

LETTRE CCLI.

2 Janv. 1684. *A M.* DODART. *Sur le Catechiſme Hiſtorique de M. Fleury.*

JE n'ai reçu que depuis 4. jours la réponſe de M. Fleury du 13. Decembre.

Je n'ai pas douté qu'il ne fût dans les ſentimens dans leſquels il temoigne être par cette réponſe; *qu'il n'y a point d'actions indifferentes, parce qu'il n'y a que deux principes de nos actions, la cupidité & la charité, & qu'ainſi excluant entierement l'amour de la creature qui fait le péché, l'amour de Dieu prend neceſſairement la place, puiſque le cœur humain ne peut être ſans amour.* Mais je ne crois pas me tromper, ſi je ſuppoſe encore qu'il connoît l'importance de cette doctrine, & qu'il eſt perſuadé qu'on ne la peut renverſer, ſans renverſer non ſeulement toute la morale chrétienne, mais toute la Religion, comme il ſeroit aiſé de le prouver par S. Paul, par S. Auguſtin, & par S. Thomas. Et enfin il me paroît plus clair que le jour que l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition par la ſeule crainte de l'enfer, pour être juſtifié dans le Sacrement de la penitence, eſt le renverſement de la loi nouvelle

le, puiſque c'eſt vouloir que la crainte ſervile qui étoit l'eſprit de la vieille loi ; qui n'engendroit que des eſclaves, ſelon S. Paul, ſoit une diſpoſition ſuffiſante pour être reçu au nombre des enfans de Dieu.

Je ſuppoſe que nous convenons de toutes ces veritez, & ainſi toute la queſtion ſe reduit à ſavoir, ſi l'auteur du Catechiſme ne doutant point que l'amour ne ſoit neceſſaire pour exclure la volonté de pêcher, & pour être en un état où l'on puiſſe reçevoir avec fruit l'abſolution du Prêtre, il a pu & a dû en parler d'une maniere embarraſſée, & qui puiſſe faire croire aux ſimples qu'il en doute, ou au moins qu'il n'y a point de mal d'en douter. Car c'eſt aſſurement ce que fait concevoir cette façon de parler : *Il faut toujours qu'il exclue la volonté de pêcher, ce qui* SEMBLE *ne pouvoir être ſans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour!* Ou, ſelon la nouvelle correction qui ne me paroît pas avoir un autre ſens, *ce qui ne* SEMBLE *pas pouvoir être ſans quelque commencement d'amour.* Voila comme on parle des choſes douteuſes, ou qui au moins ne ſont gueres importantes. Or je ne puis demeurer d'accord qu'on ait dû en uſer ainſi dans cette rencontre. Et les raiſons qu'on en apporte ne me le perſuadent pas.

La 1. eſt que ce *qu'on a dit à la fin de cette 48. leçon eſt pris du Concile de Trente, ſeſſ. 6. ch. 6. où ce qui eſt dit de la juſtification en géneral ſe peut appliquer à la penitence, auſſi bien qu'au baptême.*

℟. Il me ſemble que cela prouve au contraire, qu'on a pu & qu'on a dû parler de la neceſſité de l'amour pour être juſtifié dans le Sacrement de la penitence, ſans aucun terme qui marquât que cela fût douteux; car le Concile n'en parle pas en doutant.

La 2. eſt, *qu'on a ſuivi le même Concile, ſeſſ. 14. ch. 4.*

℟. Mais il ne ſemble pas qu'on ait raiſon de s'arrêter à cet endroit du Concile, après la declaration du Cardinal Palavicin qui prouve par les Actes, que le Concile n'a point eu intention de définir que l'attrition dont il eſt parlé en cet endroit, ſoit ſuffiſante pour être juſtifié dans le Sacrement. L'auteur du Catechiſme en convient, & il dit qu'il n'a pas dit auſſi qu'elle ſuffiſe. Mais cet endroit de la ſeſſ. 14. ne diſant pas que l'attrition par la ſeule crainte ſuffiſe, & celui de la ſeſſ. 6. declarant poſitivement que l'amour eſt néceſſaire pour être juſtifié dans le baptême, & à plus forte raiſon dans le Sacrement de la penitence, il me ſemble qu'on doit conclure de là, que le Concile don-

donne tout droit d'enſeigner affirmativement & ſans heſiter la neceſſité de l'amour, & qu'il n'oblige en aucune ſorte à en parler avec doute.

3. *Quant à moi*, dit l'auteur du Catechiſme, *je ne doute point que l'amour ne ſoit néceſſaire, mais je n'ai pas aſſez d'autorité, moi Prêtre particulier, pour propoſer mes ſentimens, ſur tout dans un Catechiſme, où je ne prétens faire autre choſe qu'expoſer la doctrine la plus univerſellement reçue, ſans entrer dans aucune queſtion.*

R. S'il s'agiſſoit de ſavoir pourquoi on n'a pas parlé des certaines choſes dans un Catechiſme, on auroit raiſon de dire, que c'eſt qu'on ne doit parler dans les Catechiſmes que des matieres les plus communes, & que les fidelles ont plus beſoin de ſavoir. Mais je ne vois pas que quand on y traite de quelque point de doctrine, on ne ſoit pas auſſi obligé que par tout ailleurs, d'en parler ſelon la verité, & non ſelon les opinions les plus reçues; ſur tout quand ce ſont des choſes fort importantes, & où il y va, ou d'établir ou d'affoiblir un des plus grands fondemens de la Morale de J. C.

Tout Prêtre a aſſez d'autorité en ces rencontres, pour dire affirmativement ſans crainte ce qui lui paroît certain, quoiqu'il ſoit conteſté par d'autres. Toute la

modération qu'il peut garder, eſt de ne les point condamner : & c'eſt ce que l'auteur a fait en beaucoup d'autres rencontres, où il n'a pas ſuivi les opinions les plus communes ; mais celles qu'il a crû les plus vraies. A quoi on peut ajouter, qu'il y a pluſieurs Evêques en France qui ſe ſont déclarés dans leurs Catechiſmes pour la neceſſité de l'amour de Dieu. Et ainſi ce n'auroit pas été ſon autorité particuliere, mais celle de ces Prelats qu'il auroit ſuivie en faiſant comme eux.

4. *Les deux opinions de la neceſſité du pur amour & de la ſuffiſance de l'attrition avec le Sacrement, ſont enſeignées dans les Ecoles & autoriſées publiquement.*

℟. C'eſt ce qui donnoit droit à l'auteur du Catechiſme de prendre le parti qu'il croit veritable, & de ne pas propoſer avec quelque doute, ce dont il aſſure qu'il ne doute point.

5. *La Faculté de Paris n'a oſé rien decider ſur cette matiere.*

℟. Mais ce n'eſt pas décider que de dire ce que l'on croit vrai, ſans rien dire contre ceux qui croient le contraire. Et en effet pourquoi l'auteur n'auroit-il pas pu dire dans le grand Catechiſme, ce qu'il fait dire aux enfans dans le petit p. 248.

D. *Peut-on haïr le peché ſans aimer Dieu ?*

Dieu? R. *Il y doit avoir au moins quelque commencement d'amour de Dieu.*

Cela eſt reſolutif, & ainſi on ne voit pas quelle neceſſité il y avoit de mettre dans le corps de cette leçon du petit Catechiſme..., *avec une ferme réſolution de ſe corriger qui exclue tout a fait la volonté de pecher*, CE QUI NE PAROIT *pas pouvoir être ſans quelque commencement d'amour de Dieu.* N'auroit-il pas été plus net & plus avantageux pour l'établiſſement d'une ſi grande verité, de dire ſimplement, *ce qui ne peut être ſans quelque commencement d'amour de Dieu?*

5. *Le Pape Alexandre VII. a fait un Decret de l'Inquiſition pour défendre aux deux parties de ſe condamner l'un l'autre.*

R. Il y auroit bien des choſes à dire ſur ce decret; & l'autorité Epiſcopale y eſt terriblement bleſſée. Mais on ne fait rien contre ce Decret en diſant nettement & ſans témoigner de doute que l'amour eſt neceſſaire. Car c'eſt un des principaux points que MM. les Docteurs de Louvain ont preſenté au Pape avec tout le reſte de leur doctrine, tant ſur la morale que ſur la grace. Et ils ne ſe ſont pas contentés de déclarer que l'amour de Dieu étoit neceſſaire, mais que cet amour de Dieu neceſſaire pour reçevoir l'abſolution avec fruit, étoit l'amour de Dieu plus

que de toutes choſes. Et cependant on n'a trouvé à redire à Rome après un long examen, ni à ce point là, ni à aucun autre de leur doctrine. Et le livre de M. l'Evêque de Caſtorie, qui va ſur cela encore un peu plus loin qu'eux, a été fort bien reçu à Rome. Il eſt donc certain que l'auteur n'auroit rien fait contre ce Decret d'Alexandre VII. s'il avoit dit ce qu'il penſe d'un point de doctrine ſi important, ſans ſe ſervir d'une expreſſion affoibliſſante, qui peut donner de l'avantage aux protecteurs de l'attrition par la ſeule crainte.

J'ai vu un excellent Curé de ce païs ici, qui eſt un vrai ſaint & qui fait des merveilles dans ſa Cure, qui faiſant d'ailleurs beaucoup d'eſtime de ce Catechiſme, que je lui avois recommandé, m'a témoigné depuis en être tout degoûté à cauſe de cet endroit là, & j'ai eu bien de la peine à le remettre en lui diſant que c'étoit un terme de modeſtie, & que cela n'empêchoit pas que l'auteur ne fût très perſuadé de la néceſſité de l'amour de Dieu. C'eſt que tous les gens de bien de ce païs-ci qui ont étudié à Louvain, ont un très grand zèle pour ces ſortes de veritez, & ne peuvent ſouffrir qu'on en parle comme en doutant, parce qu'ils liſent beaucoup l'Ecriture, & qu'ils ſont fort attachés

chés à la doctrine de S. Augustin : ce qui leur fait regarder comme indignes du nom de Chrétiens ceux qui prétendroient obtenir le pardon de leurs péchez, dont ils ne se repentiroient que par la crainte qu'ils auroient d'être brûlez dans l'enfer.

Je ne vois donc pas que l'on gagnât rien en faisant le changement que l'on propose. Car on y laisse ce qui les blesse, qui est l'expression qui marque du doute. Cela feroit plutôt un mauvais effet, si on savoit que l'auteur a consenti que l'on fit un changement, & que néanmoins il est demeuré ferme à ne vouloir point parler plus résolument. Au lieu que cela pourra passer plus doucement, si on ne change rien du tout presentement, en se reservant à faire davantage dans une seconde édition.

Pour M. l'Evêque de Meaux, je ne suis point surpris qu'il n'ait pas fait d'attention particuliere à ce qui a fait de la peine à MM. de Louvain. C'est que l'on n'est pas si delicat en France sur cette matiere là, que dans les Païs-bas, où on est plus accoûtumé à regarder ce point de l'amour de Dieu comme l'essence de la Religion Chrétienne. Mais la lettre que M. l'Evêque de Meaux a écrite à M. l'Evêque de Castorie sur son livre de

l'Amour penitent, qui en eſt une très belle & très avantageuſe approbation, me fait juger qu'il n'auroit point trouvé mauvais que l'on eût mis cet endroit, comme j'ai cru qu'on le pouvoit mettre.

LETTRE CCLII.

15 Fevr. 1684. *Au* R. P. QUESNEL. *Il le remercie de ſon compliment ſur la mort de M. de Sacy &c. Il lui parle du P. Malebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlay.*

J'Ai reçu preſque en même tems vos deux Lettres du 10. Janvier & du 8. Fevrier. Je vous ſuis bien obligé de tant de bonnes choſes que vous me dites pour me conſoler de l'une & de l'autre de deux morts * bien precieuſes devant Dieu, mais bien affligeantes ſelon la nature. Mais helas! je reçois la nouvelle d'une troiſieme † qui oblige encore de dire, *Dominus eſt*. Il ſemble qu'il a voulu unir dans le ciel ceux qui l'étoient ſi étroitement ſur la terre. C'eſt à celui qui nous frape à nous conſoler. J'aprens qu'on doit commencer jeudi prochain à imprimer contre l'auteur de la Réponſe *. Ce ſera un ouvrage de 12. ou 13. feuilles. On croit qu'il ſuffira pour former le ju-

* De M. de Saci & de la Mere Angelique de S. Jean Abeſſe de P. R.

† De M. de Luzanci.

* La Defenſe de M. Arnauld contre la Rep. au

jugement du public touchant cette Réponse, & quant aux manieres & quant au fond: & que l'auteur aura de la peine à s'en relever. J'ai bien songé au papier qu'il a donné il y a 10 à 12 ans *. Mais j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main que de lui en faire aucun reproche. Rien ne seroit plus malhonnête que d'abuser de cette confiance. Mais sachant cela, comment ose-t-il dire dans un livre imprimé, qu'il n'a jamais été dans nos sentimens touchant la grace? C'est sur quoi aussi je ne le pousse point. Car il m'est fort indifferent qu'il en ait été ou qu'il n'en ait pas été. Permettez moi de vous dire, qu'on est aussi obligé d'humilier cet auteur pour le bien de l'Eglise, que l'on s'est cru obligé autrefois d'humilier l'Evêque de Vabres, l'Evêque de Lavaur, & Desmarets de S. Sorlin. Car jamais homme ne fut si fier & si plein de lui-même; & ainsi le plus grand service qu'on lui peut rendre, est de travailler à le guerir de cette enflure. Vous en jugeriez ainsi, si vous aviez vu son dernier livre. Car on ne sauroit rien s'imaginer de plus insolent. Mais on se tient assuré qu'il rabattra la moitié de sa fierté quand il aura vu ce qu'on lui prepare...

livre des vraies & fausses idées.

* C'étoit une retractation de la signature du formulaire que le P. Malebranche avoit mise entre les mains de M. Arnauld.

Comment le Sr. Baluze aura-t-il pu

faire paſſer à Rome cette penſion de 1000 livres (*a*) ſur Auxerre, ſans donner, com-

(*a*) Le P. Queſnel a mis la note qui ſuit ſur cet endroit, & on croit la devoir conſerver, quoique ſur une lettre il s'en trouve une à peu près ſemblable.

[M. Colbert voulant recompenſer un M. Martin Prêtre d'une grande pieté, Precepteur de ſes enfans, lui fit donner deux mille livres de penſion ſur l'Eveché d'Auxerre, auquel il avoit fait nommer un de ſes parens & de ſon nom, après la mort de ſon propre Frere de lui M. Colbert, M. Martin refuſa cette penſion, repreſentant à M. Colbert que n'aiant jamais rendu aucun ſervice au Dioceſe d'Auxerre, il ne croioit pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette Egliſe, encore moins la recevoir à titre de recompenſe pour des ſervices temporels. M. Colbert ne goûta pas fort ces raiſons, & lui recommanda de ne pas inſpirer ces ſortes de maximes à ſes enfans; & dans la ſuitte il lui donna quelques rentes ſur la ville. Il fit avoir la moitié de cette penſion à M. Baluze, qui aiant beſoin de Rome pour cette affaire, laiſſa le deſſein qu'il avoit pris de faire imprimer des Actes du Concile de Baſle fort amples, pour l'execution duquel il avoit entrepris ſa nouvelle Collection de Conciles, dont on n'a juſqu'à preſent que le premier Volume. M. Martin n'avoit aucun bien de famille. Il étoit même ſorti de l'Oratoire de l'agrément des Superieurs pour être en état d'aſſiſter ſa Mere qui avoit beſoin de lui, & le R. P. de S. Marthe Géneral de la Congregation, l'avoit donné à M. Colbert pour être Precepteur de ſes Enfans, de quoi il s'acquitta fort bien & au contentement de M. Colbert.]

comme on dit qu'a fait autrefois son Patron *, un blanc signé pour y mettre telle retractation qu'on voudra ? C'est-à dire que le Concile de Reims en la cause d'Arnoul, ne se trouvera point dans son recueil, ni l'histoire du Concile de Bâle par Æneas Silvius.

Croiez vous que Mademoiselle de Rancey pût avec honneur consentir que l'on fit pour elle la recherche d'un Partisant † qui a ruiné tant de familles, sans qu'on ait aucun lieu de croire qu'il soit dans la disposition de reparer le mal qu'il a fait ? Je suis tout à vous.

* M. de Marca.

† Ce jargon signifie que M. Arnauld ne croioit pas pouvoir avec honneur rechercher M. de Harlai, Archevêque de Paris, ni entrer dans une proposition d'accommodement qu'on lui avoit faite.

LETTRE CCLIII.

A M. DODART. *Sur le Catechisme historique de M. Fleury.*

En 1684.

ON m'a donné avis d'un endroit du *Catechisme historique* qui n'est pas bien, & qui devroit être raccommodé dans une seconde édition. C'est en la page 247. du grand Catechisme.

L'Eglise n'a pas jugé que le commun des Chrétiens put passer un si grand tems (c'est-à-dire toute une année) *sans avoir besoin de pénitence* (c'est-à-dire comme il paroît par la suite, sans commettre des pechez mortels) *Elle sait que ceux qui ne font que des*

des pechez legers s'approchent des Sacremens assez volontiers. Et pour ceux qui negligent leur conscience, il n'est pas juste de les laisser croupir dans le peché plus d'une année. (Comme s'il étoit juste de les y laisser croupir un seul mois, une seule semaine, un seul jour.) Tout cela est mal tourné.

Car 1. c'est donner une étrange idée du Christianisme, de vouloir que l'Eglise n'ait pas jugé que le commun des chrétiens PUT passer une année entiere sans commettre des pechez mortels. S. Augustin en donne une idée bien contraire, lorsqu'il dit qu'un vrai chrétien ne commet point de ces sortes de pechez. Il auroit fallu au moins se contenter de dire, que l'Eglise a jugé que dans la corruption de ces derniers siecles il y auroit beaucoup de chrétiens qui negligeroient d'approcher des Sacremens, si on ne les y obligeoit en les menaçant des peines de l'Eglise, & qui sans cela croupiroient dans leurs pechez pendant plusieurs années.

2. Cette façon de parler, *il n'est pas juste de les laisser croupir dans le peché plus d'une année*, est fort choquante; car les simples & les enfans concluront aisément de là, qu'il n'y a pas grand inconvenient d'y croupir moins d'une année. Ce qui

est

eſt une penſée tout-à-fait indigne d'un chrétien, & tout-à-fait contraire au paſſage de l'Eccleſiaſtique que l'auteur cite lui même au même endroit : *Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, & ne differez point de jour en jour.*

3. Il y a un autre paſſage qui eſt encore plus étrange. Le voici : *comme il ne faut s'approcher de l'Euchariſtie qu'après s'être bien éprouvé, l'Egliſe n'oblige les fideles à s'en approcher qu'une fois l'année, comme elle ne les a obligez qu'une fois l'année à ſe mettre en état de grace.* Elle ne les auroit donc obligez qu'une fois l'année à être vraiment chrétiens. Car on n'eſt point vraiment chrétien, ſi on n'eſt en état de grace.

Mais l'auteur devoit remarquer que l'Egliſe oblige les chrétiens de ſe confeſſer une fois l'année, ſans marquer en quel tems, & qu'elle a marqué le tems de Pâque auquel on eſt obligé de communier. D'où peut venir cette difference, ſinon que l'intention de l'Egliſe eſt, que quand un chrétien eſt aſſez malheureux pour avoir commis quelque peché mortel, il ne doit point attendre au tems de Pâque à s'en confeſſer, mais le faire au plutôt, pour ne point croupir dans ſon peché, & remettre à la prudence de ſon confeſſeur le tems qu'il pourra être abſous ou com-

communier, en travaillant néanmoins à le pouvoir faire au tems de Pâques, si ce n'est que le confesseur jugeât à propos de differer davantage sa communion, comme il est marqué dans le Canon *Omnis utriusque sexus.*

LETTRE CCLIV.

En Janv. 1684. *A M.* NICOLE. *Sur la Réponse du P. Malebranche.*

JE ne sais si on a vû à Paris la réponse au traité des *Idées.* Je la reçus le 6. de ce mois d'un libraire de Rotterdam avec une lettre fort civile, par laquelle il me mandoit, que c'étoit un livre de M. de Malebranche, qui lui avoit donné ordre de me l'envoier de sa part. Je l'ouvris, & dès les premieres lignes, j'y trouvai qu'il m'imputoit de n'avoir écrit contre lui que par chagrin. C'est ce qui est traité dans le premier chapitre. Le deuxieme est un ridicule procès qu'il me fait sur ce que la matiere des *Idées* n'a point de rapport à son Traité de la nature & de la grace. Le troisieme est une accusation d'héresie prise d'un passage de la p. 3. du 2. Volume de ma réponse à M. Mallet. Mais quelque précaution que vous eussiez prise pour n'y point donner lieu,

lieu, vous y auriez été attrapé. Car c'eſt juſtement ſur les deux points capitaux de la doctrine de la grace, la predeſtination gratuite & la grace efficace par elle même, ſur quoi les PP. Annat & Ferrier n'ont jamais oſé nous faire de procès. Le 4. chapitre eſt un abregé de ſon ſyſtéme. Deſorte que ſon livre n'aiant en tout que 335. pages, ces *Parerga* en tiennent 76. La hauteur & la fierté de ce bon Pere eſt inconcevable. Il ſe vante comme d'une belle choſe d'avoir dit autrefois à ſes amis, *Que tout ce que MM. de P. R. ont écrit de la grace eſt un galimathias auquel on ne peut rien comprendre. Qu'il me plaint ſi je ſuis ſi fort vendu à l'amitié de certaines gens, ou tellement eſclave du rang que je tiens dans l'eſprit de mes diſciples, que je ſacrifie la vérité à ces conſidérations. Que je ferois un plus grand ſervice à l'Egliſe en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ſes penſées, que ſi j'avois abbatu M. Claude & tout ſon parti.* Tout le reſte du livre eſt de même air; toujours fier, fanfaron, injurieux, & toujours impertinent: étant réduit ſur la matiere des *Idées* à ſoutenir que les perceptions que notre ame a des objets, ne ſont point répreſentatives de ces objets: ce qui eſt la même choſe que de dire, qu'il y a des montagnes ſans vallées, &

que

que le tout n'eſt pas plus grand que ſa partie. Il dit bien en quelques endroits, que ce que j'ai combattu n'eſt pas ſon ſentiment: mais c'eſt contre toute raiſon, comme il ſera facile d'en être convaincu, pourvû qu'en liſant ſon livre on veuille bien le conférer avec le mien. Et comme je ne doute point qu'il ne donne ſon livre à M. le Prince, je voudrois qu'on fît prier ce Prince par M. Dodart, de vouloir lire la réponſe en la conferant avec le livre.

De plus laiſſant là ſes chicanneries ſur le fait, dans les endroits où il ne peut nier que je n'aie bien pris ſon ſentiment, il ſe défend d'une maniere pitoiable. Pour répondre à l'argument de l'exiſtence des corps ſans ſuppoſer la foi, il dit que ce ſont de bonnes preuves, & de mechantes demonſtrations. Sur ce que j'ai dit qu'il n'eſt pas exact dans ſes expreſſions, puiſqu'il dit pluſieurs fois que nous connoiſſons toutes choſes en Dieu, & que néanmoins il en excepte en d'autres endroits notre ame, les ames des autres hommes, & les eſprits angeliques, il m'accuſe d'une grande ignorance de ne ſavoir pas la difference qu'il y a entre connoître & ſentir: & que nous ſentons notre ame ſans la connoître. Il y a cent autres folies de cette nature, ſur leſquelles il n'y

au-

auroit rien de plus facile que de le couvrir de confusion; mais je ne sai si cela en vaudroit la peine. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas moi qui y travaillerai, ou ce ne sera pas par là que je commencerai. Car j'ai déjà bien avancé un petit écrit sous ce titre, Défense de M. A. contre les réproches personnels aussi injustes qu'outrageux que lui a fait l'Autheur de la Réponse au traité des *Idées*, qui pourra être suivi d'un autre sur son accusation d'héresie, où je ferai voir son ignorance sur la matiere de la grace, & son insupportable presomption de vouloir que ce soit sacrifier la verité à des considerations d'amour propre, que de ne pas renoncer à ce qu'on a apris de l'Ecriture & des SS. Peres cinquante ans durant, pour se rendre à ses nouvelles imaginations. Je suis fort trompé si je ne le réduis à un état dont il ne se relevera jamais. J'ai beaucoup de pensées sur cela que je voudrois bien vous communiquer ; mais cela est bien difficile étant si éloignez.

LET-

LETTRE CCLV.

1684. *A* MADAME DE FONTPERTUIS.
Sur la mort de M. de Sacy.

QUe dire sur une nouvelle si affligeante, sinon que nous sommes entre les mains de Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît, & que c'est toujours pour le bien de ceux qui l'aiment? Nous l'avons perdu pour ce monde, nous le retrouverons en Dieu. Il y servira d'une autre maniere les ames qui avoient confiance en lui, & qui leur sera peut-être plus avantageuse. Notre Seigneur n'abandonne point ceux qui sont à lui. Vous pouvez bien croire que ce nous a été une grande douleur & une étrange surprise, & que tous les vuides que cette perte fera, nous ont bien passé par l'esprit. Dieu les remplira, & il n'y a point de vuide dans ce que Dieu remplit.

LET-

LETTRE CCLVI.

A MADAME DE FONTPERTUIS. 12 Fevr. 1684.
Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean.

N'Aiant reçu qu'avant hier la lettre du 28. du mois passé & celle du 4. de ce mois, ce nous a été un terrible coup & une étrange surprise, d'apprendre en même tems la maladie & la mort d'une telle personne. Car cela comprend tout ce que je vous en pourrois dire. J'en ai écrit à la nouvelle Mere avec une entiere effusion de cœur. Il seroit inutile de vous repeter ce que je lui en dis, je vous envoie la lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne peut desavouer que vous n'aiez perdu ce que vous aviez de plus cher & de plus consolant en ce monde, en perdant cette chere Mere, & que vous n'aiez besoin d'une grande foi pour vous soutenir contre un coup si rude. Mais la confiance que N. S. nous aime, est une remede à tous nos maux. Car puisqu'il nous aime, il a soin de nous, & il connoît mieux que nous mêmes ce qui nous est plus avantageux pour notre salut. Laissons lui donc choisir la voie par laquelle il veut que nous mar-

marchions pour aller à lui, si elle est rude & semée d'épines, elle aura plus de marques d'être la vraie voie qui méne à la vie, parce qu'elle sera plus semblable à celle par laquelle il a marché le premier, & qu'il a fait prendre à ses plus grands saints. Il vous a aussi assez fait entendre par tant de rencontres douloureuses & penibles à la nature, que c'est par là qu'il vous veut sauver, & que la croix est votre partage. Acceptez la donc, & la recevez de sa main paternelle comme un don de son amour. Ne craignez point d'en être accablée; il en portera la plus grande partie, & en un sens il la portera toute entiere, puisqu'en vous chargeant, il vous donnera la force de la porter. La charité, que vous conserverez pour cette famille affligée, vous sera d'un plus grand merite devant Dieu, étant privée de ces douceurs & de ces consolations qu'il étoit à craindre que la nature n'y recherchât. C'est le foin & la paille que nous mettons souvent dans l'édifice que nous bâtissons pour Dieu, dont J. C. est le fondement: & ce sont ces matieres impures qu'il faut que le feu consume, afin que notre édifice soit jugé digne de Dieu. Ainsi tout contribue à notre bien, & les adversitez, qui nous purifient, & quelques succès favorables

rables, qui nous consolent. Nous attendons, comme pouvant avoir cet effet de nous consoler en Dieu, ce que vous avez promis touchant l'une & l'autre mort si precieuse à ses yeux.

LETTRE CCLVII.

A la MERE DU FARGIS, *Abesse de P. R. des Champs. Sur la mort de M. de Sacy, & de la Mere Angelique de S. Jean.* En Fevr. 1684.

QUe vous dire, ma très chere Mere, dans une telle rencontre? On sait assez ce que la nature souffre, & on n'ignore pas les diverses pensées que doivent donner la religion & la foi. Nous nous sentons frapez coup sur coup dans les endroits les plus sensibles. Ne semble-t-il pas que ce soit assez pour avoir lieu de dire: *Dolor super dolorem, in me cor meum mœrens:* Douleur sur douleur, mon cœur est dans l'amertume. Il n'y a qu'un moment qu'une mort imprevue, quoi que très precieuse aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui qui vous conduisoit au dehors par la sagesse de ses conseils, & en qui vous aviez depuis tant de tems une si grande confiance. Et cette plaie etant encore toute ouverte,

en voici une nouvelle plus douloureuſe, parce qu'elle eſt plus interieure, qui vous ravit celle qui vous faiſoit courir dans la voie étroitte par la ferveur de ſon exemple & par l'efficace de ſes paroles. A en demeurer là, on ne voit rien que d'accablant. Mais levons les yeux vers la main qui nous frappe, elle eſt adorable, elle eſt juſte; mais elle eſt toujours miſericordieuſe pour ceux qui ſont à lui & qui n'eſperent qu'en lui. Penſons donc ſeulement à l'aimer, & ſoions certains que tout coopére en bien à ceux qui l'aiment. Les perſonnes que nous regrettons nous ſervoient à aller à Dieu par leur exemple, par leurs paroles, & par leurs inſtructions. Mais peut-être que l'abondance où nous étions à cet égard, lorsque nous les avions parmi nous, étoit cauſe que nous avions moins de ſoin d'en profiter. Ce n'eſt pas que je penſe que ce ſoit pour nous punir qu'il nous les ôte. J'aime mieux croire que c'eſt d'une part que la courſe de leurs travaux étoit finie, & que le tems de leur recompenſe étoit arrivé; & de l'autre, qu'il a voulu que le ſentiment de notre perte nous rendit plus cheres les graces qu'il nous faiſoit par leur entremiſe, & que ce nous fût une occaſion de redoubler notre zèle, pour marcher ſur les pas qu'ils

nous

nous ont tracez avec plus de fidelité, pour nous porter à un plus ardent amour des mortifications & des croix, par le souvenir de ce qu'ils nous ont dit de plus touchant, & pour pratiquer avec plus d'exactitude & plus d'application à Dieu les regles saintes qu'ils nous ont souvent données pour mener une vie vraiment penitente & vraiment religieuse. Je suis assuré, ma chere Mere, que si chacune de nos Sœurs faisoit sa devotion d'entrer dans ces pensées, en se disant souvent à soi même, Qu'auroit fait notre chere Mere dans une telle rencontre, comment nous auroit-elle soutenues, que nous auroit-elle inspiré pour être plus à Dieu ? Elles auroient perdu de la consolation, ce qui ne doit pas être le partage de cette vie, mais elles pourroient retrouver par là autant davantage pour leur solide avancement dans la pieté, que si elle étoit encore parmi elles.

Je prevois, ma très chere Mere, que vous me direz que vous êtes la plus à plaindre, parce que tout le poids est tombé sur vous, & que vous avez peur d'en être accablée, vous trouvant privée d'un si grand appui. Mais celui qui étoit sa force, n'est il pas la vôtre? Pouvons-nous rien de nous mêmes? Et Dieu ne peut-il pas faire les plus grandes choses par les instrumens les plus foibles? Il n'y a point de si petite

charge dans le gouvernement des ames qui ne puiſſe accabler ceux qui ſe l'impoſent à eux mêmes, ſans y être appellez de Dieu; & il n'y en a point de ſi peſante que ne puiſſent porter ceux qu'il y a appellez par une legitime vocation. Gardez-vous ſeulement de tomber dans le decouragement, en vous arrêtant trop à ce que vous pouvez trouver en vous de défauts & d'impuiſſance pour remplir tous vos devoirs. Ce ſeroit compter ſur vous même, au lieu qu'il ne faut compter que ſur le ſecours de Dieu, qui n'abandonne point ceux qu'il charge de la conduite des ames, quand ils font ce qu'ils peuvent ſelon la meſure de leur grace, & qu'ils ſe confient tout à lui. Mais de plus, vous ne ſerez pas la ſeule qui vous attirerez les ſecours neceſſaires pour vous bien acquiter d'un emploi ſi difficile; les ames qui ſont conduites les attirent ſur leurs conducteurs, quand elles ne cherchent dans la conduite qu'on tient ſur elles, que la gloire de Dieu & leur ſalut. Et c'eſt l'avantage qu'ont les ſuperieures des communautez bien reglées, que Dieu leur donne des forces à proportion des beſoins des inferieures, qui méritent par leur bonne diſpoſition que Dieu les pourvoie de bons guides qui ne les égarent point. Mais vous ne vous

devez

devez pas croire, ma très chere Mere, entierement deſtituée de l'appui de celle qui vous a aidée autrefois à porter le même fardeau. Elle vous y ſervira d'une autre maniere. Sa charité qui a reçu, comme il y a lieu de l'eſperer, ſon dernier accompliſſement dans le ciel, ne lui permettra pas d'oublier celles qu'elle a tant aimées pendant ſa vie d'exil ; elle vous obtiendra par ſes prieres devant le throne de Dieu les graces de lumiere pour les bien conduire, & celles de force pour les ſoutenir. Eſperez donc, ma très chere Mere, que vous trouverez en Dieu ce que vous ne pourriez pas trouver en vous même, & ainſi ne regardant que ce qui eſt éternel, & faiſant peu d'état de tout ce qui paſſe, faiſons taire la nature, & n'écoutons plus que ce que nous dit la foi : qu'il ſe faut réjouir du bonheur des ſaints qui nous quittent, & ne penſer qu'à ce qui nous peut rendre dignes de les ſuivre. Je ſalue toutes nos cheres Sœurs. Je les porte dans mon cœur auſſi bien abſent que preſent. Et je vous ſupplie, ma très chere Mere, de trouver bon que cette lettre ſoit pour elles auſſi bien que pour vous. Car ce qu'il y a qui vous regarde en particulier les regarde auſſi, puiſque dans l'état où Dieu vous a miſe à leur égard, tout ce

qu'il vous donnera ſe doit repandre ſur elles, & vous ne ſauriez vous ſanctifier qu'en travaillant à les rendre ſaintes.

LETTRE CCLVIII.

En 1684. *A la Sœur* ANGELIQUE THERESE ARNAULD. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean Abeſſe de P. R.*

QUel coup, ma très chere Niece, à un cœur auſſi tendre que le vôtre, & qui venoit de recevoir une ſi grande plaie * qui n'étoit pas encore refermée! Mais c'eſt dans ces rencontres qu'il ſe faut ſouvenir qu'on eſt Chrétienne & Religieuſe, & que ces deux qualitez doivent regler tous les mouvemens du cœur. Un vrai chrétien eſt tout à Jeſus-Chriſt, ne vit plus que pour Jeſus-Chriſt & ne doit juger des choſes que par rapport à Jeſus-Chriſt. Il ne doit donc pas regarder comme une perte, mais comme un gain, ce qui eſt un gain pour Jeſus-Chriſt. Et c'en eſt un pour lui quand les pierres vivantes deſtinées à entrer dans la ſtructure du temple divin, qu'il éleve à la gloire de ſon Pere, y vont prendre leur place dans le tems preſcrit par les ordres de ſa providence. Il eſt vrai que celles

* La mort de M. de Saci.

celles qui demeurent sur la terre, ne se peuvent voir séparées de celles que Dieu en enleve, sans en ressentir de la douleur : mais ce sentiment que Dieu pardonne quand il dure peu, doit être bientôt reprimé par la joie de la foi, comme dit saint Augustin, & il le doit être plutôt dans une ame religieuse, qui a de plus étroites obligations que le commun des chrétiens, d'être morte au monde, & aux sentimens de la nature, pour ne plus vivre que de la vie de la foi, & de ne plus désirer tant pour elles que pour les personnes qu'elle aime, que la dissolution de ce corps mortel, comme parle l'Apôtre, pour aller regner avec Jesus-Christ. Je ne prétens pas, ma très chere Niece, que l'on se doive décourager lorsqu'on ne se trouve pas dans un si grand détachement. Il suffit qu'on y tende & qu'on y aspire, que l'on soit persuadé que l'on y devroit être, & que l'on s'humilie de n'y être pas. Cela fait au moins qu'on ne s'entretient pas volontairement dans une tristesse qui n'est pas agréable à Dieu, puisque saint Paul la défend aux chrétiens ; & qui ne peut plaire aux personnes que nous regrettons, puisque leur volonté étant parfaitement soumise à celle de Dieu, elles ne peuvent désirer pour ceux avec qui la charité

les unit encore qu'un ſemblable aſſujettiſſement à ſes volontez adorables. Je ſai bien, ma très chere Niece, que c'eſt à Dieu à vous donner cette force. J'ai auſſi une grande confiance qu'il vous la donnera, & je l'en prie de tout mon cœur.

LETTRE CCLIX.

3. Avril. 1684. *Au* PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Au ſujet du P. Jobert, du retour de M. Nicole à Paris, des Jeſuites & du P. Malebranche.*

MONSEIGNEUR

JE ſouhaite les bonnes fêtes à Votre Alteſſe Sereniſſime, & je prie N. S. J. C. qu'il répande la grace de ſa Reſurrection, qui eſt la grace *de la nouveauté de la vie*, ſur Elle & ſur ſon illuſtre famille. Elle ne peut ſans doute mieux faire que de ſe tenir ferme dans la reſolution qu'Elle a priſe, de ne plus rien écrire au P. Jobert de ce qui nous regarde. Car c'eſt lui donner une occaſion prochaine d'offenſer Dieu par des médiſances ou des jugemens tout à fait téméraires. Sa derniere lettre en eſt toute pleine. V. A. trou-

trouvera bon que je ne perde pas mon tems à la refuter. Je ſuis fort preſſé de travailler à autre choſe, où il ſera mieux emploié. Je dirai ſeulement un mot de ce qu'il dit contre M. Nicole: que c'eſt une preuve de ma mauvaiſe foi de ce que je n'ai pas dit à V. A. qu'il n'a été reçu à Paris *qu'en proteſtant qu'il renonçoit abſolument au Janſeniſme & à toute la cabale.* C'eſt un étrange menſonge. V. A. peut s'aſſurer que je ne mens point. Voici comme la choſe s'eſt paſſée. Il ne penſoit point à retourner à Paris; mais ſeulement à ſe retirer à une Abaie, qui eſt à 14. lieues de Paris. Mais afin qu'il n'y fût point inquieté, une perſonne de condition en dit un mot à M. l'Archevêque, qui non ſeulement le trouva bon, mais ajouta qu'il pourroit même revenir à Paris, ſans qu'il ait exigé pour cela aucune condition. Y étant retourné, & aiant rendu à M. l'Archevêque quelques viſites de civilité, où il ne fut parlé de Janſeniſme ni de près ni de loin, il l'a engagé à écrire contre les héretiques. Mais ſon livre * étant fait, loin que le P. Confeſſeur le regarde comme une perſonne qui auroit renoncé à ce qu'ils apellent Janſeniſme, il a fait ce qu'il a pu auprès du Roi pour en empécher la publication; & il en ſeroit venu à bout ſi

* Les prétendus Reformés convaincus de Schiſme.

M. de Paris n'avoit cru qu'il y alloit de son honneur, de ne pas souffrir qu'on supprimât un livre très-bon en soi, & très-utile à l'Eglise, qui n'avoit été entrepris que par son ordre. Ainsi en aiant parlé au Roi il a renversé ce miserable dessein du P. de la Chaise. Mais V. A. trouvera bon que je la prie de ne mander quoi que ce soit de tout cela au P. Jobert. Car cela pourroit être cause qu'ils exciteroient quelque nouvelle tempête contre M. Nicole, de quoi je serois très-fâché; ou qu'ils feroient de nouvelles intrigues pour obtenir du Roi la suppression de son livre; ce qui porteroit un grand prejudice à l'Eglise. Ainsi, Monseigneur, je vous supplie encore une fois de ne rien mander de tout cela à Paris. Aussi bien V. A. voit bien par experience, que tout ce qu'on leur écrit, ne sert point à les detromper, mais ne fait que les aigrir davantage.

N'aiant pu lire plusieurs mots des dernieres lignes de la premiere page de la derniere lettre de V. A. je ne sai pas tout à fait à quoi se raportent ces mots: *Ne me disputez pas cela. Car helas! je ne le sai que trop*; si ce n'est qu'Elle est toujours persuadée que nous avons autant d'aigreur & d'animosité envers les Jesuites, qu'ils en ont envers nous. Sur quoi

je

je n'ai rien à dire après les éclairciſſemens que je lui ai donnez ſur cela en tant d'autres lettres. Je la ſupplie ſeulement de conſiderer, qu'on ne peut ſans erreur prendre l'improbation de la mauvaiſe conduite d'une perſonne pour une haine, une aigreur, & une animoſité contre cette perſonne. Car la premiere de ces deux diſpoſitions eſt commandée par la loi de Dieu, & l'autre eſt defendue comme contraire à la charité. Or je ne crois pas que V. A. ait d'autres temoignages de l'aigreur & de l'animoſité, qu'Elle croit que nous avons contre les Jeſuites, ſinon que nous n'avons pas diſſimulé, quand l'occaſion s'en eſt préſentée, que nous improuvions leur doctrine & leur conduite en beaucoup de choſes, qui nous ont paru très-prejudiciables à l'Egliſe. Elle dira qu'ils en pourront dire autant, & qu'ils prétendront qu'ils ne haïſſent pas nos perſonnes, mais ſeulement qu'ils improuvent notre doctrine & notre conduite. J'avoue que tout cela peut être; & comme je vois mieux mon cœur que celui d'un autre, je ſerois bien plus diſpoſé à croire qu'il n'y a aucun Jeſuite, qui ait de l'animoſité contre moi, que d'avouer à V. A. contre le temoignage de ma conſcience, que j'en ai contre aucun Jeſuite. Je ne doute point auſſi qu'il n'y ait beaucoup

de Jesuites qui parlent contre nous sans nous haïr, étant trompez par les calomnies qu'on a repandues contre nous en tant de libelles. Mais je ne sai comment on peut excuser ceux qui ont inventé ces calomnies, & qui les repandent & de vive voix en toutes sortes de rencontres, & par des livres imprimés. Car il y en a de si atroces & de si peu croiables, que je ne sai sur qui tombera ce que dit S. Paul, *que les médisans ne possederont point le Roiaume de Dieu*, s'il n'y a rien à craindre pour ces diffamateurs publics de tant de personnes innocentes.

Ce que je pensois faire pour la justification du livre des Idées, sera plus long que je ne pensois; & ainsi je n'en suis pas encore dehors. Ce qui ne me laisse gueres de relâche pour penser à autre chose.

LETTRE CCLX.

17. Avr. 1684. *A M.* NICOLE. *Sur la nature des Idées, & sur l'étendue intelligible du Pere Malebranche.*

JE suis bien faché qu'on vous ai envoié si tard la lettre. Car j'en suis bien plus pressé à vous repondre.

Vos premieres difficultés touchant les perceptions representatives ne sont point

point solides. Je les ai eclaircies dans deux exemples, le 14. & le 16. (c'eſt à des exemples que j'ai reduit dans une 5. partie de la Défenſe, tout ce qui regarde le fond de la matiere) où j'ai fait voir que les mots de *repreſentatifs*, de *repreſentation*, de *repreſenter*, ſont comme les mots de *ſain*, & de *ſanté*, c'eſt-à-dire, que comme ces derniers ſont des mots analogues, qui conviennent proprement & premierement à *l'homme*, ou à *l'animal*, & qui ne conviennent aux alimens qu'on apelle ſains, à l'air qu'on apelle ſain, aux ſignes de la ſanté *&c.* que par raport à la ſanté de l'animal; il en eſt de même des mots de *repreſenter* & de *repreſentatifs*. Ils conviennent proprement, premierement, & principalement à la repreſentation formelle qui ne ſe trouve que dans nos perceptions, & ce n'eſt que par raport à nos perceptions que les tableaux, les images, les paroles, l'Ecriture, & tous les autres ſignes ſoit naturels, ſoit d'inſtitution, ſont dits *repreſenter* ou être *repreſentatifs*: parce qu'ils reveillent la perception que nous avons de certains objets, ou qu'ils ſont la cauſe occaſionelle de ce que nous avons ces perceptions, comme quand on montre à une perſonne qui n'a jamais vû le Roi, un portrait du Roi en lui diſant que c'eſt le portrait du

Roi. Car si on ne le lui disoit pas, & qu'il n'eut aucun sujet de s'en douter, ce portrait, quelque bien fait qu'il pût être, ne seroit point à son égard representatif du Roi. Cela est fort bien pouſſé, & par là on voit que c'est le même sophisme de vouloir que nos perceptions ne soient pas representatives, parce qu'elles ne le sont pas en la maniere des tableaux, que si on prétendoit que l'on ne peut pas dire qu'un homme soit *sain*, parce qu'il n'est pas *sain*, comme un aliment est sain, & comme l'air est *sain*. Sans la cherté du port je vous aurois envoié le brouillon de cet endroit : mais cela contient près de 22. pages.

J'ai fait voir dans cet endroit même, une autre chôse fort plaisante : c'est que l'axiome, qui est le fondement de toutes les connoissances humaines dont il est parlé dans *l'Art de penser* 4. Part. ch. 6. fait voir manifestement que nos perceptions sont representatives, sur tout selon le P. Mallebranche, qui en parle en ces termes dans la Recherche de la verité. *L'Axiome Metaphisique, que l'on peut assurer d'une chose, ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans* L'IDÉE QUI LA REPRESENTE *&c.* Car j'ai fait voir par beaucoup de preuves convainquantes que le mot d'*idée* ne s'y pouvoit prendre pour autre chose que pour *perception*, sur tout

tout en y joignant comme il fait ces 4. mineures.

Or on conçoit clairement qu'il y a plus de grandeur dans l'idée que l'on a du tout, que dans l'idée que l'on a de sa partie : que l'existence possible est contenue dans l'idée d'une montagne de marbre: & l'existence impossible dans l'idée d'une montagne sans vallée ; & l'existence necessaire dans l'idée qu'on a de Dieu, je veux dire de l'être infiniment parfait. Donc le tout est plus grand que sa partie ; Donc une montagne de marbre peut exister : Donc une montagne sans vallée ne peut exister : Donc Dieu existe necessairement.

J'ai fait voir qu'il étoit impossible que dans la 2. & la 3. mineure le mot d'*idée* se prenne pour autre chose que pour *perception.* Car il est bien certain qu'une montagne sans vallée, n'a point d'être representatif: & ainsi le mot d'*idée* au regard de la montagne sans vallée, ne peut signifier autre chose, si non la jonction de deux idées ou perceptions; l'une positive de la *montagne*, l'autre negative de la *vallée*, que l'on voit clairement ne se pouvoir allier ensemble; & c'est ce qui fait que l'on dit que l'existence impossible est contenue dans cette idée complexe d'une montagne sans vallée: au lieu que les deux idées ou perceptions de *montagne* & de *marbre* se peuvent allier ensemble, par-

parce qu'elles n'ont rien d'incompatible ; de là vient auſſi que l'on conçoit clairement, que l'exiſtence poſſible eſt renfermée dans l'Idée complexe de *Montagne de marbre*. Or le mot d'*Idée* doit être pris dans la majeure, qui eſt *l'Axiome*, dans le même ſens que dans ces deux mineures, parce qu'autrement ce ſeroit un argument à 4. termes. Donc &c.

En voila aſſés pour votre premiere difficulté, ſur laquelle je ſuis fort en repos. Car je ſuis aſſuré que j'aurai pour moi tout ce qu'il y a d'habiles Philoſophes dans l'Europe.

Pour l'autre difficulté qui regarde l'étendue qu'il met en Dieu, j'ai eû la même retenue que vous avez vue dans le livre des idées, n'oſant dire abſolument qu'il vouloit que ce fut une etendue formelle. C'eſt pourquoi je m'étois contenté de propoſer mes doutes ſur cela, & les raiſons qui ſembloient le faire croire, ſans pourtant l'aſſurer. Voiez s'il vous plait le ch. 14. depuis la p. 141. ou plutôt 136. juſqu'à la fin. Mais ce qui m'a déterminé à lui attribuer abſolument cette opinion, c'eſt :

1. Qu'en repondant à ces endroits là dans ſon ch. 16. il s'amuſe à me quereller ſur ce qu'il prétend que j'ai voulu faire douter s'il ne mettoit point l'étendue for-

formellement en Dieu, après avoir dit que c'étoit UNE CREATURE. Mais il ne dit point, que prenant l'étendue pour quelque chose de divin, & non point pour une creature, il ne l'ait point mise *formellement* en Dieu.

2. En la p. 199. j'avois dit que je ne reconnoissois point pour mon Dieu une étendue intelligible infinie, dans laquelle on pouvoit remarquer differentes parties. Il repond à cela dans la p. 128. de sa reponse. Et au lieu de dire qu'il ne reconnoissoit point pour son Dieu une vraie & formelle etendue, mais seulement l'idée de l'etendue : il dit toute autre chose.

3. Dans ses Meditations chrétiennes, il marque expressement d'une part que le monde est borné, & de l'autre *que les espaces immenses* sont *une substance*. Or supposé que le monde soit borné, ces espaces immenses ne peuvent être une substance créée. C'est donc la substance de Dieu même.

4. Mais ce qui est plus convainquant que tout cela, c'est ce qu'il dit dans la 9. Meditation §. 8. 9. 10.

„ Il y a encore une raison qui porte „ les hommes à croire que la matiere est „ incréée, c'est que quand ils pensent à „ l'etendue, ils ne peuvent s'empêcher „ de

„ de la regarder comme un être néceſſai-
„ re. En effet on conçoit que le monde
„ a été créé dans des eſpaces immenſes,
„ que ces eſpaces n'ont jamais commen-
„ cé, & que Dieu ne les peut detruire.
„ De ſorte que confondant la matiere
„ avec ces eſpaces, parce qu'effective-
„ ment la matiere n'eſt rien autre choſe
„ que de l'eſpace ou de l'étendue, ils re-
„ gardent la matiere comme un être éter-
„ nel. Mais tu dois diſtinguer deux
„ eſpeces d'étendue, l'une intelligible,
„ l'autre materielle. L'etendue intelligi-
„ ble eſt éternelle, immenſe, néceſſaire.
„ C'eſt l'immenſité de l'être divin. C'eſt
„ l'idée intelligible d'une infinité de mon-
„ des poſſibles. C'eſt ce que ton eſprit
„ contemple lorſque tu penſe à l'infini.
„ C'eſt par cette etendue intelligible que
„ tu connois ce monde poſſible.

„ L'autre eſpece d'étendue, eſt la ma-
„ tiere dont le monde eſt compoſé. Bien
„ loin que tu l'aperçoive comme un être
„ néceſſaire, qu'il n'y a que la foi qui
„ t'aprenne ſon exiſtence. Ce monde a
„ commencé & peut ceſſer d'être. Il a
„ certaines bornes qu'il pouroit ne point
„ avoir. Tu penſe le voir, & il eſt in-
„ viſible: & tu lui attribue ce que tu
„ aperçois, lorſque tu ne vois rien qui
„ lui appartiene. Prens donc garde de

„ ne

„ ne pas juger temerairement de ce que tu
„ ne vois en aucune maniere. L'éten-
„ due intelligible te paroît éternelle, né-
„ ceſſaire, infinie, crois ce que tu vois:
„ mais ne crois pas que le monde ſoit
„ éternel, ni que la matiere qui le com-
„ poſe, ſoit immenſe, éternelle, néceſ-
„ ſaire. N'atribue pas à la créature ce qui
„ n'apartient qu'au createur.

Je ne penſe pas qu'on puiſſe nier que ce qu'il appelle des eſpaces immenſes dans leſquels le monde a été créé ne ſoient *l'eſpace des Gaſſendiſtes*, & ce que les autres Philoſophes appellent les *eſpaces imaginaires*. Or il eſt clair que c'eſt de ces mêmes eſpaces qu'il dit que c'eſt *l'immenſité de l'être divin*. Il veut donc manifeſtement que l'eſpace des Gaſſendiſtes ſoit l'immenſité de Dieu. Il y a une ligne qui brouille cela. *C'eſt l'idée intelligible d'une infinité de mondes poſſibles.* Mais en prenant le mot d'*idée* pour un être repreſentatif, cela veut dire ſeulement, que cet eſpace des Gaſſendiſtes éternel, immenſe, néceſſaire, eſt l'être repreſentatif d'une infinité de mondes poſſibles, parce qu'il peut être l'Archetipe d'une infinité de mondes que Dieu pouroit créer. Mais cela ne peut vouloir dire que cette étendue intelligible eſt ſeulement l'étendue en tant qu'elle eſt, con-

çue

çue de Dieu, & qu'elle eſt idéalement en Dieu. Car qui jamais s'eſt mis dans l'eſprit que le monde a été créé dans l'idée que Dieu a de l'étendue: & que c'eſt cette idée que Dieu a de l'étendue qui a fait croire à Spinoſa, *que la matiere étoit incréée, & qu'elle étoit éternelle & néceſſaire?* Il faudroit donc croire auſſi que Dieu aiant l'idée de chaque homme en particulier (car il ne fait rien dont il n'ait l'idée) on a lieu de croire que chaque homme eſt un être éternel & néceſſaire. Pour moi je ne puis deviner quel autre ſens on pouroit donner à toute cette page des Meditations. Mais à propos de cela, je me ſouviens qu'il y a cinq ou 6. ans qu'un Philoſophe extravagant, fit une lettre où il diſoit que Dieu étoit *l'étendue*: & qu'un Carteſien fit un écrit contre, pour montrer que cette extravagance pouvoit être une ſuite de la Philoſophie des Gaſſendiſtes, mais que cela étoit tout à fait oppoſé à celle de M. Deſcartes. Vous me feriez un grand plaiſir ſi vous me pouviez trouver ce dernier écrit. Je penſe qu'il fut imprimé chez Cuſſon imprimeur du Journal, ou chez Pralard. En priant quelqu'un de vos amis de le chercher chez quelques Philoſophes curieux, on le poura trouver. J'en aurois bien beſoin.

Mais

Mais pour revenir au P. Mallebranche, j'ai trouvé encore un endroit dans sa reponse, qui fait juger qu'il croit qu'il y a en Dieu une telle étendue, que si notre ame étoit étendue de la même sorte elle seroit materielle, & composée de corps & d'esprit. C'est une note marginale de la p. 78. de sa Reponse. Elle est un peu obscure, mais elle ne peut avoir d'autre sens.

„ Il faut remarquer que c'est une pro-
„ prieté de l'infini incomprehensible à
„ l'esprit humain, d'être en même tems
„ un, & toutes choses, composé, pour
„ ainsi dire, d'une infinité de perfections,
„ & tellement simple, que chaque perfec-
„ tion renferme toutes les autres sans au-
„ cune distinction réelle..... Mais
„ l'ame, par exemple, étant un être
„ borné & particulier, ELLE SEROIT
„ MATERIELLE SI ELLE ETOIT
„ ETENDUE; elle seroit composée de
„ deux substances differentes, esprit &
„ corps.

J'ai oublié de vous dire sur votre premiere difficulté, qu'il n'est pas vrai que la réalité objective de nos perceptions, ou de nos idées ne soit qu'une denomination externe de l'objet connu. C'est une objection qu'on a faite à M. Descartes dans les premieres objections. Vous pouvez voir la Reponse qu'il y a faite. Je

Je vous prie auſſi de voir dans *l'Art de penſer* ce qui y eſt dit des Idées 1. p. ch. 1. & 4. Part. ch. 6. & ce qu'en dit M. Deſcartes dans ſa 3. Meditation, & dans la fin de ſa Reponſe aux deux objections.

Pour les prétendues duretés, j'ai deux graces à demander à nos amis. L'une qu'ils ne me tourmentent plus ſur cela. Car il n'en ſera autre choſe. Je crois en conſcience en devoir uſer comme je fais envers un homme que je crois plus dangereux à l'Egliſe que M. Mallet & Deſmarets. La pretendue modération que l'on me conſeille, ne feroit que le rendre plus inſolent. Il a beſoin qu'on l'humilie, & qu'on faſſe voir combien il a l'eſprit faux. C'eſt une correction fraternelle qu'on lui doit, & elle ne ſeroit pas correction ſi elle n'avoit de la force. *Foris*, dit S. Auguſtin, *terribiliter perſonet increpatio: intus lenitatis teneatur dilectio.* Il faut de plus que le monde connoiſſe ſes égaremens, afin qu'on ne ſe laiſſe plus emporter par un faux air de ſpiritualité qui impoſe extremement aux eſprits mediocres qui liſent ſes ouvrages. Ce n'eſt pas ſeulement à moi qu'il en veut. Il a entrepris de decrier tout ce qu'on a fait ſur la grace, en ſe vantant inſolemment, que ce ne ſont que des Galimathias auſquels

on ne comprend rien, & de faire paſſer pour des dogmes pernicieux & frapés d'anatheme par les Conciles les plus ſaintes verités de la grace. Il faut qu'il ſache qu'on n'eſt point inſenſible contre de tels excès. C'eſt manquer de zèle pour la Religion que d'être froid dans ces rencontres. *Duobus modis*, dit le même ſaint, *non te maculat malus. Si non conſentias & ſi redarguas.* Je ne crains point ſes emportemens & ſes aigreurs. Plus il les continuera, & plus il ſe décriera lui même. Et je ſuis fort aſſuré, que je ne lui donnerai point de priſe, & qu'il n'aura rien de raiſonnable à me repliquer. Il eſt vrai que je ne puis empêcher qu'il ne s'emporte en de nouvelles folies, & de nouvelles extravagances. Mais c'eſt de quoi je ne me mets point en peine, non plus que des ſatires des Miniſtres. *Non eſt ſapientis præſtare niſi culpam.* J'ai une grande application à ne rien dire qui ne ſoit véritable & bien fondé. Si j'y avois manqué, quoi que par inadvertance, j'en aurois beaucoup de peine. Mais quand ma conſcience ne me reproche rien, je me moque de toutes les injures que l'on me peut dire, & j'en ſuis moins touché que d'une piqueure de mouche. La ſeconde grace que je demande à nos amis, eſt que s'ils ne peuvent pas aprouver ma maniere d'é-

d'écrire, qu'ils aient au moins la bonté de s'en taire, & de ne pas prévenir contre moi le jugement du public, qui me ſera peut-être plus favorable qu'ils ne penſent. Je m'attens bien que quelques perſonnes, pour qui j'ai dailleurs de l'eſtime, trouveront que je ſuis trop dur: mais j'eſpere auſſi qu'ils demeureront d'acord qu'on m'en a donné ſujet, & que j'ai raiſon dans le fond. Cela me ſuffit. La ſolidité des preuves pour établir la verité a des principes certains, & tous ceux qui ont l'eſprit juſte en jugent de la même ſorte. Mais pour les manieres douces ou fortes, c'eſt une matiere de goût : & il n'eſt pas poſſible de contenter toutes ſortes de goûts. Le goût de la Cour peut n'être pas celui de tout le reſte du monde; & le goût d'un ſiecle n'eſt pas toujours celui d'un autre.

J'aurois bien encore des choſes à dire, mais il faut finir. Quand vous aurez vû le livre intitulé *l'Eſprit de M. Arnauld*, vous ne direz plus que celui qui y eſt attaqué directement, tôt ou tard y doit repondre; mais plutot qu'il s'en doit moquer.

LET-

LETTRE CCLXI.

Au P. QUESNEL. *Sur la Remontrance ou Justification.* 9. Mai 1684.

. . . J'Ai lu tout ce qu'on m'écrit sur la *Remontrance.* * Voici en peu de mots ce que j'en ai conclu : qu'il lui faut changer de forme en parlant *in tertia persona*, & non *in prima.* † Adoucir tout ce qui regarde cette personne selon les remarques qu'on a envoiées, à quoi on n'aura aucune peine, quoi qu'il semble qu'on se soit imaginé le contraire. Mais pour retrancher ce qui regarde les principaux auteurs des maux ; c'est à quoi on ne sauroit se résoudre, parce qu'on est persuadé que ce seroit *telum imbelle sine ictu.* Ainsi tout se reduit à deliberer ce qu'on fera de ces trois choses, supposé que l'ouvrage soit adouci & changé de forme :

1. Le mettre au fonds d'un coffre en attendant qu'il se présente quelque occasion où on le croit propre à être donné.

2. Faire *Stamper* & retirer tous les exemplaires, & attendre aussi l'occasion.

3. Le faire *Stamper* & le publier aussitôt. Mais je ne puis penser à ce dernier tant qu'on sera dans la peur où on est : ne voulant point du tout me rendre garand

* *Remontrance* & ensuite c'étoit un Ecrit intitulé, *Justification* où il se defendoit & tous ceux qu'on persecutoit sous le pretexte du Jansenisme. Le P. Q. en avoit une copie & le brouillon même qui lui furent enlevés avec ses autres papiers.

† Il y parloit toujours au Roi, ce qu'il changea en le tournant autrement.

de ce qui en pourroit arriver. Ainſi tout ſe reduit à choiſir du premier ou du ſecond avis. Et le premier doit l'emporter, ſi on a pour fin de perſuader celui qu'on a prévenu, en ſuppoſant qu'il y a quelque apparence que cela ſera. Je ſuis ſi éloigné de croire qu'on ſe le puiſſe promettre en quelque forme que l'on mette cet écrit, que je n'aurois pas trop bonne opinion du jugement de l'auteur, ſi je croiois qu'il eut eu cette penſée. Je crois plutôt que ſon deſſein a été de rendre la conduite que l'on tient ſi ridicule dans le public, qu'on vint peu à peu à en avoir de la confuſion: d'où il y auroit à eſperer qu'avec le tems les choſes pourroient changer, & que cependant tout ce qu'il y a de gens d'eſprit pouroient être convaincus de l'innocence de ceux qu'on opprime & de l'injuſtice de leurs ennemis. Cet effet ſeroit preſque infaillible. Mais pour ne ſe pas tromper, il faudroit ajouter, *cum perſecutionibus*, comme J. C. dit dans l'Evangile de S. Marc, en parlant du centuple qu'il promet à ceux qui auroient tout quitté pour lui. On avoue donc que cela pourroit bien en attirer de nouvelles. Et ainſi pour bien juger de ce qu'il y a à faire dans cette rencontre, il faut mettre dans un des plats de la balance une perſécution ſourde,

de, qui va à ruiner peu à peu tout le bien qu'on fait dans l'Eglise, & qui ne paroît pas fort injuste à la plupart des gens. Et mettre dans l'autre plat une grande justification dans le monde, & un grand décri de nos ennemis, ce qui pourra être accompagné d'un redoublement de persécution. Il faut se resoudre à l'un ou à l'autre. Car de croire que de certains Ecrits doux dont personne ne seroit choqué, nous puissent faire aucuns biens, c'est ce qui ne me sauroit entrer dans l'esprit. Et ainsi que ceux qui ont ces esperances, y travaillent, je n'en serai pas fâché: mais pour moi je ne saurois rien faire qui vaille, quand ce qu'on voudroit que je fisse n'est pas à mon goût. Je suis tout à vous.

J'ai de l'estime & de l'affection pour M. Ouvrard. * Mais sa pensée sur la reformation du Calendrier, qu'il paroît avoir regardée comme une chose qui pourroit bien s'exécuter, me paroît la plus étrange chose du monde. Je voudrois bien pour son honneur qu'il n'eut point imprimé une telle chose.

* Chanoine de Tours.

Universitas BIBLIOTHECA

LETTRE CCLXII.

26. Juil. 1684. *A Mad.* JUPINE ET A SA COMPAGNE. *Sur la mort de leur Maitreſſe.*

DIeu n'a pas permis, mes très cheres ſœurs, que j'aie été preſent à la mort heureuſe de vôtre bonne Maitreſſe. On a évité par là quelques embaras; mais ce m'auroit été une conſolation d'être temoin des diſpoſitions ſi ſaintes & ſi chretiennes par leſquelles Dieu a voulu qu'elle terminât ſa ſainte vie, ſelon la relation ſi edifiante que le Pere de Hondt m'en a envoiée. J'aurois auſſi pu contribuer à adoucir la douleur qu'on ne peut douter que vous n'aïïez reſſentie dans une ſi grande perte. Aſſurément vous avez ſujet d'en être touchées, & peut-être que de votre vie vous ne ſerez dans un état ſi tranquille que vous avez été avec elle. Je me reprens. Car un vrai chretien trouve ſa tranquillité par tout, & je vous ferois tort ſi je ne croiois que vous avez toutes deux un vrai deſir d'être toujours de véritables chretiennes. Je voulois dire ſeulement, que ſa bonté vous a fait trouver bien de la douceur dans les ſervices que vous lui avez rendus, & qu'il vous a dû être douloureux de vous en

être

être vues tout d'un coup privées. Notre vie est toute pleine de ces sortes de croix, & il s'y faut attendre. Tout passe dans le monde. Les uns le quittent plutôt, les autres plus tard; mais le voiage de tous se termine à entrer dans l'une ou l'autre de deux éternitez bien differentes, selon qu'on aura bien ou mal emploié le tems que Dieu nous donne pour acquerir l'une, & pour éviter l'autre. Heureux ceux, dit l'Ecriture, qui sont appellez aux noces de l'Agneau! C'est l'éternité bien heureuse à laquelle nous souhaitons tous d'arriver. Pourquoi donc pleurer ceux que nous avons tout sujet de croire qui y sont arrivez avant nous. Le bonheur incomparable dont ils jouissent, ne nous devroit-il pas donner plus de joie que les privations passagéres que nous en ressentons ne nous causent de tristesse?

Ainsi ce que nous devons faire dans la mort des gens de bien n'est pas de les regretter; car il ne leur est rien arrivé par là qui ne soit dans l'ordre de Dieu, & qui ne leur soit avantageux; mais c'est de nous souvenir de leur vertu & d'imiter leur exemple. Celle qui nous a quitté pour aller à Dieu, nous en a beaucoup donné de bonté, de douceur, de charité, d'humilité, de détachement des choses de la terre, & d'attachement à Dieu,

& sur tout d'une admirable tranquillité d'ame, que Dieu lui a conservée jusqu'au dernier moment de sa vie. Et tout cela étoit d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit caché & comme enséveli sous un très bas sentiment qu'elle avoit d'elle même. Ce sont des instructions muettes qu'elle vous a données, mes très cheres sœurs, pendant tout le tems que vous avez été avec elle, dont vous devez profiter. Et la plus grand marque vous puissiez donner que vous étes dans cette disposition, est d'avoir autant de douceur & de condescendance l'une pour l'autre, qu'elle en a eu pour vous deux. Car nous nous trompons, si nous croions avoir une vraie charité pour le prochain sans rien vouloir souffrir de lui. Chacun a ses defauts, & c'est une grande injustice de vouloir que l'on tolére nos petites humeurs, & ne vouloir pas tolérer celles des autres. Il n'y a point de vraie vertu chretienne sans patience, ni de patience sans souffrance, ni de souffrance si nous n'avions personne qui nous contredit. Mais Dieu permet qu'il nous arrive beaucoup de petites contradictions de la part même des personnes qui craignent Dieu avec qui la providence nous a unis, pour nous être une matiere de mérite quand nous en faisons l'usage que Dieu désire, en les prenant comme

des

des moiens qu'il nous donne de paier ce que nous devons à sa justice pour les fautes sans nombre que nous commettons tous les jours. Si nous étions frappez de cette pensée autant que J. C. a voulu que nous le fussions, en nous en parlant si souvent dans l'Evangile, & si nous faisions tous les jours une attention serieuse sur ce qu'il en a mis dans la priere que nous disons sans cesse, n'aurions-nous pas plutôt de la joie que de la peine, quand on fait de nous quelque plainte qui nous semble injuste, ou qu'on nous dit quelque parole desobligeante, ou qu'on nous témoigne quelque mauvaise humeur? Un homme accablé de dettes, & menacé de la prison s'il ne les paioit, que ne feroit-il point pour se procurer l'amitié d'une personne qu'il seroit assuré qui lui donneroit moien de s'en acquitter? Les dettes sont nos péchez. La prison qui nous attend, si nous ne les paions pendant cette vie, c'est au moins le purgatoire. Ceux avec qui nous croions ne pouvoir vivre, parce qu'ils nous seroient quelquefois un exercice de patience, nous donneroient par là le moien de nous en acquitter; & nous aimons mieux écouter notre amour propre qui nous grossit des riens, que d'en tirer un avantage si considérable. Je ne sai, mes sœurs, comment je suis entré dans ce

discours. Je n'y pensois gueres quand j'ai commencé à vous écrire. Mais au moins soiez certaines qu'il part de l'abondance d'un cœur, qui a un grand desir que vous deveniez aussi saintes que votre bonne Maitresse, & qui vous souhaite ardemment une abondance de charité, qui vous rende inebranlables dans le dessein que tout vrai chretien doit avoir de ne vivre que pour Dieu, en l'aimant de tout votre cœur, & en le lui temoignant par l'affection sincere, condescendante & patiente que vous aurez l'une pour l'autre.

LETTRE CCLXIII.

9. Août 1684. *A M.* DU VAUCEL. *Sur* l'Amor pœnitens *de M. de Castorie; & sur le train que les affaires de l'Eglise prenoient en France.*

VOtre lettre du 15. Juillet que nous avons reçue il y a 5. ou 6. jours, nous avoit un peu allarmez à cause des nouvelles attaques que l'on faisoit contre l'*Amor pœnitens.* Mais comme nous sommes presentement auprès de M. (de Castorie) celle que vous lui avez écrite, qu'il n'a reçue que deux ou trois jours après, nous a rassurez; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait écrit cette semaine au Cardinal Gri-

Grimaldi, à M. l'Evêque de Grenoble, & au Cardinal Casanatte de fort bonnes lettres. Notre allarme ne venoit que de la mauvaise opinion que nous avions de la science de ces Consulteurs. Car dailleurs rien n'est plus foible que ce que les ennemis de cet ouvrage s'avisent de dire de nouveau contre le 1. livre. Vous le reduisez à deux choses.

La 1. est que *le Decret d'Alexandre VII. semble avoir imposé silence à tous les Theologiens sur la question de la contrition & de l'attrition.* Mais c'est la plus fausse supposition du monde. Car ce Decret suppose au contraire que les Theologiens auront toute liberté comme auparavant d'écrire sur cette matiere; mais ce qu'il leur défend est d'apposer des notes Theologiques, telles que sont les qualifications d'erronées & d'heretiques, aux sentimens qu'ils n'aprouveront point. Et c'est ce qu'on n'a point fait dans l'*Amor pœnitens.* Et s'il y avoit en un endroit ou deux quelque chose de dur contre les attritionnaires, on l'a changé dans la nouvelle édition, comme vous le verrez par les feuilles qu'on vous envoiera cette semaine. Mais cela même n'étoit point ce qui s'appelle *nota Theologica.* Et ainsi ils ne sauroient tirer de ce Decret aucun argument contre ce livre qui ne soit impertinent.

La 2. choſe que vous dites qu'ils objectent, eſt la Bulle contre Baius. Mais cela ne ſeroit pas mieux fondé. Car tout ce qu'on pouroit tirer de cette Bulle ſur cette matiere, ne peut regarder que ceux qui croient qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choſes, ſans que l'on ſoit juſtifié (je ne dis pas qu'on eut raiſon de les combattre par cette Bulle; mais je dis qu'il n'y a que ceux là, à qui on la pourroit objecter avec quelque couleur.) Or l'auteur de *l'Amor pœnitens* a aſſez déclaré par *l'appendix* de ſon livre, qu'il eſt du ſentiment de S. Thomas, qui eſt oppoſé à celui-là. Ce n'eſt donc que par l'habitude qu'ils ont de crier ſur toutes choſes, *Baïus*, *Baïus*, qu'ils s'aviſent d'en parler ici, & non qu'ils en aient aucun ſujet, même apparent.

Il n'y a pas grande choſe à eſperer de la Preſidence de M. de Reims. Il n'y a dans ce Tribunal que trois Conſeillers d'Etat, *M. Courtin*, *M. d'Argouges*, *& M. Bignon*, & un Maître des Requêtes qui eſt M. de Bagnols. M. d'Argouges eſt un peu Jeſuite, les trois autres ſont bien diſpoſez, mais il n'y a aucun autre Evêque. Et ce ne ſont que des affaires du for contentieux, qui vont à ce tribunal; & ainſi cela n'empêchera nullement que l'Archevêque de Paris, &

le

le P. de la Chaise ne fassent donner à qui ils voudront des lettres de cachet, en surprenant la religion de S. M. Il est vrai que cette nouvelle avoit causé dabord quelque joie, parce qu'on s'étoit imaginé que c'étoit une marque que le credit de l'Archevêque de Paris diminuoit : mais on voit bien presentement le contraire, par l'apartement que le Roi lui a donné dans le château de Versailles, & par le choix qu'il a fait de lui pour être President de l'assemblée prochaine: ce qui doit faire juger qu'il ne s'y fera rien de bon. Et ainsi il y a bien à aprehender que les choses de l'Eglise n'aillent en France de mal en pis, sur tout la Cour de Rome se remuant aussi peu qu'elle fait.

LETTRE

De M. TREUVE', *alors Sous-Vicaire de S. André des Arcs à Paris, & depuis Théologal de Meaux, où il propose divers cas de conscience dont il demande la resolution.* 10. Août 1684.

MONSIEUR

JE ne sai si mon nom vous est tout à fait inconnu, & si la personne qui a la bonté

de ſe charger de cette lettre, & qui m'a promis de vous en demander la réponſe, ne vous a point quelque-fois parlé de moi dans les ſiennes. Ce n'eſt point la curioſité, mais le beſoin que j'ai d'inſtruction qui m'oblige à vous écrire. La providence m'a engagé dans le miniſtere de la prédication & de la confeſſion. Le talent que j'ai eſt fort mediocre. Cependant je ne laiſſe pas de plaire à ceux qui aiment la bonne morale, & de déplaire à ceux qui la combattent. C'eſt pour quoi je dois prendre garde à parler exactement, & à ne point outrer les choſes, auſſi bien qu'à parler hardiment quand il s'agit de la verité. Il y a des points ſur leſquels je ne ſuis pas embaraſſé. On trouve des regles ſures pour s'y conduire. Mais il y en a ſur leſquels je ne ſai quel parti prendre. Je ne les trouve pas clairement décidés dans l'Ecriture Sainte ni dans les Peres. Je vois que les ſentimens des ſavans ſont partagez ſur ces choſes là, & que les plus ſeveres ſont aſſez embaraſſez quand il s'agit de ſe declarer & de prendre un parti. Les livres qui en ont parlé, n'ont rien qui me ſatisfaſſe, & quoique je ſente un panchant à l'opinion la plus ſevere, je vois que l'autre eſt ſi autoriſée, & par la pratique & par le nombre de ceux qui la ſoutiennent, que je n'oſe

ſe me determiner de moi même ; & je m'addreſſe à vous, Monſieur, pour vous demander des reſolutions auſquelles je puiſſe me fixer. Je m'arreterai à ce que vous me direz. Je le prêcherai hardiment en chaire, & vos deciſions me ſerviront de regle pour le Confeſſional. Mais je vous ſupplie de bien examiner mes queſtions, & d'avoir la bonté de me marquer les principes ſur leſquels vos réponſes ſeront appuiées.

I.

S. Paul & S. Pierre ont dit que les femmes chrétiennes ne doivent point être parées avec des friſures, des perles, des ornemens d'or, ni porter des habits d'un grand prix. Je demande ſi ces paroles contiennent une veritable défenſe, ou ſeulement un conſeil. S'il y a du peché à porter des friſures, des perles, & des habits d'or, & ſi l'on doit refuſer l'abſolution aux perſonnes qui ſe ſervent de ces ornemens pour ſe parer. S'il eſt vrai que les femmes de grande qualité s'en peuvent ſervir dans peché, ſi la friſure n'eſt point plus mauvaiſe que les perles & les habits d'or. Les Peres ont parlé ſur ces choſes d'une maniere qui porte à croire qu'ils les regardoient comme mauvaiſes,

comme les pompes de Satan auxquelles les chrétiens ont renoncé dans leur batême, comme une partie du luxe & du faſte que la Religion condamne. Mais la coutume & l'exemple d'un grand nombre de perſonnes qui paroiſſent honnêtes & reglées dailleurs, & qui ſont conduites par des directeurs ſages & éclairés, les autoriſent beaucoup, & donnent ſujet de croire que les Peres ont plutot condamné l'excès où l'on peut tomber dans ces choſes là, que ces choſes là en elles mêmes.

II.

Je demande en ſecond lieu, ſi S. Auguſtin dans ſa lettre à *Ecdicia*, qui eſt la 262 *de la nouvelle édition*, & dans celle à *Poſſidius, qui eſt la* 245. a permis les habits d'or & les autres ornemens dont les femmes ſe ſervent pour plaire à leurs maris. Il ſemble que dans la lettre à *Ecdicia* il met ces parures défendues par S. Paul au nombre de celles qui ne ſervent qu'au faſte & à l'impureté; & que dans celle à *Poſſidius* il defend les friſures, & ne permet les autres choſes que par tolerance; & comme S. Paul permet une autre choſe dans laquelle il y a un peché veniel, *ſecundùm veniam, non ſecundùm imperium*; S. Auguſtin ſe ſert des mêmes mots. S. Tho-

Thomas, Estius & quelques autres auteurs sont encore plus faciles, & ne font pas de difficulté de dire, que les personnes de qualité peuvent porter de l'or & des habits proportionnez à leur condition. Mais ils ne répondent point à ce que les deux Princes des Apôtres ont dit sur cela. Ils se servent de l'exemple des femmes de l'Ancien Testament pour autoriser leur opinion. Ne peut-on pas dire que le nouveau étant plus parfait que l'ancien, les chrétiens se doivent priver de ces choses, quoi qu'elles fussent permises aux Juifs. Ne peut-on pas dire encore qu'elles étoient mysterieuses dans ce peuple là, & que Dieu accordoit la magnificence & la pompe à quelques Saints de l'Ancien Testament, pour faire voir qu'il étoit le maître des richesses, & qu'il les donnoit à qui il vouloit, & pour retenir par là un peuple grossier & charnel dans son devoir?

III.

Je demande 3. si une femme doit obéir à son mari quand il veut qu'elle soit frisée & vestue magnifiquement : si les enfans doivent obéir à leurs parens quand ils leur ordonnent la même chose. C'est le seul cas où j'aurois peine à condamner

damner l'uſage de ces parures, pourvû qu'on en bannît l'immodeſtie & la nudité du ſein, de la gorge & des épaules. Cependant un homme celebre dans Paris par ſa ſeverité les defend à toutes ſortes de perſonnes, & dit qu'il faut que la femme & les enfans desobéiſſent juſqu'à ſouffrir tous les mauvais traitemens qu'on leur peut faire, & traite de gens relâchés tous les directeurs qui uſent de quelque temperament.

IV.

Je demande ſi l'on doit condamner tous ceux qui exercent les métiers où l'on travaille à des choſes qui ſervent à entretenir le luxe, le faſte, la vanité, la ſenſualité, l'impureté. Tels ſont les faiſeurs de points, de dentelles, & d'étoffes d'or, & quantité de choſes ſemblables. S'il eſt permis de porter ces choſes, il eſt permis de les faire & de les vendre; mais ſi les Apôtres les ont défendues, je ne vois pas comment ou peut abſoudre ceux qui y travaillent toute leur vie. Cependant il y a un nombre prodigieux de femmes & de filles qui gagnent leur vie à faire du point de France & d'autres dentelles. Il n'y a pas juſques aux Religieuſes qui ne s'occupent

cupent à ces ouvrages pour les vendre à des marchans. On y travaille continuellement à l'Hôpital général de Paris & aux Maisons qui en dépendent. Beaucoup de gens excusent ces metiers en disant, que toutes les choses qu'on y fait servent à orner les Eglises & à enrichir les Chasubles, Chapes, paremens d'autel &c. Cette raison est-elle suffisante? Je ne parle point des marchans qui les vendent : car s'il est permis de les faire, il est permis de les vendre. Mais je voudrois savoir si un marchand qui ne vend que des choses inutiles, comme de pures curiositez, est en sureté de conscience. Il y en a de cette sorte au Palais & aux foires de S. Germain & de S. Laurens.

V.

Le métier des Perruquiers & des Coéfeuses est-il mauvais? Les premiers ne font que des frisures, & si elles sont défendues aux femmes, pourquoi seront-elles permises aux hommes? Les Coéfeuses entretiennent l'immodestie, &, si je l'ose dire, l'impudence des femmes. Car elles se coéfent présentement d'une maniere très propre à faire offenser Dieu par ceux qui les regardent. Elles mettent quantité de faux cheveux, de frisures, de rubans,

& tout cela eſt ajuſté avec beaucoup de vanité. Cependant on trouve des coéfeuſes qui n'ont point d'autre moien pour gagner leur vie. Il y en a une qui m'eſt venu conſulter, parce qu'elle a des ſcrupules. Elle gagne douze cent livres par an à ce metier. Elle nourrit ſon mari à rien faire, & fait ſubſiſter honorablement ſa famille. Le mari ne veut pas qu'elle quite, & ſi elle le fait, elle mettra le deſordre & la diviſion dans ſa maiſon. Je voudrois ſavoir ſi elle y eſt obligée en conſcience, & ſi on peut trouver quelque temperament innocent en cette occaſion.

Je ſuis de même fort en peine de la conduite que je dois tenir à l'égard des couturieres qui font les manteaux des femmes extrememenr découverts. On y peut attacher une dentelle, ou mettre par deſſus un mouchoir pour empêcher que la gorge & les épaules ne ſoient vûes. Mais la plupart n'en mettent point, les couturieres le ſavent bien. Elles connoiſſent leur monde. Ne doivent-elles pas refuſer de travailler pour celles qui en abuſent, & ſont-elles bien excuſées quand elles diſent : ſi je ne travaille pas pour elles, d'autres travailleront, & je mourai de faim? La nudité du ſein & des épaules eſt encore un abus fort établi dans Paris,

les

les personnes même qui passent pour reglées ne sont point assez couvertes. Je ne sai jusqu'où la rigueur doit aller sur ce point.

VI.

Il y a des métiers constament bons & permis, où l'on travaille publiquement les dimanches & les festes. Ceux qui les exercent se contentent, maîtres & domestiques, d'entendre une messe basse, & ils emploient le reste du jour à leur negoce. L'Eglise le voit, le magistrat le sait, & personne ne les reprent. Quelle conduite faut-il garder envers ces gens là? Je ne suis pas si en peine des fêtes que des dimanches. Car les fêtes n'étant que de droit Ecclesiastique, la coutume peut servir d'explication à la loi; mais le dimanche étant de droit divin, les hommes en peuvent-ils dispenser des metiers entiers, & pour toujours. J'avoue que je ne le puis comprendre, & que trouvant les ordonnances de Blois, d'Orleans, & d'autres reglemens du Prince qui ne sont pas anciens, conformes à la loi de Dieu, je crois que la coutume contraire, quoique publique, est nouvelle, & doit passer pour un abus. Mais si cela est, un Confesseur embarassera beaucoup

coup de particuliers, qui ne pourront ceſſer de travailler ces jours là ſans ſe ruiner, parce que d'autres travailleront & emporteront toutes leurs pratiques. Un barbier, par exemple, qui gagne plus le dimanche que dans toute la ſemaine, ſe ruinera s'il ceſſe, parce que les autres n'en travailleront pas moins, & l'on ira chez eux. Les cabaretiers, patiſſiers, fruitiers, rotiſſeurs, les gens de juſtice, certains marchans, comme vendeurs d'images, les limonadiers, les maîtres des jeux publics & autres, n'entendent qu'une petite meſſe, ne vont que 3. ou 4. fois l'an à veſpres & au ſermon. Peut-on donner l'abſolution à ces gens là ? Leurs domeſtiques ſont-ils en ſureté de conſcience ? Je ne trouve que de ces gens-là au confeſſional ? Les tailleurs tout de même travaillent les dimanches dès qu'il s'agit d'en deuil, d'un voiage, d'un équipage pour l'armée &c.

VII.

Je voudrois bien ſavoir ſi l'obligation d'entendre la meſſe de paroiſſe eſt ſous peine de peché mortel, quand on y peut aller. Les Conciles qui ont excommunié ceux qui y manquent trois dimanches conſecutifs par leur faute, ſemblent autoriſer cette penſée. Car on n'excom-

mu-

nunieroit pas pour un peché veniel commis jusques à trois fois. Le P. Baſſean qui a fait le *Parochophilus* pretend que le mot *teneri*, qui eſt dans le Concile de Trente au ſujet de la parole de Dieu qu'on doit entendre dans ſa paroiſſe, ſignifie ſelon les Canoniſtes & les Casuiſtes, que l'obligation enferme un peché mortel. Je voudrois ſavoir auſſi ſi l'obligation d'entendre la meſſe les dimanches & les fêtes qu'on a marquée dans ce qu'on appelle commandemens de l'Egliſe, tombe ſur la meſſe de paroiſſe, ou ſur la meſſe en géneral, en ſorte qu'il ſuffiſe d'entendre la meſſe baſſe ou paroiſſiale pour y ſatisfaire. Les Conciles ont-ils jamais parlé de l'obligation d'entendre une meſſe baſſe? Y a-t-il des Rituels qui la marquent préciſement? Ce qui me donne lieu de propoſer cette difficulté, eſt qu'un certain prédicateur a dit dans l'Egliſe S. Nicolas des Champs, qu'on ſeroit peut-être embaraſſé s'il falloit decider à quoi il y a plus de mal, ou à ne point entendre du tout la meſſe un jour de dimanche, ou à ne point entendre celle de paroiſſe quand on le peut. Cette propoſition fit du bruit, mais on trouve dans l'antiquité de grandes raiſons pour croire que c'eſt là l'eſprit de l'Egliſe. Les domeſtiques ſont-ils obligez d'en-

d'entendre la meſſe de paroiſſe, & de quiter les maîtres qui ne les y veulent pas laiſſer aller? Quelle eſt l'obligation de veſpres? Ne ſuffit-il pas de les entendre où l'on ſe trouve? Celui qui fait coutume de n'y point aller, peche-t-il mortellement?

VIII.

Que faut-il prêcher ſur ceux qui entendent la meſſe dans l'habitude du peché mortel un jour d'obligation. Je ſuppoſe qu'ils ne font aucune réflexion ſur leur peché, qu'ils ne ſavent pas qu'ils devroient gémir ſur l'attachement qu'ils y ont, & venir à la meſſe pour obtenir la grace d'en ſortir. Ils ſavent qu'on eſt obligé d'entendre la meſſe. Ils viennent pour obéir à ce precepte, diſent leurs prieres accoutumées, & vont de là à leurs occupations ordinaires. Ces gens là accompliſſement-ils le precepte? Font-ils un nouveau peché? Eſt-il mortel? Feroient-ils mieux de ne point entendre la meſſe juſques à ce qu'ils ſentiſſent en eux au moins un vrai deſir de leur converſion, comme on fait mieux de ne point communier quand on a de l'affection au peché mortel? C'eſt une queſtion maintenant fort agitée, & ceux qui ne

ſavent point leur religion, ou qui n'aiment point la bonne morale, ne ſauroient ſouffrir qu'on leur parle de peché ni mortel ni veniel en cette occaſion. Cependant à une conference de M. l'Archevêque où l'on traita cette queſtion, M. de l'Eſtoc & M. le Curé de S. Laurens, après avoir diſtingué, *actus*, *ſtatus*, *habitus*, dirent hardiment que celui qui étoit dans l'habitude du peché mortel, ou même dans l'état du peché mortel, ne ſatisfait point au precepte, & commettoit un nouveau peché mortel. J'étois à cette conference, & j'entendis ce que je dis ici. M. l'Archevêque decida qu'ils ſatisfaiſoient au precepte, mais qu'ils faiſoient un grand peché, quand ils ne ſongeoient point à ſortir de leur méchant état. Comme les Peres n'ont point traité cette queſtion, je vous ſupplie, Monſieur, de me dire à quoi je m'en dois tenir.

IX.

Eſt-on obligé de retourner à Dieu par un acte de contrition auſſi-tôt que l'on s'aperçoit qu'on a commis un peché mortel ? Eſt-ce un nouveau peché mortel s'y manquer ? Et commet-on autant de pechez mortels que l'on penſe de fois à

ſon

ſon peché ſans demander à Dieu la grace d'en ſortir? Que faut-il enſeigner ſur l'obligation de faire des actes d'amour de Dieu? Ne ſuffit-il pas de dire qu'on doit aimer Dieu de tout ſon cœur en tout tems, & à tout moment, que quand le cœur aime, il le dit aſſez, & le fait bien connoître: le vrai amour n'étant ni ſtérile ni oiſif?

X.

Eſt-il défendu à toutes ſortes de perſonnes ſans exception, d'aller à l'opera, & à la comedie. Une femme que ſon mari y mene malgré qu'elle en ait, une femme de chambre, une demoiſelle, la gouvernante de filles de qualité, pechent-elles quand pour obéir à leurs maîtres ou maîtreſſes elles vont à ces divertiſſemens, pour leſquels elles n'ont que de l'horreur? Ne s'expoſent-elles point au peril de les aimer? C'eſt par exemple la gouvernante d'une petite fille de cinq ans qui demeure chez ſa grand' mere qui la veut mener à la comedie, & qui veut que ſa gouvernante l'y accompagne. Vaut-il mieux que cette gouvernante ſorte, que de s'expoſer au peril d'offenſer Dieu?

XI.

Les personnes de qualité qui dépensent tout leur revenu pour avoir un train, un équipage, un domestique, une table magnifique & conforme à ce que font les personnes de leur condition, sont-elles en état de recevoir l'absolution ? Je suppose qu'elles ne doivent rien & n'empruntent point, qu'elles font quelques aumônes : mais elles en pourroient faire incomparablement davantage.

XII.

Une femme mariée aiant un mari fort debauché, le quita il y a vint ans, & suivit un Abé qui l'a entretenue long tems. Son mari s'est remarié, quoi qu'il fût que sa femme n'étoit pas morte, & qu'elle lui écrivît qu'elle étoit prête de retourner avec lui. Il ne la veut reprendre qu'à condition qu'elle vivroit bien avec sa seconde femme, & qu'il les gardera toutes deux. Il ne sait point le desordre où la premiere a vécu, & la croit femme d'honneur. Je demande ce qu'elle est obligée de faire en conscience, pour empêcher le commerce criminel que son mari entretient avec une autre femme. Le

doit-elle dénoncer à l'Egliſe ou à la juſtice? Elle a conſulté pluſieurs Docteurs qui lui ont dit qu'elle n'étoit obligée à rien, puiſque ſon mari ne veut la recevoir qu'à une condition déteſtable & impie.

Cette femme eſt maintenant dans la penitence, mais comme elle n'a pas de quoi vivre, elle continue d'aller chez l'Abé qui l'a entretenue ſi longtems. Il a mal fait ſes affaires. Il eſt retiré dans un certain lieu à cauſe de ſes créanciers, qui lui font une penſion fort mediocre. Cette femme va faire ſa chambre, racomoder ſes habits. Elle ſollicite ſes affaires, & lui rend ainſi de petits ſervices par leſquels elle s'attire un peu d'argent pour ſubſiſter. Il y a trois ou quatre ans qu'elle lui a ſignifié qu'elle ne vouloit plus pecher, mais faire penitence, & qu'elle n'atendoit que la fin de ſes affaires pour avoir une penſion ſur ſon bien & ſe retirer dans un couvent. Elle a tenu ſa parole à ce qu'elle dit, & il ne ſe paſſe rien que de fort innocent entr'eux. Elle ne ſauroit ſubſiſter ſans le ſecours de cet Abé, qui n'eſt Abé que de nom. Je demande ſi on la doit obliger à ne le point voir du tout, & l'expoſer à la tentation de la mendicité & aux ſuites qu'elle peut avoir. Cette femme a cherché une condition, & n'en a pu trouver.

XIII.

XIII.

Enfin, Monſieur, je vous ſupplie de me marquer ce qu'il faut croire ſur l'état des Abés commendataires. Vous ſavez ce que l'on a écrit ſur leur ſujet. Il nous en vient quelquefois à confeſſe, & pour moi j'ai beaucoup de repugnance à ne les pas condamner. Mais je ne l'oſe quand je conſidere combien de perſonnes conſiderables par leur pieté & par leur erudition demeurent dans cet état malgré ce que l'on a écrit. Le dernier M. de S. Cyran, & le bon M. de Haute-Fontaine, chez qui j'ai été élevé, étoient ſur cela dans un profond repos. Ils y ſont morts: mais c'eſt parce qu'ils étoient dans cet état que leur ſentiment ne me paroît pas ſi conſiderable. Le vôtre me le ſera davantage, Monſieur, parce que vous étes deſintereſſé en toutes ces choſes. J'attens donc vos réponſes qui me ſerviront de regles, & je vous ſupplie d'être perſuadé que je ne les montrerai que de votre conſentement. Je vous ſerai, Monſieur, très particulierement obligé, & je prierai notre Seigneur qu'il continue de conſerver une vie & une ſanté qui ſont ſi utiles à ſon Egliſe. Je ſuis, Monſieur, avec un profond reſpect, votre

très-humble & très-obéissant serviteur,
TREUVÉ, *Sous-Vicaire de S. André des Arcs.*

LETTRE CCLXIV.

1684. *Où il répond au cas proposés dans la lettre précedente.*

JE suis si occupé que je ne pourrai répondre que fort succinctement aux cas qui n'ont été proposés.

On les peut reduire à 4. ou 5. chefs.

1. Les habillemens & les parures des femmes.

2. Les Comedies & l'Opera.

3. La cessation du travail les dimanches & les fêtes.

4. L'obligation d'entendre la messe ces jours là.

5. Les Abés commendataires.

1. *Chef. Habillemens & parures des femmes.*

I.

On doit être ferme pour empêcher les nudités. On a pour soi maintenant l'Ordonnance du Pape. Il y a sur cela un excellent discours à la fin de la vie de Jean Baptiste Gaut Evêque de Marseille.

Je

Je ne croi pas neanmoins qu'on puiſſe refuſer l'abſolution à ceux ou à celles qui font des habits échancrés aux femmes ; puiſqu'il ne tient qu'à elles de couvrir leurs gorges avec des mouchoirs ou des gorgetes.

II.

Pour les parures & les habits ſomptueux, on ne ſauroit trop auſſi porter les femmes à pratiquer ce qui leur eſt recommandé par les Apôtres S. Pierre & S. Paul. Mais comme S. Auguſtin a fort bien remarqué dans ſa lettre à Poſſidius, la difficulté eſt de ſavoir ce qu'il faut faire, quand elles ne ſe rendent pas à ce qu'on leur dit ſur cela. Or je ne penſe pas qu'on puiſſe aller plus loin que ce Pere dans ſes deux lettres à Poſſidius & à Ecdicia. Et voici, ce me ſemble, ce qu'on en peut conclurre.

1. Il dit dans la derniere, que l'Ecriture reprend avec raiſon, les habits ſomptueux, les ornemens d'or, la friſure des cheveux, & autres choſes ſemblables, *quæ ad inanem pompam, vel ad illecebram formæ adhiberi ſolent.* Mais il y a bien des choſes que l'Ecriture reprend pour leſquelles on n'auroit pas droit d'éloigner les fideles des Sacremens. S. Paul reprend très fortement ceux qui plaident, *Quare non magis injuriam patimini?* Ce-

pendant on ne pourroit pas refuſer l'abſolution à tous ceux qui le font.

2. Ce qu'il dit dans l'Epitre à Poſſidius, eſt encore plus clair. *Je ne voudrois pas que vous allaſſiez ſi viſte à défendre les parures d'or, & les étoffes precieuſes, ſi ce n'eſt aux perſonnes, qui n'étant point mariées, & n'aiant point envie de l'être, ne doivent ſonger qu'à plaire à Dieu.* On voit aſſez par là, qu'il n'a pas cru que ce que diſent les Apôtres ſur ce ſujet, donnât droit d'éloigner des Sacremens ceux qui ne le pratiqueroient pas.

3. Cela ſe voit encore par ce qu'il dit à Ecdicia : que ſi ſon mari l'eût voulu forcer par quelque mauvais traitement, non ſeulement à s'habiller comme une mariée, en quoi il n'auroit point mal fait, mais même à paſſer les bornes de la modeſtie chrétienne, *ſi te aliqua dura conditione ad indecentem compuliſſet ornatum* ; elle auroit pu s'y rendre, parce que rien ne l'auroit empêchée de conſerver un cœur humble ſous des habits ſuperbes & magnifiques : *Poſſes habere in ſuperbo cultu cor humile.* Il ne croioit donc pas que ce fût une choſe mauvaiſe d'elle même, & de la nature de celles qu'on ne doit pas ſouffrir pour quelque conſidération que ce ſoit, que de s'habiller

plus

plus ſuperbement que ne porte la condition d'une femme, quand un mari le veut abſolument, & qu'il la traiteroit mal, ſi elle ne le faiſoit.

4. On dit dans ces cas, que S. Auguſtin défend les friſures, en permettant le reſte que les Apôtres reprennent. Mais il ne parle point en particulier des friſures. Il dit ſeulement que *capillos nudare fœminas nec maritatas decet*; que ce *n'eſt pas une choſe decente que les femmes même mariées laiſſent voir leurs cheveux*, puiſque l'Apôtre veut même qu'elles ſoient voilées. Or cela regarde auſſi bien les femmes non friſées que les friſées. Et ainſi, ce que l'on voit par là, eſt que ce n'étoit pas la coutume en Afrique que les honnêtes femmes laiſſaſſent voir leurs cheveux. Mais ces ſortes de coutumes peuvent changer, comme nous voions qu'on ne trouve point contre la bienſéance & la modeſtie, que de pauvres filles qui peuvent être belles, ſoient ſans coiffe, même à l'Egiſe; quoique S. Paul ait dit que les femmes y devoient être voilées. Cela ſe voit par les filles de la charité dans les paroiſſes, qui n'ont que leur tortillon ſans aucune coiffe.

5. De plus les Apôtres n'aiant point diſtingué la friſure des ornemens d'or & des vetemens precieux, on ne ſe pourra

plus fonder sur ce que disent les Apôtres, pour défendre l'une plutôt que les autres: & tout ce que l'on pourra dire est, que les frisures servent plus à relever la beauté. Mais il s'ensuivra de là qu'il y aura beaucoup à distinguer entre frisure & frisure; car il y en a qui n'ont point cet effet, & ne paroissent pas contraires à la modestie; & d'autres qui ont un air de coquetterie & de galanterie: & qu'il faudroit s'attacher à empêcher celles-là, ce qui seroit plus facile, que si on vouloit les condamner toutes.

III.

Je ne crois point qu'on doive condamner les passemens, ni ceux qui les font, ni ceux qui les vendent. Et il est de même de plusieurs choses qui ne sont point nécessaires, & que l'on dit n'être que pour le luxe & la vanité. Si on ne vouloit souffrir que les arts, où on travaille aux choses nécessaires à la vie humaine, il y auroit les deux tiers de ceux qui n'ont point de revenu, & qui sont obligez de vivre de leur travail, qui mourroient de faim, ou qu'il faudroit que le public nourrît sans qu'ils eussent rien à faire; car tous les arts nécessaires sont abondamment fournis d'ouvriers, que pourroient donc faire ceux qui travaillent presentement aux non-nécessaires,

si

ſi on les interdiſoit? Les filles ſur tout & les jeunes veuves ſeroient extremement expoſées. Car il y a des païs entiers où elles ne ſubſiſtent que par les dentelles. Et il y a des Congregations qui vivent dans une pieté admirable, n'aiant que cela pour vivre.

IV.

S. Auguſtin fait aſſez entendre dans la lettre à Ecdicia, qu'il eſt à propos que les habits ſervent à diſtinguer les differentes conditions des perſonnes. Cela avertit le peuple de porter reſpect aux perſonnes de qualité, ce qui eſt fort néceſſaire pour éviter les querelles. Or ce ſont ces ornemens & ces parures dont on ſe pourroit paſſer, qui ſont preſque toujours ces diſtinctions d'habillemens. Il n'en étoit pas tout à fait de même dans la primitive Egliſe: parce que d'une part le corps de la Republique n'étant pas chrétien, il n'y avoit pas tant de differences de conditions parmi les fideles; & de l'autre la plûpart des premiers chrétiens ſe connoiſſoient, & avoient tant d'amitié les uns pour les autres, comme il paroît par Tertullien, qu'ils n'avoient pas beſoin de ces marques exterieures, pour rendre à chacun ce qui lui étoit du. Cependant on voit par S. Jaques, qu'il y en avoit qui avoient des anneaux d'or, &

des habits plus magnifiques que les autres. Et cet Apôtre ne condamne point cela; mais seulement la trop grande préference que l'on faisoit des riches aux pauvres dans les Assemblées Ecclesiastiques.

V.

N'y aiant jamais eu, que je sache, d'ordonnance de l'Eglise, ni de rituel, qui ait mis les frisures entre les causes pour lesquelles on devoit refuser les Sacremens, je ne crois pas qu'un Confesseur ait droit de le faire pour cela seul. Mais il peut bien arriver qu'une femme soit coiffée d'une maniere si mondaine & si affectée, que le Confesseur aura lieu de juger qu'elle n'aura que le monde dans la teste, & nul esprit de pieté. Et alors il fera bien de ne se point charger de telles personnes. Il y a au contraire des frisures qui sont si peu de chose, que je ne croirois point que ce fût par là qu'un Confesseur devroit commencer. Car il me semble qu'il vaudroit bien mieux dissimuler cela dabord, & travailler à fonder une ame dans la pieté, en lui recommandant la priere, les bonnes lectures, le travail, le soin de sa famille; ensuite dequoi il seroit plus aisé de reformer l'exterieur à l'égard de ces sortes de choses, que l'on ne peut pas dire être criminelles.

VI.

VI.

Il s'enſuit aſſés de ce que je viens de dire, que je n'approuve point la ſeverité de ceux qui voudroient qu'on ne donnât point l'abſolution aux femmes de chambres qui coiffent leurs maitreſſes & qui les friſent, ſi elles ne promettent de ne le plus faire. Il y a plus de difficulté pour les Coiffeuſes de profeſſion, parce que pour l'ordinaire toute leur application eſt de trouver de nouvelles manieres qui relevent le plus la beauté, & qui aient un plus grand air de mondanité & de galanterie. Celles qui ſeroient dans cet eſprit, ſeroient en méchant état. Et ainſi je ne veux rien déterminer là deſſus.

II. Comedie & Opera.

Je trouve que la Comedie & l'Opera ſont de ſi méchantes choſes, que j'aurois de la peine à me charger d'une perſonne qui y iroit, quoique ce fût pour accompagner ſa maitreſſe ou pour y mener des enfans. Ce n'eſt pas que je vouluſſe condamner de peché mortel celles qui n'y auroient été que par cette eſpece de néceſſité: mais c'eſt que cela eſt trop dangereux, & qu'on eſt obligé, quand on eſt un peu inſtruit, de témoigner

un entier éloignement d'une chose si pernicieuse.

III. Cessation du travail les dimanches & les fêtes.

I.

Je ne sai si on pourroit prouver que la cessation du travail les jours de dimanche est de droit divin. Il ne paroît pas que S. Augustin l'ait cru, puisqu'il dit par tout que le commandement de ne point travailler un certain jour de la semaine a été figuratif, & n'oblige plus dans la nouvelle loi qu'à l'égard de ce qu'il signifioit, qui est la cessation du peché: ce qu'il n'auroit jamais dit s'il avoit cru qu'il n'y eût que le jour de changé. Car alors nous serions obligez de ne point faire le dimanche ce qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de faire le Samedi. Et si cela étoit il ne seroit pas permis de faire la cuisine le dimanche. Il semble donc qu'on n'a pas droit d'inquieter les chrétiens de faire ce jour là ce que les loix de l'Eglise ne leur ont point défendu de faire, & ce que la police leur laisse faire. Et ainsi je ne vois pas qu'on puisse rien dire pour cela seul aux Patissiers & aux Rotisseurs. Mais on doit leur representer, qu'ils sont obligez

gez de menager leur tems pour prier Dieu, & pour se faire instruire de leurs devoirs, ou par des prédications ou par des Catechismes. De sorte que s'ils n'ont pas tant de loisir les dimanches, ils devroient prendre quelqu'autre jour de la semaine où ils ne seroient pas si occupez, comme seroit le Vendredi, ou le Samedi, & tout le Careſme pour les Rotisseurs. Les Curés devroient avoir soin de cela, & comme on a fondé une messe à S. Gervais, qui se dit de fort bon matin pour les Rotisseurs, il faudroit faire tous les Vendredis quelque instruction pour eux.

II.

Je ne sai que vous dire des Barbiers. Car je ne sai s'il ne leur est point défendu par les ordonnances de faire la barbe les dimanches. Mais si ces ordonnances ne s'observent plus, & que les Magistrats souffrent qu'ils la fassent au vu & au sçu de tout le monde, ce seroit aux Evêques à donner ordre à ces choses là. Que M. de Paris ne les regle-t-il dans ses Conferences?

IV. De l'obligation d'entendre la messe les dimanches.

I.

Il seroit à souhaitter qu'on obligeât da-

vantage les fidéles d'entendre les messes de paroisse. Mais je ne crois pas que des Confesseurs particuliers puissent faire ce que les Evêques ne font point. Ils doivent exhorter autant qu'ils peuvent à tous les devoirs de paroisse. Mais je ne pense pas qu'ils puissent dire, que sans cela on ne satisfait pas au précepte de l'Eglise.

II.

On n'est point obligé pour la pratique, de déterminer toujours quelle est la grandeur du peché de ceux qui entendent la messe en état de peché mortel, sans en avoir aucun sentiment. On en peut demeurer à ce qui a été dit par M. l'Estoc dans les Conferences de M. de Paris. Mais je laisserois là la question s'ils observent ou n'observent pas le commandement. Je crois qu'ils l'observent quant à un certain ordre exterieur qui empêche le scandale, & qu'ils ne l'observent pas quant à l'intention qu'a l'Eglise en commandant d'aller à la messe. Quoiqu'il en soit, je crois que ces sortes de pechez sont comme des pechez d'état, qu'il n'est pas necessaire de specifier si particulierement, parce que cela est enfermé dans le compte qu'un pécheur rend de son état.

III.

III.

Je crois qu'un pecheur eſt obligé de ſe repentir de ſon peché ſi-tôt qu'il s'en ſouvient, & de ſe convertir à Dieu par amour. Mais c'eſt tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur cela. Le reſte ne fait rien pour la pratique.

V. Abés commendataires.

Je ſuis perſuadé qu'abſolument parlant on peut être Abé commendataire en ſureté de conſcience. Mais en même tems je crois qu'il y en a très peu qui ne ſe damnent, parce que mon ſentiment eſt que les commendes ſont du nombre des choſes que S. Thomas dit n'être pas eſſentiellement mauvaiſes, mais qui contiennent pluſieurs difformitez, qui les rendent mauvaiſes, à moins qu'elles ne ſoient corrigées *per circumſtantias honeſtantes.* Or c'eſt ce qui manque à preſque tous les Abés commendataires. Mais s'il y en a jamais eu un à qui elles n'aient pas manqué, c'eſt M. de S. Cyran le dernier mort, qui hors le froc a mené la vie d'un veritable moine, & a fait par ſes inſtructions & par ſon exemple que la Regle de S. Benoît eſt plus parfaitement obſervée dans ce Monaſtere, que dans aucun autre de l'Egliſe.

Pour

Pour le cas singulier de la femme & de l'A. je ne voi pas qu'on lui puisse permettre de lui rendre aucun service, quand elle devroit mourir de faim, ou qu'elle seroit reduite à mandier son pain. Ce seroit agir contre toutes les regles, que de lui être indulgent sur cela.

LETTRE CCLXV.

31. Août. 1684. *A* MADAME DE FONTPERTUIS.

Pour lui recomander une personne qui étoit avec elle.

VOus m'avez parlé si bonnement, ma très-chere sœur, de ma pauvre cousine en nous séparant, que je ne puis m'empécher de la recommander encore à votre charité. Je ne suis point aveugle sur son sujet, & je reconnois ses defauts autant qu'un autre. Mais je suis persuadé que les imperfections de ceux à qui la providence de Dieu nous a unis, ne nous doivent point empécher de les aimer, & de les servir pour leur salut en tout ce que nous pouvons. C'est l'exemple que J. C. nous a donné. Il nous a aimez lorsque nous étions ses ennemis, & pendant qu'il a été sur la terre, il n'a point dedaigné, quoiqu'il fût la saintété même, de converser avec les pêcheurs pour les attirer

tirer à la penitence. Ainſi j'avoue que vous avez ſujet de vous plaindre de la maniere dont cette perſonne vous a traittée. Mais je n'en ſuis pas moins aſſuré que vous ferez de bon cœur ce que vous m'avez promis, qui eſt de la prévenir & de pratiquer envers elle ces paroles de S. Paul: *Noli vinci à malo, ſed vince in bono malum.* Qui ſait ſi ce n'eſt point vous, dont Dieu ſe veut ſervir pour la gagner toute à lui, & ſi ce n'en eſt point une occaſion de lui temoigner beaucoup de bonté, lors même que vous avez ſujet de n'être pas contente d'elle? Les jeûnes, les veilles & les autres auſteritez étant faites par l'eſprit de Dieu lui ſont agréables. Mais c'eſt ſans doute une choſe de beaucoup plus grand merite de faire pour contribuer au ſalut d'une ame, ou à ſon avancement dans la piété, ce que fait une perſonne paſſionnée pour ſe faire aimer de celle qu'il aime. J'ai été touché d'une parole que vous m'avez dite, que celui ſeroit un grand avantage, ſi elle avoit une perſonne ſage & éclairée à qui elle pût ouvrir ſon cœur. Que ne donnerois-je point pour obtenir de Dieu qu'elle eût en vous cette confiance?

LETTRE CCLXVI.

14. Août. 2684. *A M.* DU VAUCEL. *Sur le livre de* l'Amor Pœnitens *de M. de Castorie.*

VOtre derniere lettre, je vous l'avoue, m'a dabord un peu effraié: mais je me suis bientôt rassuré. Je ne saurois croire que sous un si bon Pape, & qui a jusques ici temoigné tant de zèle pour la pureté de la Morale Chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu. Car c'en seroit assurément un très grand, qu'un livre si pieux & si solide, fait par un si saint Evêque, se trouvât flétri par une condamnation de Rome à la sollicitation de quelques Religieux qu'on sait être ses ennemis declarez.

Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.

On ne pourroit plus réjouir les heretiques, ni leur donner lieu d'insulter aux Catholiques avec plus d'insolence. J'ai été assez longtems en ce païs ici pour connoître la mission de Hollande, sur tout pour ce qui regarde le Clergé seculier. Rien ne me paroît plus édifiant, & je ne crois pas qu'en un païs de pareille étendue il

il y ait auſſi grand nombre de bons Paſteurs dans tout le reſte de la chrétienté. Cependant je ſai qu'une grande partie de ce bien eſt dûe aux ſoins & à la vigilance de leur Evêque, tant par l'exactitude qu'il a eue à n'admettre au ſacerdoce & aux fonctions paſtorales, que des ſujets capables & bien apellez, que pour avoir travaillé avec un zèle infatigable à empêcher qu'il ne ſe gliſſât parmi eux aucun deſordre, de ceux mêmes qui ſe tolerent plus facilement en de certains païs, parce qu'ils y ſont plus communs. L'exemple de ſa vie toute ſainte & toute apliquée à ſon miniſtére, la ſageſſe de ſa conduite, qui lui a attiré tant d'eſtime parmi les Proteſtans mêmes, & ſes prédications ferventes qu'il fait ſouvent en divers lieux, ont répandu par tout avec tant d'efficace ce que S. Paul apelle la bonne odeur de J. C. que rien ne me paroît plus horrible que l'entrepriſe de ceux qui voudroient changer cette odeur de vie en une odeur de mort, en décriant la doctrine de cet excellent Prelat par leurs fauſſes accuſations. Mais Dieu diſſipera ces mauvais conſeils, & une ſeule parole du premier Vicaire de J. C, appaiſera cette tempête en impoſant ſilence à ces eſprits turbulens.

Ce n'eſt pas en des rencontres ſemblables

bles qu'un Pape auſſi bien intentionn
que celui-ci doit laiſſer agir les Congre
gations. Comme il en eſt le maître,
repondroit de leurs fautes, s'il ne les pré
venoit pas le pouvant & le devant. Il
va de l'honneur du S. Siége, à qui c
jugemens précipitez & obtenus par ſurpr
ſe font beaucoup de tort; & jamais rie
ne lui en pourroit faire davantage que
condamnation d'un livre qui a une appro
bation ſi génerale, & qui eſt ſi fort eſti
mé de tous les habiles gens, qui n'ont p
l'eſprit ſi flexible pour ſe rendre facilemer
contre leur propre lumiere, à croire mau
vais ce qu'ils ont jugé très-bon. On
trompe, ſi on s'imagine que ces change
mens de penſées ſe faſſent auſſi aiſémer
que la crainte ou la complaiſance fait char
ger de langage à ceux qui n'ont poir
d'amour pour la verité. Mais je me tien
aſſuré qu'on ne ſera pas en peine de cel
dans cette rencontre, & je m'attend qu'a
vant qu'il ſoit 15. jours, vous nous man
derez que le zèle du S. Pere, pour un
auſſi grande verité, qui eſt la neceſſité d
l'amour de Dieu, aura fait triomphe
l'amour penitent, de la cabale de ſes adver
ſaires.

J'ai bien de la joie de ce qu'on eſt en
fin aſſuré que le P. Cerle n'eſt poin
mort; mais je ne puis penſer ſans douleu

l'état de ce pauvre Diocéſe, ſans que
erſonne penſe à mettre fin à ſes maux.

LETTRE CCLXVII.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Sur le livre de M. Vigor & quelques points concernants l'autorité du Pape.* 11. Sept. 1684.

MONSEIGNEUR

J'Ai été bien ſurpris, de voir par la derniere lettre de V. A. S. qu'elle n'avoit point reçu celle que je lui avois écrite y a plus d'un mois. Je ne ſai comment la eſt arrivé, mais en aiant gardé la ouillon, je lui envoie un *duplicata*.

Pour ce qui eſt de cette derniere lettre V. A. que j'ai reçue depuis quelques urs avec ſon ſentiment ſur le livre de . Vigor, je n'en ſaurois que dire; car n'ai point les livres de cet auteur, & les ai jamais lus. Je ſai ſeulement qu'il étoit point Docteur de Sorbonne, mais que, marié & Conſeiller du grand onſeil, qui eſt une Cour Souveraine, nt les charges ne ſont guere moins eſtiées que celles du Parlement de Paris. e ſorte qu'il y a moins lieu de s'étonner ſoutient les maximes des Cours ſouverai-

raines de France, qui donnent beaucoup aux Rois dans les matieres eccleſiaſtiques, en les regardant comme protecteurs des canons : ſur quoi les Evêques ne ſont pas toujours d'accord avec ces Magiſtrats ſeculiers. V. A. peut avoir vû ſur cela ce que M. de Marca écrit dans ſon livre *de Concordia Sacerdotii & Imperii*, qui a été fort durement cenſuré à Rome, quoiqu'il ſoit très-éloigné de n'accorder au Pape qu'une ſimple préſéance ſans juriſdiction. Et ainſi V. A. a grande raiſon de condamner M. Vigor, s'il eſt dans ce ſentiment. Mais cela me ſurprend ; car je croiois qu'il fût entierement dans le ſentiment de Gerſon & de M. Richer qui reconnoiſſent dans le Pape une veritable juriſdiction *in ſingulos Epiſcopos, ſed non in univerſos*, parce qu'ils veulent qu'il ſoit ſoumis aux Conciles generaux, comme il a été defini dans les Conciles de Conſtance & de Baſle, auxquels la France eſt toujours demeurée fort attachée ſi ce n'eſt qu'elle n'aprouva pas la depoſition d'Eugene IV. & l'election de Felix parce qu'elle ne crut pas que le Concile de Baſle, lorſqu'il dépoſa Eugene, fût aſſez rempli d'Evêques pour repreſenter l'Egliſe univerſelle dans une action ſi importante ; au lieu que ce fût dans les premieres ſeſſions qu'il confirma les Decre-

le Conſtance, qui ſoumettent le Pape aux Conciles generaux, pendant lequel tems on ne peut douter raiſonnablement qu'il ne fût œcumenique, le Pape Eugene IV. aiant envoié une Bulle à ce Concile qui y fût lu dans la ſeſſion 16. par laquelle il reconnoît qu'il étoit général; & qu'il l'avoit toujours été.

Pour ce qui eſt des huits points auxquels V. A. reduit l'autorité du Pape, & qu'Elle prétend que tout vrai Catholique doit reconnoître, les Sorboniſtes du ſentiment de Gerſon lui accorderont ſans peine les deux premiers. Car c'eſt en quoi ils mettent la primauté du Pape, qu'ils reconnoiſſent être de droit divin. Mais je ne ſai ſi V. A. jugeroit qu'on ne devroit pas recevoir dans l'Egliſe Catholique un Proteſtant qui voulant y être admis ne conviendroit pas des ſix derniers, & qui diroit, comme auroient pû faire M. Richer, M. Vigor & d'autres de ſemblables opinions;

Sur le III. premierement, Que ce ſont les Empereurs, qui ont convoqué les huit premiers Conciles généraux, & les Rois de France les Nationaux de leur Roiaume.

2. Que ce qui a été fait & reglé par un Concile géneral légitimement aſſemblé n'a pas beſoin d'être confirmé par le Pape, ni que le contraire ne peut faire partie de

la

la doctrine Catholique, puiſqu'il eſt marqué à la fin du Concile de Trente, ſelon les anciennes éditions, qu'il y eut trois Evêques qui étoient d'avis qu'on n'en demandât point la confirmation au Pape.

3. Que c'étoient les Empereurs qui confirmoient autrefois les Conciles, mais que c'étoit ſeulement pour donner force de loi à ce qui y avoit été arrêté, afin que les Magiſtrats s'y conformaſſent dans leurs jugemens.

Sur le IV. premierement, Que pendant plus de neuf ou dix ſiecles les Religieux étoient ſoumis à leurs Evêques, & non immediatement au Pape; que S. Bernard a parlé fortement contre ces exemptions & que de ſon tems il n'y en avoit point dans l'Ordre de Ciſteaux; qu'il en a été de même dans l'Ordre de S. François pendant la vie de ce ſaint, & que quoique l'Ordre de la Viſitation établi par S. François de Sales ſoit fort repandu, chaque maiſon eſt ſoumiſe à ſon Evêque ſans aucune dependance particuliere de Rome.

2. Que pour les miſſions vers les heretiques & les infidelles, il eſt très bon que les Papes en aient ſoin, mais que l'on ne voit pas que cela ſoit de neceſſité. L'Hiſtoire eccleſiaſtique eſt pleine d'exemples de ſaints Evêques qui ont travaillé de leur chef à la converſion des Infidelles, & envoi-

de

des Ouvriers Evangeliques pour leur prêcher la foi.

3. Que S. Augustin aiant trouvé à propos d'établir un nouvel Evêché dans une petite Ville de son Dioceſe, dont il avoit fait retourner les habitans à l'unité de l'Egliſe, n'en conſulta point le Pape, mais ſeulement le Primat de ſa Province. Mais que le Pape jouiſſant maintenant du droit d'ériger ſeul de nouveaux Evêchés & y aiant bien des raiſons qui font juger qu'il eſt à propos que cela ſoit ainſi, on auroit tort de le lui conteſter.

Sur le V. Que les ſacres des Rois & des Empereurs ne ſont que du 8. ou 9. ſiecle: que jamais les Papes n'ont diſputé à l'Archevêque de Reims le droit de conſacrer les Rois de France, ni prétendu qu'ils ne le fiſſent que par une autorité déleguée du S. Siége, & que même Henri IV. s'étant converti, & Reims tenant encore pour la ligue, ſe fit ſacrer à Chartres par l'Evêque du lieu, ſans qu'on lui en ait fait un procès à Rome.

Sur le VI. Qu'on ne doute pas que non ſeulement le Pape, mais les Evêques particuliers, ſur tout en ſynode, ne puiſſent en attendant la tenue du Concile géneral, prononcer ſur les conteſtations qui regardent la foi & les mœurs. Mais que pour cette voie qu'on s'aviſe ſouvent de pren-

dre aujourd'hui, d'imposer silence à l'un & à l'autre parti sans rien determiner, comme on a voulu faire à Rome sur la matiere *de Auxiliis*, en defendant aux Théologiens d'en rien publier sans la permission du S. Siege, elle paroît plus politique qu'Ecclesiastique, & n'a pas bien réussi au Pape Honorius, non plus qu'aux Empereurs Heraclius & Constant: qu'il arrive de là, que si le parti qui soutient l'erreur est le plus puissant en cabale, il accable l'autre par des voies de fait, sans qu'il s'en puisse défendre: que l'on avoue neanmoins qu'en des matieres peu importantes, sur lesquelles on s'échauferoit beaucoup, on peut imposer silence aux uns & aux autres pour conserver la paix, mais que ce n'est point un privilege particulier au Pape, les Evêques le pouvant faire aussi, sur tout dans les Conciles Provinciaux, ou Nationaux; & que rien n'est plus faux que ce que voudroit faire croire l'Inquisition de Rome, qu'il n'y a que le Pape qui puisse juger des matieres de foi; ce qui est la proposition de l'Archevêque de Gran qui fut censurée l'année passée par la Sorbonne.

Sur le VII. Qui est des dispenses & le VIII. des Indulgences plenieres, que ce sont des droits dont le Pape jouit maintenant, & qu'on auroit tort de les lui disputer. Mais

qu'il

qu'il ſeroit difficile de prouver que l'un & l'autre lui apartiennent de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au S. S. ſinon qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne s'échaufât pas tant à Rome pour les ſoutenir, parce que cela peut aſſurement nuire beaucoup à la converſion des héretiques. Mais ſi M. Vigor a été ſur cela plus loin que V. A. il n'eſt pas à craindre qu'il ſoit ſuivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverſe de M. Nicole eſt preſentement public. C'eſt à quoi V. A. a deſiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y ſoutient les *Prejugés legitimes* contre la *Défenſe de la Reformation* de M. Claude. J'aprehende qu'il ne ſache pas comment on le peut faire tenir à V. A. ſi j'en avois, je lui en envoierois d'ici, mais je n'en ai pas encore.

En ſortant d'ici pour faire le voiage dont je parle dans l'autre lettre, j'y laiſſai pour quelques jours celui qui écrit ordinairement pour moi, qui s'étoit chargé d'envoier à quelques uns de nos amis un nouveau livre que j'ai fait pour ſoutenir celui *des Idées*. Je me perſuade qu'il n'aura pas manqué d'en faire tenir un à

V. A. Que ſi cela s'étoit oublié, je ne manquerai pas d'en envoier auſſi-tôt que je le ſaurai. La matiere en eſt un peu farouche, étant fort abſtraite & metaphyſique. Ainſi je ne prie pas V. A. de le lire, mais ſeulement de le reçevoir comme une marque du reſpect que j'ai pour Elle, & de la reconnoiſſance que je lui dois pour toutes les bontés qu'Elle ne témoigne. Je demeurerai en ce païs un peu plus long-tems que je ne penſois. Cela peut aller à un mois ou cinq ſemaines. Et ainſi je pourrai encore avoir l'honneur d'y recevoir des lettres de V. A. à qui je ſuis avec une plenitude de cœur que je ne puis aſſez faire entendre, le très-humble & très-obeiſſant ſerviteur A. A.

LETTRE CCLXVIII.

15. Sept. 1684. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la ſervitude que l'Internonce de Bruſſelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain.*

ON ne ſauroit aimer l'Egliſe qu'on n'ait tous les jours des ſujets de douleur. C'en eſt un nouveau, que la maniere imperieuſe, ou plutôt tyrannique, dont l'Internonce, qui n'eſt qu'un Clerc tonſuré, traitte l'Univerſité de Louvain, que je crois être ſans difficulté de toute

le

les Universitez Catholiques la plus pure dans la doctrine, la plus reglée dans la discipline, & la plus exemplaire dans la piété.

Un Ecclesiastique Docteur en droit nommé M. van Espen, qui a fait depuis peu un très bon livre, dont notre ami vous écrit, a une leçon de six semaines, comme on les appelle à Louvain, où il traitte toujours quelque point important de la discipline ecclesiastique. Il a traité dans la derniere, qu'il ne fait que d'achever, *des dispenses.* L'Internonce en a été averti par ses Emissaires, & sans savoir ce qu'il en a dicté, dans la crainte qu'il a eue qu'on n'y eût parlé de quelques abus assez ordinaires à Rome, il a écrit à un autre Docteur en droit, pour se plaindre que M. van Espen venoit d'enseigner des choses contre l'autorité du S. Siége. Et ce Docteur aiant tâché de justifier son confrere, il a écrit au Collége étroit de cette Faculté, en leur enjoignant d'obliger M. van Espen de lui envoier ses écrits, ce qu'ils n'ont point voulu faire, parce qu'ils en ont bien vû la consequence, & en quelle servitude ils se seroient mis par-là. Mais on ne sait s'il ne poussera pas cela plus loin. Car il est extremement violent dans tout ce qu'il entreprend, juste ou injuste. Et ce lui sera au moins

un ſujet de faire des plaintes contre cette Univerſité, & de la rendre par là odieuſe à Rome, qui eſt le but que l'on voit bien qu'il a préſentement, pour ſe vanger de ce qu'il n'a pû engager la Faculté de Theologie à écrire contre les quatre Articles. Car elle n'a pas empêché ceux de ſon corps qui en ont voulu écrire.

Il s'eſt déclaré bien ouvertement ſur cela au regard de l'élection à un Docteur pour la Faculté étroite en la place de feu M. Vincent. Car ſans qu'il paroiſſe qu'il ait reçu aucun ordre de Rome pour agir dans cette affaire, & ſans attendre la réponſe à la lettre que l'Univerſité en corps a écrite au Pape ſur ce ſujet, il eſt allé à Louvain dire que l'élection qui ſe devoit faire à la ſaint Jerôme, ne ſe feroit point, & a fait entendre que ce n'étoit pas qu'on eût rien à dire contre la perſonne de M. Huigens en particulier, mais c'eſt qu'on étoit à Rome fort mal content de l'Univerſité de Louvain pour les raiſons que l'on ſavoit, & qu'il ne tenoit qu'à cela qu'on ne leur laiſſât la liberté de leur election. Il a eu ſur cela une conference avec M. Viane, qui lui a repreſenté avec beaucoup de jugement & de modeſtie, que la Faculté ne pouvoit faire ce que l'on demandoit d'elle, ſans donner un tel avantage aux Miniſtres hereti-

ques

ques contre l'Eglise, que les Eleves de la Faculté de Louvain, qui sont tous les jours aux prises avec eux dans les Provinces unies, ne s'en pourroient défendre raisonnablement. Car il y a long-tems qu'il ne s'est fait de livre plus avantageux à l'Eglise, & qui, par l'aveu même des Huguenots, soit capable de leur rendre leur Religion suspecte, que celui de M. l'Evêque de Meaux de l'Exposition de la foi. Et c'est ce qui l'a fait traduire en tant de langues en Latin, en Italien, en Anglois, en Irlandois, en Flamand. Ce que les Ministres ont trouvé dabord de plus fort pour empêcher qu'il ne fît impression dans l'esprit de ceux de leur parti.... J'ai été interrompu. Je n'ai pû achever ma lettre: ce sera pour l'ordinaire prochain.

LETTRE CCLXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur le livre de* l'Exposition de la Foi Catholique, *à l'occasion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruxelles & de l'Université de Louvain.* 19. Sept. 1684.

JE ne pus la derniere fois achever ma lettre, parce qu'on me vint interrompre. J'en étois sur le livre de M. de Meaux,

& je vous repreſentois que ce que les Miniſtres avoient trouvé dabord de plus fort pour empêcher qu'il ne fît impreſſion ſur l'eſprit de ceux de leur parti, avoit été de prétendre que M. de Meaux n'avoit fait qu'*adoucir & extenuer les dogmes de ſa Religion; qu'il abandonnoit les ſentimens de ſon Egliſe*; & qu'après tout *il falloit que l'Oracle de Rome parlât ſur les matieres de la foi.* M. de Meaux les a confondus en leur faiſant voir les aprobations de Rome. On les peut voir dans ſon Avertiſſement qui eſt à la tête des dernieres éditions de ſon Expoſition. On doit ſur tout remarquer ce qu'il raporte d'une lettre de M. le Cardinal Sigiſmond Chigi, qui portoit expreſſement, *que M. de Condom avoit très-bien parlé ſur l'autorité du Pape; & qu'il avoit trouvé dans le même ſentiment le Maître du Sacré* Palais, *le Secretaire & les Conſulteurs de la Congregation* DEL INDICE, *& tous les Cardinaux qui la compoſent, & qu'ils donnoient tous de grandes louanges au livre de l'Expoſition.* Cela fait voir qu'on a eu une particuliere attention à Rome ſur ce qui eſt dit dans le livre de M. de Meaux de l'autorité du Pape, & qu'après l'avoir bien conſideré, on y a aprouvé qu'il en eût parlé en ces termes.

Le fils de Dieu aiant voulu que ſon Egliſe

fût

fut une, & solidement bâtie sur l'unité, a établi & institué la Primauté de S. Pierre pour l'entretenir & la cimenter. C'est pourquoi nous reconnoissons cette même Primauté dans les successeurs du Prince des Apôtres, auxquels on doit pour cette raison la soumission & l'obéissance, que les SS. Conciles, & les SS. PP. ont toujours enseignée à tous les fideles. Quant aux choses, dont on sait qu'on dispute dans les Ecoles, quoi que les Ministres ne cessent de les alleguer pour rendre cette puissance odieuse, il n'est pas necessaire d'en parler ici, puisqu'elles ne sont pas de la foi Catholique. Il suffit de reconnoître un chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ses voies; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des freres, & l'unanimité ecclesiastique.

C'est ensuite de la Reflexion qu'on a faite sur cet article & de l'aprobation qui y a été donnée à Rome, que le Pape a donné son Bref du 4. Janv. 1679. où il est dit du livre de M. de Meaux: *Nous le jugeons digne non seulement d'être loué & aprouvé de nous, mais encore d'être lu & estimé de tout le monde.* Cependant comme les Ministres depuis même toutes ces aprobations ont toujours continué à dire que cette Exposition de M. Meaux *n'est qu'un portrait fardé de la doctrine de*

l'Egliſe Romaine, & qu'il n'eſt point vrai qu'elle n'oblige les Catholiques à croire ſur les articles qui y ſont traittez, que ce qui en eſt dit dans ce livre; que ce n'eſt qu'une fourberie pour attraper les Proteſtans qu'on obligera à croire bien d'autres choſes, ſitôt qu'on les aura portés par cette ſurpriſe à ſe rendre Catholiques, peut-on les confirmer davantage dans ces ſoupçons injurieux à la ſincerité de l'Egliſe, que de vouloir contraindre une Faculté célébre à ſoutenir comme faiſant partie de la doctrine Catholique ces articles mêmes touchant l'autorité du Pape, qu'on a trouvé bon à Rome que M. de Meaux declarât ne faire point partie de la foi Catholique; mais n'être que des choſes, dont on diſpute dans les Ecoles, & que les Miniſtres par conſequent ont tort d'alleguer pour rendre la puiſſance du Pape odieuſe. Je ne pretends pas que M. Viane ait dit tout cela à M. l'Internonce, mais ſeulement qu'il y en a dit la ſubſtance, à quoi l'Internonce ne ſut que répondre. Mais il ne laiſſe pas d'aller ſon train, parce que l'interêt de l'Egliſe ne le touche point, & qu'il ne ſe met gueres en peine de mettre un obſtacle à la converſion des héretiques, pourvû qu'il faſſe le bon valet, & que ſon faux zèle le puiſſe rendre recommandable auprès de

ceux

ceux de la Cour Romaine qui ſont dans le même eſprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je ſai avoir été dit par un Theatin de Paris à un Eccleſiaſtique de mes amis: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ.*

Mais on eſt bien aſſuré que ce ne peuvent pas être là les ſentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conſcience. Il ſait avec quelle force J. C. a parlé du péché que l'on commet, quand on ſcandaliſe le moindre de ceux qui croient en lui. Les héretiques font profeſſion de croire en J. C. mais il n'y a point de ſalut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Egliſe. Quel pêché ſeroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où depend le ſalut de tant de milliers d'ames en donnant occaſion aux Miniſtres d'accuſer l'Egliſe Romaine, ou d'exercer envers ſes enfans une tyrannie ſpirituelle en les voulant contraindre de ſoutenir comme de foi, ce qu'elle n'oſeroit ſoutenir expreſſément faire partie de ſa foi, ou d'être double dans ſes paroles, en diſant tantôt qu'une choſe n'eſt pas de foi pour attirer les héretiques, & tantôt qu'elle eſt de foi pour tourmenter les Catholiques?

LETTRE CCLXX.

5. Octob. 1684. AU PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Malle-branche.*

JE dois commencer, Monſeigneur, par rendre de très-humbles actions de graces à V. A. S. des offres ſi obligeantes qu'elle me fait de nouveau. Ce me ſeroit beaucoup d'honneur de les pouvoir accepter : mais il n'y a point d'apparence que dans l'âge où je ſuis, j'entreprenne un ſi grand voiage, & que je m'éloigne ſi fort d'un lieu où j'eſpere toujours de pouvoir aller un jour mourir. Il ſe trouve même que rien ne m'oblige preſentement de changer de demeure : & ainſi j'y pourrai encore paſſer au moins cet hiver.

Je ſupplie V. A. de me diſpenſer de lui plus rien dire ſur les lettres du P. Jobert. Il eſt ſi déraiſonnable & ſi affermi dans l'habitude de calomnier ceux qu'il n'aime pas, qu'il n'y a qu'une grace victorieuſe, laquelle il ne reconnoît point, qui lui puiſſe inſpirer des ſentimens plus chrétiens.

Ce

Ce sera sans doute, parce qu'il a prétendu *que M. Nicole avoit renoncé autentiquement au parti*, qu'il donne avis à V. A. de son nouveau livre. Mais si cela étoit, il faudroit donc aussi que je ne fusse pas de ce pretendu parti. Car il est bien certain qu'il ne m'a pas renoncé, & que nous sommes toujours aussi bons amis que jamais. Cependant V. A. peut être assurée, que si M. Nicole ne lui a pas encore envoié son livre, c'est qu'il n'aura pu decouvrir par quelle addresse on lui écrit. Et comme je ne doute point que M. Beeck ne le lui ait envoié sur l'avis que lui en a donné le P. Jobert, je pense qu'il sera mieux que je l'envoie à V. A. de la 2. édition qui se fait ici, & qui pourra être achevée dans quinze jours ou trois semaines, parce qu'elle sera plus correcte que la premiere, quoi qu'elle soit de plus petit caractére, & qu'ainsi il vaudra mieux qu'elle en ait de toutes les deux éditions. Cependant sans attendre cela je ferai envoier à son correspondant à Cologne par la voie d'un marchand, mon dernier livre contre le P. Mallebranche. Mais ce sera seulement pour la Bibliotheque de V. A. Car la matiere en est si abstraite, que je serois fâché qu'elle se fatiguât à le lire. Neanmoins on me mande de divers lieux qu'il n'est pas mal reçu, & que d'ha-

biles gens trouvent, que jai assez bien prouvé qu'il n'y a rien de si mal fondé, & de plus contraire au bon sens, que les speculations metaphysiques de ce Pere, qui a dailleurs beaucoup d'esprit.

On attend avec grande impatience des nouvelles de Bude, & on ne sauroit aimer la chrétienneté qu'on ne soit en inquietude de ce qui arrivera de la bataille que l'on croit qui se donnera contre les Turcs qui y amenent du secours. J'ai apris que la lettre que je craignois qui ne fût perdue n'avoit point été envoiée. Je suis

LETTRE CCLXXI.

9. Octob. 1684. *A* MADAME DE FONTPERTUIS.

Sur les fausses alarmes que prenoient ses amis à son sujet, & l'obligation où elle étoit de se menager sur tout par rapòrt à son Fils.

JE vous aurois écrit plus gaiement si je l'avois fait hier, comme j'en avois le dessein. Mais nous venons de recevoir des lettres qui m'ont rendu plus triste par l'image de l'effroi où sont nos amis sur mon sujet. Ce n'est pas que je craigne ce qu'ils apprehendent; car je n'en vois pas de sujet. Mais c'est cela même qui me donne de la peine de ce que ne pouvant

vant entrer sur cela dans le sentiment de nos amis, il semble que je les condamne; ce qui néanmoins est fort éloigné de ma pensée. Car sachant très-bien que la peur qu'ils ont pour moi, n'est qu'un effet de leur amitié, je ne suis pas assez deraisonnable pour ne leur en savoir pas bon gré. Mais je crois qu'ils s'arrêtent trop à la mauvaise volonté qu'on a contre moi, & qu'ils ne considerent pas assez les difficultez qu'il y auroit de l'executer au lieu où je suis. Avec cela je ne m'oppose point à aucune des precautions raisonnables qu'on croit devoir prendre: mais je ne crois pas qu'il faille pousser cela jusqu'à des excès qui me paroissent hors de raison. Et c'est quelquefois ce qui me donne du chagrin, quoique j'aie tort en cela: car il faut laisser chacun dans son sentiment. C'est pourquoi je ne suis pas étonné de ce qu'on trouve tant de difficulté à ce que vous souhaitteriez, & j'avoue qu'il y en peut avoir beaucoup. Cependant vous pouvez juger quelle consolation ce me seroit, si cela se pouvoit faire; & ainsi ne doutez point que je ne vous sois infiniment obligé du desir que vous en auriez aussi bien que moi. Pour moi je ne croirois pas que cela fût si hors d'apparence que l'on s'imagine, si vous étiez bien assurée de vos gens. Car pour M. votre fils je

n'en

n'en ſerois point en peine, aiant éprouvé que les enfans gardent fort bien le ſecret. Mais perſonne ne vous le conſeillant, il n'y a pas lieu d'y penſer.

Au reſte je ne ſaurois trop reconnoître la peine que vous prenez pour des affaires auſſi perilleuſes que les nôtres. Mais je crains que vous n'en faſſiez trop, & que vous ne vous ménagiez pas aſſez, étant ſi foible que vous étes : ce qui me cauſe ſouvent de grandes inquietudes. Au nom de Dieu prenez y garde. Vous n'étes pas à vous même, votre vie & votre ſanté ſont néceſſaires ou au moins utiles à bien du monde, & ſur tout à votre fils, à qui vous devez l'education après lui avoir donné la vie. Et ainſi contentez-vous du ſoin general, & faites autant que vous pourrez, exécuter par d'autres, pour ne pas demeurer accablée ſous le faix, faute d'avoir meſuré votre zèle à vos forces.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez du troiſieme fils de M. Bignon. Rien ne donne plus de joie que ces ſortes de nouvelles. Mais helas elles ſont bien rares ! On me manda hier qu'on craignoit que Madame de Beleſy ne tombât en apoplexie ou en lethargie. J'aprehende bien ce qu'on nous en écrira la premiere fois. Si vous la voiez, je vous prie de lui temoigner que nous avons été bien touchez

de

de cette fâcheuse nouvelle, & que nous ne manquons pas de bien prier Dieu qu'il la conserve pour sa famille & pour les pauvres. Vous ne me dites rien de M. votre fils; ce qui me fait croire qu'il se porte mieux. Je ne crois pas que vous deviez vous inquieter de ce qu'il n'est pas encore beaucoup avancé. Cela viendra avec le tems: il est encore jeune: mais je ne penserois qu'à lui faire bien apprendre les humanitez, & j'emploierois à cela les deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la Philosophie de College. Cela lui donnera 4. ans à étudier les lettres humaines qui sont bien plus importantes. Je vous prie de me bien recommander aux prieres du bon Curé. Je suis tout à vous.

LETTRE CCLXXII.

A MADAME DE FONTPERTUIS. 10. Oct. 1684.

Sur la mort de deux personnes de merite, & la Profession d'une Religieuse.

NOus avons reçu en même tems deux nouvelles bien affligeantes, & dont nous ne doutons point que vous n'aiez été bien touchée. Dans l'une c'est une grande perte que vous faites en votre particulier; & dans l'autre, ce qui ne vous sera pas moins sensible, c'en est une presque ir-

irreparable pour les personnes que vous aimez le plus. Mais vous avez trop de foi pour ne savoir pas qu'il n'y a rien à faire en de semblables rencontres, sinon de louer & d'adorer Dieu. Il a compté tous nos jours. Il sait le tems qu'il a destiné à ses serviteurs pour rester sur la terre. Il les en retire quand il lui plaît. Et c'est sans raison que nous nous plaignons qu'ils nous ont été enlevez, lorsqu'ils pouvoient faire encore beaucoup de bien. Ce sont des vues humaines que nous ne nous saurions empêcher d'avoir, mais qui dans le fond n'ont rien de solide, puisque nous ne pouvons faire de bien qu'autant que *Dieu nous l'a preparé*, comme dit l'Apôtre, *pour nous y faire marcher*. Or il est sur qu'il ne nous a point preparé de bien à faire en ce monde au delà du terme de notre vie. Souvenons nous donc plutôt du bien qu'ont fait nos amis, qui vont devant nous pour en rendre graces à Dieu, & tachons par nos prieres d'obtenir de sa misericorde, qu'étant purifiez des tâches que l'infirmité humaine leur a pu faire contracter, *ejus in quem crediderunt & speraverunt, æternum capiant ipso miserante consortium.* C'est ce que j'ai demandé aujourd'hui pour l'un & pour l'autre dans le S. Sacrifice de la messe.

J'

J'ai reçu une fort bonne lettre de la auvre sœur Marie Madeléne. Elle n'a ait profession que le 16. du mois passé, arce que le superieur de la maison l'avoit ait differer, desirant de la recevoir lui-nême. Mais ne l'aiant pû, ç'a été un Docteur de nos amis, qui lui a donné le oile & qui l'a prêchée. Quelle est heu-euse d'être arrivée à un si bon port, & de econnoître son bonheur autant qu'elle fait.

LETTRE CCLXXIII.

MADAME DE FONTPERTUIS.

Il lui fait part d'une pensée qui lui étoit venue au sujet des precautions qu'on le sollicitoit de prendre. 13. Octob. 1684.

AIant une voie bien sure, mais un peu lente d'écrire à Paris, je m'en sers our vous dire la pensée que j'ai touchant dessein rompu; mais à condition, soit ue vous l'aprouviez, ou que vous ne prouviez pas, que cela demeurera se-et, & ce sera toujours en supposant 'il ne se fera point de changement jus-'après Paques. Je ne vois point qu'on ait raison de s'opposer à la resolution qu'on oit prise. On n'a fondé cette opposi-n que sur ce que l'on est très-mal dis-sé contre notre ami.* Il n'en doute point.

* Lui même.

point. Mais cela ne fait pas trouver le
gens, quand ils sont dans une maison
où on est assuré de la fidelité de tous le
domestiques. On est frappé de l'idée d
la prison, & on a raison de l'être. Mai
le danger ne doit pas se juger par là seul
mais par la probabilité plus ou moins gran
de de tomber dans ce danger. C'est un
étrange chose d'être noié, & on l'est quel
quefois en allant d'ici par mer en Hollar
de. Mais parce qu'il est rare que cela ar
rive, il n'y a pas d'imprudence à faire
voiage en cette maniere, quoiqu'on le pi
faire d'une autre sorte. On peut au
être tué par des voleurs en allant par te
re; on ne regarde pas néanmoins po
imprudens tous ceux qui voiagent sans
grandes nécessitez. Or il est pour
moins aussi rare qu'on surprenne un hor
me, qui garde les précautions que not
ami vouloit garder. Mais pourquoi, d
on, se hasarder sans besoin? Je ne deme
re pas d'accord que ce soit proprement
hazarder. Mais je ne conviens pas n
plus qu'il n'y ait beaucoup de raisons
faire ce qu'on vouloit faire. On est bi
par tout quand on ne travaille que pc
soi. Mais puisque l'on veut que no
ami défende la vérité, il trouveroit de tr
grands avantages à être au lieu où il de
roit d'aller trouver des amis qu'on est b

aiſe de conſulter, & des livres qu'on a peine à trouver où il eſt. Il pourroit auſſi donner des avis à d'autres. On convient mieux des choſes quand on ſe voit. On ne s'entend point par lettres. On peut auſſi conſiderer que ſi on devenoit malade &c. Il me ſemble que tout cela eſt aſſez conſiderable, & contrebalance bien le danger, ſi on le regarde par le peu d'apparence qu'il y a que ce que l'on craint, arrive. Je conclus de tout cela, que ce que l'on vouloit faire pourroit bien n'être que differé, ſi vous vouliez entrer dans ma penſée, qui ſeroit de diſpoſer toutes choſes pour d'ici à ſix mois ſans en rien dire à perſonne, & l'exécuter de même, ſans que les amis qui s'effraient ſans raiſon, en ſachent rien que quelque tems après que la choſe ſera faite. Ce n'eſt néanmoins qu'une propoſition que je vous fais, dont je veux bien prendre tout le riſque ſur moi, mais à laquelle je ne voudrois pas que vous vous engageaſſiez, ſi vous y aviez trop de repugnance. Il faudroit pour cela que l'on fût bien ſûr du nouveau precepteur: mais il eſt difficile que vous en preniez d'autre. On aura du tems à conſulter Dieu, & à le prier de nous faire connoître ſa volonté. C'eſt pour cela même que j'ai été bien aiſe d'avoir une occaſion de vous fai-

faire de bonne heure cette ouverture, afin que vous la recommandiez à Dieu de votre côté, & je veux bien aussi que vous en parliez à votre directrice: mais il me semble que cela ne doit pas aller plus loin. C'est, ma très-chere sœur, ce que j'ai à vous dire pour cette fois, car je n'ai été averti que bien tard de cette occasion qui se présente.

LETTRE CCLXXIV.

20 Oct. 1684. *A un Ami, (a) qui lui avoit fait savoir les plaintes generales que l'on avoit faites de lui en Angleterre touchant M. Southwell.*

COmme j'ai toûjours pour but de dire la verité, je n'aurai jamais de peine d'avouer que je me suis trompé quand on

(a) M. Arnauld s'étant trompé dans la 1. partie de l'Apologie pour les Catholiques, au sujet de M. Southwell Secretaire du Conseil de S. M. Britanique, & celui-ci se plaignant de ce qu'on disoit de lui, M. Justel qui étoit en Angleterre en écrivit à un Ami de M. Arnauld, qui lui envoia la lettre de M. Justel même. Sur cette lettre qui ne contenoit que des plaintes generales M. Arnauld écrivit une premiere lettre par laquelle il marquoit qu'il étoit prêt de satisfaire M. Southwell, quand il auroit été informé de ce qu'il au

on m'aura fait voir que ce que j'ai pris pour la verité, ne l'eſt pas. Ainſi je uis très-diſpoſé à faire ce que M. Juſtel témoigne que l'on deſire de moi en Angleterre touchant M. Southwell, que 'on dit que j'ai mal-traité dans l'Apolo- ie pour les Catholiques, pourvû que on m'explique davantage en quoi je puis n'être trompé. Mais puiſque l'on vous arque, que M. le Duc d'Yorck n'a is approuvé cet endroit de l'Apologie, : qu'il a eu neanmoins la bonté de m'ex- uſer en diſant, qu'il falloit que j'euſſe é mal informé, & qu'aſſûrement je fe- is juſtice à M. Southwell, je vous ſup- ie, Monſieur, d'aſſurer votre ami, que ſuis très-obligé à Son Alteſſe Roiale de bonne opinion qu'elle a de moi, & que la crois ſi intelligente & ſi juſte, que je : ſoumettrai de bon cœur à tout ce qu'el-

oit dit dans l'Apologie qui ne ſe trouveroit pas forme à la verité. Cette premiere lettre aiant nvoiée en Angleterre, M. Southwell écrivit à Juſtel, & lui envoia les éclairciſſemens que Arnauld ſouhaitoit; & M. Arnauld les aiant , il écrivit une ſeconde lettre à M. Southwell même, pour lui donner la ſatisfaction qu'il at- oit de lui : mais il n'en demeura pas là. informer le public ſur ce point particu- l fit faire une addition à l'Apologie compoſée s diverſes lettres, qui contient 38. pages.

qu'elle m'ordonnera sur ce sujet, aiant tout lieu d'être persuadé qu'elle ne m'ordonnera rien qui pût blesser ma conscience ou mon honneur. Et je n'entends point par ce mot *d'honneur*, ce qu'entendent d'ordinaire la plûpart des gens du monde, qui mettent leur honneur à ne point reconnoître qu'ils aient manqué, ou à ne point réparer le mal qu'ils auroient fait. Je tiens au contraire, que rien n'est plus honorable non-seulement à un Chrétien, mais à un veritablement honnête homme, qu'un sincere aveu de ses fautes, & une ferme volonté de satisfaire à tous ceux qu'il auroit offensés quoi que ce fût sans dessein. Je me sens graces à Dieu, dans cette disposition. Mais ce qui me paroît blesser la conscience & l'honneur, est de mentir par complaisance, en se renconnoissant coupable en des choses où l'on seroit persuadé qu'on ne l'est pas: comme certainement je ne suis pas dans cette rencontre au point que le pensent ces honnêtes gens, qui me blâment *d'avoir imposé à un honnête homme des choses à quoi il n'a pas pensé.* Car ma conscience ne me reproche point d'avoir jamais *imposé* à personne. Je pourrois en demeurer-là, & attendre qu'on me marquât plus en particulier quelle a pû être ma faute. Mais ce seroit differer ce que je

cr

crois ne pouvoir faire trop tôt, qui est de rendre à M. Southwell toute la justice que je lui puis rendre presentement.

Il me semble pour cela, Monsieur, qu'il faut distinguer le jugement qu'on doit faire en géneral de M. Southwell, de ce que j'ai dit en passant d'un fait particulier rapporté dans le Procès de M. Coleman. Je n'en ai rien dit en general, & je ne le pouvois faire, n'aiant pas le bien d'en connoître autre chose que ce que j'en trouvois dans ce Procès. Mais maintenant que l'on m'assure que c'est un fort honnête homme, qu'il a eu des emplois considerables, qu'il a beaucoup de merite, & que M. le Duc d'Yorck en fait estime, je le crois sans peine, & je suis prêt de le déclarer dans toutes les occasions que j'en aurai; & de prier ceux à qui ce que j'ai dit dans l'Apologie auroit pû donner une autre idée, de ne s'y point arrêter, parce qu'elle seroit contraire à la verité.

Voilà pour le géneral, dont je crois que M. Southwell doit être content. Pour le particulier, je viens de relire cet endroit de l'Apologie qui est depuis la page 221. jusqu'à la page 228. & j'avoue que j'y ai remarqué quelques expressions dures, & quelques manieres de parler

qu'on peut trouver mépriſantes, que j'aurois certainement évitées, ſi j'avois ſû ce que je ſai maintenant de M. Southwell. Je n'aurois point non plus mis ces deux mots de la p. 226. *ou mâlignement ou temerairement* : & ſi c'eſt ce qui l'a bleſſé, je le retracte de bon cœur, & ſuis prêt de lui en faire ſatisfaction. Mais pour ce qu'on appelle des *faits faux*, qui aient pû donner ſujet de me blâmer d'avoir impoſé à un honnête homme, il m'a été impoſſible de deviner à quoi ce reproche pouvoit être appliqué.

On ne me ſoupçonnera pas ſans doute d'avoir eu deſſein d'offenſer un homme d'honneur que je ne connoiſſois pas : car quelle raiſon en aurois-je pu avoir ? Et on avouera auſſi que je ne ſuis pas blâmable d'avoir entrepris de juſtifier les Catholiques d'Angleterre contre l'horrible calomnie du Docteur Oates, & en particulier M. Coleman, dont l'Auteur de la Politique du Clergé que je refutois, avoit parlé fort outrageuſement, comme s'il avoit été certainement convaincu d'avoir attenté à la vie de ſon Roi. Que s'il n'y a rien eu que de louable dans ce deſſein, je me ſuis trouvé obligé d'apporter les preuves les plus ſenſibles que me fourniſſoit le Procès imprimé de M. Coleman, pour infirmer la depoſition de

ce

ce faux témoin. Il m'a paru que c'en étoit une que je ne devois pas omettre, de ce qu'Oates aiant accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi, avant qu'on l'eût mis en priſon, il ne parla que de ſes lettres, ſans rien dire de ce qu'il n'avoit pas encore inventé, qu'il avoit donné un Guinée à des aſſaſſins pour les hâter d'entreprendre contre la vie du Roi, & qu'il avoit ajouté 5000. livres Sterlin aux 10000. qu'il prétendoit qu'on avoit promis de donner au S^r. Wakeman, pour empoiſonner Sa Majeſté. C'eſt ce que j'ai traité dans la 4. Preuve du Chap. 16.

J'y ai repreſenté que le Lord Chef de Juſtice aiant demandé à Oates pourquoi il n'avoit pas accuſe M. Coleman au Conſeil du Roi de ces crimes-là : Oates en avoit apporté quelques méchantes raiſons, mais qu'enfin il étoit demeuré d'accord, qu'il n'avoit donné alors au Conſeil qu'une inſtruction génerale. . . . .

Mais puis qu'on ſe plaint, *que j'en ai mal uſé envers M. Southwell, que je lui ai fait injure, que j'ai avancé ſur ſon ſujet des choſes contraires à la verité, que M. le Duc d'Yorck en a été ſurpris, & que M. Southwell a des preuves convainquantes, entre autres un Regiſtre public, & une Lettre de feu M. Coleman qui prouve le contraire de ce que j'ai dit de lui* ; je dois croi-

re qu'il y a en tout cela quelque choſe que je ne comprens pas. Et ainſi, Monſieur, j'aurois tort de ne pas accepter une propoſition auſſi raiſonnable qu'eſt celle que vous fait M. Juſtel, en s'offrant *de faire envoier les Copies de ces Pieces originales*, qui me doivent apprendre *ce que j'ai dit de contraire à la verité* touchant les faits qui regardent M. Southwell. Car je vous puis aſſurer de très-bonne foi que je n'en ſai rien. C'eſt pourquoi vous jugez bien que dans l'ignorance où je ſuis, je ne pourrois en conſcience & ſans bleſſer mon honneur, faire cette déclaration génerale: *Que j'ai été mal informé ſur le ſujet de M. Southwell, & que ce que j'en ai dit dans l'Apologie pour les Catholiques, eſt contraire à la verité.* Car n'y aiant point parlé de M. Southwell ſur l'information de perſonne, mais ſeulement ſur ce que j'ai trouvé dans le Procès de M. Coleman, cette déclaration génerale ne pourroît donner d'autre idée à ceux qui liroient l'Apologie, ſinon que j'aurois reconnu par là, que j'y aurois rapporté infidellement ce qui eſt dans ce Procès, en attribuant à M. Southwell d'y avoir dit ce qu'il n'y auroit pas dit. Or c'eſt aſſurement ce que je ne donnerai pas lieu qu'on croie de moi, quand il iroit de ma vie, n'y aiant rien

doni

dont je me ſente plus éloigné que d'être infidelle dans ce que je rapporte des Auteurs ou des piéces que je cite. J'ai d'autant plus d'interêt à ne pas donner ſujet qu'on ait ce ſoupçon de moi, que tout le monde ſait, qu'il y a maintenant en Hollande des Miniſtres François qui aiant pris à tâche de me déchirer par de miſerables libelles, ne manqueroient pas de prendre cette occaſion de me faire paſſer pour un homme ſans foi qui auroit été obligé de faire réparation à des gens d'honneur que j'aurois calomniez. On les connoît bien en Angleterre, puiſque la maniere ſeditieuſe dont ils avoient oſé parler des affaires de ce païs-là, a obligé l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique d'obtenir de Meſſieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plû de donner pour titre *l'Eſprit de M. Arnauld*, quoi que je ſois peut-être le moins mal-traité d'un grand nombre de perſonnes qu'ils y déchirent ſans aucun rapport à moi que ridicule ou imaginaire ; n'aiant preſque rien eu autre choſe à me reprocher que des intentions cachées, fondées ſouvent ſur des fauſſetés manifeſtes, comme lors qu'ils diſent, que ce n'a été par aucune vûe de Religion que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue

d'interêt pour ne pas perdre mes Benefices, moi que tout le monde sait qui n'en ai aucun.

Je vous supplie très-humblement de vouloir assurer M. Justel de mes très-humbles respects, & le remercier du soin qu'il paroît qu'il a pris d'empécher que cette affaire n'éclatât avant que l'on se fût bien entendu. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXV.

26 Fevr. 1685. *A M.* SOUTHWELL, *Secretaire du Conseil Privé de Sa Majesté Britannique.*

MONSIEUR

JE dois rendre de nouveau de très-humbles &, très respectueuses actions de graces au Grand Prince que Dieu vient de vous donner pour très-digne Roi, de ce qu'il m'a fait la justice de croire qu'il ne falloit que m'instruire de la verité pour me porter à l'avouer & à la faire connoître à tout le monde, sans en être empéché par ces fausses regles d'honneur qui font qu'on a honte de retracter ce qu'on auroit avancé mal à propos. Je vous suis aussi, Monsieur, bien obligé d'avoir eu la même opinion de moi, &

M. le Duc d'Yorck qui avoit succedé au Roi son frere.

d'a-

d'avoir mieux aimé me rendre juge en ma propre cauſe, que d'expoſer vos plaintes au jugement du public. J'eſpere que vous n'y aurez pas regret. Il n'y a que deux jours que j'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite ſur mon ſujet à M. Juſtel avec la traduction Françoiſe de quelques piéces qui regardent le procès de M. Coleman. J'en ai été parfaitement ſatisfait, & entierement convaincu que vous n'avez rien fait, Monſieur, dans ce procès que ce qu'a dû faire un homme d'honneur & de probité, ni rien dit que vous n'aiez été obligé de dire, & qui ne ſoit veritable. C'eſt une declaration que je fais avec bien de la joie, & que je ſuis prêt de faire en toutes les manieres poſſibles, pour effacer les mauvaiſes impreſſions que ce qui eſt dit ſur ce ſujet dans l'Apologie pour les Catholiques auroit pû faire prendre contre vous à ceux qui ne connoiſſent pas votre merite, comme je le connois préſentement. Mais aiant eu la bonté de choiſir les voies les plus douces pour terminer ce different, & de parler de moi d'une maniere ſi honnête, quelque bleſſé que vous fuſſiez de ce que j'avois dit de vous, je ne doute point que vous n'aiez auſſi l'équité de reconnoître que j'ai été trompé de très-bonne foi, & que ce qui

m'a porté à dire des choſes qui ne ſe ſont pas trouvées vraies, étoit très-capable de me jetter dans l'erreur. Cependant l'erreur eſt toujours un mal de quelque maniere que l'on s'y trouve engagé, & on a toujours obligation à ceux qui nous en retirent. Et ainſi, Monſieur, je vous en ai beaucoup de m'avoir ouvert les yeux, tant par les inſtructions que vous m'avez envoiées, que par l'eſtime que cet éclairciſſement m'a fait avoir de votre perſonne, ce qui a entierement diſſipé tous les nuages dont mon eſprit s'étoit rempli par les réponſes d'Oates d'une part, qui ne m'ont trompé que pour n'avoir pas fait aſſez de reflexion ſur cette parole commune, *Oportet mendacem eſſe memorem:* qui m'auroit fait comprendre qu'il peut aiſement arriver qu'un impoſteur ne ſe ſouvienne pas bien de ſes menſonges; & d'autre part ces mots ambigus d'une *inſtruction fort générale*, que j'avois pris pour une accuſation qui n'auroit point contenu des faits particuliers: au lieu que je vois bien à cette heure que vous les aviez pris pour une accuſation ſi confuſe & ſi embarraſſée, que les Seigneurs du Conſeil y auroient eu peu d'égard, ſans la découverte des papiers de M. Coleman, qui les irriterent extremement contre lui. J'avoue neanmoins que je ne

m'ex-

m'excuſe pas entierement devant Dieu. Car quoi que notre conſcience ne nous reproche point d'avoir été portez par un eſprit de malignité à juger mal de notre prochain, il eſt bien difficile qu'il n'y ait eu de la precipitation dans nos jugemens, quand nous en jugeons contre la verité, en nous laiſſant éblouïr par des conjectures apparentes. Il eſt donc juſte, Monſieur, que je vous demande pardon de la maniere fâcheuſe dont vous vous plaignez avec raiſon avoir été traité dans *l'Apologie pour les Catholiques.* Mais c'eſt déja me l'avoir accordé que de m'avoir prévenu d'une façon ſi obligeante en me demandant mon amitié ; au lieu que c'étoit moi qui devois commencer à vous demander en grace quelque part dans la vôtre, afin que ce me fût un gage que le M. Southwell que je connois preſentement pour un fort honnête homme, n'a plus aucun reſſentiment de ce que j'ai eu tort de dire d'un M. Southwell que je n'avois pas le bien de connoître. Je n'aurois qu'une choſe à ſouhaiter pour rendre notre union plus parfaite, & afin qu'elle fût auſſi-bien pour l'éternité que pour le tems. Mais c'eſt l'ouvrage de Dieu qu'on ne peut attendre que de ſa miſericorde. Permettez-moi cependant de vous aſſurer que je ſuis avec autant de ſin-

cerité que de regret de vous avoir auparavant mal connu, &c.

RÉPONSE

15 Mars 1685. *De M.* SOUTHWELL *à M.* ARNAULD.

MONSIEUR

J'Ai reçu par le moien de M. Juſtel la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 26. du paſſé, avec autant de joie que de ſurpriſe, étant fort extraordinaire de rencontrer des gens qui préferent l'amour de la verité à leur reputation.

Sans une indiſpoſition & quelques affaires qui m'ont retenu à la Campagne je me ſerois donné l'honneur de vous écrire plutôt que je n'ai fait. La maniere honnête avec laquelle vous en avez uſé, a confirmé la bonne opinion que l'on a de votre ſincerité, ce qui m'a obligé de montrer votre Lettre à Sa Majeſté, ou plutôt à lui obéir, en la lui faiſant voir après me l'avoir demandée. Elle la garda un jour entier, & m'a dit qu'elle la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. J'ai crû devoir faire part à Sa Majeſté de la réuſ-

ſi-

site de cette affaire, que je dois à ses bons conseils & à ce qu'elle m'a prescrit. Je l'ai aussi fait voir à d'autres personnes de consideration, plutôt pour publier votre justice que mon innocence, & me suis servi de cette occasion pour apprendre à tout le monde combien vous aimez la paix. Je n'ai rien autre chose à vous demander, & ne me plains pas même de mon malheur, puisqu'il a eu une fin si heureuse.

Je vous remercie très-humblement de l'offre obligeante que vous avez faite à M. . . . de faire imprimer ce qui s'est passé, dans le Journal des Sçavans, ou dans les Nouvelles de la Republique des Lettres. Mais ce seroit abuser de votre honnêteté, & je crois qu'il seroit plus à propos que quand vous donnerez au public quelque nouvel Ouvrage, ou que vous en ferez rimprimer quelqu'autre, vous aiez la bonté, (afin de conserver la memoire du fait) d'y ajoûter, comme vous l'avez proposé, quelque Eclaircissement sur l'endroit de *l'Apologie pour les Catholiques* qui me regarde, & d'y mettre la Lettre que j'ai écrite à M. Justel, avec mes pieces justificatives, & de le finir par la vôtre.

Pour ce qui est des expressions de ma premiere Lettre qui peuvent être trop

fortes, vous en uſerez comme il vous plaira en les changeant & corrigeant de la maniere que vous le trouverez plus à propos.

Je ſuis tout-à-fait obligé à M. Juſtel de la bonté qu'il a eue de vouloir travailler à cet accommodement, & je rechercherai avec ſoin les occaſions de vous témoigner l'eſtime que j'ai pour votre perſonne, & combien je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur

ROBERT SOUTHWELL.

LETTRE CCLXXVI.

2 Nov. 1684. *A M.* DU VAUCEL. *Sur les mauvaiſes affaires que l'Internonce de Bruſſelles ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain.*

EN verité, Monſieur, il eſt bien fâcheux que ſous un ſi bon Pape d'auſſi gens de bien que MM. de Louvain ſoient ſi mal traittez par ſon Miniſtre *: & ce qui eſt plus étonnant eſt de voir que le ſujet de cette nouvelle perſecution qu'on leur fait, ſoit pour avoir eu recours à S. S. comme à leur Pere, en lui adreſ-

* M. Tanara Internonce à Bruſſelles.

adreſſant les mêmes plaintes du trouble que l'on continue à leur faire dans leur droit d'élection, qui en avoient été ſi bien reçues il y a deux ans, qu'Elle s'emploia pour eux avec beaucoup de bonté pour faire ceſſer cette vexation injuſte *. Et aujourd'hui au lieu de faire repondre quelque mot à la Lettre que l'Univerſité a écrite ſur ce ſujet au mois de Juillet, pour l'avertir au moins qu'on l'avoit reçue & qu'on y feroit attention, on en a envoié la copie à l'Internonce, qui ſe trouvant piqué de ce que cette Univerſité n'avoit pû empêcher de repreſenter à S. S. que c'étoit lui, comme il eſt très-vrai, qui eſt le principal auteur de ces troubles, il s'eſt intrigué avec le Conſeil privé, dont le Preſident eſt tout devoué aux Jeſuites, & l'a engagé pour tourmenter ces MM. de Louvain, à la procedure du monde la plus malhonnête & la plus injuſte. Comme ce Conſeil parle toujours au nom du Roi, il a écrit de la part du Roi à l'Univerſité, qu'elle eût à faire ſavoir qui eſt celui qui a dicté la lettre, dont la copie étoit revenue de Rome. L'Univerſité a fait réponſe, que puiſqu'Elle avouoit cette lettre, il n'en falloit point chercher d'autre auteur. Rien n'étoit plus raiſonnable, & toutes les loix vouloient qu'on en de-

* M. du Vaucel avoit mis à la marge d'une copie de cette lettre, ce qui ſuit: *C'eſt que les Docteurs avoient refuſé de ſe declarer contre les 4. Articles du Clergé de France, comme je l'ai ſu de la propre bouche du Cardinal Tanara.*

demeurât là. Mais on n'écoute ni loix ni raiſon, quand on n'a pour but que de perſecuter les gens. On a cité le Secretaire de l'Univerſité, qui l'avoit écrite. On l'a preſſé de dire qui eſt celui qui l'avoit compoſée. Il s'eſt excuſé ſur le ſerment qu'il avoit fait de ne point reveler les ſecrets du corps. On n'a point voulu recevoir cette excuſe, & on ne s'eſt pas ſoucié qu'il offenſât Dieu en allant contre ſon ſerment. Mais la verité eſt qu'il ne ſavoit rien, & qu'ainſi il n'a pû rien dire; ſi ce n'eſt qu'on lui a demandé ſi ce n'étoit point quelqu'un des cinq que l'Internonce avoit fait exclurre il y a plus d'un an. A quoi il a répondu que cela pouvoit être. On a cité encore deux ou trois perſonnes, & on ne ſait à quoi tout cela aboutira. Mais c'eſt une grande brouillerie, dont l'Internonce eſt l'unique cauſe; ce qui aſſurément ne ſert pas à faire eſtimer en ces quartiers ici les Miniſtres du S. Siege.

Cependant ces MM. ſont reſolus de ſouffrir toutes ſortes de perſecutions plutôt que de decouvrir l'auteur de la lettre, & ils ne peuvent pas faire autrement, aiant autant qu'ils en ont de conſcience & d'honneur. Car ils voient fort bien qu'on n'a tant d'empreſſement de le ſa-

ſavoir, que parce que l'on croit qu'il ſera plus facile de vexer & de tourmenter un particulier que tout un corps. Si on ſavoit à Rome ce que cela fait dire aux plus honnêtes gens de ce païs-ci, on auroit apparemment plus de ſoin de ménager l'honneur de la Cour Romaine. Comme la ſcience & la pieté des Docteurs de Louvain eſt connue de tout le monde, on en a une très-grande eſtime; & cela fait dire aux uns: c'eſt bien à cet homme tout ſeculier, qui peut être marié l'un de ces jours, puiſque tout le monde ſait qu'il fait l'amour à une jeune veuve fort riche, qui paſſe la plus grande partie de ſon tems à jouer avec des femmes, & que l'on ſait y avoir perdu des ſommes notables, qui ne manque point de Bals, de Comedie & d'Opera pour ſe trouver avec le beau Sexe, & qui court après elles les yeux bandez, ce qu'on apelle jouer à Colin-maillar: c'eſt bien à faire, diſent-ils, à un tel homme, à venir de ſi loin pour être le perſecuteur de nos ſaints. D'autres comparent ce qu'il fait preſentement contre les plus gens de bien du païs avec ce qu'il a fait il y a environ deux ans pour en proteger le plus grand fripon, qui eſt un certain Abafferden, qui aiant commis cent concuſſions & cent voleries, étant en-

encore laïque & dans une charge toute seculiere, avoit pris les Ordres fort peu de tems avant qu'on l'eût recherché pour ses crimes, & aujourd'hui il veut faire soumettre à la justice seculiere les plus legitimement exemts. Enfin sa conduite presente pour opprimer autant qu'il est en lui les plus savans hommes & les plus pieux de la Faculté de Louvain, fait ressouvenir de ce qu'il fit il y a environ quatre ans pour empêcher la reforme d'un Monastere de Chanoines reguliers dans le Duché de Limbourg. Il est bon que vous sachiez cette histoire.

Le dernier Abé étant touché de Dieu avoit entrepris de l'y mettre, & il s'étoit adressé pour cela à l'Abé des Ecoliers de Liege, qui est, comme vous savez, de la Congregation de sainte Genevieve, qui lui envoia 7. ou 8. Religieux pour commencer la reforme, & il se presenta bientôt après 9. ou 10. jeunes gens, qui prirent l'habit. Les anciens qu'on ne contraignoit point à vivre autrement qu'ils avoient fait jusqu'alors, si ce n'est pour le reglement de l'Office divin, qui se faisoit beaucoup plus devotement, entreprirent de renverser ce nouveau dessein, comme une nouveauté de Jansenistes. Ils s'adresserent pour cela à l'Internonce par le moien d'une femme avec

qui

qui il avoit accoutumé de jouer. Cette femme lui fait prendre feu pour ces difformés. Il fait venir un Decret de Rome, qui nommoit trois Religieux, dont l'un des trois devoit faire la visite dans ce Monastere. Ce fut un Augustin qui l'y fit, & qui sous prétexte d'une demie reformation, dont tout le monde pût être content, y laissoit regner de fort grands abus, comme la proprieté &c. L'Abé dissimule quelque tems jusques à ce qu'il eut reçu ces novices à profession, qu'on le vouloit empêcher de recevoir, ce qui eût été tout perdre. Après quoi il temoigna hautement qu'il ne pouvoit s'accommoder de ce qu'avoit ordonné ce Visiteur, qui eût ruiné la veritable reforme, & n'en eût laissé qu'une fausse apparence. Ce Visiteur apuié de l'autorité de l'Internonce menaça de l'excommunier, s'il ne se rendoit à ce qu'on lui avoit enjoint, & le fit en effet, l'Abé étant demeuré ferme sur ce que de fort habiles gens l'assurent que ce Visiteur passoit son pouvoir, n'aiant reçu ordre que de visiter, ce qui ne donne pas le pouvoir d'user de censures pour faire exécuter. Et c'est ce qui a été jugé à Rome sur l'apel de l'Abé, qui étant mort bientôt après, malgré la brigue des non reformez, son Prieur aiant été un des trois

qui

qui furent nommez au Gouverneur, il a été choisi, quoiqu'il eût peu de voix. Et ainsi la reforme est presentement fort bien établie dans ce Monastere, mais il n'a pas tenu à l'Internonce qu'elle n'y ait été renversée. Ce seroit certainement un grand bien pour tout ce païs-ci, si on pouvoit prendre la resolution de le rapeller & d'envoier en sa place un homme plus sage, & d'une vie plus édifiante, & qui ne fût point si entreprenant.

LETTRE CCLXXVII.

13. Dec. 1684.

A Madame DE FONTPERTUIS.
Sur la conduite de quelques Religieuses.

JE ne viens que de recevoir votre lettre. J'ai bien de la peine de ce qui vous en fait. Mais permettez moi de vous dire qu'il y a bien en tout cela de la mauvaise entente. On ne croit point que la personne veuille faire un parti. Elle se trompe en cela. On a seulement un peu de peine, je vous le dirai franchement, de ce qu'elle paroît regretter trop celle que Dieu a retirée à lui, & n'avoir pas assez de confiance à celle qui tient sa place. Si cela est, je ne la puis excuser. Et c'est, ce me semble, une tentation fort subtile, mais qui n'en est

pas

pas moins tentation, de se réjouir de l'humiliation qui lui revient de l'opinion qu'on a d'elle sur ce point, en negligeant de travailler à empêcher qu'on ne l'ait. L'édification du prochain est l'un des devoirs les plus essentiels de la pieté chrétienne. C'est la bonne odeur de J. C. qu'on est obligé de répandre. La vraie humilité consiste à être vil à ses propres yeux, & à le vouloir bien être aux yeux du prochain quand Dieu le permet. Mais cela doit être joint à une grande simplicité qui n'affecte rien, & qui ne faisant rien, ni pour être louée ni pour être blâmée, ne pense qu'à satisfaire à ce que Dieu demande d'elle selon sa vocation. C'est pourquoi je ne vous dissimulerai pas: (car je me sens porté à vous dire la verité sans déguisement, étant persuadé que vous ne le trouverez pas mauvais ni l'un ni l'autre) j'aurois mieux aimé qu'elle eût fait moins de façon à accepter la charge de soûprieure, & qu'elle eût fait seulement ce qu'on lui avoit ordonné pour sa pénitence, sans y ajouter d'elle-même des choses extraordinaires. Cela est condamné par la regle, qui dit, ce me semble, que tout ce que l'on fera en ce genre là sans la permission de l'Abé, sera imputé à vaine gloire. Ne croiez pas que ce que je vous dis diminue en rien

rien l'affection que j'ai pour cette perſonne. Je penſe au contraire lui en donner des marques en vous en parlant avec tant de liberté. Nous avons tous des défauts, & nos plus grands amis ſont ceux qui ont la charité de nous les faire connoître. Quand on ſe tromperoit en prenant pour défaut ce qui ne l'eſt pas, ou qui l'eſt moins que l'on ne penſe; une ame vraiment humble a toujours moien d'en profiter, ou en s'avançant dans la vertu que l'on ſe ſeroit imaginé qui lui manque, ou en évitant de petites choſes qui n'auroient pas édifié le prochain. On n'avance gueres par les éclairciſſemens, & c'eſt ſouvent l'amour propre qui les recherche plutôt que la charité. La meilleure juſtification eſt de nous conduire de telle ſorte, que ceux mêmes que nous craignions qui ne ſoient pas ſatisfait de nous, aient tout ſujet d'en être contents. On n'a ſouvent beſoin pour cela que d'un peu plus de dépendance & plus d'ouverture.

N'auriez-vous point reçu une lettre par laquelle je me plaignois d'une de vos bonnes amies, que l'on m'avoit mandé n'être point aſſez diſcrete dans ſes auſtérités? Si cela eſt, elle eſt digne de pitié. Car aſſurément elle offenſe Dieu en penſant le ſervir.

LET

LETTRE CCLXXVIII.

Au P. QUESNEL. *Sur la Reponſe au P. Malebranche, & le Livre du P. le Porc.* 17. Janv. 1685.

JE tacherai de vous envoier le commencement de la Réponſe au Syſteme * que d'autres travaux m'ont fait interrompre, & que je ne pourrai pas reprendre bien-tôt. Si vous le recevez le premier, vous l'envoierez à votre ami de la Beauſſ†. Si-non ce ſera lui qui vous l'enverra.

* Du P. Malebranche.

† M. Nicole qui étoit à Chartres.

J'ai lu une grande partie du Livre du P. le Porc. C'eſt une Livre très mal fait. C'eſt un vrai déclamateur & un miſerable Sophiſte. Il n'a nuls principes de Théologie. Les verités qu'il a retenues ruinent les fauſſetés qu'il avance. Il calomnie M. d'Ipres d'une maniere tout à fait honteuſe. Et rien n'eſt plus facile que de le convaincre qu'il fournit des armes aux Calviniſtes pour ſoutenir inébranciablement (ſes fauſſes maximes étant accordées) l'une de leurs plus grandes héréſies.

LET-

LETTRE CCLXXIX.

9. Fevr. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur M. de Pontchateau ; le Catechiſme des trois Evêques ; l'Expoſition de la Foi ; le* Brevis Expoſitio *pour M. de Caſtorie ; les troubles de Louvain ; le Livre intitulé,* de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ ; *les calomnies contre M. de Berythe ; les Catechiſmes du P. Haſard & de M. van Bont ; le refus que faiſoit l'Internonce de donner des Juges aux Parens de M. Janſenius contre le P. Haſard.*

M. de Pontchateau nous a quittez il y eut hier huit jours. Et M. Erneſt l'eſt allé reconduire juſques à Orval, où M. de Pontchateau fait état de demeurer juſques après Pâques, & il verra enſuite ce qu'il deviendra. Car il n'a point encore de reſolution fixe, aiant toujours un grand penchant pour le lieu où on ne lui veut pas permettre de retourner, & aiant dailleurs beaucoup de peine pour ſa ſanté même, à être ſans travail corporel, & ſans quelque office reglé. . .

Ce ſeroit une grande imprudence de cenſurer le Catechiſme des trois Evêques. Ce ſeroit le vrai moien de faire encor plu

plus mepriſer leurs cenſures qu'on n'a fait juſques-ici. Ce ſeroit une plaiſante regle de vouloir que des Evêques ne miſſent dans leurs Catechiſmes que les opinions que des Ecrivains de ces derniers tems ont rendu les plus communes, & non pas celles qui ſont les plus ſaines & les plus conformes à l'Ecriture & la Tradition. Il auroit donc fallu qu'ils euſſent donné la probabilité pour regle des mœurs. Car à en juger par le nombre des nouveaux Ecrivains, c'eſt aſſurement l'opinion la plus commune. Où en ſommes-nous ſi ceux qui ſe disent les cenſeurs de toute l'Egliſe, agiſſent ſur de tels principes?

Mais la folie des folies ce ſeroit de raccher à l'*Expoſition*. Je ne ſaurois croire que Dieu le permette, ſi ce n'étoit pour ouvrir les yeux à toutes les perſonnes intelligentes, afin qu'ils n'euſſent plus de créance à un Tribunal, qui auroit été capable de dire le oui & le non, dans une matiere ſi importante, & qui auroit temoigné ſi peu d'amour pour l'Egliſe & pour le ſalut des ames, qu'il auroit bien voulu, pour ſoutenir de mechantes pretentions, donner des armes aux Miniſtres pour troubler les catholiques, & pour empêcher qu'un livre qui a converti tant d'héretiques, n'en con-

ver-

vertiſſe plus. Il faut être bien envenimé contre la memoire de M. Favoriti pour lui faire un crime d'une auſſi bonne action qu'a été celle d'avoir procuré des approbations à un ſi bon livre, & l'avoir fait traduire & imprimer en Italien.

Nous n'avons pas encore vû la *brevi*
* C'étoit un écrit en faveur de l'*Amor Pœnitens.* *Expoſitio* *; mais M. de Caſtorie nous en écrit avec bien de la ſatisfaction, & a promis de nous l'envoier. C'eſt Dieu qui vous a envoié en ce païs là pour empêcher un auſſi grand ſcandale, qu'auroit été la condamnation d'un des meilleurs livres qui ſe ſoit fait il y a long-tems.

Tout ce qu'a fait M. van Eſpen a été de ſoutenir dans une Théſe de droit canonique, d'une maniere même aſſez obſcure que les Evêques tiennent leur juriſdiction immediatement de J. C. Si cela n'est pas vrai, il faut que tous les Evêques des IX. ou X. premiers ſiecles, hors ceux des Egliſes ſuburbicaires, n'aient point eu de juriſdiction legitime, puiſqu'il est bien certain qu'ils ne l'ont point reçue du Pape. Que ſi pour contenter la Cour de Rome il faut ſe taire ſur des choſes aussi conſtantes que celles-là, il faudra auſſi se taire ſur la pretention où ils ſont, qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe juger des matieres de la foi. Ils ſont acharnez contre

Faculté de Louvain. Les menagemens que l'on garderoit ne les en feront pas venir, & peuvent nuire beaucoup à la verité. Dieu sera leur protecteur, quand ces bons Docteurs ne mettront leur confiance qu'en lui; & les vexations qu'on leur fait, les obligeront d'étudier à fond les matieres, sur lesquelles ils n'étoient pas assez instruits. Et plus ils les étudieront, plus ils trouveront que les prétentions de la Cour de Rome sont mal fondées.

On fait une nouvelle cabale pour empêcher que M. Huygens n'entre dans la Faculté étroite, quoique tout le monde convienne qu'il n'y en a point qui soit si digne que lui d'y être admis, & pour la piété & pour la doctrine. L'Internonce y veut faire entrer M. Steyaert, à qui l'on avoit fait donner auparavant l'exclusion. Cela fait croire qu'il faut qu'il ait tiré parole de lui qu'il soutiendra les opinions ultramontaines.

Il paroît depuis peu un gros livre in 4. intitulé, *De Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ.* C'est contre ces libertez. Je l'ai parcouru, c'est-à-dire j'ai lu tous les titres, & en ai lu quelques endroits. Il n'est pas mal fait. Il prend assez bien ses avantages contre l'Assemblée, qui a fait les 4. articles. Il les attaque tous quatre cha-

cun en particulier. Il n'y a rien de nouveau pour le fond de la doctrine. Il parle en particulier de M. de Marca, de M. Richer, de M. de Launoi. Il affecte néanmoins une assez grande moderation pour ce qui est des auteurs qu'il refute, mais il soutient tout ce que les plus dévoués à la Cour de Rome ont jamais soutenu. J'entends des Theologiens. Car il n'ose pas dire, comme ont fait beaucoup de Canonistes, que le Pape est le Monarque de toute la terre, & qu'il a une puissance directe sur tous les Rois. Je ne doute point que vous n'aiez déja entendu parler de ce livre quand vous recevrez cette lettre. Car sans doute que l'Internonce l'aura envoié par la poste...

Mais nous n'avons point vu le livre de M. Maimbourg, parce que nous nous sommes attendu qu'on le rimprimeroit en Hollande; ce qui a été cause qu'on ne nous en a point envoié de Paris. Je pense en effet que M. Maimbourg se trompe quand il cite Gerson pour prouver que dans le 1. decret de la 4. session il y a à la fin, *& reformationem &c.* Car je crois que Gerson ne cite jamais que les deux Decrets de la 5. session. Mais quand M. Maimbourg se seroit trompé en cela, ce seroit un très petit avantage au Dissertateur*.

* M. Schelstrate.

Vous

Vous nous avez fait plaisir de nous avoir mandé l'histoire de Siam ; mais vous aurez aussi reçu l'extrait de la lettre d'un Jesuite Flamand, nommé Maldonade écrite de Siam en 1677. remplie d'horribles calomnies contre M. de Berythe. Cela est bien certain ; car nous avons la copie de la lettre entiere, qui a été prise sur l'original. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de nous mander ce que vous saurez dans la suite du *Fourbaccio*. Je ne sai de quelle religion peuvent être ceux qui sont capables d'une conduite si peu chrétienne : & comment peuvent avoir l'esprit fait ceux qui ont encore de la créance en des gens, dont on sait tant de choses par des voies certaines & indubitables, qui les en rendent entierement indignes.

On m'a fait voir l'extrait d'une lettre d'une personne de Rome, qui fait juger que le catechisme du P. Hazard sera condamné ; mais que celui de M. van Bont sera aussi. Car après avoir dit que son serment ne lui permet pas de rien reveler de ce qui se fait à l'Inquisition, il donne de grandes louanges à ce Tribunal, comme étant très juste, & ne faisant point d'exception de personnes. Il dit en general que toutes les choses y sont bien examinées, & qu'on y pese bien les raisons de ce qui est conforme à l'Ecriture & à

la Tradition, & qu'assurément une doctrine bien apuiée sur cela, n'y sera jamais condamnée : mais qu'il peut bien arriver qu'un livre soit prohibé *propter modum scribendi contra fratrem catholicum* (c'est à quoi on a repondu dans le memoire qu'on vous a envoié.) Il dit aussi en un autre endroit de la lettre, qu'il y a des propositions dans le catechisme du P. H. *Novitiæ & suspectæ doctrinæ, quas nunquam sedes Apostolica faciet suas.*

On ne vouloit que demander à Rome des juges *in partibus*, pour l'affaire des parens de M. d'Ipre, & cela n'a pas acoutumé de se refuser ; & le nom de M. Jansenius n'auroit point paru dans la suplique, parce que ces parens s'apellent *Ackoi*. Je pense qu'on auroit bien fait de suivre cette voie ; car on ne peut avoir raison de l'Internonce, quoi qu'il ne sache point qu'il s'agisse de Jansenius, mais seulement du P. Hazart. Il a acoutumé, quand on lui demande des juges, comme c'est une de ses principales fonctions en ces païs-ci de mettre simplement : *Fiat ut petitur*. Mais il ne l'a point voulu faire sur la suplique qu'on lui a presentée de la part des parens. Il a dit à un fort honnête homme qui s'est chargé de la procuration pour ces parens, & qui a signé cette suplique comme Procureur, que c'étoit une gra-

d

de affaire ; que le P. Hazart étoit un homme d'un grand merite &c. que ce seroit un grand scandale que de lui faire un procès sur cela. Et comme le Procureur a dit qu'il étoit obligé d'agir selon l'intention de ses Parties, il a prétendu qu'avant que d'acorder ce qu'on lui demandoit, on lui devoit dire de quelle nature étoient les calomnies, dont on se plaignoit. Il a declaré aussi qu'il ne donneroit point M. de Malines pour juge de cette affaire (c'étoit le premier de ceux que l'on demandoit) parce qu'il étoit suspect aux Religieux. Il a même dit nettement que s'il donnoit des juges, il n'en donneroit point d'autres que l'Official d'Anvers. Et le Procureur a eu beau dire qu'il étoit suspect à ses Parties, parce que l'Evêque d'Anvers s'étoit tout à fait declaré pour le catechisme du P. Hazart; il a dit sur cela que l'on donnât donc des causes de suspicion, & qu'il en jugeroit. Ce qui est tout à fait contre l'ordre. Car cela seroit bon, si l'Official d'Anvers étoit le juge naturel du P. Hazart, un juge naturel ne pouvant être recusé sans cause; mais ne l'étant point il suffit que ceux qui lui font un procès, sachent le crédit que ce Pere a dans Anvers, pour regarder comme une injustice manifeste, l'affectation qu'a l'Internonce de le leur donner.

ner. Quand on le vit si obstiné, le Procureur lui dit qu'il prît garde à ce qu'il feroit, que ses Parties étoient très-bons Catholiques, & que c'est pour cela qu'ils s'adressoient au Pape pour avoir des juges contre le P. Hazart ; mais que s'ils voioient qu'on refusât la justice qu'ils demandoient, ils pourroient s'adresser aux juges du Païs, qui ne manqueroient pas de la leur rendre. Cela l'étonna, & tout ce qu'il put répondre est, qu'étant Catholiques ils n'avoient garde de faire cela. A quoi on lui repliqua, que ce seroit la faute de ceux qui les y contraindroient.

Voilà où en est l'affaire. On la laisse un peu dormir, parce qu'on attend des nouvelles de Hollande. Et après cela on lui fera encore de nouvelles menaces.

Certainement ils y doivent prendre garde à Rome. Car ce dont on les menace pourroit bien arriver : ces bonnes gens étant outrez de l'outrage qu'on a fait à leur famille & à leur parent. C'est pourquoi vous ferez bien d'en donner avis à M. de Cassoni, afin que l'Internonce ne continue point à vouloir favoriser un Jesuite contre toute sorte de raison.

Ce seroit peu de chose que ces calomnies servissent à faire plutôt condamner le catechisme du P. Hazart. Il en arriveroit plus de mal que de bien. Car les

Je-

Jesuites ne manqueroient pas de dire, qu'il n'auroit pas été condamné pour aucune mauvaise doctrine, mais seulement pour avoir dit des choses des parens de Jansenius & de Jansenius même, dont il avoit été mal informé, & qui se sont trouvées fausses. Ainsi vous les pouvez assurer qu'on n'en demeurera pas là, & que d'une maniere ou d'autre, on aura réparation de ces horribles & infames calomnies. Et puisque saint Paul a apellé à Neron, tout Neron qu'il étoit, de la sentence d'un Gouverneur qui vouloit qu'il fût jugé sur les impostures de ceux de sa Nation: pourquoi sera-ce un crime à des Hollandois, si les Ministres du Pape, à qui ils se sont adressez par le respect qu'ils ont comme Catholiques pour le S. Siege, ne leur font pas justice, de s'adresser aux juges temporels que Dieu leur a donnés par sa Providence, pour y avoir la justice qu'on leur refuse dans l'Eglise. Voilà ce que l'on vous supplie de representer un peu fortement.

LETTRE CCLXXX.

12. Fev. 1685. *A M.* L'EVEQUE DE CASTORIE. *Sur quelques difficultez formées au sujet de son livre* de l'amour penitent.

SI on peut suspendre la communion pour les pechez veniels, pourquoi ne pourroit-on pas differer l'absolution? L'esprit de l'Eglise est d'envoier à la communion ceux que l'on absout. Car c'est en cela même que les pécheurs sont liés, en ce qu'il ne leur est pas permis d'approcher de la sainte table. C'est donc leur en donner la liberté que de les délier & de les absoudre. Je ne dis pas néanmoins qu'on ne puisse absoudre & differer la communion. On peut avoir des raisons pour cela, comme si un Confesseur ne pouvoit être present dans le tems auquel il permet de communier. Mais ce que j'en dis est seulement pour faire entendre que les Auteurs qui enseignent qu'on peut suspendre la communion pour des pechez veniels, peuvent être allegués pour la suspension de l'absolution; puis qu'ils n'y a pas moins de raison pour l'un que pour l'autre. Il y a même une chose considerable: c'est que l'absolution n'est pas nécessaire pour la remission des pechez veniels,

niels, qui se peuvent remettre par d'autres pénitences ; au lieu qu'il y a une grace toute particuliere attachée à la communion ; ce qui fait qu'il y a moins de raison de differer la communion à un tel penitent, que de lui differer l'absolution. Ce n'est pas que ce que dit M. Valloni ne soit bien raisonnable ; mais il semble que cela s'entend de soi même, si ce n'est cette derniere clause, *qu'il faut que ces pechez veniels procedent d'une cupidité dangereuse qui pourroit conduire facilement au peché mortel.* Je ne crois point du tout que cela soit nécessaire. Si cela étoit il n'y auroit guere de bonnes personnes à qui on pût differer l'absolution pour des pechez véniels. Et ainsi je ne pense point qu'il faille rien ajouter sur cela à ce qui est dans le livre *. La principale utilité de cette pratique, est qu'il est très bon que le peuple sache que l'on peut differer l'absolution pour des pechez veniels, afin qu'il ne soit pas porté à juger que tout ceux que l'on n'absout pas sur le champ, doivent avoir commis des pechez mortels.

* C'est de l'*Amour penitent* qu'il parle.

Je doute aussi que ce qu'il dit pour allier les SS. Peres & les Scholastiques sur l'obligation d'aimer Dieu *semper & pro semper*, soit solide. Car elle est fondée sur ce qu'on doit agir pour Dieu. Et il

n'eſt pas vrai, que ceux qui n'ont point étudié en Theologie & qui ont de la piété, ſe portent vers Dieu comme vers la ſouveraine juſtice. C'eſt une abſtraction que les plus ſaintes ames n'ont peut-être jamais faites en leur vie. Elles regardent Dieu comme tout bon, tout puiſſant, tout ſage: comme leur createur, comme leur ſauveur. Il n'eſt pas vrai auſſi que les Scholaſtiques, qui n'ont pas voulu obliger d'aimer Dieu *ſemper & pro ſemper*, n'aient voulu qu'exclure la néceſſité *d'un certain acte particulier de la volonté qui ſe plaît dans la contemplation de la bonté de Dieu, & de ſes autres perfections & qui tâche de s'y unir.* On ne ſauroit prouver que ç'ait été là leur penſée. Tout ce que l'on peut dire, eſt qu'ils n'ont peut-être pas aſſez conſideré, qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire pour obſerver le commandement d'aimer Dieu, de penſer actuellement à lui; mais qu'il ſuffit que ce ſoit virtuellement, comme l'a expliqué S. Bonaventure. Mais c'eſt ce que je penſe auſſi qui eſt remarqué dans *l'Amor pœnitens;* & ainſi je ne vois point de néceſſité de rien dire de plus ſur cette matiere, ſi ce n'eſt qu'on peut trouver quelques Theologiens modernes, qui euſſent dit que ce commandement, quoi que poſitif, oblige *ſemper & pro ſemper.* Mais quand il n'y

en auroit pas, ne disant pas cela de vous même, mais seulement pour répondre à une objection, on n'a rien à vous dire sur cela. Car n'aiant rien dit sur ce sujet qui ne soit très constant par l'Ecriture & par les Peres: quand il y auroit quelque chose de nouveau dans la reponse que vous faites à une chicane de scholastiques, qu'il n'y a que les préceptes negatifs qui obligent *semper & pro semper*, ne seroit-ce pas une chose tout à fait honteuse, qu'on en fit un chef d'accusation contre le livre d'un Evêque, & que sur de telles vetilles, on mette en balance si on ne le flétrira point par une censure?

Un procedé si indigne & si injuste, dont on ne voit point de fin, fait voir, ce me semble, que les Cardinaux qui témoignent être de vos amis, ne jugent pas bien quand ils croient qu'il faut traîner cette affaire en longueur, & cependant ne point publier la seconde édition. Cette longueur est très préjudiciable à la verité, & les ennemis du livre en prennent sujet de multiplier leurs objections à l'infini. Car dabord on disoit qu'on ne trouvoit point à redire au premier livre: mais seulement au délai de l'absolution. Et presentement il paroît que c'est le premier livre que l'on attaque plus, & qu'on ne peut souffrir qu'on enseigne que l'amour nécessaire pour le

Sacrement de Penitence, eſt l'amour dominant & ſur toutes choſes. On voit donc que la ſuite les a rendus plus hardis qu'au commencement. Il me ſemble que vous devriez repreſenter qu'il y a un libraire qui a acheté de l'Imprimeur toute la ſeconde Impreſſion, & qui ſe plaint que le retardement qu'on apporte à la publier, lui eſt d'un très grand préjudice; & que vous ne voiez pas quel inconvenient il y auroit de la donner, puis qu'elle explique beaucoup de difficultez qu'on a faites à la premiere, & qu'ainſi elle eſt plus hors d'atteinte. Voila ce que les Cardinaux qui vous aiment devroient conſidérer, & ce leur ſeroit une occaſion de faire agir le Pape d'autorité pour faire ceſſer cet examen, comme n'étant plus néceſſaire depuis les éclairciſſemens qu'on a donnés dans cette 2. Edition.

Ce ſeroit, ce me ſemble, le vrai moien de finir cet examen importun, & ceux qui vous aiment à Rome devroient prendre ce parti, bien loin d'empêcher cette publication, en s'imaginant qu'il vous eſt avantageux de trainer cette affaire en longueur; au lieu qu'il me paroît au contraire que cela vous eſt fort deſavantageux, & fait beaucoup de tort à la verité.

On envoiera au premier jour en Hollande le petit livre contre le P. Malbranche que j'ai fait chez vous.

LET-

LETTRE CCLXXXI.

A M. DU VAUCEL. *Sur les Theſes de M. van Eſpen; les affaires de la Regale; M. Nicole; un chanoine de N. D. de Paris; un mandement de l'Evêque de Bruges; & un Concuſſionaire nommé à la Prevoté de cette Egliſe.* 23. Fev. 1685.

J'Ai reçu dès Mercredi votre lettre du 2. Je ne doutois point que vous n'approuvaſſiés fort les Theſes de M. van Eſpen. Mais je ſuis bien aiſe que vos amis aient été du même ſentiment que vous. Nous ne croirons avec vous que M. de S. Hyde * a trop méchante opinion de vos congregations, que quand le livre du P. Hazart y aura été effectivement condamné. Les Cardinaux qui aiment *l'Amor Pœnitens* devroient être bien aiſes qu'on en publiât la ſeconde édition, parce que ce leur ſeroit une occaſion de faire ceſſer les pourſuites *des Frati*; les choſes étant plus expliquées, & même plus addoucies dans cette ſeconde édition que dans l'autre. Au lieu que les choſes demeurant au même état, il eſt plus à craindre que les adverſaires de ce livre ne ſe déchainent contre de plus en plus, qu'il n'y a à eſperer qu'ils ſe rallentiront. On a ſujet d'ap-

* M. de Pontchateau.

prehender qu'il ne se fasse quelque chose de facheux à l'assemblée prochaine, si l'affaire du refus des Bulles n'est accomodée auparavant. Mais il n'y a gueres lieu d'esperer qu'on puisse accomoder en même tems toute l'affaire de la Regale. Il est bon néanmoins de le tenter. Mais je voudrois que ce fut en se reduisant à finir au moins l'affaire de Pamiers, selon ce que je vous ai mandé dans une autre lettre. Car c'est une chose horrible de laisser toujours cette pauvre Eglise dans un si miserable état. Ils peuvent voir présentement à Rome combien ils ont été méchans politiques d'avoir si peu menagé les Evêques qui avoient écrit au Pape avec tant d'ouverture de cœur au commencement de ce Pontificat. Ils n'ont pas daigné répondre à plusieurs; & c'est ce qui fait qu'ils ne trouvent personne dans les assemblées qui se déclare pour eux. Un seul Evêque ferme & éclairé, comme est M. de Grenoble, y pourroit faire des merveilles. Je ne doute point que s'il avoit voulu, il n'eut été de l'assemblée. Que ne le prévenoient-ils, il y a six mois, pour l'engager à vouloir bien en être?

Mais c'est peut-être qu'ils le soupçonnoient d'être Janseniste, & il n'en faut pas davantage pour se défier de lui.

Ce-

Ce que vous dites du procès qu'ils font à M. Nicole est une grande marque de leurs injustes préventions. Car c'est une belle preuve que les Jansenistes ont eu la meilleure part à ce qui s'est fait dans la derniere assemblée, qui ne plaît pas à Rome, de ce que M. Nicole aiant entrepris de défendre une très bonne lettre de cette assemblée pour porter les Prétendus-Reformés à se reunir à l'Eglise Catholique, a parlé de l'occasion qui avoit fait faire cette lettre, en rapportant simplement ce que le Président en avoit dit *. Mais c'est, dit-on, comparer cette assemblée au Concile de Carthage, & l'Archevêque de Paris à Aurelius, ce qui leur fait horreur. Pourquoi n'ont-ils pas eu même horreur, quand ils ont oui tant de fois comparer ce qu'avoit fait Innocent X. contre les cinq propositions, à ce qu'avoit fait Innocent I. contre l'héresie des Pelagiens? Car assurément il y avoit bien de la difference entre ces deux Papes pour ce qui est du mérite personel. C'est chicaner que de pousser les comparaisons au delà de ce à quoi on les applique. Si une assemblée d'Evêques & celui qui y préside font quelque chose de bien & quelque chose de mal, on peut fort bien approuver ce qu'ils ont fait de bien & le justifier par

* Dans la Conclusion du livre des Prétendus-Réformés convaincus de schisme.

par l'exemple de ce qui s'eſt fait de ſemblable dans les plus ſaints Conciles, ſans pouvoir être ſoupçonné, que fort injuſtement, d'avoir eu part à ce qu'ils ont fait de mal, & d'eſtimer autant leurs perſonnes que les Evêques de ces Conciles. Je voudrois bien ſavoir ſi ces MM. auroient de l'horreur de ce qu'on loueroit devant eux ce qu'a fait le feu Archevêque de Gran contre les 4. Articles de l'Aſſemblée. Cependant je viens de lire une Gazette, où il eſt dit que l'Empereur a confiſqué tout ce qu'il a laiſſé de bien, qui ſe monte à 4. millions, parce qu'on a découvert qu'il étoit d'intelligence avec Tekeli.

Ce qu'on a mandé à M. Genet de M. Arnauld, que M. Nicole lui a écrit de la part de l'Archevêque, eſt un pur ſonge. Cela auroit pu être, s'il avoit voulu faire quelques avances, comme ſes amis le lui conſeilloient. C'eſt à quoi je ſai qu'il n'a jamais voulu entendre. S'il vouloit aller en ce païs là, ce ſeroit incognito. Mais il a ſujet de trouver étrange qu'on lui ait refuſé une grace de rien qu'il avoit fait demander dans cette vue.

Pour le *Janua Linguarum*, * on n'en envoiera à M. de S. Quentin †, que par la voie de la mer, puiſque vous le voulez ainſi. Je ſuis bien tenté de vous envoier

* Les Provinciales en 4. Langues.

† M. Caſſini.

un livre intitulé, *Bellum Poeticum* fait par le Professeur en Poësie du nouveau College de Louvain * (qui est, à ce qu'on m'a dit, un homme fort pieux) parce qu'il y justifie d'une maniere fort jolie & fort solide ceux que l'on décrie sous le nom de Jansenistes.

* M. Opstraet, qui depuis s'est rendu si célebre.

Un de nos amis nous mande de Paris trois ou quatre histoires bien horribles.... La seconde d'un Chanoine de N. D. nommé M. T. Persécuteur de M. Guelphe. Ce devot du formulaire a été convaincu.... & a été condamné pour cela par le Chapitre à être six mois en pénitence dans un seminaire. A quoi ne voulant pas obeir, il a résigné sa prébende, se doutant bien que le Chapitre seroit assez lâche pour en demeurer là. Car d'ailleurs je ne vois pas que cela dut ôter le droit au Chapitre d'exécuter sa sentence contre lui, bongré, malgré qu'il en eût. Outre que c'est une effroiable desordre dans la discipline de l'Eglise, de laisser à un homme sentencié pour ses crimes, le pouvoir de disposer de son benefice comme il lui plaira, & même de le resigner à pension. C'est une chose honteuse que cela se soufre; & que personne ne songe à remedier à un si grand abus.....

Nous ne savons si nous ne vous avons point écrit d'une Ordonnance fort scanda-

daleuſe de M. l'Evêque de Bruges, par laquelle ſans diſtinguer les Eccleſiaſtiques des Laiques, & ceux qui auroient permiſſion de ceux qui ne l'auroient pas, il defend abſolument à tous ceux de ſon dioceſe de lire l'écriture ſainte en langue vulgaire. Si on trouve cela bon au lieu où vous étes, on n'y a guere de ſoin du ſalut des ames & de l'honneur de l'Egliſe. Car rien ne donne aux héretiques plus d'avantage contre elle, que ces ſortes de défenſes, vous le ſavez aſſez, & ainſi je n'ai pas beſoin de vous en dire davantage.

Il eſt auſſi arrivé ici un très grand ſcandale par un conflit de Juriſdiction. Un Secretaire ou ſous-Secretaire du Prince de Parme, aiant commis un grand nombre de concuſſions n'étant point encore dans les Ordres, s'eſt fait prêtre peu de tems avant la ſortie de ce Prince, lorſque ſes crimes n'étoient pas encore decouverts. Ils le furent auſſi-tôt après, & le Conſeil de Brabant lui voulut faire ſon Procès fondé ſur une Bulle & un Placard de Charles V. L'Internonce s'y eſt oppoſé. On a gagné la Cour d'Eſpagne, & ainſi les juges ſeculiers aiant les mains liées, & le juge Eccleſiaſtique n'aiant point les informations, cet homme tout chargé de crimes,

mes, appuié par M. l'Internonce, a été renvoié à son benefice, qui est la Prévôté de Bruges, de la Collation du Roi d'Espagne, & que le Prince de Parme lui avoit donnée, & il y a été reçu en triomphe. Il est presentement la premiere personne après l'Evêque: il a cinquante benefices à donner; voilà ce qu'on appelle soutenir les droits de l'Eglise. Mais il est digne de l'Internonce d'être en même tems le protecteur de ce fripon, & le persécuteur de M. Huygens.

Vous saurez sans doute que le Roi d'Angleterre est mort, & que le Duc de Yorck a été proclamé Roi à sa place.

LETTRE CCLXXXII.

A M. DU VAUCEL. *Il le prie de remercier M. Cassoni des bons services qu'il rendoit sur tout aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfelts, de la mort du Roi d'Angleterre, de son Successeur, & de l'affaire de la Regale.* 8. Mars 1685.

JE ne puis assez, Monsieur, vous témoigner combien je suis obligé à M. S. Quentin * d'avoir temoigné tant de zèle pour de pauvres orphelines † destitu-

* M. Cassoni.

† Les Religieuses de P. R.

ſtituées de tout ſecours humain. Je ne manquerai pas de le leur faire entendre d'une maniere qui ne pourra être compriſe que d'elles, afin qu'elles s'aquittent de ce qu'elles doivent devant Dieu à cet incomparable ami, qui avec tant de bonté & de promtitude eſt allé au devant du mal qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre qu'on ne leur voulût faire. Mais je viens d'apprendre que Dieu a diſſipé ces ſujets d'apprehenſion, & qu'on ne parle plus de cette prétendue réunion qui ne pouvoit avoir pour but que de ruiner une maiſon ſainte qu'il y a long tems que l'on voudroit voir abimée. Et ainſi il ne faut que remercier Dieu & ne plus parler de rien, puiſque les choſes ſont au même état qu'elles étoient auparavant. Cependant on me vient de découvrir ce qu'on m'avoit caché pour ne me pas tant allarmer. C'eſt qu'au même tems que l'on parloit à Paris de réunir les deux maiſons, l'Abeſſe élective de P. R. des Champs étoit malade très dangereuſement, ſans que ceux dont on craignoit les mauvais deſſeins, en ſuſſent rien. Or vous jugez aſſez ce que c'eût été ſi elle fût morte, dans cette conjoncture. Mais Dieu a eu pitié de ces pauvres filles. Car on me mande que ces fraieurs ſont paſſées, & que la malade eſt hor

ors de fievre, par la misericorde de Dieu & par les soins du bon medecin. Nous ous supplions d'en dire une messe d'actions de graces.

J'ai bien de la joie de ce que vous nandez de l'*amour pénitent*, qu'on en a ursis l'examen, & qu'on trouve bon que a 2. Edition se publie. C'est la meilleure resolution que l'on pouvoit prendre; & je ne doute point que le même xcellent ami n'y ait beaucoup de part; le quoi nous lui avons encore une singuliere obligation.

Je pensois mander au Prince quelque hose de l'affaire de Siam & de la revolte les Jesuites de ces païs-là contre les ordres du S. S. mais j'ai pensé qu'il seroit mieux que cela vint de vous. Il ait beaucoup d'état de vos lettres, & il nous en a envoié une dans le dernier paquet avec un *remittatur quantociùs*.

Les Gazettes de Hollande & de Cologne disent que le feu Roi d'Angleterre est mort fort persuadé de la verité de la Religion Protestante. On dit ici au contraire qu'il a reçu tous les Sacremens de l'Eglise d'un Prêtre Catholique. Vous pourrez savoir ce qu'on en a écrit au Cardinal de Norfolck. Ce qui est très certain, est que le nouveau Roi a entendu publiquement la messe, & communié avec

la

la Reine ſon Epouſe devant tout le monde, dans la Chapelle de la Reine Douariere, le dimanche 25. du mois de Fevrier.

Il me ſemble que vous rendriez un grand ſervice à l'Egliſe, ſi vous pouviez faire enſorte que l'affaire de la Regale s'accommodât de quelque maniere que ce fût, pourvû qu'on en exemptât le chapitre regulier de Pamiers. Car les deſordres de cette pauvre Egliſe me font tant d'horreur, que n'y voiant point de fin, de la maniere que l'on s'y prend à Rome, il vaut bien mieux quitter ce qu'ils ne ſont pas en état de conſerver, que de donner lieu plus longtems de commettre tant de crimes, qu'ils ne prennent aucun ſoin d'empêcher depuis quatre ans.

LET-

LETTRE CCLXXXIII.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Il le remercie de ses bontez. Il lui donne avis d'un envoi de livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de sa Religion & de celle de son Successeur; de quelques écrits sur le Schisme; des observations du P. Tellier sur le Nouveau Testament de Mons; d'un decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un arrêt du Parlement contre ce decret.* 12. Mars 1685.

L n'y a que peu de jours, Monseigneur, que j'ai reçu la lettre de V. A. du 24. de Fevrier. Elle est toujours eine, à l'ordinaire, de temoignages de onté que je ne puis assez reconnoître. Outre le nouveau livre contre le P. lalebranche qui, comme je crois, ne déira pas à V. A. j'ai mis dans le même quet d'un marchand pour Cologne, e These des Dispenses, qu'elle trouve- fort belle & fort solide; une autre hese Théologique & Historique qui ontre fort bien que la doctrine des octeurs de Louvain touchant la grace icace par elle même, est la même que le du célebre Thomas de Lemos, de l'Or-

l'Ordre de S. Dominique, qui combattit si fortement les nouveautez de Molina dans la Congregation *de Auxiliis* : & que la doctrine de ce savant Dominicain, contraire à celle de Molina, a été aprouvée par les Evêques d'Espagne, des Païs-bas, & par les plus celebres Universitez.

Il y a encore un petit livre intitulé, *Bellum Poëticum* fait par le Professeur en Poësie du nouveau College de Louvain de la très sainte Trinité. V. A. S. sera bien aise d'y voir dans l'Appendix qui est à la fin, ce que c'est qu'un Janseniste, & combien il y en a de sortes.

M. Nicole est mieux qu'il n'étoit, graces à Dieu; mais sa santé est encore bien foible, & il est incapable de travailler à des choses de contention. Il se trouvoit si mal lorsque son livre s'est commencé à se debiter, qu'il s'est reposé sur d'autres pour les presens. Et de plus il trouvoit tant de fautes dans l'édition de Paris, qu'en aiant fait faire une nouvelle en ces païs-ci, qui est beaucoup plus correcte, il a desiré qu'on en envoiât de celles-là à toutes les personnes de ces quartiers. Et c'est ce que j'ai fait, Monseigneur, mais ç'a été plus tard que je ne pensois, parce que l'impression a plus tardé qu'on ne croioit.

J'

J'ai lû, Monseigneur, ce que vous aviez dessein d'écrire à Madame la Princesse de Tarente. Cela est fort solide & fort raisonnable. Mais vous avez bien jugé que cela ne seroit d'aucun fruit : & que M. Claude se tenant fort assuré qu'elle ne changeroit pas, auroit tiré avantage de la conference, parce que la personne pour qui on l'auroit faite, seroit demeurée ferme dans sa Religion. Ces conferences ne sont utiles que quand les personnes pour qui on les fait, sont un peu ébranlées, & qu'elles cherchent la verité de bonne foi.

On parle differemment du Roi d'Angleterre. Les dernieres Gazettes de Hollande disent qu'il est mort dans de grands sentimens de penitence, & bien persuadé de la Religion Protestante. On dit ici tout le contraire, qu'il a reçu dans sa maladie tous les Sacremens de l'Eglise Catholique. Et on tient à Paris pour certain que l'Ambassadeur de France l'a écrit ainsi au Roi. Pour son Successeur, le dimanche 25. du mois passé il entendit publiquement la messe dans la Chappelle de la Reine Douariere, & y communia avec la Reine son Epouse devant tout le monde, & à portes ouvertes. Mais il pourra bien faire que tout ce que cela produira, sera que les Catholiques ne se-

ront pas perſecutez ſous ſon Regne, ſans que la Religion dominante change pour cela dans ſes Roiaumes, comme la Lutherienne eſt demeurée la dominante dans preſque tous les païs de l'Electeur de Brandebourg, quoi qu'il ſoit Calviniſte. Ce qu'on pourroit peut-être obtenir pour les Catholiques, ſeroit qu'ils euſſent le libre exercice de leur Religion, & l'entrée dans les charges & dans les Parlemens. Ce ſeroit quelque choſe, ſi cela étoit. Mais l'avenir nous eſt caché, & nous n'en pouvons parler que par des conjectures fort incertaines.

J'ai lû les écrits de V. A. S. touchant le ſchiſme. Mais elle me permettra de lui dire, que je ne puis être tout à fait de ſon avis.

Car pour le ſchiſme des héretiques de ces derniers ſiecles: je ſuis perſuadé qu'il n'y a rien ſur quoi on les puiſſe mieux pouſſer, & d'une maniere proportionnée à l'intelligence de ceux qui ont l'eſprit droit, quoi qu'ils n'aient pas étudié. On en peut juger par l'excellent Traité de MM. de Wallembourg *de Unitate & Schiſmate*, contre lequel pluſieurs Proteſtans ont écrit ſans pouvoir rien dire que ces ſavans hommes n'aient aiſément renverſé: & par les deux livres de M. Nicole *Les préjugez legitimes*, & le der-

nier, *Les Prétendus Reformés convaincus de schisme*, par lequel il me paroît avoir parfaitement bien satisfait à tout ce que les rafinemens de M. Claude avoient pû inventer pour éluder celui des *Préjugez*.

Il faut seulement prendre garde à deux artifices dont ils tâchent d'éblouir le monde.

Le 1. est de prétendre que les pousser sur le schisme sans entrer dans la discussion des accusations d'erreurs capitales qu'ils ont faites contre l'Eglise, c'est leur donner droit de supposer qu'ils ont eu raison dans ces accusations, & que l'on doit considérer ensuite ce qu'ils ont dû faire.

Mais il n'est pas vrai que ce soit supposer cela; c'est seulement differer à une autre fois à l'examiner, ce qui est bien different. V. A. a vû ce que M. Nicole en a dit.

Le 2. est leur plainte ordinaire. On nous a excommuniés, on nous a chassés; & puis on nous reproche que nous avons fait bande à part.

Mais 1. il n'est point vrai dans le fait que les Calvinistes n'aient erigé leurs conventicules, & n'aient élevé autel contre autel, que parce qu'on les a excommuniés, & qu'ils seroient demeurés unis

de communion avec l'Egliſe Romaine, ſi on ne les avoit point chaſſez. Ils ont commencé par s'en ſeparer, & ont declaré dans leurs confeſſions de foi qu'*ils condamnoient les Aſſemblées de la Papauté &c.*

2. Dans le droit, il eſt contraire à toute la Tradition de l'Egliſe, que des perſonnes injuſtement excommuniées aient droit pour cela de faire des aſſemblées ſeparées de celles de l'Egliſe Catholique. On peut voir un excellent paſſage ſur ce ſujet dans le livre de S. Auguſtin de la veritable Religion, ch. 8. outre cette belle parole du même ſaint: *Præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas*, & un autre ſemblable d'un ſaint Evêque contre Novatien. C'eſt de S. Denys Evêque d'Alexandrie, où il dit que Novatien devoit plutôt mourir que de rompre l'unité de l'Egliſe. Ce point eſt auſſi fort bien traité par M. Nicole dans ſon dernier livre. Et il l'avoit été auſſi parfaitement bien dans les *Préjugez*. Mais il ſeroit bon de les avoir de l'édition qui s'en eſt fait ici, parce qu'il y a deux additions conſiderables priſes de deux autres livres. Si V. A. S. le deſire, je les lui envoierai.

Pour le ſchiſme des Societez Orientales, il y en a comme les Neſtoriens, les

Ar-

Armeniens & les Cophtes, qui se sont separées elles mêmes, en ne voulant pas acquiescer aux décisions des Conciles generaux d'Ephese & de Calcedoine. V. A. ne niera pas que le schisme ne soit de leur côté. Mais il y a sujet de louer Dieu de ce qu'il y a beaucoup d'Eglises Armeniennes qui sont revenues en ces derniers tems à l'unité de l'Eglise Catholique. Et si les Jesuites avoient su menager les Ethiopiens, il y a de l'apparence qu'ils se seroient aussi réunis. Mais ils se vantent eux mêmes dans leurs Relations, qu'ils ne se contentoient pas qu'ils abjurassent l'erreur d'une seule nature, mais qu'ils leur faisoient passer pour une erreur de ce qu'ils jeunoient en carême jusqu'au soir, les voulant obliger de jeûner selon la coutume de l'Eglise Romaine, en dînant à midi, & faisant collation le soir, ce qui est contraire au veritable jeûne, comme Bellarmin le reconnoît.

V. A. insiste plus sur les Grecs. Et il est certain qu'ils sont moins éloignés de nous, & qu'ils seroient plus faciles à seduire, si on étoit bien raisonnable de part & d'autre : mais pour l'ordinaire, ils l'ont été moins que nous.

Car 1. V. A. ne doit pas s'imaginer qu'on ait rompu avec eux à cause que

leurs *rites* soient differens des nôtres. Nous leur avons toujours laissé la liberté de s'en servir. Et ce sont eux au contraire qui nous ont fait sur cela les plus méchans procès du monde, jusqu'à nous faire des crimes de ce que nous cessions de dire l'*Alleluia* en carême, & de ce que nos Prêtres rasoient leur barbe. Rien n'est aussi plus insoutenable que ce qu'ils ont fait sur le sujet du pain sans levain dont nous nous servons dans l'Eucharistie. Car au lieu que nous ne les avons point empêché de se servir de pain levé, ils ont voulu douter de la validité de notre consecration, ou au moins il leur a plû de nous condamner très durement à cause des Asymes. On leur a aussi laissé la liberté d'entendre par le purgatoire autre chose que du feu materiel, comme il paroît par le Concile de Constance.

2. Depuis que les Théologiens ont plus étudié l'antiquité que ne faisoient autrefois les Scholastiques, les disputes avec les Grecs sont bien diminuées, comme il paroît par un savant livre d'un Dominicain, sur leurs livres Ecclesiastiques.

3. La plus grande difficulté seroit la procession du S. Esprit. Car il n'est pas vrai que ceux qui se sont séparez de nous pour cela, croient que le S. Esprit procede *à Patre per Filium*. Ce sont les

Or-

Orthodoxes d'entre eux qui parlent de cette sorte: & je pense qu'on s'en seroit contenté. Mais les autres veulent qu'il ne procede que du Pere seul, & non *à filio*, ni *per filium*. Et il faut remarquer qu'en divers Conciles ils se sont rendus au sentiment de l'Eglise Romaine, & qu'ensuite ils sont retournés à leur erreur. Il est donc certain que de ce côté là ce sont eux qui ont tort.

4. La primauté ne seroit pas ce qui empêcheroit la réunion, si on étoit d'accord sur le reste. Car ils ne la nient pas; & ils n'ont jamais pretendu autre chose, si non que le Patriarche de Constantinople fût le premier après le Pape, au lieu que les Papes eussent voulu qu'ils n'eussent été qu'après ceux d'Alexandrie & d'Antioche, & non pas après celui de Jerusalem, qui est posterieur à celui de Constantinople; car du tems de S. Augustin l'Evêché de Jerusalem étoit sous la Metropole de Cesarée, & il ne fût érigé en Patriarchat qu'au Concile de Calcedoine. Mais cela ne feroit pas de difficulté, parce qu'il y a long-tems que les Papes ont reconnu Constantinople pour le premier des quatre Patriarchats de l'Orient. Il faudroit seulement regler les droits de la Primauté du Pape, à l'égard de l'Eglise d'Orient. Mais apparemment

on seroit à Rome d'assez bonne composition sur cela. Car on aimeroit mieux avoir quelque chose que de n'avoir rien du tout.

V. A. a raison de croire que le Turc metra autant qu'il pourra, des obstacles à cette réunion. Mais cela n'a pas dû empêcher le Pape de se déclarer aussi hautement qu'il fait contre l'Empire Ottoman. Et il n'est pas à craindre pour cela que les Turcs égorgent tous les Catholiques qui sont dans son Empire. Ils ne veulent pas irriter jusques à ce point tous les Chrétiens de l'Europe. Et il ne le pourroit pas faire sans rompre avec la France, dont il lui est très important dans la conjoncture présente de conserver l'alliance.

J'ai bien oui parler des Observations sur le Nouveau Testament de Mons; mais je ne les ai pas vues: elles sont d'un Jesuite nommé le P. Tellier. M. le Chancelier en avoit réfusé le privilége, parce que tous les gens d'esprit sont persuadés qu'on ne peut attaquer cette version que par des chicaneries qui ne méritent pas d'être lues. Le P. Jobert est bien ridicule d'attribuer ce refus au grand credit des Jansenistes. On sait assez qu'ils n'en ont aucun. L'extrait que V. A. m'en a envoié fait assez voir, que c'est un déclamateur qui a plus en veue d'éblouir les idiots & les simples, que de persuader

les

les honnêtes gens. Car y a-t-il du sens commun dans cette consequence ? Vous avez loué le Pape Innocent XI. & il est en effet fort louable pour sa pieté & pour son zèle : vous êtes donc obligés de le regarder comme infaillible, & rendre une soumission aveugle, non seulement à ce qui se fait par lui-même, mais aussi à tout ce qui se fait de son tems dans la Congregation de l'*Index*, qui est en cela differente de celle de l'Inquisition, qu'on rend compte au Pape de ce qui se fait dans l'Inquisition, au lieu qu'on ne lui en rend point de ce qui se fait dans la Congregation de l'*Index*. Ajoutez à cela que les Jesuites qui sont maintenant idolatres du Roi, osent dire cela en France, où il est défendu d'avoir aucun égard à tout ce qui se fait dans ces Congregations de la Cour Romaine. Sur quoi il est bon que V. A. sâche ce qu'ils ont fait, pour empêcher que la condamnation des 65. propositions n'eût aucune autorité en France. On l'avoit fait imprimer (on ne sait qui) & elle étoit entre les mains de tous les Théologiens qui étoient fort aises que tant de méchantes propositions qu'on savoit avoir été soutenues pour la plûpart par des Auteurs Jesuites, eussent été condamnées. Le Parlement dissimuloit cela, & ne vouloit rien faire contre cette pu-

blication d'un décret de l'Inquisition, parce que le trouvant très bon en soi, il ne croioit pas qu'il fût à propos d'en arrêter le cours, à cause qu'on ne reconnoît pas en France l'autorité du Tribunal où il avoit été fait. Mais cela fâchoit les Jesuites, parce que cela contribuoit beaucoup à augmenter l'aversion qu'on a déjà de leur morale. Ils engagerent donc le P. de la Chaise à emploier tout ce qu'il a de credit pour faire donner un arrêt du Parlement contre la publication de ce decret. Il en parla au Roi & lui persuada d'envoier querir le Procureur géneral pour l'obliger à requerir qu'on le supprimât. Il remontra au Roi pourquoi il n'avoit pas cru le devoir faire. Mais le Roi étoit prévenu par le P. Confesseur, & il fallut obéir. Il fit donc sa remontrance, où il crut devoir marquer que ce n'étoit pas que les propositions ne meritassent d'être condamnées; mais que c'étoit seulement à cause du Tribunal de l'Inquisition dont on ne reconnoissoit point l'autorité en France. L'Arrêt fut fait sur la remontrance, où cette clause étoit. Mais le P. de la Chaize en aiant été averti, il eut un ordre du Roi qu'il porta au premier Préident pour faire oter de l'Arrêt cette clause qui ne leur plaisoit pas. Cela fut fait, quoi qu'on en eût déjà expedié une Grosse où

la

la clause est ; mais elle ne paroît plus dans l'Imprimé. Cette histoire est très veritable. Je la sai d'un des Juges qui étoit avec le premier Président, lorsque le P. de la Chaise le vint trouver pour reformer cet arrêt. V. A. voit assez qu'on en peut tirer de terribles consequences contre ce declamateur. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXIV.

23. Mars 1685.

A MADAME DE FONTPERTUIS.

Sur quelques lettres qu'il lui envoioit ; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse.

SItôt que le petit ami fut arrivé, je me mis à écrire plusieurs lettres que je croiois qui partiroient trois semaines après par un ami qui a toujours differé son voiage ; de sorte que ce sera celui qui avoit aporté les lettres de Paris qui reportera les réponses plus de trois mois après. Cela me fait craindre que la plûpart de ces réponses ne soient plus gueres de saison, & j'ai déliberé souvent d'en jetter la plûpart au feu. Mais un mot que vous m'avez dit sur cela m'a fait resoudre de les envoier. Il faut seulement que je vous parle de deux ou trois. Je vous envoie ouverte celle pour le Duc *, comme je vous

* De Luines.

ai marqué dans votre lettre. Mais je ne sai si on peut croire qu'il soit en état d'en profiter après le dessein qu'il a eu. Vous en ferez juge M.*. La reponse à votre amie n'est peut-être gueres à propos, les choses dont je lui parle étant si vieilles. Mais ce qui est de tout tems est la confiance, que j'aprehende qu'elle n'ait pas en sa superieure autant qu'elle le devroit. Cela me paroît independant de tous les faits bien ou mal raportez, & de tous les jugemens qu'elle croit que l'on a fait d'elle. Car qu'on les ait faits, ou qu'on ne les ait pas faits, & qu'ils soient bien ou mal fondez, cela ne la dispense pas d'observer sa regle, qui recommande si expressément cette confiance. Je sai bien que quand de petites froideurs & de petites mesintelligences l'ont fait une fois perdre, on a de la peine à y revenir. Mais c'est en cela même que nous devons temoigner à Dieu notre fidelité en surmontant notre repugnance, faisant de notre côté avec ouverture de cœur tout ce qui peut contribuer à dissiper les nuages qui empéchent que la charité ne paroisse telle au dehors, qu'elle est au dedans.

Pour vous, ma très-chere sœur, comme vous étes si bonne que vous prenez toujours en bonne part ce que l'on vous dit, je ne craindrai point de vous parler fran-

franchement de ce que je pense de vous sur son sujet. Vous été louable d'avoir autant d'affection que vous en avez pour une si bonne amie, & d'estimer en elle de très-grandes qualitez de la nature & de la grace. Mais comme l'amour le plus légitime ne laisse pas de nous aveugler, si nous n'y prenons garde, vous devez vous défier de vous même à l'égard du jugement que vous faites d'une personne pour qui vous avez tant d'amitié, & apprehender que ce ne soit cela qui vous porte à croire qu'on ne se trompe jamais en jugeant d'elle quand on en juge en bien, & à donner le tort à toutes les personnes qui trouvent quelque chose à redire à sa conduite. Je ne suis pas surpris de ce que vous me témoignez qu'elle est fort contente de n'avoir à faire que la grosse Besogne: c'est la disposition où doit toujours être une vraie Religieuse. Mais pourquoi voulez-vous que ce soit une marque qu'on ne connoît pas assez sa vertu, de ce qu'on la laisse en cet état? Je croirois plutôt que ce seroit tout le contraire. Quoi-qu'il en soit, je vous assure, que vous m'êtes toutes deux fort presentes devant Dieu, & qu'un de mes plus grands desirs est qu'il fasse en vous ce qui est renfermé dans cette priere: *Da illis salutem mentis & corporis, ut te*

totâ virtute diligant, & quæ tibi placita sunt, totâ dilectione perficiant.

LETTRE CCLXXXV.

22. Juin. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Païs-bas; l'assemblée du Clergé; & les affaires du P. Hazard.*

NOus ne pensions pas vous écrire aujourd'hui. Mais nous avons cru vous devoir aprendre une triste nouvelle, qui est la mort de M. le Marquis de Grana, qui deceda avant hier après minuit ensuite d'une retention d'urine qui lui a duré 15. jours sans grande douleur, parce que l'urine étoit arrêtée dans les uretaires par deux pierres qui les bouchoient. Il a témoigné des sentimens très-chrétiens dans toute sa maladie, comme il avoit toujours fait aussi étant en santé. Son integrité a été admirable dans tout son gouvernement, n'aiant jamais rien exigé, ni souffert qu'on donnât rien pour aucune charge; au lieu que sous les autres Gouverneurs il falloit de l'argent pour toutes choses, & souvent même pour les Benefices. Il étoit bien disposé pour MM. de Louvain, & il avoit sur tout une estime particuliere pour M. Huygens.

Mais

Mais les préventions de la Cour d'Espagne & les entétemens de l'Internonce l'avoient mis hors d'état de pouvoir rien faire pour eux. Un peu avant sa mort on a reçu des lettres d'Espagne, qui le continuoient pour trois ans dans le gouvernement, quoique le bruit fût au contraire qu'il étoit revoqué. C'est Antonio Agurto general de la Cavalerie qui lui a succedé par *interim*, étant nommé le 2. de trois par des lettres cachetées, qui étoient depuis 3. ou 4. ans dans le château d'Anvers pour n'être ouvertes que dans un cas tel que celui qui est arrivé. Mais le 1. des trois n'étant plus ici, mais en Espagne, cela est echu au second qui est Agurto. On ne sait encore ce qu'il fera. Mais un de ses amis, qui est des nôtres, nous a fait dire qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous.

On assure que l'assemblée ne fera rien que contre les Huguenots. Elle fait dresser une formule de foi, & on demande au Roi qu'il ordonne qu'il soit defendu aux Ministres sous quelques peines, de rien imputer aux Catholiques de different de cela; comme de les accuser d'adorer les images &c. M. de Paris est seul Prelat de cette Assemblée.

On vous envoie une nouvelle Requête qui doit être presentée ce soir ou demain

main matin à l'Internonce. Elle vou aprendra où en eſt le procès contre le P Hazart.

Comme on a mandé de Paris que le Evêques de qui on avoit demandé l'apro bation de *l'Amor pœnitens*, étoient bie aiſes d'en être requis par l'auteur, on envoié 7. ou 8. lettres de M. de Caſte rie *eadem forma* à la mode d'Italie pou les en ſuplier. Je ſuis tout à vous & d tout mon cœur, & tous nos amis vou ſaluent.

LETTRE CCLXXXVI

AU PRINCE ERNEST LAN GRAVE DE HESSE-RHIN FELTS. *Sur la mort de M. de Gran Gouverneur du Païs-bas.*

MONSEIGNEUR

J'Ai reçu depuis deux jours trois lettr de V. A. S. du 15. de ce mois ſu differentes matieres. Mais il nous eſt a rivé en même tems un ſujet d'affliction qui eſt la mort de M. le Marquis d Grana. J'en ſuis affligé & à cauſe de bonté qu'il avoit pour moi, dont il m donné en diverſes rencontres de ſi obl geans témoignages, & à cauſe de la per

qu

que fait ce païs-ci d'un Gouverneur si sage, si habile & si pieux. Mais ce qui console est cette derniere qualité, qui donne tout lieu d'esperer qu'il a passé des traverses de cette vie en un éternel repos. Il a continué à en donner des marques tout a fait édifiantes en sa derniere maladie, qui lui a laissé une grande liberté d'esprit. Il s'entretenoit de Dieu avec une resignation vraiment chrétienne. Il a parlé avec une bonté merveilleuse à une personne, dont il avoit beaucoup sujet de se plaindre. Il a laissé par son Testament quatre mille florins aux pauvres, dans l'intention qu'ils prieroient Dieu pour ceux qui l'avoient traversé dans son gouvernement. Car il y a été beaucoup traversé, & le peuple qui souvent n'est pas trop sage, a fort crié contre lui dans les derniers tems, n'aiant pas l'esprit de voir que depuis la mort de l'Infante Isabelle, ils n'ont jamais eu un si bon Gouverneur, & n'en auront peut-être jamais. Dès qu'il fut établi, il y fit donner aux soldats tout ce qu'il avoit reçu des presens ordinaires qui sont considérables. Il n'a jamais vendu aucune charge, au lieu que tout se vendoit auparavant, & qu'il n'y avoit pas jusqu'aux Benefices, dont on ne tirât de l'argent. Après sa mort on ouvrit un papier cacheté, qui étoit gardé:

dé dans la citadelle d'Anvers, où on trouva trois personnes nommées pour le gouvernement, au cas qu'il vaquât sans qu'on y eut pourvu. Le Duc de Vexa, Antonio Agurto Mêtre de camp general de la Cavalerie, & Dom Francisco Marco de Velasco Gouverneur du château d'Anvers. Mais le Duc étant en Espagne, ç'a été Agurto qui étoit nommé le second qui a pris possession du gouvernement. On ne sait pas si ce sera pour long-tems, parce qu'il n'est pas de qualité pour une si grande charge: car ce n'est qu'un soldat de fortune.

Je n'ai pas grand-chose, Monseigneur, à dire sur les trois lettres de V. A. Il n'y a que la premiere lettre qui me regarde, & je suis assuré que si Elle savoit des choses qui ne se peuvent écrire, elle ne m'acuseroit ni de foiblesse, ni de lâcheté*.

* Le Prince trouvoit que M. Arn. ne se déclaroit pas assez ouvertement contre l'infaillibilité du Pape.

Il n'est pas à craindre que l'on retracte jamais en France ce qui s'est fait au Clergé. On pourá bien avoir de la condescendance pour la Cour de Rome en d'autres choses, mais ce ne sera jamais sur cela.

Je ne sai point de Theologiens qui enseignent qu'on ne doit point garder la foi aux héretiques, si ce n'est peut-être quelques Jesuites, à l'égard de ce que dit V.

A

A. Mais Elle me permettra de lui dire que ce seroit un reméde bien violent contre ce manquement de parole, que d'exiger du nouvel Electeur Palatin, qu'il mît une de ses places fortes entre les mains d'un Prince Protestant avec une garnison que cet Electeur entretiendroit. Ce seroit n'être plus Prince souverain que de nom. Et au lieu qu'il est plus raisonnable que ce soit les sujets qui se fient à la parole de leur Prince, ce seroit le Prince qui dependroit de la bonne ou de la mauvaise foi de ses sujets heretiques.

Que ce seroit, Monseigneur, une heureuse surprise si ce que V. A. mande par un petit billet pouvoit arriver! J'en aurois une extréme joie pour lui pouvoir témoigner de vive voix les obligations infinies que lui a son très-humble & très-obeissant serviteur A. A.

LETTRE CCLXXXVII.

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. 4. Fevr. 1686.

D'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire.

J'Ai bien de la joie, Monseigneur, de ce que M. Valloni travaille si bien pour la vérité, mais j'ai en même tems bien de la

la douleur de ce qui l'oblige à ce travail. Car je ne saurois m'empêcher d'avoir une vraie indignation de voir qu'un si excellent livre * soit si long-tems soumis à un examen si injuste : & je ne saurois croire que de telles gens méritent qu'on les defende contre le nouveau livre de M. Maimbourg, quand il auroit passé en quelque chose les bornes de la vérité ; outre qu'il seroit impossible de les contenter, parce que, quoique l'on dît pour eux, ce seroit toujours beaucoup moins qu'ils voudroient.

* Le livre, de l'*Amor Pœnitens* de M. de Castorie.

Pour l'affaire de Bruges, jamais Ordonnance ne fut plus extravagante, & plus scandaleuse pour l'Eglise. Car on y défend la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire absolument, & sans aucune distinction des laïques & des Ecclesiastiques, de ceux qui auroient permission de la lire, & de ceux qui ne l'auroient pas. De sorte que ni l'*Index*, ni le Catechisme de Malines, ni l'Ordonnance de Philippe II. ne peuvent justifier l'ignorant Evêque qui a fait celle-ci. Non seulement parce que les tems sont bien changés depuis, comme vous avez très judicieusement remarqué dans votre livre, *De lectione scripturæ sacræ* ; mais aussi parce que l'*Index*, le Catechisme & le Placard ne disent point absolument, qu'il

est

ſt défendu de lire l'Ecriture en langue ulgaire, mais ſeulement qu'on ne la lira oint ſans permiſſion, ce qui eſt ſi diffe-nt, que Bellarmin accuſe Kemnitius 'un menſonge très impudent pour avoir onfondu l'un avec l'autre. *De verbo ei l.* 2. *c.* 15. 7. At Catholica Chriſti ccleſia.

Le ſujet que vous pourriez prendre 'écrire à cet Evêque ſur ſon Ordonnan- ſeroit le ſcandale que ces ſortes de dé-nſes font parmi les héretiques, lui re-eſentant combien cela empêche leur con-rſion, comme le P. Veron ſi célebre ontroverſiſte a reconnu dans l'avant-pro-s de ſa traduction du N. T. On le ut voir dans la préface du 3. livre con- Mallet de la lecture de l'Ecriture ſain-. Vous pourriez marquer auſſi que us les Péres generalement, ſans en ex-pter aucun, ont conſeillé la lecture de criture ſainte en langue vulgaire à tou-ſortes de perſonnes, en Latin à ceux l'Egliſe Latine, en Grec à ceux de glise Grecque, en Syriaque aux Sy-ns &c. Qu'au commencement des der-res héreſies on a pu avoir quelque rai-n de ne permettre pas cette lecture in-ferement à tout le monde, parce que héretiques avoient prévenu les ſimples cette fauſſe opinion, qu'ils devoient trou-

trouver dans la Bible tous les dogmes de la foi, ſans s'arrêter aux ſentimens de l'Egliſe Catholique. Mais que tous les Catholiques ſont maintenant très-éloignez de cette penſée : de ſorte que ce n'eſt plus préſentement que pour édifier leur piété, que les perſonnes pieuſes liſent la Bible, & ſur tout le Nouveau Teſtament en langue vulgaire. Et on eſt aſſuré que ceux qui s'appliquent à la conduite des ames, témoigneront qu'elles en tirent beaucoup d'avantage, & que ce que l'on craignoit autre fois, n'arrive point. Cela ſe voit en France où il ſe vent une infinité de Nouveaux Teſtaments en langue vulgaire, ſans qu'on en demande aucune permiſſion, & on ne trouve point que cela faſſe de mal à perſonne.

J'ai vu, Monſeigneur, votre derniere lettre à M. Snellaerts. Mais permettez moi de vous dire que le fait, qui eſt que les Evêques du tems d'Eliſabeth aient été conſacrés par de vrais Evêques, me paroît conſtant, quoique Sanderus & quelques autres Controverſiſtes aient dit au contraire. Et il m'eſt impoſſible de m'imaginer que les Presbyteriens n'euſſent pas reproché aux Epiſcopaux ce defaut de ſucceſſion, s'ils euſſent eu quelque ſujet de le faire. Mais, dites-vous, il s'agiſſoit entr'eux du droit & non pas du fait.

Il

l s'agiſſoit de l'un & de l'autre. Car vec quel front les Epiſcopaux auroient-ls ſoutenu que nul prêtre n'eſt vraiment rêtre, s'il n'eſt ordonné par un Evêque, equel Evêque doit avoir été ordonné ar d'autres Evêques, ſi le défaut de cet-e ſucceſſion avoit fait que ceux qui ſou-enoient cela, Hamond, Pearſon & les ıtres, n'avoient été que de faux Prê-res.

Je trouve plus de difficulté pour la va-dité de l'Ordination ſelon le rit de l'E-liſe Anglicane. Mais je ſuis perſuadé u'on peut être validement ordonné Evê-ue ſans qu'on ait été ordonné Prêtre au-aravant, quoique cela ne ſe pût pas faire citement, & à cauſe que ce ſeroit con-e l'ordre de l'Egliſe. J'avoue nean-oins que ce pouroit être plutôt de ce côté qu'on douteroit de la ſucceſſion des vêques d'Angleterre.

LET-

LETTRE CCLXXXVIII.

6. Juillet. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur l'affaire intentée au P. Hazard par les parens de M. Janſenius ; un mandement de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte ; l'interdiction d'un curé à ce ſujet ; & la prevention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain & M. l'Archevêque de Malines.*

L'Internonce a reſolu de ne faire aucune juſtice aux parens de M. Janſenius. La Requête dont on vous a envoié la copie lui aiant été ſignifiée, il a été 7. ou 8. jours ſans qu'on en ait pû tirer réponſe. C'eſt ſans doute qu'il l'a communiquée au P. Hazard, & ce doit être par ſon conſeil qu'au bout de ce tems il a répondu, que puiſqu'ils ne vouloient point de l'Evêque d'Anvers, il ne le leur donneroit pas, mais qu'ils ne devoient point s'attendre qu'il leur en donnât d'autres que l'Evêque de Bruges, qui n'eſt pas moins devoué aux Jeſuites que celui d'Anvers, & qui deplus a l'eſprit ſi de travers, que parce qu'un très bon Curé de ſa ville avoit exhorté ſes paroiſſiens de lire le Nouveau Teſtament (non point de la verſion de Mons, car on ne ſait à Bru-

Bruges que le Flamand, mais de l'ancienne version flamande de Louvain) il a fait une Ordonnance où il defend à qui que ce soit sans distinction de lire les versions de l'Ecriture en langue vulgaire, & il a interdit ce Curé de la prédication, qui en a apellé à l'Archevêque de Malines, où le procès est encore. Cette affectation de l'Internonce de ne vouloir donner qu'un seul juge, au lieu qu'on a toujours coutumé d'en donner trois, & de n'en vouloir donner aucun qui ne soit à la devotion des Jesuites, reduira enfin ces parens de feu M. d'Ipre, si on n'y donne ordre à Rome, de porter cette affaire aux tribunaux seculiers, & peut-être même à ceux de Hollande, ce qui seroit un très grand scandale, mais dont l'Internonce sera seul la cause. Car il n'y a point d'apparence qu'on laisse impunies d'aussi horribles calomnies, que le sont celles du P. Hazart, qui outre ce qu'il a dit dans son livre, a osé soutenir par un Ecrit envoié à l'Internonce, qu'on n'avoit rien à lui dire sur l'assemblée de Bourgfontaine, jusqu'il ne l'a raportée qu'après un temoin, *qui est omni exceptione major*, ce sont ses propres termes. Et il a été assez hardi pour mettre M. Arnauld comme ayant été de cette Assemblée de Deïstes sur la foi de ce même temoin, qui met

cette assemblée en 1621. lorsque M. Arnauld n'avoit que 9. ans, n'étant né qu'en 1612. Il seroit bon, M. que vous representassiez cela un peu fortement, afin que l'on obligeât l'Internonce à donner les trois juges qu'on lui a demandez par deux fois, contre lesquels on ne sauroit alleguer aucun legitime sujet de recusation.

Il court ici une piece bien jolie sur une procession des Jesuites de Luxembourg. J'ai cru que vous seriez bien aise de la voir.

Je ne sai aucune nouvelle si non que le nouveau Gouverneur paroît bien prevenu contre l'Université de Louvain, & contre M. l'Archevêque de Malines, faisant tout ce qu'il peut pour lui faire perdre son procès contre le Doien de S. le Gudule, qui quoiqu'il ait charge d'ames, prétend se maintenir dans son Doienné sans être examiné & approuvé par l'Archevêque. C'est une affaire qui fait maintenant bien du bruit. Car les Etats ont pris fait & cause pour M. l'Archevêque & font de terribles plaintes contre le Chancelier de Brabant, qui s'entendant avec le Gouverneur fait sur cela des choses tout à fait injustes.

LETTRE CCLXXXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur la protection que l'on devoit acorder à Rome, à l'Université de Louvain; l'Etat pitoiable du Diocése de Liege, & le remede que l'on pouvoit y aporter.* 6. Juil. 1685.

J'Ai bien de la joie, M. de ce que vous nous mandez, qu'il y a lieu d'esperer qu'on ne touchera point aux 31. propositions que l'on attribue à MM. de Louvain, & dont il y en a deux, que l'on prétend être tirées du livre de la Frequente Communion. Mais je vous proteste que ce que je regarde en cela, est le bien de l'Eglise, dont les interêts me sont si sensibles, que toute autre chose me touche peu. Et ce que j'ai toujours consideré comme le principal bien de l'Eglise, est ce qui peut contribuer à faire avancer les ames dans la pieté; & comme un des plus deplorables de ses maux, ce qui est capable de mettre obstacle à cet avancement. Et c'est ce mal, qui fût arrivé sans doute, si ceux qui n'aiment pas l'Université de Louvain, eussent obtenu cette censure par quelque surprise. Car ils n'auroient pas manqué de s'en servir, pour rendre suspectes les plus sures ré-

gles de la morale chrétienne, & les plus avantageuſes au ſalut des ames; & pour décrier les plus gens de bien, & qui ſont le plus de fruit dans le miniſtére eccleſiaſtique.

Sa Sainteté n'eſt que trop perſuadée que la morale de l'Evangile, d'où depend le ſalut des chrétiens, a reçu une grande atteinte par les fauſſes opinions d'un grand nombre de Caſuiſtes, aprouvées & pratiquées par beaucoup de confeſſeurs & de directeurs. Son zèle en a été ému, & elle s'eſt ſentie comme S. Paul brulée par le ſcandale de ces pernicieux relâchemens, dont tant de pécheurs prenoient occaſion de s'endormir dans leurs péchez. Elle a tâché d'apporter quelque reméde à un ſi grand mal par la condamnation des 65. propoſitions, qui lui avoient été préſentées à examiner par les Docteurs députez de l'Univerſité de Louvain. Sa Sainteté n'ignore pas combien l'examen de ces propoſitions a été traverſé, quels obſtacles on y a mis, & qui ſont ceux qui les y ont mis. Elle ſait combien on a voulu de mal aux pieux Docteurs qui ont procuré cette cenſure, & avec quel zèle & quelle lumiere ils ont travaillé à la ſoutenir, & à faire enſorte que l'Egliſe en recueillît un fruit ſolide, ce qui en a dû être le but. Car ſans cela

la ne peut-on pas dire des meilleurs ordonnances ce que S. Paul dit des meilleures œuvres sans la charité, que c'est très-peu de chose devant Dieu. Mais rien assurement n'auroit été plus capable d'empêcher ce fruit que la censure de ces 31. propositions ou obscures, ou ambigues, ou infidellement extraites, si les adversaires de cette Université avoient pû l'obtenir par leur credit. Car ils n'auroient pas manqué de la faire retomber sur tous les points de la doctrine des Theologiens de Louvain, qui y auroient eu le moindre rapport. Et sans même en faire aucune aplication en particulier, il leur auroit suffi de faire courir dans le monde, que plusieurs propositions de ces Docteurs auroient été condamnées, pour rendre parmi les simples toute leur doctrine suspecte, & confirmer par là ce qu'ils ont répandu en tant de libelles, que ce sont des nouveautés & des rigueurs excessives, ce que tant de chrétiens lâches, qui ne se veulent faire aucune violence pour gagner le ciel, & pour se détacher de leurs passions, ne sont que trop susceptibles de croire. Du decri de la doctrine on eût passé à celui des personnes, c'est-à-dire, de tout ce qu'il y a de meilleurs Ecclesiastiques dans les Païs-bas, que l'on s'efforce depuis tant de tems de rendre odieux

au peuple par les noms de reformateurs & de Rigoriſtes.

Si on ſavoit au païs où vous êtes, autant que je le ſai, quel préjudice cela auroit fait aux ames, je ſuis aſſuré que l'on regarderoit comme un des plus grands ſervices que l'on puiſſe rendre à Dieu, d'empêcher par toutes ſortes de voies que l'on ne donnât jamais occaſion à ceux qui la cherchent, de cauſer de telles brouilleries dans l'Egliſe. Rien n'eſt plus certain que tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Païs-bas Eſpagnols & Hollandois, ſe forment dans cette Univerſité, où jamais la diſcipline n'a été plus exacte, ni les mœurs plus reglées, ni la piété plus édifiante. On vit dans preſque tous les Colléges des Theologiens, comme dans les ſeminaires les plus reformés; on y fait trois fois le jour l'oraiſon mentale, & on y exerce continuellement les jeunes gens à tout ce qui peut ſervir pour former de bons paſteurs. Je connois de ces Paſteurs ſortis de cette Ecole il n'y a que 7. ou 8. ans, qui ſe conduiſent dans leurs cures d'une maniere ſi apoſtolique, & y font des fruits ſi merveilleux, que cela paſſe toute créance. J'en ai quelques relations que je vous envoierai ſi vous le deſirez. Que ne devroit-on point faire pour les ſoutenir & pour augmenter la bon-

bonne odeur de J. C. qu'ils répandent dans tout le païs? Qu'on ne faſſe rien au moins qui puiſſe donner ſujet de diminuer la créance que les peuples ont en eux, ſans laquelle ils leur ſeroient inutiles, qu'on ait pitié de tant de pauvres ames pour lesquelles J. C. eſt mort. Mais cela me fait ſouvenir de l'abandon déplorable où ſe trouve une autre Province. C'eſt le diocéſe de Liége, où preſque toutes les cures ſont remplies d'ignorans & de prêtres peu réglés, parce que le concours n'y eſt point établi, ſous prétexte que l'on a fait paſſer preſque toutes les cures pour des Vicariats. Un ſi bon Pape n'auroit qu'à donner charge à des gens de bien d'examiner ſerieuſement cette affaire en leur recommandant de ne ſe point arrêter aux ſubtilitez de quelques Canoniſtes; mais d'avoir principalement en vue le fondement de toutes les loix: *Salus populi ſuprema lex.* Ce qui eſt bien plus vrai du ſalut éternel que du temporel. Je ne ſuis plus étendu que je ne penſois. C'eſt que les interêts de l'Egliſe me tiennent au cœur, & qu'on a peine à ſe retenir quand le cœur parle.

LETTRE CCXC.

31. Juil. 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la lecture de l'Ecriture sainte; un Catechisme publié à Bois-le-Duc, & les suites des Preventions du Gouverneur des Païs-bas contre les pretendus Jansenistes.*

QUoique j'aie répondu vendredi dernier à votre lettre du 7. Juillet, je commence dès aujourd'hui à vous écrire pour vendredi prochain, parce que j'ai le cœur percé de douleur du scandale qui vient d'arriver à Leide qui peut faire un extrême tort à la Religion Catholique. Je ne doute pas que Monseigneur * ne vous en écrive; mais comme il est accablé d'affaires, il pourra ne le pas faire sitôt, & je crois qu'il est important que vous en soiez bien-tôt informé. Je reprendrai l'affaire de plus haut. Je pense vous avoir mandé ce qui est arrivé à Bruges il y a un mois ou deux. Un curé de la ville des meilleurs du Diocése qui a de la tête, & qui est dans de fort bons sentimens, aiant exhorté ses paroissiens de lire le Nouveau Testament (vous remarquerez qu'on ne parle que Flamand dans cette ville là, & qu'ainsi il ne s'agit point du Nouveau Testament de Mons) l'Evêque qui ne l'ai-

* M. l'Evêque de Castorie.

l'aime point, parce qu'il eſt tout devoué aux Jeſuites (j'entends l'Evêque) pour lui faire piéce fit une Ordonnance en Flamand, par laquelle il défendoit generalement à tous ſes Dioceſains ſans en excepter les Eccleſiaſtiques, de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, & ſans ajouter *à moins qu'on n'en eut la permiſſion*; de ſorte que le peuple n'a pu comprendre autre choſe de ce mandement, ſi non que l'Ecriture en langue vulgaire eſt un livre abſolument défendu, qui ne peut être lû par quelque perſonne que ce ſoit, ni ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Et enſuite il a eu la temerité d'interdire la prédication à ce bon Curé, pour avoir exhorté ſes paroiſſiens à la lire. Ce Paſteur, qui pouvoit ne point déferer à cette ſentence d'interdiction qui avoit été renduë contre toutes les formes, a mieux aimé y déferer; mais il en a apellé au Metropolitain, devant lequel il y a procès, dont un des chefs eſt que le Curé prétend avoir de quoi prouver que l'Evêque eſt tellement emporté contre les plus ſavans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'il a dit de M. Viane & de M. Huigens qu'ils étoient *proditores fidei, perditæ doctrinæ & alti ſenſus.* (Vous ſavez que ce dernier eſt une injure qui n'a point de ſens.) Vous jugerez de là (ce qui ſoit dit

en passant,) si ce n'est pas une visible collusion de M. l'Internonce avec les Jesuites, de vouloir que les parens de feu M. Jansenius Evêque d'Ipre n'aient point d'autre juge qu'un tel Evêque dans le procès qu'ils ont intenté au P. Hazart pour les horribles calomnies qu'il a avancées dans un livre public contre leur famille & contre leur parent.

Cette Ordonnance de l'Evêque de Bruges, jointe à la maniere insoutenable dont il a traité son Curé, l'aiant rendu fort odieux, il a trouvé quelque ami parmi les Reguliers, qui ne s'est pas contenté de soutenir ce qu'il avoit ordonné contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire; mais qui a voulu encore aller plus avant, en l'étendant à la lecture de l'Ecriture sainte dans les langues des savans aussi bien qu'en langue vulgaire; ce qu'on n'a jamais prétendu depuis même les héresies du dernier siécle, étant toujours demeuré pour constant, qu'il étoit permis à tout le monde & aussi bien aux laïques qu'aux Ecclesiastiques, de lire la Bible en Latin, quand on entendoit cette langue. C'est ce qui a produit l'horrible livre qui a pour titre: *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS *& ineruditis noxia.*

Un Religieux du même Ordre que l'au-

l'auteur de ce livre, l'a donné à imprimer à un libraire Catholique de Leyden. Mais il n'a pas sitôt paru, que les Magistrats en aiant été avertis, ils ont envoié un huissier qui a saisi tout ce qu'il a trouvé d'exemplaires dans la boutique du Libraire; & les aiant examinés ils les ont trouvés si propres à décrier notre Religion comme étant ennemie de la parole de Dieu, qu'ils les ont fait distribuer au lieu où s'assemblent les marchands, avec une extrême confusion des Catholiques, & une incroiable joie des héretiques, qui croient, & non sans raison, avoir par là de quoi nous combatre avec avantage, & qui esperent que ce leur sera un moien de détourner de se faire Catholiques ceux mêmes qui y auroient quelque penchant.

Je ne puis vous dissimuler que si j'étois à la place de M. l'Evêque de Hollande, je me croirois indispensablement obligé, pour arrêter autant qu'il seroit en moi, le cours d'un si grand scandale, de publier une Ordonnance par laquelle je condamnerois ce méchant livre comme contenant une doctrine inouie dans l'Eglise Catholique, & entierement contraire à ses sentimens, & j'en interdirois la lecture à tous ceux que Dieu auroit soumis à mes soins. J'envoierois cette Ordonnance dans toutes les paroisses, & commanderois à tous

les curés seculiers & reguliers de la lire au peuple, afin que tout le monde sût que les Pasteurs Catholiques desavouent & condamnent cette horrible proposition: *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS *& ineruditis* NOXIA.

Ce saint Prelat auroit d'autant plus de sujet de faire cette Ordonnance, qu'il ne feroit que soutenir ce qu'il a enseigné dans son livre qui a pour titre: *Tractatus de lectione scripturarum, in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur; Catholicorum verò stabilitur*; qui a été parfaitement bien reçu à Rome, comme il paroît par le Journal des Savans de l'*Abbate Nazario*: qui a parlé de ce livre en l'année 1677. (Je ne sai pas en quel mois, vous le pourrez savoir en vous en enquerant) avec de fort grands éloges & beaucoup de lumiere. On a mis ce qu'il en dit dans la traduction en François de ce livre de l'an 1680. Si vous pouvez la trouver à Rome, vous y verrez cet endroit du Journal de M. Nazario; si non tâchez de recouvrer le Journal même. Car il est important que vous voiez cela, & que vous le fassiez lire à tous vos amis, parce que rien n'est plus capable de convaincre de calomnie ceux qui veulent faire croire que l'Eglise Romaine ne trouve point bon qu'on lise l'Ecriture sainte. Je

vous

vous ai dit ce que pourroit faire M. l'Evêque de Hollande pour empêcher autant qu'il sera en lui les avantages que les héretiques ne manqueront pas de tirer d'un livre si scandaleux : mais je prévois que cela ne guériroit le mal qu'à demi. Car il ne faut point douter que les héretiques ne disent qu'ils n'ignorent pas qu'il n'y ait quelques Catholiques qui n'aprouvent pas ces excès de leur Eglise contre la parole de Dieu, & qu'ils savoient bien que M. de Castorie étoit de ce nombre. Mais que ce nouveau livre fait voir que c'est le vrai sentiment de l'Eglise Romaine, que les plus zèlés Papistes ont grand soin d'inspirer au peuple. Et ils pourront ajouter, que ce qui fera voir que cela est ainsi, c'est qu'on se gardera bien à Rome de condamner ce livre. Or que pourroient dire à cela les Prêtres de Hollande, s'il se trouvoit qu'en effet on ne condamnât point à Rome un si pernicieux livre?

Vous voiez donc bien, M. que si on veut remedier à un si grand scandale, il est absolument nécessaire qu'il y soit condamné. Et que si on ne l'y condamne point, ce sera une marque (*flens dico*) que ceux qui travaillent à ces condamnations, secondent très-mal les saintes intentions d'un si bon Pape, & pensent à toute autre chose qu'aux interêts de l'Eglise, &

au salut du peuple de Dieu. Il y a bien d'autres choses qui le font voir, quand ce ne seroit que de ce qu'on ne parle plus de censurer un livre aussi rempli d'erreurs, qu'est celui du P. Hazart, comme aussi de ce qu'ils ont condamné une pratique très utile des curez de ce païs-ci pour empêcher que le peuple n'ignorât les veritez les plus nécessaires, à savoir qui est de les renfermer en *sept points*, sans qu'ils aient jamais voulu dire ce qu'ils avoient prétendu condamner dans ces sept points, quoi qu'on leur eût representé que les Ministres de Hollande en faisoient de grands triomphes, en faisant voir dans leurs prêches, que ces sept points, qui avoient été condamnés à Rome, comme il paroissoit par la feuille imprimée qu'ils leur lisoient, étoient les plus grandes veritez de la Religion chrétienne, l'unité de Dieu, la Trinité des personnes, l'Incarnation & quelques autres.

Voici encore la publication d'un autre livre fait par un Missionnaire de Bois-le-Duc, qui pourra faire persecuter les Catholiques. C'est un catechisme qui porte l'aprobation du Provincial des Dominicains & de M. Bassery vicaire Apostolique, dans lequel on a mis : *Calvinum ob sodomiam fuisse cæsum flagellis, & notatum ferro candenti.* On sait bien que cela a été

été dit de Calvin, & que le Cardinal de Richelieu a prétendu dans ſon livre de controverſe que cela étoit vrai. Mais la plupart des Catholiques mêmes doutent fort que cela ſoit. Et le P. Mainbourg dans ſon hiſtoire du Calviniſme fait voir que les preuves qu'on en aporte, ne ſont point ſolides. Mais quand cela ſeroit certain, ce ſeroit une grande imprudence de publier dans un catechiſme, qui doit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes, une choſe ſi infame & ſi odieuſe dans un païs, où la Religion dominante eſt la Calviniſte. Combien plus la choſe étant auſſi douteuſe qu'elle eſt, & même tenue pour fauſſe par les plus honnêtes gens de notre Religion. On voit par là le mal qu'on a fait, d'avoir ſurpris le Pape en lui faiſant croire que ce M. Baſſery, qui a eu l'indiſcretion d'approuver ce Catechiſme, étoit un de ceux que M. l'Evêque avoit écrit qu'il jugeoit propres à être Vicaire Apoſtolique de Bois-le-Duc.

Puiſque je ſuis en train de vous décharger mon cœur ſur les ſujets de peine qu'on rencontre à tout moment, quand on aime un peu l'Egliſe, voici encore ce qu'on m'a dit il y a peu de jours. Une Abaie étant vacante par la mort de l'Abé, les Religieux, ſelon la coutume, en ont

nommé

nommé trois au nouveau Gouverneur, qui paſſent pour les meilleurs du Monaſtere & les plus capables de le bien conduire. Mais le Gouverneur les a réfuſés tous trois, comme étant Janſeniſtes ou *du haut ſens*, & veut abſolument qu'ils en éliſent d'autres. On craint qu'ils ne lui puiſſent pas reſiſter, & ſi cela eſt, il y a toute ſorte d'apparence que ce ſera un fripon qui ſera Abé Ce ſont les effets ordinaires du phantome du Janſeniſme que les Jeſuites entretiennent dans l'Egliſe, & dont on n'a pas aſſez de ſoin de faire enviſager les pernicieuſes conſequences à un Pape ſi pieux. Car la Cour de France & la Cour d'Eſpagne s'en étant laiſſé prevenir, comme on ſait qu'il ne faut, pour être ſoupçonné de Janſeniſme, qu'avoir de l'eſtime pour la doctrine de S. Auguſtin, de l'amour pour la pureté de la morale chrétienne, & du zèle pour le retabliſſement de la diſcipline, les plus gens de bien & les plus éclairés ſe trouvant exclus des dignitez eccleſiaſtiques par de faux ſoupçons, ou par l'équivoque du mot de Janſeniſte, ſi bien demélé par le *Bellum Poëticum* que je vous ai envoié, elles ſe donnent à des gens qui n'ont point les talens néceſſaires pour travailler au ſalut des ames: d'où il arrive une infinité de maux, dont répondront ceux qui

qui pouvant & étant obligés de les prevenir ou d'y remedier, auront negligé de le faire. De saints Evêques en ont donné avis au Chef de l'Eglise, ils ont marqué les moiens qu'il faudroit prendre pour ôter au diable le moien qu'il trouve par là de faire persecuter les plus pieux ecclesiastiques, & de les rendre inutiles en les excluant des emplois; qu'il ne faudroit que remettre les choses dans les voies de droit; defendre sous de grandes peines de se servir du mot de Janseniste, qui n'aiant qu'une idée vague n'est propre qu'à décrier tous ceux que l'on veut, sans que l'on sache pourquoi, ce qui est contre tout droit divin & humain; obliger tous ceux qui veulent rendre quelque Ecclesiastique suspect, ou à la Cour des Princes, ou à celle de Rome, de marquer précisément ce qu'ils trouvent à redire ou à ses mœurs ou à sa foi, & ne point souffrir qu'ils disent en géneral qu'il est Janseniste, à moins qu'ils ne disent ce qu'ils entendent par là, & qu'ils ne s'engagent à prouver qu'il enseigne quelqu'une des cinq propositions condamnées. Cela est juste: cela est facile. Jamais le scandale du Jansenisme ne cessera si on ne le fait. Pourquoi donc ne le fait-on pas? Est-ce qu'il n'est point à craindre que Dieu ne demande compte de toutes les in-

injuſtices que ce mot de Janſeniſte donne occaſion de faire à ceux qui pourroient les empêcher, & qui n'en veulent pas prendre la peine?

Ce n'eſt pas nous éloigner de cette matiere que de vous demander ſi vous ne ſavez point ce qu'on a mandé ici, que M. de Grenoble étant en peine de ce que l'on exigeoit des PP. de l'Oratoire, que chacun eût à ſigner un certain Decret fait en 1678. pour le réglement des Etudes de Theologie & de Philoſophie, où il y avoit beaucoup de choſes que tout le monde avoit desaprouvées, il en avoit écrit à Rome, & qu'on lui avoit répondu en improuvant ces ſignatures. On vous prie de nous mander ce que vous pourrez apprendre ſur cela. Ne pourroit-on point auſſi faire donner des ordres aux Nonces pour arrêter ces ſignatures qui ont l'air de profeſſion de foi?

LET-

LETTRE CCXCI.

A M. DU VAUCEL. *Sur le Catechisme des 3. Evêques; le livre du P. Guilloré; le Sieur du Bois de Louvain; le Traité de M. Charlas; des Theses du P. de Vos.* 1. Août. 1685.

CE seroit une horrible chose, & en même tems bien imprudente de vouloir donner quelque atteinte au Catechisme des trois Evêques. Car cela ne pourroit servir qu'à commettre leur autorité, & à la rendre de plus en plus odieuse & mépriſable.

Ils pensent à censurer de bons livres, & ils en laissent sans aucune censure de très mechans, comme sont ceux du P. Guilloré, dont je sai qu'on leur a envoié les extraits fort amples & très-fideles, qui contiennent des fausses spiritualitez tout à fait horribles. Cependant nous venons d'aprendre (& c'est ce qui m'en fait souvenir) que ce Jesuite a fait imprimer tous ses ouvrages *in folio*. C'est une des nouvelles de la Republique des Letres.

On ne sauroit jamais deviner de qui on a pû savoir qu'on a fait temoigner au S^r. du Bois qu'on trouvoit bon qu'il n'é-

n'écrivît plus &c. On croira plutôt dans le monde qu'on l'a dit par conjecture, sur ce qu'en effet il n'écrit plus depuis long-tems. Mais peut-on trop pousser un homme aussi ennemi de tout bien qu'est celui-là? Après la maniere indigne pleine d'insolence & de calomnie, dont il a traitté M. de Castorie, y a-t-il reproche qu'il ne merite quand on ne dit rien de lui qui ne soit vrai? Pour moi, je vous l'avoue, il me fait horreur, & je le regarde comme un instrument de Satan, qui ne travaille qu'à mettre le trouble & la confusion dans l'Université de Louvain, & à s'opposer à tout le bien qui s'y fait.

* C'est le traité de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ de M. Charlas.

Je ne saurois estimer un livre * qui prend bien ses avantages sur des accessoires, & qui est très-foible sur le principal. Et j'aurois de plus bien des choses à dire sur ces accessoires; c'est-à-dire, sur l'abus qu'on fait des libertez de l'Eglise Gallicane. Car à qui s'en doit-on prendre, sinon à ceux qui ont rendu la jurisdiction ecclesiastique odieuse & insuportable, par des abus beaucoup plus grands, qu'ils en ont fait autrefois; sinon à ceux qui avoient mis les choses en tel état par leurs apels sur apels, par leurs trois sentences conformes, par la longueur de leurs procedures, par leur peu de zè-

le

le pour ôter les scandales de la maison de Dieu, qu'une infinité d'Ecclesiastiques très vicieux seroient demeurés impunis, si les juges seculiers ne s'en étoient melés, comme on en a vû encore ici depuis peu un étrange exemple, sinon à ceux qui ont renversé le gouvernement naturel de l'Eglise, en laissant abolir les Conciles des Evêques, & étant bien aises qu'il ne s'en tienne plus ; sinon à ceux qui voudroient attirer à eux toutes les affaires, quoi qu'ils manquent ou de pouvoir ou de volonté, ou de l'un & de l'autre pour remedier à aucun desordre ; desorte que nous voions de nos jours plus de réglemens utiles à l'Eglise faits par les juges seculiers, que par les Papes ? La plus grande partie de la justice est à Liege entre les mains de l'Eglise. Les choses en vont-elles mieux ? Y a-t-il lieu au monde où il y ait plus de simonie, & un plus infame trafic des dispenses & de toutes sortes d'expeditions ? N'en est-il pas à peu près de même au lieu où vous étes ? Vous voiez par cet échantillon qu'il ne seroit pas difficile d'embaraſſer l'auteur des Libertez sur les choses mêmes où il se croit le plus fort. Mais le fasse qui voudra : ce ne sera pas moi certainement. Car étant persuadé qu'il y a bien à redire à la conduite

des

des uns & des autres, aux entrepriſes des juges ſeculiers, & à la negligence & avarice de ceux de l'Egliſe, je me contenterai de gemir ſur les beſoins du peuple de Dieu, & de faire la même priere que faiſoit S. Charles au raport de Ripamontius, *Vt contra fatuas hominum mentes adeſſe laboranti Eccleſiæ velit....*

Le P. de Vos Jeſuite a fait une Theſe contre celle de M. Huygens, que je vous ai envoiée, qui contient les articles de MM. de Louvain, la plus inſolente & la plus maligne qui ſe puiſſe concevoir. Il a l'impudence entr'autres choſes de dire, que le Pape a été ſatisfait de ce que l'Univerſité de Louvain a fait ſur la condamnation des cinq propoſitions, mais que les Reguliers n'en ſont pas ſatisfaits. Et qu'ainſi ils ſont en droit de leur demander par leurs preliminaires, qu'ils s'expliquaſſent davantage, & qu'ils ſignaſſent le Formulaire, auquel ils ajoutent diverſes choſes, qu'ils prétendent qu'ils doivent jurer avant qu'ils puiſſent entrer avec eux en aucune conférence. Si cela ſe ſouffre à Rome, & qu'on ne reprime pas une telle effronterie, on ſera obligé de penſer qu'on y eſt bien lâche contre ceux qui ont une grande cabale, &

qu'on

qu'on n'y aime gueres la paix de l'Egliſe, ni ſon vrai bien.

Je ſuis tout à vous.

JE reprens un nouveau papier après avoir relu avec plus d'attention la Theſe du P. de Vos, aiant cru que l'on vous devoit envoier le nouveau Formulaire de foi que les Jeſuites ont fabriqué pour être ſigné avec ſerment par les deux partis, c'eſt-à-dire, tant par MM. de Louvain, que par les Jeſuites joints aux ſeuls Recolets. Et voici les principales remarques qui me ſont venues dans l'eſprit ſur ce ſujet.

1. Le Formulaire dreſſé par Alexandre VII. n'aiant été que pour la France, & le Pape n'aiant jamais eu deſſein qu'il fût ſouſcrit ailleurs, non pas même en Italie, les Jeſuites n'ont pû, de leur autorité privée, l'étendre à ceux à qui le Pape n'a point voulu qu'il fut propoſé, ains un attentat contre le S. Siege qui peut ſervir d'exemple à d'autres eſprits auſſi turbulens qu'eux de troubler toute l'Egliſe par de ſemblables entrepriſes.

2. Quand ce Formulaire d'Alexandre VII. auroit été pour les Païs-bas, ce qui n'eſt pas, ç'auroit été aux Evêques à le propoſer, & non pas à des particuliers comme les Jeſuites, qui n'ont aucune au-

autorité dans l'Université de Louvain, bien loin d'en avoir une si exorbitante.

3. C'est un autre attentat non moins punissable d'avoir ajouté à ce formulaire ce qu'il leur a plû, & de l'avoir fait plus ample que celui de ce Pape.

4. Après y avoir mis la Bulle d'Urbain VIII. dont le Pape Alexandre n'a rien voulu dire, ils ajoutent : *Uti & generaliter damno & rejicio quidquid vel sedes apostolica, vel Congregatio generalis Sanctæ Romanæ & Universalis Inquisitionis occasione earumdem vel similium controversiarum damnavit, prohibuit.* C'est vouloir faire des articles de foi, que l'on doive souscrire avec serment, de toutes les prohibitions de livres qui ont été faites à l'Inquisition à l'occasion des dernieres contestations; ce qui seroit gêner les consciences des Catholiques d'une maniere si odieuse, que rien ne seroit plus capable de détourner les ministres héretiques de se convertir. C'est donc un 3. attentat, que de simples Religieux osent prétendre d'imposer ce joug à toute une Faculté de Théologie des plus savantes de l'Eglise.

5. Comme ils ont fait entendre qu'ils proposoient ce Formulaire comme nécessaire pour reconnoître ces Docteurs orthodoxes

thodoxes, avec qu'ils puſſent conferer; c'eſt un 4. & un 5. attentat. Le 4. eſt de vouloir que l'orthodoxie de tant & de ſi celebres Théologiens qui ſont conſtamment dans la communion du S. Siege & de tous les Evêques Catholiques, & en particulier dans celle de leur Archevêque, depende du caprice de trois ou quatre deputés de deux Ordres Religieux, que tous les autres condamneroient s'ils étoient informés de leur entrepriſe. Et le 5. eſt de faire dépendre cette même orthodoxie de toutes les choſes qu'ils ont miſes dans leur pretendu Formulaire, comme ſi toutes les prohibitions de livres faites par l'Inquiſition étoient autant d'articles de foi.

Les Docteurs de Louvain aiant répondu avec beaucoup de retenue & de modeſtie à cette impertinente propoſition de ſigner un Formulaire fabriqué par les Jeſuites; qu'ils avoient une formule pour la condamnation des cinq propoſitions dont le Pape Alexandre VII. avoit temoigné être très ſatisfait par le Breſ qu'il eur écrivit: voici ce que dit ſur cela la Theſe du P. de Vos: *Repoſuit P. Rector, Formulam Lovanienſem non ſatisfacere Regularibus.* C'eſt ce que l'on peut compter pour le 6. attentat contre le S. Siege. Car n'eſt-ce pas ſe mettre au deſſus du

Pape, que d'oſer dire qu'on n'eſt pas content de ce qu'on eſt contraint de reconnoître que le Pape a approuvé ?

7. Il faut de plus remarquer qu'ils parlent indéfiniment des Reguliers : *Formulam Lovanienſem non ſatisfacere Regularibus*, comme s'ils avoient eu commiſſion de tous les Reguliers de faire en leur nom cette inſolente reponſe. Au lieu qu'il paroît par leur Theſe même, que hors les Recollets, il n'y a eu aucun Ordre de Religieux qui ait voulu leur donner procuration pour agir de concert avec eux contre l'Univerſité de Louvain. Car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les procurations, comme ils rapportent celle des Recollets. Et ainſi il doit demeurer pour conſtant qu'ils trompent le monde, quand ils repreſentent comme les deux partis oppoſés dans ce different ; les Religieux d'un côté, & les Docteurs de Louvain de l'autre. Car il eſt viſible au contraire que les Jeſuites n'ont pour eux dans cette querelle que les ſeuls Recollets, & qu'ils n'ont point dans l'Ordre même de S. François, ni les Capucins, ni les Religieux du tiers Ordre, qu'ils n'ont point non plus, ni les Dominicains, ni les Auguſtins, ni les Carmes ſoit anciens, ſoit déchauſſez, ni aucune des Religions plus anciennes que

les

les Mandians, Benedictins, Bernardins, Nortbertins, ſans parler des Prêtres de l'Oratoire qu'ils ne peuvent nier, qui ne ſoient parfaitement unis à l'Univerſité de Louvain.

8. La plus importante remarque eſt, qu'il paroît par toute cette Theſe, & principalement par la préface, que le deſſein des Jeſuites eſt, de faire paſſer pour un article de foi la queſtion du fait de Janſenius, puiſqu'ils oſent dire qu'ils ne peurent croire que ceux *qui auroient quelque loute ſur ce fait, ſoient regardés par le S. Siege, comme de veritables enfans de l'Eliſe.* Or cette prétention, qui leur a ſi nal réuſſi en France, eſt la choſe du nonde la plus pernicieuſe pour la tranquillité de l'Egliſe : car c'eſt ruiner le ondement de la paix donnée à l'Egliſe ar Clement IX. C'eſt vouloir établir n autre fondement de la foi Catholique ue la revelation de Dieu, puiſque l'on rétend que des faits nouveaux & non réelés ſoient un objet de foi divine. C'eſt tribuer à l'Egliſe une infaillibilité dans s queſtions de fait, que les auteurs les lus attachés au S. Siege, tels que ſont s Cardinaux Baronius, Bellarmin & alavicin, ont reconnu ne lui apartenir oint. C'eſt donner occaſion de renouveller des diſputes que le S. Siege a cru

ſi important d'aſſoupir, puiſque ſi on ſouffre que les Jeſuites debitent de nouveau leurs anciennes reveries ſur ce ſujet, & qu'ils ſoient aſſez hardis pour traitter de non orthodoxes ceux qui n'en ſont pas perſuadés, on doit s'attendre qu'il ſe trouvera des Théologiens, qui n'aiant en vue que les interêts de l'Egliſe, ne permettront pas qu'on lui attribue une erreur ſi pernicieuſe, & qu'on mette par là un obſtacle à la converſion des Proteſtans.

9. Je ne ſai comment les Jeſuites ont eu aſſez peu de diſcretion pour ne pas voir que le dernier de leurs quatre preliminaires, faiſoit voir manifeſtement qu'ils n'ont eu pour but, que de rompre la conference, & s'exempter de donner les articles de leur doctrine, comme ils s'y étoient engagés. Ils propoſent comme une condition qui doit préceder avant qu'ils donnent leurs articles, que M. Huygens reponde à toutes les impertinences qu'il a plû à l'*éruditiſſime* Nicolas du Bois de debiter contre lui tant de vive voix, que par écrit. Ils reconnoiſſent dans cette Theſe que M. Huygens a répondu d'une maniere très-modeſte à cette pretention ridicule, qu'il avoit, ou qu'il pouvoit avoir des raiſons particulieres de ne point répondre à un tel homme, mais

que

que s'ils trouvoient qu'il y eût quelque chose de considerable dans ce qu'il lui avoit objecté, ils n'avoient qu'à le mettre dans les articles qu'ils avoient à proposer. A quoi M. Pasmans ajouta, que c'étoit un boufon, qui ne meritoit pas qu'on s'arrêtât à ce qu'il disoit. Leur These fait voir qu'ils n'eurent rien à dire à cela. Pourquoi donc avoient-ils proposé une condition si déraisonnable, si ce n'est qu'ils avoient cherché toutes sortes de chicaneries pour se dégager de la parole qu'ils avoient donnée.

LETTRE CCXCII.

A M. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Pour s'excuser de son silence & lui decouvrir ses sentimens touchant les Jesuites & le fait de Janseníus.* 1. Août 1685.

JE crains que V. A. S. n'ait été surprise de ce que j'ai été si longtems sans répondre à la derniere lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais elle me le pardonnera quand elle saura ce qui m'en a empêché. Une personne de pieté chez qui je demeurois, s'est trouvée en état que l'on a desesperé de sa vie. Cela & d'autres raisons m'ont obligé de me re-

tirer ailleurs. Et dans le même tem
mon ami qui écrivoit pour moi a été o
bligé de faire un voiage à Paris. E
quand nous nous ſommes ſéparez, il
oublié de me donner l'adreſſe pour écrir
à V. A. J'en étois fort en peine, lorſ
que par un bonheur extraordinaire je m
ſuis trouvé en un lieu où on avoit auſſ
cette addreſſe. J'en ai eu bien de la joie
& c'eſt ce qui me donne le moien d
rendre mes reſpects à V. A. S. Mais j
ne ſai ſi j'aurois longtems ce bonheu
Car n'aiant plus de retraitte aſſurée,
ſera bien difficile qu'on me puiſſe écrire
Qui ſait dailleurs ſi mon pelerinage ſu
la terre doit être encore long? Le brui
a couru dans la Champagne, que j'éto
mort à Utrecht entre les bras de M. d
Caſtorie, & il y a eu de mes amis de ce
quartiers là qui en ont été fort allarmé
C'eſt peut-être un avertiſſement qu
Dieu me donne de me diſpoſer à ce paſſa
ge ſi terrible, du tems à l'éternité. On n
ſauroit trop y penſer, & il eſt ſouver
bien proche, lorſqu'on le croit fort élo
gné. Et ainſi, comme je ne ſuis p
aſſuré que ce ne ſera pas ici la dernie
fois que j'aurai l'honneur d'écrire à V
A. je me ſens obligé de m'expliquer ſi
de certaines choſes que j'apprehende q
ne lui aient fait de la peine.

Il me paroît que quoi que je lui aie pu dire, je n'ai pû lui ôter de l'esprit que je n'aie de l'animosité contre les Jesuites, comme V. A. reconnoît assez qu'ils en ont contre moi, parce que je lui ai écrit librement en quelques rencontres ce que je pensois de leur conduite & de leur doctrine. V. A. me pardonnera si je lui dis que je crains que Dieu ne lui demande compte un jour de ce jugement qu'elle fait de moi. Car si trouver diverses choses à redire dans la conduite d'une communauté de Religieux, c'étoit un signe manifeste qu'on a de la haine contre cette communauté, je n'aurois rien à dire, ne pouvant pas dissimuler qu'en diverses occasions que V. A. m'en a données (car cela n'est jamais venu de moi) je ne lui aie écrit diverses choses très veritables qui ne sont pas avantageuses à la Societé des Jesuites. Mais comme tous les principes du Christianisme nous obligent de croire, que ce sont deux choses très compatibles, d'avoir une vraie charité pour ceux qu'on doit aimer en Jesus-Christ, & de reconnoître leurs défauts quand ils sont publics & préjudiciables à l'Eglise: j'ai de la peine à concevoir que ce dernier, que je ne desavoue pas, ait pu être pris par V. A. pour une preuve que mes amis &

moi n'avons point de charité pour les Jesuites, comme il lui paroît assez qu'ils n'en ont point pour nous. Car c'est à quoi elle se reduit, de vouloir faire croire que les uns & les autres n'agissent point chrétiennement dans cette dispute.

Il m'a paru que V. A. en juge à peu près de même touchant les calomnies. Elle demeure d'accord que ces Peres en ont avancé beaucoup contre nous & de bien horribles. Leurs livres & leurs libelles en sont tellement remplis, qu'on ne le peut nier. Mais parce qu'ils font en l'air les mêmes reproches, & que par une hardiesse inconcevable ils s'efforcent de nous faire passer pour les plus grands menteurs du monde, quoique V. A. ait été fort éloignée de croire cela de nous, elle n'a pu s'empêcher d'être un peu prévenue par ces declamations, aiant eu de la peine à se persuader qu'elles fussent fausses en tout, ce qui a été cause qu'elle n'a point fait de scrupule de nous condamner sur cela les uns & les autres. Je ne saurois croire que V. A. ait jamais fait une serieuse reflexion sur l'importance de ce jugement. Car elle sait bien que la calomnie dont je parle, qui consiste à avancer des faits faux préjudiciables à l'honneur du prochain

n'est

n'eſt pas un peché qu'on puiſſe imputer à des Prêtres & des Théologiens ſur des ſoupçons & des apparences. Il faut des preuves poſitives & bien établies. Et comme c'eſt en vain qu'on en a attendu de telles juſques ici, j'oſe dire, Monſeigneur, que ce n'eſt pas une grace, mais une juſtice que nous demandons à V. A. quand nous la ſupplions de nous abſoudre ſur ce point ſelon cette maxime du Droit : *Actore non probante, abſolvitur reus.* Cependant je ne craindrai point de renouveller ici la proteſtation que je penſe lui avoir déjà faite. C'eſt que ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais avancé un fait dans aucun livre, ſur tout qui touchât le prochain, que je n'aie cru vrai, & qu'il y en a très peu dont je n'aie été certain qu'ils étoient veritables. Il eſt aiſé de comprendre pourquoi je parle de ces differentes manieres. C'eſt que tous les faits ne ſont pas d'une même ſorte. Il y en a de peu d'importance, & d'autres qui ſont importans. Quels qu'ils ſoient, la ſincerité ne permet pas d'en avancer aucun qu'on ne croie vrai. Mais on n'eſt pas obligé de faire une recherche auſſi exacte de la verité d'un fait, lorsqu'il n'eſt pas important, que lorſqu'il eſt important.

La troiſieme choſe ſur laquelle il eſt

néceſſaire de s'éclaircir avec V. A. afin qu'elle n'ait plus mauvaiſe opinion de nous, c'eſt que je ſai qu'elle a peine à s'empêcher de croire qu'il n'y ait eu de la mauvaiſe foi & de la chicanerie dans la diſtinction que nous avons faite du fait & du droit à l'égard des cinq propoſitions condamnées, en déclarant que nous les condamnions en elles mêmes, mais refuſant en même tems de reconnoître qu'elles fuſſent de Janſenius, & condamnées dans ſon ſens. J'avoue, Monſeigneur, que ſi nous nous étions contentés de dire cela ſans le prouver, ou en ne le prouvant que par des raiſons très foibles, on pourroit avoir quelque lieu de nous ſoupçonner de chicanerie & de mauvaiſe foi. Mais nous avons ſi bien établi cette prétention par divers écrits pendant plus de dix ans, & refuté ſi fortement tout ce qu'on a oppoſé contre, que bien loin que cela ait été regardé en France comme une mauvaiſe defaite, c'eſt ſur cette ſuppoſition, comme très juſte & très ſolide, qu'a été faite la paix de l'Egliſe en 1668. ſous le Pape Clement IX. On en a imprimé les pieces; je ne les ai pas ici pour les pouvoir envoier à V. A. Mais ſi elle veut prendre la peine de lire les lettres de l'héreſie imaginaire, qui ſont fort belles & fort agréables à lire, & les

Diſ-

Disquisitions Latines de Paul Irenée, qui sont à la fin du Journal de M. de S. Amour, & qui ont aussi été imprimées à part à Amsterdam (sous le nom de Cologne) il y a deux ans; je me tiens assuré qu'elle demeurera persuadée que ce n'est point de mauvaise foi, & par un esprit de chicane que nous avons distingué le fait & le droit dans la condamnation des propositions attribuées à Jansenius : mais que nous avons eu grande raison de le faire, & que nous avons rendu en cela un grand service à l'Eglise.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'ai cru devoir donner ces eclaircissemens à V. A. dans l'apprehension où je suis de ne pouvoir de longtems avoir l'honneur de lui écrire & de recevoir de ses lettres. Cependant elle se peut tenir assurée que je ne l'oublierai jamais devant Dieu, que je me souviendrai toujours des offres si obligeantes & si génereuses qu'elle a daigné de me faire: & que j'aurai tout le soin possible de la recommander à Dieu avec toute son illustre famille, en le priant de la combler de toute sorte de benedictions. Je suis &c.

LETTRE CCXCIII.

14. Aout. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur les affaires de Louvain; le P. Mallebranche; quelques lettres de Cachet; & la mort de M. Deſchamps.*

JE vous envoie deux lettres, une pour vous & l'autre pour l'illuſtre ami.

J'ai un peu de peine de vous envoier de ſi groſſes lettres, & de vous faire coûter de ſi gros ports. Il m'a paru néceſſaire que vous fuſſiez informé de la ſuite de l'affaire de MM. de Louvain, dont on vous a envoié les premieres piéces. Et vous ſerez bien aiſe de voir ce qu'on a écrit de nouveau contre le P. Malebranche, dont il eſt plus important qu'on ne croiroit de refuter les erreurs. Car j'aprends qu'il y a beaucoup de gens qui ſe picquent de bel eſprit à qui ces ſentimens ne deplaiſoient pas, juſques là que l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres prétend dans celles du mois dernier, qu'il eſt fort probable que le déluge univerſel n'a été qu'une ſuite des loix generales de la communication des mouvemens. Vous voiez aſſez où cela va. Cependant le P. Malebranche avoit le premier propo-

posé cette pensée dans son Traité de la nature & de la grace.

On vous a mandé que M. Ragot l'Archidiacre avoit été relegué vers Kimper pour avoir confessé & catechisé à la ville de Morlaix.

M. l'Evêque d'Agde a aussi été relegué de Villefranche à Issoudun, parce qu'il avoit défendu par une Ordonnance fort bien faite, aux Peres de l'Oratoire de son Diocése de faire la signature que vous savez. Voilà comme M. de Paris & le P. de la Chaise gouvernent l'Eglise, beaucoup plus souverainement que les Papes n'oseroient faire. M. Fouquet.

M. l'Abbé de la Luthumiere a eu aussi une lettre de cachet pour renvoier généralement toutes les personnes de son seminaire, quoi qu'ils n'y fissent plus autre chose que de prier Dieu.

Je ne sai si vous aviez entendu parler d'un gentil-homme de Normandie nommé M. Deschamps qui a été élevé à Port-Roial, qui a écrit les dernieres campagnes de M. de Turenne, & qui a été depuis Gouverneur de M. le Duc de Bourbon. Il avoit été si touché depuis quelque tems, qu'aiant obtenu avec bien de la peine la permission de se retirer, il étoit allé à Provins auprès de M. l'Abé de S. Jaques * pour mener la même vie que

* M. l'Abé d'Aligre.

cet Abé, qui n'eſt pas moins penitente que celle de la Trape. Mais étant venus enſemble à Paris il y eſt mort après 67. jours d'une maladie ſi douloureuſe, qu'il n'avoit pas un moment de relâche ni jour ni nuit, & qu'il a ſoufferte avec une patience de ſaint, qui faiſoit dire à tous ceux qui le voioient, que quelque penible que fût ſon état, il étoit plus digne d'envie que de pitié.

On a imprimé en Hollande un libelle très-injurieux contre la perſonne & contre le livre de M. l'Abé de la Trape. Il y eſt parlé tant de fois, & ſi hors de propos du P. Bouhours & de ſes divers ouvrages, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il en eſt l'auteur.

Vous ne nous avez point envoié la condamnation du livre de M. Maimbourg, ni celle des nouveaux tomes du P. Alexandre. On ſeroit bien aiſe d'avoir les feuilles de l'Index à meſure qu'elles paroiſſent.

LET-

LETTRE CCXCIV.

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Theſes de M. Huygens.* 14. Sept. 1685.

CE que vous nous mandez avoir vû aux portes de S. Pierre *, m'a glacé le cœur. Dieu le pardonne aux auteurs d'un ſi grand ſcandale, & qui peut avoir de ſi terribles ſuites. Ont-ils eu peur que les Jéſuites ne fuſſent pas aſſez acharnés à décrier tout ce qu'il y a ici de plus pur dans la doctrine, dans la morale & dans la diſcipline, ſi on ne leur donnoit de nouvelles armes pour le faire encore avec plus d'avantage, en ſe ſervant de cette nouvelle cenſure, qui étant génerale s'apliquera à tout ce que l'on voudra; & de l'ignorance extrême où eſt la Cour d'Eſpagne de toutes ces matieres, pour lui rendre tellement ſuſpects les plus ſavans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'elle penſera faire un ſervice à Dieu, de les exclure de tous emplois & de ne mettre dans les dignitez & dans les chaires que ceux qui ſeront dévoués aux Jéſuites. On ſait bien que la raiſon de ce mauvais traitement n'eſt pas qu'on improuve à Rome la doctrine de ces Theologiens touchant la grace & la morale; mais

* Un Decret contre les Theſes de M. Huigens.

mais que c'eſt uniquement pour n'avoir pas voulu ſe déclarer contre les 4. articles du Clergé de France. Car avant qu'on eût parlé de ces articles le Nonce d'Eſpagne & l'Internonce de Bruxelles avoient ordre de les ſoutenir contre leurs adverſaires, & à la Cour d'Eſpagne & à celle de Bruxelles. Car on a encore la copie d'une lettre que l'Internonce écrivit en ce tems-là pour porter le Duc de Villa-Hermoſa de ne point exclure M. Huygens de la Faculté étroite. On n'a changé la protection qu'ils trouvoient à Rome en ce tems-là en une perſecution ouverte que leur fait l'Internonce en toutes ſortes d'occaſions, que depuis qu'ils n'ont pas jugé à propos pour de bonnes raiſons, de prendre publiquement à partie l'Egliſe Gallicane ſur des choſes, qu'on n'oſeroit dire à Rome même qui ſoient de la foi. C'eſt ce péché d'omiſſion qui a attiré cette cenſure & beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Mais 1. ce péché d'omiſſion, ſi c'en eſt un, leur eſt commun avec le corps des Jeſuites. M. Maimbourg, qui pour en être ſorti ne leur eſt pas moins attaché, ni eux à lui, a écrit pour ces articles du Clergé. Y a-t-il quelqu'un de la Compagnie qui ait entrepris de le refuter; & la Compagnie en corps s'eſt-elle dé-

déclarée contre? Pourquoi donc dans la même cause traite-t-on plus mal les Docteurs de Louvain que les Jésuites? Pourquoi l'Internonce est-il toujours contraire aux premiers, & favorable aux derniers?

2. Est-ce une conduite chrétienne de punir des Docteurs Catholiques d'une faute prétendue aux dépens de la bonne doctrine qu'on est convaincu qu'ils enseignent, puis qu'avant cette faute on ne trouvoit rien à redire à leur doctrine. Ce procédé crie vengeance devant Dieu. C'est n'avoir point d'amour pour la verité, que de ne se pas mettre en peine qu'elle soit decriée, pourvû que nos passions soient satisfaites.

3. Si cette conduite blesse les regles de la conscience, je ne crois pas qu'elle blesse moins celles de la vraie politique. Car s'imagine-t-on qu'à force de mauvais traitemens on fera entrer des personnes de piété, qui ne se conduisent point par des voies humaines, à combattre comme de mauvais sentimens ceux qu'ils voient être embrassés par toute une Eglise aussi considérable & aussi savante qu'est celle de France? On devoit craindre que ce ne fût tout le contraire. Un homme desintereſſé ne peut entrer dans un sentiment que par lumiere. Ces vexations porteront donc ces Docteurs à étudier ces matie-

tieres. Et il eſt à aprehender que plus ils les étudieront, plus ils ſe trouveront éloignés de prendre poſitivement le parti contraire à celui de l'Egliſe Gallicane; au lieu que ſi on ſe fût contenté qu'ils demeuraſſent dans le ſilence, & qu'on eût continué à leur donner la protection que la juſtice de leur cauſe vouloit qu'on leur donnât, l'obligation qu'ils en auroient eue à la Cour de Rome, auroit été bien plus capable de les diſpoſer inſenſiblement à favoriſer ſes prétentions, en ſe laiſſant aller aux préjugez de pluſieurs auteurs de leur Faculté. On gagne plus ſur un eſprit bien fait en le traitant bien, qu'en le menaçant du bâton.

4. Ces cenſures génerales de livres ou d'ecrits de gens habiles, dont on ne voit point de raiſon, portent avec ſoi un ſi grand préjugé d'injuſtice & de paſſion, qu'elles ne peuvent que contribuer beaucoup à diminuer le reſpect, qu'on avoit en ces païs-ci pour les Decrets du S. Office. Il eſt impoſſible que les perſonnes d'eſprit ne s'accoutument à n'en plus faire d'état, quand on en voit tant paroître, & qu'on ne peut deviner ſur quoi ils peuvent être fondés. Car c'eſt ſe tromper que de s'imaginer que beaucoup de gens aiment à être conduits à une obéiſſance aveugle. Le meilleur moien pour con-

conſerver ſon autorité eſt de ne rien faire que de raiſonnable. Car le moien, par exemple, qu'on ait pû avoir du reſpect pour la condamnation des ſept points, dont on n'a jamais pû ſavoir ſur quoi elle pouvoit être fondée; quoique j'en j'aie écrit 7. ou 8. lettres pour en apprendre quelque choſe.

Le Duc de Montmouth n'a point étudié ſous M. Nicole; mais il a été quelque tems chez M. de Bernieres au Chenai proche de Verſailles, où étoit une autre troupe d'enfans de qualité inſtruits par de jeunes gens qui étoient ſous la conduite des Eccleſiaſtiques de P. R. Cela fut diſſipé par un ordre de la Cour, & alors M. d'Aubigny qui en avoit ſoin, le mit à Juilly chez les PP. de l'Oratoire.

LETTRE CCXCV.

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Antitheſes du P. de Vos.* 5. Oct. 1685.

JAmais M. de S. Quintin *, ne pouvoit rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe, qu'en travaillant efficacement comme il a fait, à faire donner un Decret contre les Antitheſes du P. de Vos, ſemblable à celui qu'on avoit donné contre les Théſes

* M. de Caſſoni.

de

de M. Huygens. Il a empêché par là le cours d'un mal qui pouvoit avoir des ſuites horribles. Les Jeſuites avoient déja commencé à ſe ſervir du premier Decret pour rendre ſuſpectes d'erreur les plus ſaintes maximes de la Religion & de la Morale contenues dans ces Theſes, & tous ceux qui leur ſont attachés ſe ſeroient laiſſé emporter à cette apparence trompeuſe, qu'il faut bien que la doctrine des Docteurs de Louvain ne vaille rien, puiſque le S. Siege en a condamné les principaux articles. Car le peuple ne met point de difference entre une prohibition & une condamnation, ni entre ce que le Pape feroit de lui-même avec connoiſſance de cauſe, & après une inſtruction ſuffiſante; & ce que fait ſans le Pape une Congregation de Cardinaux ſur les avis de neuf ou dix Reguliers. Ainſi je ne ſache point de plus horrible ſcandale que celui que le premier Decret étoit capable de faire, ſi on n'y eut remedié par le ſecond. Mais ſi-tôt que ce dernier a paru, les Jéſuites ſe ſont trouvés des armés, & tout le monde a ouvert les yeux. On a bien vû que ces Decrets ne pouvoient être que de police, & qu'ils ne pouvoient toucher la doctrine, puiſqu'il faudroit qu'on eut condamné le oui & le non, le pour & le contre; & que ç'auroit

roit été faire comme le ſinge de la Fable, qui condamna le Renard comme s'étant plaint à tort d'avoir été volé par le loup; & le loup, comme aiant commis le larcin, dont il étoit accuſé par le Renard.

La verité paroît donc maintenant aſſez à couvert, & on en a beaucoup d'obligation à l'illuſtre ami. Mais on a bien de la douleur de ce qu'il paroît s'être laiſſé prévenir contre des perſonnes de très grand mérite, & que je ne puis douter qu'il n'honorât de ſon affection & de ſon eſtime, s'il étoit auſſi informé que je le ſuis de leurs excellentes qualitez & des grands ſervices qu'ils rendent à Dieu & à l'Egliſe dans toutes ces provinces.

Le mal eſt qu'on ne juge à Rome de ces MM. que ſur le raport d'un Internonce, qui aiant beaucoup d'eſprit & de politique, mais peu de religion & de pieté, comme il le fait aſſez voir par une conduite toute mondaine, pour n'en pas dire davantage, n'eſt guere propre à informer le S. Siége de ce que valent au poids du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, par rapport à Dieu & au bien des ames, de bons Docteurs éloignés de toute intrigue & de toute ambition, qui ſont auſſi morts au monde, que les plus parfaits Religieux, qui ſacrifient leur bien, leur tems & leur vie au ſervice de Dieu, & qui ne

ſont

ſont continuellement occupés qu'à répandre par tout, autant qu'ils peuvent, la bonne odeur de J. C.

Notre illuſtre ami a de ſi bonnes qualitez, tant de religion, tant de zèle pour empêcher le mal ſelon ſes lumieres, tant d'amour pour la verité autant qu'il la connoît. Mais n'aprehende-t-il pas que ce ne ſoit une faute conſiderable devant Dieu de ne pas juger des perſonnes ſelon que Dieu voudroit qu'il en jugeât? Le Prophéte Roi met entre les conditions néceſſaires pour arriver à la montagne de Dieu, de n'avoir que du mépris pour les méchans, & d'avoir beaucoup d'eſtime pour ceux qui craignent Dieu. *Ad nihilum deductus eſt in conſpectu ejus malignus, timentes autem Dominum glorificat.* Ce n'eſt donc pas une choſe de peu d'importance de ſuivre cette régle, puiſqu'on nous la repreſente comme une des choſes qui font mériter le ciel. Or j'ai de la peine à croire que ce ſoit la ſuivre, que d'avoir de la peine d'une part qu'on diſe la verité d'un auſſi indigne prêtre qu'eſt le Sieur du Bois; & d'avoir de l'autre de l'éloignement d'auſſi grands ſerviteurs de Dieu, que ſont ceux que l'Internonce perſécute, pour ne s'être pas voulu engager dans une conteſtation qui ne les regardoit point; que ce ſeroit au contraire à cet illuſtre ami

ami un grand mérite devant Dieu, s'il emploioit ce qu'il peut avoir de credit auprès de Sa Sainteté pour faire cesser ces injustes vexations, qui ne font pas d'honneur à son Pontificat. Je prie Dieu qu'il lui en fasse la grace. Car il me semble que rien ne seroit plus capable d'attirer sur sa personne les benedictions du ciel.

LETTRE CCXCVI.

A Madame DE FONTPERTUIS. 6. 08. 1685.

Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis son depart; & sur la mort d'un domestique de M. Vaes; & sur la condamnation des Théses de M. Huygens & des Antithéses du P. de Vos.

NOus étions bien en peine, ma très chere sœur, de ce que vous ne nous aviez point écrit de Mons, dans l'aprehension où nous étions que vous n'eussiez été fort incommodée du soleil dans votre petite voiture. Cependant vous avez été assez dure à votre ordinaire pour ce qui vous regarde, que de ne nous en rien dire. Et nous sommes réduits à n'en pouvoir rien savoir, non plus que de votre voiage de Mons à Valenciennes, où vous n'avez pas eu peut-être de meilleure commodité, que par le retour de M. Ernest. Nous croiez-vous

vous si peu sensibles à ce qui vous touche que cette indifference nous puisse plaire? Si vous aviez autant de force que de courage, nous en serions fort en repos; mais étant aussi foible que vous êtes, si vous ne voulez pas vous ménager pour vous même, ménagez-vous pour ne vous pas rendre incapable de suivre Dieu dans le mouvement qu'il vous donne de servir des personnes que vous n'aimez qu'en lui & pour lui d'une maniere si généreuse. J'ai fait voir à Monsieur & à Madame Vaes ce qui les regardoit dans votre lettre. Comme rien ne pouvoit être plus obligeant que la maniere dont vous témoignez reconnoître toutes leurs bontez, vous pouvez bien juger qu'ils l'ont reçue du même cœur dont ils ont fait tout le reste. Ils m'ont prié de vous en bien assurer. Ils sont dans l'affliction d'avoir perdu le plus jeune de leurs laquais, qui étoit bien fait. Ils le trouverent malade quand nous revinsmes le dimanche au soir. Ils l'ont fait assister temporellement & spirituellement comme si c'eut été leur enfant. Madame ne sortoit presque point d'auprès de son lit. Il a toujours eu grande connoissance, & a fait une confession générale avec bien du sentiment. Le Pere de Hondt & d'autres bonnes gens se sont fort appliqués à lui parler de Dieu pou-

le disposer à bien mourir, il a donné beaucoup de marques qui font croire que Dieu lui en a fait la grace. Monsieur en a été si touché qu'il en a pleuré. Et pour Madame, sa charité pour ce garçon a été tout à fait édifiante, & les autres valets en ont été fort touchés. Je vous conte tout cela, afin que vous priez Dieu pour de si bons amis & pour toute leur famille, & que vous les recommandiez aussi à toutes les bonnes personnes de votre connoissance.

Vous direz, s'il vous plait, à notre ami le Docteur, que les Jesuites qui triomphoient de la condamnation des Theses de M. Huygens, ont eu un terrible rabat-joie, quand ils ont reçu de Rome un Decret semblable qui condamne de la même sorte les Antitheses de leur Pere de Vos. Car ils ne peuvent plus dire que ce soit la doctrine de Messieurs de Louvain qui soit condamnée par le premier Decret, puisque ce seroit avoir condamné le *oui* & le *non*, le pour & le contre.

LETTRE CCXCVII.

11. ou 12. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Il lui parle de la detention du frere de M. Guelphe; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles; d'un Ecrit du Chancelier de Brabant; des lettres au P. Malebranche; des mauvaiſes affaires qu'on faiſoit à M. de Wit; de l'Epitaphe de Mademoiſelle Laurin; & d'une ſignature faite à Grenoble.*

LA perſécution recommence. Mais Dieu a permis que les perſecuteurs aient fait connoître leur mauvaiſe volonté, ſans l'avoir pû executer. M. Guelphe étant avec ſon frere à la maiſon de campagne de ſon beau frere, où il étoit allé voir ſa ſœur, un Exempt avec trois gardes eſt venu pour l'y prendre; mais comme il y avoit une heure qu'il n'y étoit plus, ils ont emmené ſon frere croiant aparemment l'emmener lui même. C'eſt ce qu'on nous manda hier, ſans qu'on nous ait pû dire autre choſe. Et ainſi nous ne ſavons ce qui a pû faire prendre une reſolution auſſi extraordinaire, & auſſi injuſte que celle là. Car eſt-ce un crime digne de la priſon d'avoir demeuré avec moi? Et ce qui eſt plus ſurprenant eſt qu'il y a 7. ou 8. mois qu'il a fait de-

demander à M. l'Archevêque, s'il ne pouvoit pas être librement à Paris pour travailler à un procès qui lui eſt d'importance, & on avoit répondu qu'il le pouvoit. Il n'a rien fait depuis que ſolliciter ce même procès, & vous voiez ce qui a penſé arriver.

Vous avez bien deviné ſans doute la raiſon que j'ai eue de ne vous point remercier dans ma derniere lettre de l'obligation que nous vous avons de la condamnation des Antithéſes*. C'a été pour ne pas diminuer la reconnoiſſance que j'ai voulu témoigner à M. de S. † Quintin que nous lui en avions, qui auroit été beaucoup moindre ſi j'avois fait entendre par ma lettre qu'il n'auroit fait cela qu'étant preſſé par d'autres.

* Les Theſes du P. de Vos Jéſuite de Louvain.

† Caſſoni.

Les intrigues de l'Internonce ſe decouſent un peu. Le Conſeil privé n'a point été content de l'empreſſement qu'il a témoigné de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite, en voulant qu'on levât l'excluſion qu'on lui avoit donnée autrefois auſſi bien qu'à MM. Huygens, Lacman, Paſmans, & Hennebel, & que ces quatre demeuraſſent toujours exclus. Par-là il l'y faiſoit entrer certainement. Car il n'y a de ſeculiers que ces cinq Docteurs. Mais le Conſeil, pour rompre les meſures qu'il avoit priſes, n'a point voulu que

l'election se fît à la S. Jerôme, dernier Septembre. Et on ne desespere pas de faire ensorte qu'on n'ait point d'egard à ces exclusions prétendues, au moins à l'égard de M. Hennebel, à qui on n'en veut à Rome que pour avoir soutenu dans une These que la jurisdiction des Evêques est de droit divin, comme le soutinrent tous les Evêques d'Espagne dans le Concile de Trente....

Le Chancelier de Brabant a fait un libelle très scandaleux & très calomnieux, où il met son nom en tête avec toutes ses qualitez: *Quo clarissimè*, dit-il, *demonstratur Gabrielanæ, Gummarieticæ, ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix omen, & heterodoxi dogmatis varios per cuniculos dolosa congeries.* Il y a deux Epitres dedicatoires; l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Cibo. On dit qu'il en a envoié un exemplaire à Rome, afin d'avoir la permission de le publier. Mais ce seroit une chose bien horrible, si on la lui donnoit. Car outre les impostures horribles, dont on dit qu'il est rempli, il ne peut être fondé que sur ce sophisme ridicule. Le livre du P. Gabrielis a été condamné une fois à Tolede & deux fois à Rome. Or il y a diverses propositions dans ce livre, qui se trouvent aussi dans celui de

M.

M. Huygens *, & dans ceux de M. Havermans †. Donc ces derniers livres doivent passer pour condamnés aussi bien que celui du P. Gabrielis. Voilà les fruits que produisent ces condamnations vagues, & dont on ne dit point la cause. On les aplique à tout ce que l'on veut, ce qui est le fondement le plus ordinaire des mechans procès que l'on fait à ceux qui soutiennent les veritez les plus saintes, & par où l'on rend suspects d'héresies ou de nouveautez dangereuses les Théologiens les plus pieux & les plus savans, dans l'esprit des Princes & de leurs Ministres, d'où il arrive que les plus capables des emplois ecclesiastiques en sont exclus. Rien ne peut être assurément plus pernicieux à l'Eglise, & cependant ceux qui pourroient aisément remedier à de si grands maux, non seulement ne le font pas; mais servent plutôt à les entretenir: *Non illis imputetur.* J'en prie Dieu; mais assurément il est bien à craindre qu'il ne leur en fasse rendre quelque jour un compte terrible.

* Qui s'appelloit Gummare.

† Qui se nommoit Macaire.

Vous devez avoir les cinq premieres lettres *. Je m'en vas donner ordre qu'on vous envoie la 6. pour vous & pour M. de Cassoni. On en envoie en même tems à M. Sluze & à d'autres que je ne sai pas. On m'a fait savoir que M. Sluze a fait

* Au P. Malebranche.

une choſe bien genereuſe, & dont je lui ſuis bien obligé. C'eſt qu'aiant apris que les livres contre le ſyſteme ne pouvant entrer à Paris, on avoit peur que le libraire ne voulût pas entreprendre d'imprimer le ſecond livre à ſes riſques, dans l'aprehenſion de n'en avoir pas le debit, il a écrit à M. Chaumont qu'il ne falloit pas ſouffrir qu'il manquât à cela qu'on ne vît un ſi bel ouvrage & ſi utile à l'Egliſe, & qu'il s'offroit de donner tout ce qu'il faudroit pour l'imprimer. On n'en a pas eu beſoin; car Frix veut bien continuer. Il s'en va commencer à imprimer le 2. livre, & ç'a été manque de caracteres neufs, qu'il attend de Hollande depuis 4. ou 5. mois, que cela a tant tardé. Il eſt vrai néanmoins qu'il n'a pas voulu imprimer les lettres, & qu'il a fallu que ç'ait été à nos dépens; mais on n'y perdra rien, parce qu'on a trouvé moien d'en faire entrer à Paris.

Un curé de Malines nommé M. de Wit, qui eſt un homme ſavant, & qui écrit fort bien en latin, aiant dit quelque choſe de contraire aux prétentions de Rome dans un feſtin de medecins, ces medecins ont été aſſez lâches pour en donner un témoignage par devant Notaire, qu'un Recolet a fait imprimer dans une Theſe, pour ſe vanger de ce que M. de

Wit

Wit avoit fait des remarques contre une autre mechante Thefe de ce Recolet. M. de Wit a fait fur cela un Ecrit intitulé : *Motivum juris*, où il explique ce qu'il avoit dit, & dans lequel il reconnoît qu'il croit que le Concile eft au deffus du Pape. L'Internonce a pris feu fur cela, & fur une autre propofition qui n'étoit pas aſſez expliquée fur ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus, & fuper hanc petram &c.* Il a preſſé M. l'Archevêque de lui faire fon procès. L'Archevêque lui a dit, qu'il falloit auparavant avoir l'avis de la Faculté de Louvain. L'Internonce s'y croiant tout puiſſant à cauſe des 4. Docteurs qu'il y a fait entrer, qu'il regarde comme ſes créatures, leur a envoié ce *motivum juris* pour le faire cenſurer. Mais ils ſe trouvent bien empêchés. Car M. de Wit s'eſt expliqué devant eux de vive voix. Il leur a declaré qu'il eſt du ſentiment de l'Egliſe Gallicane : qu'il croioit la primauté du Pape comme cette Egliſe la croioit ; mais que les Peres étant fort partagés ſur l'explication de ces paroles, *Et ſuper hanc petram &c*, il ne penſoit pas qu'on fût obligé de croire que la primauté du S. S. étoit fondée ſur ces paroles. Ils ne voient pas qu'après cela ils le puiſſent condamner : mais ils ſont partagés. Car il y en a qui ſe reduiſent

à déclarer que le sentiment de la Faculté est contraire à celui des 4. articles, & d'autres qui voudroient que l'on ne fit rien, étant persuadés que ce seroit le meilleur pour la Cour de Rome, pour ne pas donner occasion à M. de Wit d'écrire contre eux. Car on dit qu'il est bien resolu de le faire, s'ils font rien contre son *Motivum* qui paroisse en être la censure. On ne sait ce qui en arrivera. Mais ce que je vous ai dit dans une autre lettre n'est que trop vrai. Ces contestations font que des Docteurs étudient, & qu'ils aprennent des choses qu'ils n'auroient peut-être jamais sues sans cela.

L'affaire du P. Alexandre ne s'est pas passée si doucement qu'on vous l'a mandé. Le Parlement a fait une verte reprimande au Prieur des Jacobins d'avoir reçu ce Decret de son General de la main du Nonce; & a donné un arrêt par lequel il casse ce Decret, & defend de l'exécuter. Tout cela fait voir qu'ils ont grand tort à Rome de ne pas s'accommoder, le pouvant faire d'une maniere honnête & avantageuse à l'Eglise & au S. Siege.

La maniere dont on s'y prend pour convertir les Huguenots, a quelque chose d'irregulier, mais il faut bien que le doigt de Dieu y soit. Car sans cela comment des villes entieres se convertiroient-elles;

elles; ceux qui ne le voudroient pas faire n'aiant à craindre ni la mort, ni aucune peine corporelle.

Le Chancelier d'Ecosse s'est fait Catholique.

La persecution des Ecclesiastiques de Pamiers me paroît une chose bien horrible. Mais je suis encore plus étonné qu'ils ne trouvent aucune protection d'où ils en devoient tant attendre, je suis tout à vous.

Vous rirez sans doute de ce que j'ajoute ici. On a mis dans l'épitaphe de Mademoiselle Laurin, * qu'*elle s'est sanctifiée par une vie de retraite, de priere & de charité &c.* Quelques Chanoines de S. Gudule se sont scandalisés de ce mot, & ils disent que le chapitre ou l'Internonce en ont écrit à Rome, parce que c'est en faire une sainte, ce qui n'apartient qu'au Pape. Vous voiez sans doute combien cela est ridicule, vû même qu'il y a au bas de l'Epitaphe: *Priez pour elle.* On ne l'a fait donc pas *sainte* dans le sens que l'on prend maintenant ce mot; puis qu'on ne prie pas pour les saints, mais qu'on les prie. *Se sanctifier* est le devoir commun de tous les chrétiens: *Hæc est voluntas Dei*, SANCTIFICATIO *vestra.* Et en S. Jean: *Omnis qui habet hanc spem* SANCTIFICAT *se ipsum, sicut & ille*

* C'étoit une Demoiselle de condition qui demeuroit à Bruxelles, où elle est morte.

sanctus est. C'est donc dire seulement qu'elle a vecu en bonne chrétienne.

L'affaire de Grenoble ne s'est pas passée comme on vous la dit. Le bon Prélat n'a point empêché de signer *. Il a seulement consenti qu'on ne le fît qu'avec une tête qui a rapport à l'ordre qu'il a établi pour la doctrine de son seminaire, & qui porte ces termes: *Sans deroger en rien ni au droit du S. S. & de Nosseigneurs les Evêques, ni à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas.* Mais cela n'a pas empêché que deux ou trois n'aient refusé absolument de signer, & ils ont eu raison. Car il y a bien d'autres choses qui ont dû porter ceux qui ont de la lumiere & de la conscience à ne prendre aucune part à un si mechant acte. Cependant on ne sait pas si on se contentera de ces souscriptions modifiées, comme ont été aussi celles de quelques autres maisons. Car M. l'Archevêque s'est declaré expressément contre toute explication que l'on voudroit ajouter.

* Il veut parler des signatures d'un certain Acte des Peres de l'Oratoire.

LET-

LETTRE CCXCVIII.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de l'affaire du P. Hazart; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles; de l'*Amor pœnitens *; & de ce qui ſe paſſoit en France au ſujet des Huguenots.* 28. Dec. 1685.

NOus avons reçu vôtre lettre du 8. J'ai bien de petits faits à vous écrire, mais je les abregerai par ce que je n'ai pas beaucoup de tems.

1. Le Prince à qui j'avois envoié un *Factum* * en a été touché, & a cru devoir écrire au Pere Hazart une grande lettre, dont il m'a envoié la copie, pour le porter à ſe retracter; & il me promet de m'envoier auſſi la reponſe qu'il recevra de ce Pere, qu'on n'a pas lieu d'eſperer qui vaille rien, mais peut-être que le Prince vous aura mandé la même choſe & envoié la même lettre.

* Le premier des *Factums* pour les Petits Neveux de Janſenius contre le P. Hazart: il a été ſuivi de trois autres que l'on trouvé tous à la fin du 8. Tome de la Morale Pratique ſous le titre géneral de *Refutation du Roman diabolique de Bourgfontaine.*

2. Le *Factum* eſt ici parfaitement bien reçu, M. l'Internonce n'oſe s'en plaindre; mais on ne voit pas qu'il en ſoit plus diſpoſé à nous rendre juſtice, quoiqu'il diſe toujours qu'il nous donnera des juges, en même tems qu'il refuſe de nous donner ceux que nous avons demandés, qui ſont l'Archevêque de Malines, l'Abé

du Parc, & un autre Abé d'ici au tour, ce qui eſt contre l'ordre. Car il me ſemble qu'à Rome on met toujours au bas de ces ſortes de requêtes *fiat ut petitur.* Et il ſemble qu'il eſt obligé de faire ici la même choſe, en reſervant à celui contre qui on demande des juges à ſuſpecter ceux qu'on auroit pris, s'il y avoit contre eux de juſtes cauſes de ſuſpicion. Sachez un peu, s'il vous plaît, ſi ce n'eſt pas ainſi qu'on en uſe à Rome, & qu'on en devroit uſer ici. Et ſachez auſſi ſi au cas que le credit des Jeſuites ſeroit cauſe que les parens de M. Janſenius ne pourroient obtenir une ſentence raiſonnable, & qu'ils fuſſent obligés d'en apeller, ils ne pourroient pas s'adreſſer droit à Rome pour avoir de nouveaux juges, au lieu de s'adreſſer à M. l'Internonce qui a donné tant de marques par toute ſa conduite qu'il ne tendoit qu'à favoriſer le P. Hazart.

3. M. l'Internonce eſt venu à bout de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite. Il a cru par là avoir un homme habile qui pourra ſoutenir les pretentions de la Cour de Rome; les autres qu'il y a fait entrer n'aiant pas aſſez d'eſprit ni de doctrine, comme il le reconnoît lui-même, pour rien faire qui vaille ſur cette matiere. Vous en jugerez par

la censure qu'ils ont faite contre M. de Wit sur laquelle un François * a fait une piéce imprimée à l'Isle avec permission & aprobation que je vous envoie. Elle est bien reçue ici, & la censure fort mepriſée.

* Lui même; la Piéce a pour titre: *Jugement équitable sur la censure faite par une partie de la Faculté étroite de Théologie de Lovain, le 3. de 1685.*

4. M. l'Internonce aiant été si heureux jusques ici dans tout ce qu'il entreprend, cela lui donne courage de faire de nouvelles entrepriſes. Mais en voici une nouvelle si exorbitante, qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle lui réussisse. Le Doienné de la Metropolitaine étant vacant par la demission volontaire du Doien, qui est extrémement vieux, il a prétendu qu'il pourroit faire par ses intrigues qu'on n'y pût nommer perſonne sans l'agrement du Pape. Pour en venir à bout, il a proposé à M. l'Archevêque, qui doit presider à l'élection, de differer deux mois jusqu'à ce qu'il pût en écrire à Sa Sainteté afin qu'on ne fît rien en cela qui lui pût être desagréable; & comme M. l'Archevêque lui eut temoigné que cela ne se pouvoit, & que les Chanoines qui devoient élire avec lui auroient sujet de trouver mauvais un aussi long délai, M. l'Internonce ne s'est pas rendu, mais étant retourné chez lui il a fait de nouvelles instances par une lettre, dont je vous envoie la copie. Vous y remarquerez sur

tout la fin, où d'une part il veut rendre le Pape maitre de cette collation, en flatant M. l'Archevêque que s'il lui veut nommer quelqu'un qu'il desire qui soit Doien, il travaillera auprès du Pape à ce que le Doienné lui soit conferé; & il met de l'autre une condition à cela, qui est que ce nommé donne les temoignages qui seront jugés néceſſaires de sa soumission envers le S. Siege. On est comme assuré que M. l'Archevêque lui repondra, comme il doit, & il l'auroit déja fait sans ses occupations des Ordres & des Fêtes. Je ne crois pas que cette entrepriſe soit aprouvée à Rome. Car M. l'Archevêque sera obligé d'en parler au Conseil d'Etat, qui trouvera certainement fort mauvais, qu'on veuille ainsi ruiner ce qui reste encore d'elections dans le païs, & se rendre maitre par cette nouvelle Inquisition, d'exclure qui l'on voudra des Bénefices, & peut-être même des charges.

5. Le Sieur du Bois se fait connoître de plus en plus. M. van Viane & lui sont Proviseurs d'un Collége, dont un Chanoine de S. Pierre qui s'est le plus efforcé de le faire Doien, est Préſident. Ce Préſident est accusé de crimes d'incontinence, dont on a des preuves, & de plus d'avoir fort mal administré les biens du college. C'est ce qui a porté les Pro-

Proviſeurs à le vouloir depoſſeder. Le Sieur du Bois qui y doit travailler auſſi bien que M. van Viane, & un troiſieme qui eſt Proviſeur de la part des fondateurs, eſt convaincu de prevarication dans ſa charge, en s'entendant avec l'accuſé, & lui donnant des conſeils pour éluder les pourſuites que l'on fait contre lui. Cela s'eſt decouvert par un billet qu'il a écrit à cet accuſé, que l'accuſé a laiſſé tomber de ſa poche, & qu'on a entre les mains. Vous en aurez ici la copie. Voilà quels ſont les gens qui ſont les zèlés pour les pretentions de la Cour de Rome. Cette affaire éclatera. Car on eſt reſolu de le pouſſer en juſtice, & de le faire condamner comme un prevaricateur.

6. L'exemple des Donatiſtes peut autoriſer ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui eſt des pertes temporelles qu'on leur fait ſouffrir par les logemens de guerre, & le banniſſement des Miniſtres. Car les loix Imperiales n'alloient pas ſeulement à reprimer la violence des Circoncellions & à les punir: mais à éteindre entierement cette ſecte, en condamnant les particuliers, qui ne rentreroient pas dans l'Egliſe Catholique à de groſſes amandes, & en banniſſant les Evêques, les Prêtres & tout le reſte du Clergé, qui ne renonceroient pas au ſchiſ-

schisme. Voiez les deux lettres de S. Augustin, l'une à Vincent, & l'autre au Comte Boniface, qu'on a imprimées à Paris à part, de la traduction de M. du Bois avec une fort belle Préface. Je ne doute point qu'on n'en ait envoié à Rome, & qu'il n'y en ait au moins chez M. l'Ambassadeur.

7. On donne la 2. édition de *l'Amor pœnitens*. Mais il y a longtems que l'autre (c'est le livre de M. Queras) que l'on voudroit que l'on differât, est publié. Nous n'en avons jamais été les maitres. Et après tout je doute qu'on y touche. On sait trop le peu de cas que l'on fait en France de ces prohibitions; & de plus ce livre ne contient que ce qui se soutient tous les jours en Sorbonne.

On reçut hier un billet d'un Ecclesiastique très bien intentionné, qui est auprès de M. d'Arras, par lequel il mande que le Prelat lui avoit souvent promis d'aprouver le livre de M. de Castorie, quand il l'auroit lû, mais qu'il lui a enfin donné pour derniere réponse qu'il ne pouvoit pas l'aprouver, parce qu'il avoit apris *que ce livre avoit été envoié à Rome pour y être examiné, & qu'ainsi étant incertain quel en seroit le sort, il n'avoit garde d'aprouver ce qui seroit peut-être censuré; qu'il attendoit le jugement qui en seroit porté là pour*

pour regler le sien; & que si dans une semblable conjoncture il agissoit d'une autre sorte, il pourroit être qu'il exposeroit son honneur. Je vous avouë, dit sur cela l'auteur du billet, *que cette reponse après tant de delais & de remises me deplût extrémement.* Cependant cet Evêque passe pour un des meilleurs. Faites vos reflexions là dessus: il y en a bien à faire.

9. Ce seroit une chose bien scandaleuse si on donnoît atteinte au livre d'un Evêque qui travaille pour éteindre le schisme. Cela donneroit de grands avantages aux Ministres refugiés en Hollande & au S. Jurieu qui a fait un livre enragé qui a pour titre: *Reflexions sur la cruelle persécution que soufre l'Eglise reformée de France avec un examen des prétendues calomnies, dont le Clergé se plaint au Roi.* Voici un échantillon de ses emportemens: *Il est vrai que vous adorez le Pape d'une adoration qui n'est due qu'à Dieu. Comment osez-vous nier qu'on ne l'ait traité de Dieu & de Majesté divine, de vice-Dieu, de Dieu en terre dans le Concile dernier de Latran? N'est-ce pas dans ce même Concile qu'on l'a apellé le Seigneur des Seigneurs, très prudent & très-sage, que tout le monde adore? Avez-vous dit anathéme à ce Conciliabule, qui contient des blasphémes si enormes? Ces endroits sont-ils marqués dans*

vos

vos indices expurgatoires, & dans celui que tout nouvellement le très-saint, très-devot, très-pur & très-chaste Prelat Archevêque de Paris vient de publier pour exterminer de la France les livres dangereux?

LETTRE CCIC.

10. Oct. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la revocation de l'Edit de Nantes; l'affaire de M. de Wit; & sa dispute avec le P. Malebranche.*

VOus aurez su sans doute avant que de recevoir cette lettre, la grande nouvelle de la declaration du Roi, par laquelle il casse l'Edit de Nantes, & ôte tout exercice public ou particulier de toute autre Religion, que de la Catholique Romaine, ne donne que neuf mois aux Ministres pour prendre parti, ou de se convertir, ou d'être bannis pour toujours du Roiaume; mais on assure à ceux qui se convertiront une pension plus forte du tiers que celle qu'ils avoient étant Ministres, & qui passera à leurs veuves. En vertu de cette Déclaration le Temple de Charenton fut fermé dimanche dernier; & ce même jour il n'y a gueres d'Eglises dans Paris, ou il n'y eût plusieurs abjurations. Trente à S. Sulpice, six

ſix à S. Gervais, dix aux Jeſuites de la rue S. Antoine, & ainſi du reſte. Ce ſont les termes de la lettre que je reçus hier au ſoir.

Je vous ai écrit, ce me ſemble, de l'affaire d'un Curé de Malines nommé M. de Wit, que l'Internonce a entrepris pour quelques diſcours contraires aux pretentions de Rome. J'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de voir l'écrit qu'il a fait ſur la propoſition ſur laquelle on lui faiſoit plus de peine, qui eſt que ces paroles, *Tu es Petrus & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam*, ont été dites perſonnellement à S. Pierre. Les créatures de l'Internonce qui ſont dans la Faculté étroite (c'eſt-à-dire les trois docteurs qu'il y a fait entrer il y a un an ou deux à l'excluſion des plus habiles) ne ſavent plus où ils en ſont, ne ſe voiant pas en état de condamner cette propoſition ainſi expliquée, qui eſt en termes exprès de Janſenius de Gand.

Il faut que ceux qui diſent qu'il ſeroit à ſouhaitter que je m'appliquaſſe à quelque choſe de plus important que n'eſt la refutation du P. Malebranche, ne ſachent pas de quoi il s'agit. Ils ſe ſont laiſſé prevenir de cette fauſſe opinion, que dans la diſpute que j'ai avec ce Pere, il ne s'agiſſoit preſque que de matieres phi-

philoſophiques. Il eſt vrai que c'eſt par là que j'ai commencé à le refuter, & je ne m'en repens pas : car cela a fait de très-bons effets ; ces dangereux paradoxes étant principalement appuiés ſur la reputation qu'il avoit d'être un très-habile philoſophe, qui raiſonnoit fort bien ; & c'eſt ce qu'on lui a fait perdre en faiſant voir les abſurditez, où il s'eſt jetté pour ſoûtenir cette ridicule prétention qu'on ne ſauroit voir qu'en Dieu les corps que Dieu a créés. Cependant, tout extravagant que cela ſoit, je connois des perſonnes de très-bon eſprit, qui avoient donné dans ce ſentiment ; s'étant laiſſé éblouir par une nobleſſe d'élocution, qui fait recevoir favorablement ce qu'il dit, & un certain air de ſpiritualité, dont il revêt toutes ces folies.

Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit de matieres très théologiques & très importantes. Car n'eſt-il point important de ſoutenir la foi catholique de la providence de Dieu contre un homme qui la detruit ſans que bien des gens s'en apperçoivent ? C'eſt ce que j'ai fait dans le 1. livre ? N'eſt-il pas important de ruiner cette maxime Epicurienne, qu'on eſt heureux en jouiſſant des plaiſirs des ſens ? C'eſt encore ce qui eſt traité dans le 1. livre. Le 2. & le 3. ſeront de l'or-

dre

dre de la grace, où on établit les plus grandes veritez de la prédeſtination & de la grace, & on combat de fort grandes impietez contre la perſonne de J. C. Cela n'eſt-il point théologique & très-important? Vous verrez auſſi par la 5. & la 6. lettre, & encore plus par la 7. que vous recevrez la ſemaine qui vient, que l'on prend occaſion des nouveautés prophanes de ce Philoſophe Théologien, de dire des verités qu'il eſt très-important de renouveller, & que l'on ne trouveroit pas bon que l'on dît, ſi on le faiſoit de propos deliberé dans un livre qui fût fait exprès pour cela. Croiez moi, mon très cher ami, je ne ſai pas à quoi Dieu voudra que je m'applique, quand cela ſera fait, ni s'il ne ſera point tems que je me repoſe pour ne penſer plus qu'à me diſpoſer à la mort; mais je ſuis perſuadé que je n'ai gueres fait de choſes où j'aie eu plus de ſujet de croire que Dieu m'avoit appellé, & qu'il vouloit que je rendiſſe ce ſervice à l'Egliſe.

LETTRE CCC.

2. Nov. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut ceſſé d'écrire contre le P. Malebranche, pour répondre au Miniſtre Jurieu.*

JE reçus mercredi votre lettre du 13. Octobre où vous me marquez encore
† M. Caſſoni. que M. de S. Quintin ſouhaitteroit que je laiſſaſſe là le Viſionnaire, qu'il ne croit pas digne de m'occuper ſi longtems, & qu'étant fort indigné du livre de Jurieu, il penſoit qu'il ſeroit bon d'y repondre. Je reçus auſſi hier au ſoir une lettre du Prince par laquelle il me mande *qu'il ſavoit de ſcience certaine que mes amis plus intimes ſouhaitteroient que j'euſſe achevé la diſpute avec le P. Mallebranche, & que je m'appliquaſſe à tout autre, & à de plus claires & plus intelligibles matieres.*

Je vous ai déja écrit ſur ce ſujet, mais je crois le devoir faire encore aujourd'hui. Car j'ai de la peine de voir que des perſonnes que j'eſtime infiniment, ſe trompent en cette rencontre, & jugent fort mal, à ce qu'il me ſemble, de ce qui eſt vraiment important pour le bien de l'Egliſe & de la Religion.

Je croirois mon tems très mal emploié de

de repondre au livre de Jurieu qui a pour titre: *L'Esprit de M. Arnauld.* Ce n'est qu'un ramas de faits ou tout-à-fait faux ou deguisés, ou veritables. Que pourrois-je dire sur les faux sinon que ce ministre est un menteur & calomniateur &c? Trouve-t-on que ce soit là un emploi qui soit digne de moi? Que devrois-je faire sur les deguisés? Lui repeter les mêmes injures, ou separer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui seroit faux? Ne seroit-ce pas une belle occupation & bien agréable, & dont l'Eglise retireroit bien du fruit? Mais que faire des faits scandaleux que le monde ne doute pas qui ne soient véritables & qui regardent des personnes qualifiées? Faudra-t-il que sur ceux là même je crie à l'imposteur? C'est ce que je ne ferois pas pour un Roiaume. Car je n'ai su encore ce que c'étoit que de parler contre ma conscience, & je ne commencerai pas si tard à apprendre à me servir d'un langage que je n'entend point. Cependant si je n'avois rien dit de ces histoires, ceux qu'elles concernent m'en auroient su fort mauvais gré, & se seroient plains avec quelque couleur que j'aurois par là donné un grand avantage contre eux à ce violent déclamateur qui n'auroit pas manqué de prendre mon silence pour preuve de la verité

de

de ces faits. Je vous avoue donc, mon cher ami, que j'ai été fort surpris qu'on ait pû croire que la refutation de ce livre fût une occupation plus avantageuse à l'Eglise & plus digne de moi, que ce que j'écris contre le P. Mallebranche. Des Théologiens très-habiles, très-intelligens & très-pieux en jugent bien autrement. C'est un Evêque des plus savans de France qui m'a pressé de m'appliquer à ce travail, aiant cru d'une part qu'il étoit fort important de ne point laisser prendre cours à une nouvelle Philosophie ou Théologie pleine d'un grand nombre de très-grandes erreurs, & qu'de l'autre s'est persuadé qu'il se trouveroit difficilement d'autres personnes qui eussent tout ce qu'il faudroit pour combattre cet auteur par ses propres principes, découvrir toutes ses erreurs qui sont souvent assez cachées, rendre inutiles ses fausses subtilitez, & empêcher que ses élocutions nobles & son air de spiritualité n'impose au monde. Je ne doute point qu'il n'ait en cela trop bonne opinion de moi. Mais ce qui paroît certain, est que si sans avoir égard à notre ancienne amitié, je n'eusse pris la resolution de le refuter, ses livres seroient demeurés sans réponse, & que tout pleins d'erreurs qu'ils sont, ils auroient corrompu beaucoup

M. l'Evêque de Maux (Bossuet.)

coup d'esprits qui se seroient laissé emporter à beaucoup d'opinions dangereuses, dont ils n'auroient pas découvert le venin, & ce qui les auroit encore fait recevoir plus facilement, est qu'il affecte en plusieurs endroits de faire croire que son dessein est d'écrire contre les Jansenistes & contre les libertins. Mais c'est, dit-on, que l'on souhaitteroit que j'écrivisse sur des matieres plus claires & plus intelligibles Il me semble que c'est tout le contraire. Car il y a bien des personnes qui peuvent écrire, & qui écrivent en effet d'une maniere très-édifiante sur ces matieres plus claires, mais il n'y en a pas tant qui puissent éclaircir celles qui sont un peu obscures, & qu'on a d'autant plus de necessité de traitter, que cette obscurité cache des erreurs très-pernicieuses, & qui pourroient faire beaucoup de tort, si on souffroit qu'elles se répandissent. C'est néanmoins une prévention mal fondée de croire que ce que j'écris contre cet auteur, n'est presque pas intelligible, au lieu que je le crois proportionné à l'intelligence de presque tout le monde, pourvû qu'on le veuille lire avec un peu d'attention ; & il seroit facheux que le public fût persuadé du contraire. Car c'est le moien que la plupart des gens negligent de voir

des livres qu'ils s'imaginent ne pouvoir entendre. Et ainſi, Monſieur, je vous ſupplie de n'en point donner cette opinion à ceux avec qui vous avez correſpondance, & de l'ôter à ceux qui l'auroient....

LETTRE CCCI.

29 Nov. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de pluſieurs propoſitions tirées de bons livres; ſur le livre* de la Frequente Communion; *la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon; & l'admiſſion de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.*

JE vous avoue, Monſieur, que je ne reçois gueres de vos lettres qui ne m'affligent. Eſt-il poſſible qu'on ait ſi peu d'amour pour l'Egliſe qu'on ne conſidére point le mal qu'on lui fait par des condamnations vagues de propoſitions tirées des meilleurs livres, & détachées de ce qui les peut éclaircir, qui ne peuvent que fournir des armes à des brouillons pour rendre ſuſpects les plus gens de bien, & décrier les plus ſaintes maximes de la morale chretienne? Eſt-ce là ce qu'on attendoit d'un ſi beau commencement?

ment ? Veut-on laiſſer ruiner tout ce qu'on a fait de bien par la cenſure des 65. propoſitions ? On avoit fait eſperer que l'on continueroit d'en proſcrire d'autres non moins méchantes. Et aujourd'hui ceux qui pourroient donner de bons avis pour la reformation de beaucoup d'abus, ne ſe trouvent occupés qu'à empêcher que la verité ne ſoit condamnée. Mais c'eſt à quoi je ne me ſaurois appliquer. J'ai cru ne travailler que pour Dieu & pour l'Egliſe en faiſant le livre de la Frequente Communion. On en voit preſentement le fruit en France, où il eſt univerſellement approuvé, les Jeſuites mêmes prêchent aujourd'hui, ſur tout à Paris, d'une maniere aſſez conforme à la doctrine des SS. PP. qu'on y a expliquée, quoique dabord ils ſe fuſſent élevés contre avec des emportemens furieux, & qu'ils euſſent tâché de le faire condamner à Rome, où après un long examen il fut jugé ne meriter aucune cenſure. C'eſt à quoi je m'en tiens, & je ne m'engagerai pas à l'âge où je ſuis, à un travail auſſi ingrat qu'eſt celui de diſſiper toutes les chicaneries, que la malignité poura trouver pour faire donner quelque atteinte à quelques mots de ce livre ou mal entendus ou pris de travers. Dieu peut permettre que ce mal arrive.

Il permet bien d'autres choſes dans ſa colere, dont on a ſujet de gemir, mais je ne crois pas qu'il demande de moi qu'à près de 74. ans je faſſe l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à 30. avec l'aprobation des plus habiles gens de tout un Roiaume, & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de benediction. Si tout cela ne touche pas ces cenſeurs; je n'y puis que faire. Ils ſe feront plus de mal qu'à moi.

Je ne ſuis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini, qu'il ne ſera point Archevêque d'Avignon, parce que le Pape qui l'a nommé à cet Archevêché, n'a pas voulu lui commander de l'accepter, pour ſatisfaire à une régle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commandement exprès du Pape. Si le Pape aiant ſu cela, a continué de l'y nommer, je ſuis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela ſuffiſoit pour diſpenſer de cette regle. Mais après tout, puiſque d'autres étoient d'un ſentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement pour un ſi grand bien de l'Egliſe? Le nouvel Evêque * a ſujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Egliſe

* M. de Vaiſon.

gliſe eſt encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les puiſſances ſpirituelles que par les temporelles.

M. l'Internonce a tant fait par ſes intrigues que M. Steyaert * que l'on fait être l'Auteur du livre *De libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ*, remplira la huitieme place de la Faculté étroite. Il ſeroit trop long de vous expliquer comment cela s'eſt fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'eſprit, a fait depuis peu deux Theſes de Morale conformement à la cenſure des propoſitions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. mais qu'il eſt entêté pour faire valoir l'*in proprio ſenſu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Janſenius, & que c'eſt ce qu'il a declaré au commencement & à la fin de ces Theſes, où il a blâmé M. Huygens ſans le nommer, & le taxe d'imprudence pour n'avoir pas voulu diſtinguer *ſuam ſanam doctrinam* des propoſitions condamnées *in ſenſu ab autoribus intento*, par où il ſemble qu'il ſe declare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grace, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries pour faire voir que Janſenius a enſeigné autre choſe. Et en effet dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une

* C'eſt ainſi qu'on le croioit alors; mais on a ſu depuis que l'auteur de ce livre étoit M. Charlas Prêtre du Dioceſe de Pamiers, qui le compoſa ſecretement à Rome.

copie étant tombée entre les mains de M. van Viane, il le donna à M. Nicole pendant qu'il étoit en ce païs-ci, qui y répondit très-solidement par un écrit que personne n'a encore vû que M. van Viane *. On ne doute point que M. l'Internonce ne fasse bien valoir le service qu'il a rendu au S. S. en mettant dans la Faculté étroite un Docteur si zèlé pour les prétentions de Rome; & qu'il n'ait par là une indulgence pleniere de tout ce qu'il peut y avoir de déréglement dans sa conduite.

* Il a été imprimé depuis, & a pour titre: *Disquisitio &c.*

LETTRE CCCII.

13. Dec. 1685. *A M.* DU VAUCEL. *De ses livres contre le P. Malebranche; d'une Histoire du Jansenisme; d'une These des Jesuites de Louvain contre P. R. de la révocation de l'Edit de Nantes.*

JE vous suis bien obligé, Monsieur, d'avoir fait entendre à ces MM. que le travail de votre ami contre le Philosophe Théologien n'est pas si peu important qu'ils le pensoient. Ils en ont dû être persuadés par la Dissertation, qui est une matiere très Théologique & très belle, & depuis par le 1. Tome contre le systéme. La plupart des lettres sont aussi de

de cette nature, sur tout les dernieres, attendez-vous néanmoins que la 8. & la 9. seront abstraites, parce que j'ai été obligé de me justifier contre la plainte qu'il fait, que je lui ai imputé de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux pour la verité que j'aie commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'est ce livre & la *défense* qui l'a suivi, qui lui ont fait perdre sa reputation de grand Philosophe, sur laquelle étoit appuiée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matieres Théologiques, & qui ont été cause qu'il n'a plus été estimé de M. le Prince, de M. de Chevreuse, & d'autres personnes de très bon esprit, qui avoient témoigné jusques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce système si plein d'erreurs, est l'entêtement où on est toujours de ne point laisser entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puisse être. Car ce n'est point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'est à la personne. On auroit eu honte autrefois d'une si odieuse vexation: mais aujourd'hui le phantôme du Jansenisme autorise tout, & justifie tout. Dieu le pardonne à ceux qui l'entretiennent, ou qui ne detruisent pas,

le pouvant ſi aiſément, cette ſource inépuiſable d'injuſtices & de calomnies. Un livre qui en eſt rempli d'une maniere horrible, eſt prêt de paroître. C'eſt une hiſtoire du Janſeniſme. Nous ne ſavons ſi c'eſt la même qui avoit été arrêtée à Lion, & qu'on a trouvé moien de faire imprimer ailleurs, ou ſi c'en eſt une autre qui lui reſſemble. Mais ceux qui en ont vû quelque choſe diſent, que c'eſt un amas effroiable de menſonges & d'injures contre M. Arnauld; & qu'on y conclut qu'il faut exterminer les Janſeniſtes ſans les écouter, comme on a fait en France les Calviniſtes. Il y a apparence que les auteurs de cette belle piéce ne manqueront pas de l'envoier à Rome, & il n'y a gueres de lieu de s'attendre qu'on l'y condamne. Ce n'eſt plus la mode d'y condamner les méchantes choſes. Ce ſont les bonnes qui courent au moins grande fortune d'y être cenſurées. Le livre du P. Hazart plein de tant d'erreurs Pelagiennes y a-t-il encore reçu la moindre atteinte? Et y a-t-on rien fait contre les ouvrages du Philoſophe, qu'on appelle fanatique? Quelles peines au contraire n'a-t-on point eues pour empêcher la cenſure de l'*Amor pœnitens*, l'un des meilleurs livres qui aient été faits depuis trois ou quatre ſiecles? Et l'on voudroit

que

que je quitasse tout pour défendre devant de tels juges une proposition du livre de la Frequente Communion, approuvé par tant d'Evéques, contre les chicaneries de quelque esprit bouru ! Je vous supplie, Monsieur, de m'en dispenser. C'est bien plutôt fait de n'avoir aucun égard à tout ce qu'on peut faire de bien ou de mal dans un tribunal si peu équitable & si peu éclairé.

Mais il faut passer à un autre discours. Que diriez-vous d'un Religieux & d'un Prêtre, qui auroit l'âme assez noire pour representer comme une chose douteuse & problematique, si MM. de P. R. n'aiant écrit que depuis quelques années contre les héretiques, avec qui il sembloit qu'ils ne fussent pas mal, l'ont fait dans un vrai dessein de combattre leurs héresies, ou seulement comme par jeu & pour couvrir l'intelligence qu'ils auroient avec eux ? N'est-il pas vrai que vous avez de la peine à croire que cela puisse être ? Lisez donc ces paroles d'une These soutenue au College des Jesuites de Louvain le 27. de Novembre dernier, le P. Reulx President, & trois jeunes Jesuites la soutenant. C'est dans un article qui a pour titre : *Digressio* 13. & qui commence ainsi :

Paucis tantùm abhinc annis à Portu-Re-

gio lacessi cœpta est, aliàs non valde infensa, Geneva.

Ce sont les deux premieres calomnies. L'une qu'il n'y a que peu d'années qu'on a écrit à P. R. contre les sentimens de Geneve: l'autre, qu'avant cela il paroissoit qu'on n'étoit pas trop mal avec Geneve. Voici les deux autres.

Cogitari potest (c'est comme on parle de ce qui est douteux & incertain) *tam laudato conatui non defuisse sinceram intentionem, quidquid suis non destituti rationibus aliter suspicentur aliqui.*

Il ne faut point de commentaire pour faire comprendre combien cette maniere de calomnier les gens de bien est diabolique. Il n'y a point de sainteté qu'on ne puisse rendre suspecte d'hypocrisie par un tour semblable. M. Pavillon Evêque d'Alet a travaillé pendant près de 40. ans avec une vigilance infatigable au reglement de son Diocése. On peut penser, dira-t-on, qu'il l'a fait avec bonne intention & un vrai desir de servir Dieu, quoique quelques uns qui ont leurs raisons, *suis non destituti rationibus*, soupçonnent qu'il ne l'a fait que par un esprit de vanité. On pourra aussi par un artifice semblable insinuer les plus abominables erreurs. Car qui empêchera qu'on ne dise: On peut penser que quand

l'homme

l'homme meurt, il n'y a que le corps qui meure & que l'ame demeure vivante, quoique d'autres qui ont auſſi leurs raiſons, *ſuis non deſtituti rationibus*, croient que l'ame meurt auſſi bien que le corps.

Mais quelles raiſons pourroit-on avoir, ſinon de la nature de celles que font aiſément trouver la malignité & l'envie, de ſoupçonner MM. de P. R. d'avoir écrit contre les héretiques par colluſion avec eux, & non par un vrai deſſein de les convertir. L'auteur des Theſes fait voir lui-même par le ſeul exemple qu'il apporte de ces écrits de MM. de P. R. qu'il n'y a rien de plus fou que cette penſée. Il ne faut que l'écouter: *Igitur infinitis libellis accuſata meritò fuit Calvinianæ juſtitiæ inamiſſibilitas; immerito traducta Ethica, quamtumvis in ſpeciem rigida, huic juncta dogmati, mores, ſi excuteretur, non laxatura tantùm, ſed funditùs perditura.*

C'eſt donc ce qu'on a fait contre le dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice dans le livre du *Renverſement de la morale*, & quelques autres qu'on a fait enſuite, que ce Jeſuite donne pour exemple d'un combat de MM. de P. R. contre les Calviniſtes qu'il dit que quelques uns ſoupçonnent, *ſuis non deſtituti rationibus*, n'avoir été qu'une eſpece de colluſion & de

feinte, & non un combat à outrance contre l'héresie dans le dessein de la detruire, pour sauver ceux que la naissance a engagés dans le parti héretique, en leur faisant voir en quelles erreurs abominables leurs ministres les ont jettés. On peut juger si c'est de la sorte que les Calvinistes ont pris ce combat par la maniere dont le Jesuite en parle lui-même.

Sensêre tandem politis licèt stylis inflicta sibi vulnera Calviniani, nec ad tot philippicas potuerunt tacere diutiùs.

Ils n'ont donc pas crû qu'on s'entendît avec eux, puisqu'ils ont senti les plaies qu'on leur faisoit. Et ils n'ont pas pris pour un jeu des pieces que ce Jesuite apelle des *Philippiques*, dans le dessein apparemment de décrier ces livres comme étant trop aigres; mais c'est ce qui fait d'autant mieux voir que ce seroit donc la plus grande de toutes les impertinences de soupçonner l'auteur de ces livres, de s'entendre avec les Calvinistes, d'être de leurs amis & de n'avoir pas envie de leur faire grand mal, lors même qu'il écrit contr'eux.

Il témoigne ensuite approuver la maniere, dont il suppose que les Calvinistes ont répondu à M. Arnauld, quoique cette réponse soit la chose du monde la plus extravagante, soit que les Ministres

ſtres s'en ſoient ſervis ou ne s'en ſoient pas ſervis: *At enim, inquiunt, exprobari iſta nobis ab aliis poſſunt pontificiis, à Janſenianis non poſſunt. Juſtitia enim perdi neſcia conſequitur mortem Chriſti pro prædeſtinatis duntaxat obitam. In illo autem capite Claudio reipſà conſentit Arnaldus. Diſcrimen enim merè vocale eſt, quod à Chriſto pro juſtis non perſeverantibus apud Janſenianos, non apud Calvinianos, mortuo, toties accerſitur. Ita illi.*

Quoique les Miniſtres raiſonnent d'ordinaire fort mal, quand ils entreprennent de perſuader que de ſavans Catholiques ſont de même ſentiment qu'eux, on ne ſauroit croire néanmoins qu'il y en ait aucun qui ait dit des choſes auſſi extravagantes que ce Jeſuite leur fait dire ici.

Car M. Arnauld a convaincu les Calviniſtes de trois ſortes d'héreſies dans le livre du Renverſement de la Morale.

La 1. Qu'il n'y ait de juſtifiés que les ſeuls élus.

La 2. Que ceux qui ont été une fois juſtifiés ne déchéent jamais de l'état de la juſtification, quoiqu'il puiſſe arriver, & qu'il arrive ſouvent qu'ils tombent en de forts grands crimes, tels que ſont l'adultere, l'homicide, l'idolatrie, le renoncement de J. C.

La 3. Que tous ceux qui ſont juſtifiés par la foi, ſavent certainement, & même de foi divine, qu'ils le ſont, & qu'ils ſeront ſauvés.

Or ne faudroit-il pas que les Calviniſtes euſſent renoncé au bon ſens pour pouvoir dire que ces trois erreurs leur peuvent être reprochées par d'autres catholiques, mais non par les diſciples de S. Auguſtin qui ſoutiennent que J. C. eſt mort pour tous les hommes généralement, quant à la ſuffiſance du prix; qu'il eſt mort non ſeulement ſuffiſamment, mais efficacement pour tous ceux qui reçoivent des graces qui ſont le prix de ſa mort, tels que ſont les fidelles, & ceux mêmes d'entre les juſtifiés, qui ne perſeverent pas; & qu'il eſt mort d'une maniere plus particuliere pour le ſalut des élus.

Car de cela ſeul qu'ils reconnoiſſent qu'il y a des juſtifiez qui ne perſeverent pas, pour leſquels J. C. eſt mort, ils ont autant de droit que les Moliniſtes, de reprocher aux Calviniſtes comme une héreſie manifeſte ce qu'ils enſeignent, qu'il n'y a de juſtifiés, que ceux qui perſéverent, & qui par conſéquent ſont élus. Et c'eſt ſur quoi M. Arnauld leur a prouvé par preſque tout le 8. livre du Renverſement de la Morale, que c'étoit une

une hardieſſe inconcevable d'avoir oſé dire que S. Auguſtin dans ce point étoit entierement pour eux : *Auguſtinus totus noſter eſt.* Et on prétend qu'il l'a fait d'une maniere ſi convaincante qu'on defie tous les Miniſtres d'attaquer cet endroit du Renverſement de la Morale.

La conviction de la 2. erreur, qui eſt qu'un juſtifié ne déchet pas de l'état de la juſtification, lors même qu'il commet de très-grands crimes, eſt entierement independante de la queſtion, ſi J. C. n'eſt mort que pour les Predeſtinés, ou s'il eſt mort auſſi pour d'autres. Car il eſt bien certain dans l'opinion de tous les Catholiques, que J. C. eſt mort pour le ſalut de tous les Predeſtinez. Or s'enſuit-il de là que dès qu'un Predeſtiné eſt juſtifié, il ne faut pas que les plus grands crimes le puiſſent faire déchoir de l'état de la juſtification. C'eſt ce que prétendent les Calviniſtes, quoique, quand on les pouſſe ſur cela, ils en ont tant de honte, qu'ils mettent toute leur adreſſe à faire croire que ce n'eſt pas ce qu'ils veulent dire. C'eſt donc une impertinence, de leur faire dire comme une choſe dont on ne pourroit douter : *Juſtitia enim perdi neſcia conſequitur mortem Chriſti pro Prædeſtinatis dumtaxat obitam.* On attend que les Miniſtres, ou ce Jeſuite-

ſuite pour eux, nous prouvent cette conſequence, quand on leur auroit laiſſé paſſer l'antecedent : *J. C. eſt mort pour les ſeuls Predeſtinez. Donc la juſtification eſt inamiſſible, c'eſt-à-dire, que quand un homme eſt une fois juſtifié, il pourroit arriver qu'il commit des adulteres, des homicides, & d'autres ſemblables crimes, ſans qu'il dechût pour cela de la grace de la juſtification.* Peut-on trahir plus honteuſement la cauſe de l'Egliſe dans un point qui détruit, par l'aveu de ce Jeſuite, toute la morale chrétienne, que d'avouer aux Calviniſtes que cette conſequence eſt bonne ?

La conviction de la 3. erreur, qui eſt que tous les juſtifiés ſont certains, & même d'une certitude de foi divine, qu'ils ſont juſtifiés, & qu'ils ſont ſauvés, eſt encore plus independante de la mort de J. C. pour ceux-ci ou pour ceux là. Et c'eſt un point ſur lequel M. Arnauld a fait deux choſes. L'une a été, de montrer que cette erreur eſt manifeſtement contraire à S. Auguſtin, qui enſeigne expreſſement que Dieu n'a pas voulu qu'on eut en cette vie la certitude de ſa Predeſtination, parce qu'il a jugé qu'il étoit bon aux élus même de marcher toujours dans la crainte. L'autre eſt, qu'il a demontré que par la certitude qu'ils donnent à chaque fidelle de ſa predeſtination,

tion, ils aneantiſſent l'utilité de la crainte de la damnation, ce qu'on ne peut faire ſans contredire J. C. qui a voulu que ſes Apôtres opoſaſſent cette crainte à la crainte de la mort & des tourmens. C'eſt ce que l'on peut voir dans le 9. l. du Renverſement de la Morale, chap. 1. 8. & 9.

Je penſe qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de rejouiſſance publique pour la revocation de l'Edit de Nantes & la converſion de tant d'héretiques. Car comme on y a emploié des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injuſtes, il eſt mieux de n'en pas triompher.

Les deux paroles du Pape à ce Cardinal, qui le vouloit aigrir contre la France, *Compelle intrare*, & *Tutto bene*, me paroiſſent très-judicieuſes. S. Auguſtin ſe ſert de la premiere pour juſtifier ce qu'on avoit fait pour le retour des Donatiſtes, qui a tout à fait raport à ce qui s'eſt fait en France. Et il a raiſon pour la ſeconde. Car c'eſt avoir épargné au Pape une choſe qui n'auroit ſervi qu'à le rendre plus odieux aux Proteſtans, que de l'avoir conſulté pour ſavoir ſi on devoit ſe ſervir de ces voies-là. Il vaut bien mieux que le Roi ait tout pris ſur lui. Et nous voions auſſi que ce ne fut

qu'à

qu'à l'Empereur Honorius que les Evêques d'Afrique s'adreſſerent pour avoir des loix contre les Donatiſtes, qui furent enſuite executées par les Gouverneurs des Provinces à la ſollicitation des Evêques, ſans qu'on en eut rien dit au Pape.

Je ſuis bien obligé à M. l'Evêque de Vaiſon de ce qu'il vous a dit ſur mon ſujet. J'ai de la joie qu'on l'ait mis ſur le chandelier. Car il eſt capable de bien ſervir l'Egliſe. *Erit lucerna ardens & lucens.* Vous me ferez plaiſir de lui donner un livre de l'Ecriture ſainte contre Mallet. Il a beſoin d'être bien inſtruit ſur cela. Car il eſt bien à craindre qu'on ne ſoit bien prevenu en ce païs là contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, & ſur tout qu'on n'en faſſe ſcrupule aux femmes, ce qui eſt un très-grand mal pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament. Ce que vous dites de ces penſions fait gemir. M. van Eſpen a maintenant un livre ſous la preſſe, où il en parlera: ce qui ne ſera pas aparemment au goût des Romains.

LET-

LETTRE CCCIII.

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazard.* 13. Dec. 1685.

MONSEIGNEUR

J'Ai reçu le dernier paquet de V. A. S. où étoit la copie de sa lettre au P. Hazart. Elle a grande raison de lui representer, combien c'est un grand scandale de voir ces sortes de contestations parmi des Catholiques. Mais Elle avouera sans doute que ce qu'il y a de mal dans ce scandale, ne doit être rejetté que sur ceux qui avancent dans des livres imprimés de si horribles calomnies, & non pas sur ceux qui s'en défendent. Car y a-t-il personne qui voulut prétendre que l'aprehension de scandaliser les héretiques devoit fermer la bouche aux parens de M. Jansenius, & qu'ils devoient plutôt souffrir que leur bisaieul passât pour héretique, aiant été fort bon Catholique, & leur grand oncle, qui est mort en reputation d'une eminente piété, pour un hypocrite qui contrefaisoit l'homme de bien, ne croiant rien de tous les mystéres de la Religion chrétienne, que de demander aux ju-

juges ecclesiastiques qu'ils portassent le P. Hazart à rendre l'honneur à ceux qu'il a deshonorés par une diffamation si scandaleuse. On voit bien que V. A. est bien éloignée de cette pensée par la lettre qu'Elle a écrite au P. Hazart, où Elle lui represente avec tant de force l'obligation qu'il a de reparer publiquement le mal qu'il a fait.

Cependant, Monseigneur, je suis fort trompé s'il vous répond autre chose que ce qu'il a déja dit: Qu'il ne doit pas repondre de la verité ou de la fausseté de ces faits, parce que d'autres les avoient avancés avant lui. Ce que V. A. voit assez être la plus mechante raison du monde, ainsi qu'on l'a montré dans le Factum même qui a été envoié il y a déja longtems à notre ami de Rome. Je suis &c.

LET-

LETTRE CCCIV.

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la Theſe des Jeſuites de Louvain contre P. R; & les fauſſetez que publioient les Huguenots au ſujet des voies que l'on emploioit pour les convertir.* 17. Dec. 1685.

MONSEIGNEUR

IL ſeroit à craindre, que V. A. S. n'eût bien des affaires, ſi elle vouloit faire à tous les Jeſuites qui calomnient publiquement leurs adverſaires d'une maniere très atroce, la même charité qu'elle a faite au P. Hazart. Car cela leur eſt fort ordinaire, & ils en viennent de donner un grand exemple à Louvain par une theſe qu'ils y ont ſoutenue le 27. du mois paſſé. Ils y veulent faire croire que les bruits calomnieux qu'ils ont fait courir eux mêmes par des libelles très ſcandaleux, *que P. R. & Geneve étoient d'intelligence même contre le Sacrement de l'Euchariſtie*, n'étoient point mal fondés, & que cela eſt encore demeuré douteux, depuis même qu'on a fait à P. R. contre les Calviniſtes le livres de la Perpetuité de la foi,

&

& le Renverſement de la Morale. C'eſt ce qu'ils font entendre par ces trois lignes de la *digreſſion* 13. de cette theſe.

Paucis tantùm abhinc annis à Portu Regio laceſſi cœpta eſt, aliàs NON VALDE INFENSA, GENEVA. *Et cogitari poteſt, tam laudato conatui non défuiſſe ſinceram intentionem, quidquid* SUIS NON DESTITUTI RATIONIBUS *aliter ſuſpicentur aliqui.*

Il eſt aiſé de remarquer les fauſſetez, & la malignité de ce peu de lignes.

Paucis abhinc annis: cela eſt très faux. Car plus de 20. ans avant le tems qu'ils ont voulu marquer, un des Ecrivains * de P. R. avoit fait un livre contre l'Abadie, lorſqu'il apoſtaſia, où preſque toutes les opinions des Calviniſtes ſont combatues avec beaucoup de force. Et on a eu même ſi peu de deſſein d'épargner ces héretiques en quelque tems que ce ſoit, que M. Claude ſe plaint qu'on a cherché toutes ſortes d'occaſions de les harceler, juſques à parler contre eux dans des livres de logique.

* Lui même: l'écrit a pour titre: *Lettre d'un Docteur en Théologie contre Labadie.*

Aliàs non valde infenſa Geneva. C'eſt de quoi ils ne ſauroient donner de preuves, que leurs propres impoſtures, leurs Almanachs ſeditieux, & leurs libelles ſcandaleux, & toute la conduite de MM. de P. R. a toujours démenti cette noire ca-

calomnie, qu'ils fussent d'intelligence avec Geneve.

Cogitari potest &c. Ils ne disent pas qu'eux Jesuites le pensent, mais seulement, que *l'on peut penser*, que c'étoit tout de bon, qu'on écrivoit à P. R. contre les Calvinistes, & dans le dessein de détromper des erreurs de cette secte ceux qui seroient capables d'entendre raison.

Quidquid alii non destituti rationibus. Ils prétendent donc qu'il y en a qui ne manquent pas de bonnes raisons pour soupçonner le contraire de ce qu'ils avoient dit seulement qu'on *pouvoit croire.* De sorte que de deux pensées qu'ils prétendent qu'on pourroit avoir de MM. de P. R. écrivants contre les héretiques: l'une, qu'ils les ont combatus de bonne foi, & dans un vrai dessein de détruire, s'ils pouvoient, leur méchante doctrine: l'autre, qu'ils n'ont pas eu dessein de leur faire grand mal, parce qu'ils les regardoient comme leurs amis; ils se contentent de dire de la premiere, *cogitari potest.* Mais ils avertissent leurs lecteurs, que ceux qui sont de la derniere opinion ont leurs raisons, qui les y font être, & qui leur font croire que leur soupçon n'est pas mal fondé. Je laisse à juger à V. A. S. si on peut rien dire de plus malin, & en même tems de plus outrageux contre des écri-

écrivains Catholiques, qui ne passent pas dans le monde pour de méchans hommes qui n'auroient pas de conscience. Car assurément il faudroit n'en point avoir, pour combattre aussi fortement qu'on a fait à P. R. une Religion que dans le fond du cœur on ne desaprouveroit pas. Et comme M. Nicole est un des écrivains de P. R. des plus connus & des estimés, il faut que les Jésuites de Louvain fassent tomber ce soupçon sur ses livres, *des Préjugez*, & *des P. R. convaincus de Schisme*. Avouez, Monseigneur, qu'il est difficile de s'imaginer une calomnie plus impudente.

V. A. ne sera pas moins surprise de savoir que ces faiseurs de theses, prennent la dispute qu'on a eue avec les Calvinistes sur *l'inamissibilité de la justice*, comme étant propre à justifier le soupçon dont ils venoient de parler, & que par des extravagances inouies ils veulent faire croire qu'on n'a pas eu l'avantage sur ce point contre les Calvinistes, que d'autres Catholiques y auroient pû avoir, parce que *M. Arnauld*, à ce qu'ils pretendent, est d'acord avec ces héretiques sur de certaines choses qui regardent cette matiere, ce qui a empêché, si on les en croit, qu'il ne les ait poussés autant qu'il eut fait sans cela. C'est une folie ridicule, comme je l'ai

fait

fait voir en écrivant à Rome à notre ami ; mais comme cela eſt theologique, je n'en dis rien à V. A. Si néanmoins elle le deſire, je lui envoierai un extrait de la lettre à notre ami. Mais je ne l'aurois pû faire aujourd'hui quand je l'aurois voulu, faute de tems & de copiſte. Pour les Huguenots, je n'ai rien à dire à V. A. ſur l'Hiſtoire de Sedan, ſinon, *audiatur pars altera*, c'eſt à dire, qu'il faudroit ſavoir des Catholiques, ſi ce que ce Miniſtre en dit à l'honnête homme qui lui a écrit, eſt véritable. Mais on a une preuve très conſiderable de la fauſſeté de ces relations des Huguenots, dans la derniere gazette de Hollande. Le Gazetier avoit repreſenté dans la précedente du 6. Dec. avec beaucoup de force, l'étrange inhumanité qu'on avoit exercé à Bordeaux envers un Miniſtre, frere de l'Auteur de la Republique des lettres, qui y étoit mort priſonnier. *Ses ſouffrances*, avoit dit ce Gazetier, *ont été grandes & facheuſes, aiant eſſuié une longue maladie ſans aucun ecours, n'aiant pas même une goute d'eau our éteindre l'ardeur de la fievre, ſans parler de toutes les autres duretés de ſes gardes itoiables qui ne le quittoient pas de vue, qui avoient entrepris de lui faire abandonner ſa religion.* Mais dans la derniere gazette qui eſt du 13. (que j'ai égarée je ne

ſai comment ; de ſorte que je ne vous en puis donner que la ſubſtance, mais que j'ai très bien retenu) il dit : qu'il a ordre de l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres, d'avertir le public, que ce qu'on avoit dit de ſon frere étoit outré : que dès que l'on avoit ſu qu'il étoit malade, on lui avoit envoié un medecin qui étoit même de la Religion, & une garde, & qu'on lui avoit donné toutes les autres aſſiſtances dont peut avoir beſoin un malade. Après quoi le Gazetier ajoute ; qu'il doit de ſon côté aſſurer le public, qu'il n'avoit mis que ce que portoient les relations qu'il avoit receues, & qu'il en uſe toujours ainſi. Peut-on deſirer une preuve plus autentique du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que diſent les Huguenots, des cruautés horribles qu'ils ſe plaignent que l'on exerce contre eux? Il eſt bien certain que les ordres du Roi ne vont qu'à les faire ſouffrir quelques pertes temporelles pour les faire rentrer en eux mêmes, qui eſt la même conduite qu'on avoit tenue envers les Donatiſtes avec tant de ſuccès. Sur quoi on a fait imprimer à Paris dans un petit livre, deux grandes lettres de S. Auguſtin, avec une fort belle Préface, ce que je ne doute point que le P. Jobert n'ait fait envoier à V. A.

Mais

Mais j'ai cru que V. A. seroit bien aise de voir l'extrait d'une lettre que je lui envoie. Elle est d'un Ministre converti de très bonne foi il y a plus de trois ans, lorsqu'on n'avoit usé d'aucune voie violente pour ces conversions, qui a beaucoup de piété, & qui a fait 2. ou 3. livrets de controverse qui sont très beaux. Il est presentement à Paris pour tacher de convertir son Pere qui étoit un des anciens de Charenton, & qui est fort obstiné dans sa religion, de sorte qu'il se pourra bien faire qu'il aura la douleur de n'en pouvoir venir à bout, après avoir contribué à la conversion d'un grand nombre d'autres. Je suis, &c.

LETTRE CCCV.

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves afin de l'engager à prendre M. Stenon pour son suffragant.* 21. Dec. 1685.

MONSEIGNEUR

JNe rencontre imprevue, & une vue de charité m'oblige encore d'écrire un mot à V. A. S. Un de mes amis rencontré en cette ville un fort honnête

homme, nommé M. Des Près Liégeois, qui eſt maintenant Conſeiller domeſtique de ſon Alteſſe Electorale de Treves, & qui eſt ici preſentement pour quelques affaires de ce Prince. Mon ami l'avoit connu autrefois à Louvain, où ils étudioient en même tems, & ils avoient renouvellé leur connoiſſance en Italie où ils s'étoient rencontrés par hazard. En l'entretenant, ſur ce que mon ami lui demandoit des nouvelles de l'état du Dioceſe de Treves quant au ſpirituel, parce que cet Electeur paſſe pour être fort devot, & lui aiant dit qu'il croioit que ce lui ſeroit un grand avantage, s'il pouvoit avoir pour ſuffragant & pour grand Vicaire, M. Stenon qui l'a été de Munſter, M. Des Près lui a repondu, que cette propoſition qu'il lui faiſoit, venoit tout à fait à tems, parce que l'Electeur n'avoit point de Suffragant, & qu'il étoit en peine d'en trouver un qui fut auſſi en même tems ſon grand Vicaire, & ſon Official; qu'il avoit oui parler de M. Stenon (j'entens M. Des Près) qu'il avoit la reputation d'être fort pieux & fort homme de bien, & qu'il croioit qu'en effet il ſeroit fort propre à ces emplois, & qu'il s'en aquitteroit avec l'édification de tout le monde; qu'il ne pouvoit y avoir qu'une difficulté, qui eſt que M. Stenon n'avoit pas

aprou-

aprouvé l'élection de M. l'Electeur de de Cologne à l'Evêché de Munſter, & qu'ainſi M. l'Electeur de Cologne pouvoit en avoir quelque reſſentiment contre lui; mais qu'il ne croioit pas que cela dût empêcher M. l'Electeur de Treves de s'en ſervir, à quoi il a ajoûté, qu'il n'y avoit perſonne qui fût plus capable de l'y faire réſoudre, que M. le Prince Erneſt, pour qui cet Electeur avoit beaucoup d'eſtime, comme le Prince en avoit auſſi beaucoup pour l'Electeur, & qu'ils avoient entre eux un commerce de lettres très frequent. Tout cela ſe diſoit ſans raport à moi; car il ne me connoit pas, & ne ſait pas ſi je ſuis en cette ville. Voila, Monſeigneur, ce qui m'a donné occaſion d'écrire à V. A. pour le ſeul interêt de l'Egliſe, qui ne doit jamais être indifferent à ceux qui ont quelque amour pour Dieu. Je ne connois M. Stenon que de reputation, & ſur le recit de M. l'Evêque de Caſtorie, qui en fait grand état. C'eſt un des plus beaux endroits de ſa vie, d'avoir improuvé hautement une élection auſſi peu canonique & auſſi ſuſpecte d'avoir été achétée, que l'élection d'un Prince qui a trois Evêchés dont il n'en ſait gouverner aucun, & qui en a ajouté un quatrieme. Et ainſi tant s'en faut que cela le dût faire rejetter, que c'eſt ce qui

le doit faire rechercher. C'eſt pourquoi, Monſeigneur, l'affection que Dieu a donnée à V. A. pour ce bon Electeur, fait qu'elle me paroît avoir une très grande obligation devant Dieu de l'aider autant qu'elle pourra dans un choſe ſi importante, & qui peut ſi fort contribuer ou à diminuer, ou à augmenter le compte terrible que ſa Principauté n'empêchera pas qu'il n'ait à rendre à Dieu de tant d'ames au ſalut deſquelles ſa qualité d'Evêque l'oblige de veiller. Ce qui me fait dire, Monſeigneur, que V. A. a une grande obligation devant Dieu de travailler à cela, eſt ce qu'enſeignent les Peres *, qu'il y a un grand nombre de differens talens pour leſquels Dieu nous punira ſi nous manquons de les faire profiter, & que c'en eſt un, ſelon ces ſaints, que d'avoir de l'accès & de la familiarité avec une perſonne que l'on peut porter à faire du bien. C'eſt ce qu'ils apellent, *talentum familiaritatis*: dont ils donnent pour exemple, l'accès qu'on a auprès d'une perſonne fort riche, ſi on néglige de le porter à faire des aumônes proportionées à ſon bien. Si V. A. eſt perſuadée par ces raiſons qu'elle doit s'emploier à porter S. A. E. de jetter les jeux ſur M. Stenon, elle doit le faire le plutôt qu'il ſe pourra, de peur qu'elle ne ſe trouve en-

* S. Gregoire.

engagée à un autre qui ne seroit pas si capable de se bien aquitter d'un emploi si difficile.

LETTRE CCCVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazart.* 4. Janv. 1686.

JE ne vous écris aujourd'hui principalement que pour le P. Hazart. Le Prince m'a envoié la copie de sa Reponse. Je vous l'envoie. Vous jugerez si elle pouvoit être plus emportée, plus fiere & plus hors de propos. J'en ai écrit une grande lettre au Prince. Mais elle est si longue qu'on n'a pû la copier pour vous l'envoier. J'y montre que S. Paul (1. Cor. 5.) met les *médisans*, quand ils sont connus, au nombre des pécheurs, avec qui nous ne devons point avoir commerce quand ils sont chrétiens; que le P. Hazart est un médisant public & obstiné dans son péché; qu'ainsi il n'y a point de salut pour lui, s'il ne se retracte de ses calomnies; que c'est la seule voie honnête par laquelle il puisse sortir d'une si méchante affaire; qu'il fera grand tort à la Societé s'il refuse de le faire; parce qu'il confirmera le monde dans l'opinion où on est déjà, que quelques impostures que

les Jesuites aient avancées, ils ne s'en dédisent jamais; au lieu que si ce Pere se retracte humblement & chrétiennement, ce sera un exemple qui leur sera avantageux pour empêcher qu'on ne leur fasse ce reproche.

On a dressé dans cette vue un modele de retractation, dont on vous envoie copie, aussi bien qu'au Prince, & qu'on presentera à M. l'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne seroit pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtreté du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Societé, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer à son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'emploier son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui presente, en faisant la retrac-

tractation selon le modele qu'on en a dressé, & qu'on feroit voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroiable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car aiant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme d'Angleterre *, pour m'être trompé dans une conjecture, si-tôt que je l'ai su, je lui en ai envoié une retractation qui l'a tellement satisfait, qu'au lieu qu'il paroissoit auparavant fort picqué contre moi, il me témoigne presentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à present regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a su très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclaircissement. Voilà

* M. Richard Sothwel Voiez la lettre 275.

ce qu'il faudroit bien repreſenter au General des Jeſuites: car peut-être que cela le touchera davantage que des raiſons de conſcience.

LETTRE

Du R. P. HAZARD, *au* PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS; *dont il eſt parlé dans la lettre précedente.*

SERENISSIME PRINCEPS.

On a rapporté une partie de cette lettre dans le Factum. Voiez Tom. 8. de la Mor. Prat. pag. 346.

NOta mihi jam pridem eſt ſerenitas veſtra, tum ex famâ, tum ex doctiſſimo ſuo ſcripto contra hoſtes Societatis noſtræ quod totum pervolvi, tum potiſſimùm ex illo actu heroïco, quo ſerenitas tua ſe, Dei gratiâ opitulante, ad veram Chriſti Jeſu Religionem convertit, ex quibus luce meridianâ clarius, non tantùm ſingularem ſerenitatis tuæ in ſocietatem noſtram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem, ſed etiam fortitudinem animi quamdam humanâ majorem perſpexi. Quare certò mihi perſuadeo tantæ pietatis atque animi Principem, flecti non poſſe dicteriis hominum malevolorum, quos tot jam annis vidit Bel-

Belgium nostrum in hoc unum intendere ut omnia sus deque evertat, ac doctissimos quosque viros vel hæreseos, vel calumniarum accusent, ut tegant turpitudinem suam. Hinc & Cyranos suos & Jansenios & Arnaldos, aliosque suæ sectæ vel coryphæos vel patronos proclamant, ut portenta doctrinæ ac pietatis, ad quorum splendorem ac lucem cæteri omnes caligent ut noctuæ, usque ad ipsum summum Pontificem, cujus definitionibus audent præferre quidquid ipsi de nocte somniavêre ; testantur libelli quos recentissimè hîc edidêre, ut autoritatem capitis Ecclesiæ ac Vicarii Christi in terris penitùs convellant ac labefactent. Ingemiscunt quidem pii omnes, exardescunt in iram sanctam Zelotæ Religionis Catholicæ, scandalisantur infirmi; sed quid dicimus de hoc quod olim Dominus noster ad suos Discipulos *Math. cap.* 18. „ Væ mundo à scandalis; necesse enim „ est ut veniant scandala; verumtamen „ væ homini illi per quem scandalum ve„ nit. Et ut ostenderet non esse virorum fortium scandalisari, sed pusillorum, præmiserat: Qui scandalisaverit unum „ de pusillis istis qui in me credunt, ex„ pedit ei ut suspendatur mola asinaria in „ collo ejus, & demergatur in profun„ dum maris. Denique *Lucæ cap.* 7.

ait : „ Beatus est quicumque non fuerit „ scandalisatus in me. Itaque, sereniſſime Princeps, rogo atque suppliciter obsecro serenitatem tuam, ut dignetur suspendere suum judicium, donec audiverit partem aliam. Spero fore ut suo tempore serenitatis tuæ desiderio satisfaciam. Sed cùm instent festa natalitia, quibus uti & omnibus diebus dominicis dicendum mihi est ad populum ; ita obruor isto labore, ut mihi modò non vacet ad illas calumnias respondere. Verùm sat citò, si sat bene. Interea temporis, velim sciat serenitas tua rem illam jam à multis mensibus apud Illustriſſimum Internuncium Bruxellis ventilatam, ac scripto abundè à me refutatam fuisse, ex quo ubi in paulò meliorem ordinem digestum ac typis impressum fuerit, manifestum fiet quàm futilia sint, quàm inania subterfugia, etiam falsa, quæ calumniatores mei illi opponunt. Cæterùm non existimet serenitas vestra quòd quidquam ex passione scriptum. Contrarium possunt testari Autuerpienses omnes ad quos per triginta jam annos dixi de cathedrâ. Imò tota Hollandia quantumvis heterodoxa, non semel mirata est quòd tanto phlegmate plurimos libellos, imò & volumina contra illius Prædicantes conscripserim. Nec pluribus opus est, hoc enim toti Belgio notum est.

Ad

Ad extremum quod serenitas tua scribit, inter novos istos homines, quos Jansenistas vocamus, & inter verè Romano-Catholicos non esse aliam controversiam nisi de Gratiâ, bonâ serenitatis vestræ veniâ, hæc quidem initia dolorum fuêre, sed eò tandem prolapsi sunt, ut homines avertant à sacrâ communione, peccatores pœnitentes intolerabilibus quas imponunt pœnitentiis in desperationem agant, nunquam deinde ad Confessionem plusquàm tyrannicam redituros; ut absolutionem negent etiam moribundis; & innumera talia absurda & auditu horrenda. Hìc finem impono, ne volumen conficiam, ac bonæ serenitatis tuæ gratiæ humillimè me commendo, æternùmque manebo, &c.

MODELE

Voiez le 2. *Factum* Tom. 8. de la Morale Pral. p. 340.

De RETRACTATION *proposée à signer au* P. HAZART *Jesuite, & à aprouver au S.* ANTOINE HOEFSLACGH *censeur des livres, moiennant quoi les heritiers de feu* JEAN OTTO ACQUOY *& Petits-neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipre, se desisteront de l'action qu'ils veulent intenter contre eux, en reparation d'injure faite à leur grand Pere & à leur grand oncle.*

IL est humain de se tromper, mais il est chrétien de reconnoître sa faute. C'est ce qui me porte à faire la presente declaration sur quelques endroits d'un de mes ouvrages, où on m'a fait voir que j'ai avancé des faits que j'ai crû trop legerement être veritables, qui blessent d'une maniere atroce la réputation du prochain, & c'est à quoi la loi de Dieu m'oblige de remedier.

Les petits fils de feu Jean Otto Acquoi, & petits neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, se sont plaints 1. de ce que dans la 3. Partie d'un de mes livres intitulé: *Triomphe des Papes de Rome*, j'ai assuré & publié que pe-

pere de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres étoit gueux de religion, c'est-à-dire, héretique; quoique tant lui que tout le reste de sa famille aient toujours été de très-zèlez Catholiques.

2. De ce que j'ai dit ensuite que Jansenius étant devenu grand, il avoit contrefait le Catholique: ce qui ne peut être vrai, puisqu'il n'a jamais eu d'autre religion que la Catholique.

3. De ce que j'avois dit encore, qu'aiant été en Espagne deputé de l'Université de Louvain, il avoit commencé à y semer sa nouvelle doctrine, mais qu'il ne l'avoit pû faire si secrettement, que l'Inquisition n'en fût avertie: ce qu'aiant découvert il partit en grand hâte; en sorte que les Officiers de l'Inquisition vinrent à son logis peu de tems après son départ.

4. Et enfin de ce que j'avois ajouté ce fait plus atroce encore que les autres; que revenant d'Espagne il prit son chemin par la France, où il se trouva avec l'Abé de S. Cyran & quelques autres, dans un lieu apellé Bourgfontaine, & que là il fut resolu qu'on travailleroit à abolir tous les mysteres de la Religion chrétienne, comme n'étant que fourberie, mais qu'on le feroit adroitement & sans se trop decouvrir.

J'avoue que j'ai avancé ces faits les aiant cru

cru veritables, parce que je les avois trouvés dans d'autres auteurs qui m'avoient paru dignes de foi; mais comme je ne puis douter que les deux premiers ne soient évidemment faux, après tant de témoignages qui font foi que Jean Otto Acquoy pere de M. Janſenius & toute ſa famille ont toujours été Catholiques, & que même c'étoit chez lui que ſe tenoient les aſſemblées des Catholiques dans les tems les plus fâcheux; je reconnois que le 3. qui n'eſt apuié que ſur le livret du Pere Moiſe du Bourg, d'où j'avois pris les deux premiers, ne merite pas plus de creance. Et pour le 4. qui eſt le plus important, aiant fait attention,

1. Qu'il eſt fondé uniquement ſur le recit pretendu d'un homme, que l'on dit s'être trouvé à cette aſſemblée, lequel on n'a jamais pû nommer.

2. Que la choſe de ſoi eſt ſi horrible, qu'il faudroit des preuves certaines & convaincantes pour ſe la perſuader.

3. Que le Sieur Antoine Arnauld que le Sieur Filleau a marqué par A. A. comme aiant été dans cette Aſſemblée, & y aiant pris pour ſon partage de ruiner le Sacremens de la penitence & de l'Euchariſtie par la difficulté qu'il mettroit à en aprocher (ce qui marque viſiblement le livre de la Frequente Communion) n'a voi

voit que neuf ans en 1621. qui est l'année où le Sieur Filleau dit que s'est tenue cette assemblée.

4. Que M. Jansenius n'a pû en revenant d'Espagne se trouver à cette conference, puisqu'il n'est allé en Espagne la premiere fois qu'en 1624.

Tout cela m'oblige d'avouer que j'ai eu tort d'avoir avancé ce fait dans mon livre, & je declare pour reparer le scandale que j'ai pû faire en cela; que je tiens cette assemblée de Bourgfontaine pour une fable malicieusement inventée, & que je ne crois point que ni M. l'Abé de saint Cyran, ni M. Jansenius Evêque d'Ipres, ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne aient jamais eu les desseins diaboliques que leur attribuent ceux qui l'ont publiée.

LETTRE CCCVII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.* 10. Janv. 1686.

IL n'y a rien de plus embarassant que de dire son avis sur des affaires semblables à celle pour laquelle vous me consultez, où l'on voit d'une part un bien pour l'Eglise, qui paroit fort important, & où il se trouve de l'autre qu'on ne peut procurer

rer ce bien à l'Egliſe qu'en manquant d'obſerver des regles qu'on ne peut pas dire n'être plus en vigueur & avoir été comme abolies par le non uſage, dont l'infraction pourra cauſer beaucoup de maux à l'avenir, & dès à preſent un grand ſcandale. C'eſt, ce me ſemble, ce qu'il y a à conſiderer dans le conſeil que l'on demande ſur la nomination du P. Mellini * à l'Archevêché d'Avignon.

* De l'Oratoire de S. Philippe de Nery.

M. l'Evêque de Vaiſon a grande raiſon de deſirer qu'il l'accepte, & il n'a en cela que des vues très-louables & très-chrétiennes. Car il eſt fort à ſouhaitter qu'un Evêque ſi bien intentionné & ſi diſpoſé à faire tout le bien qu'il pourra dans ſon Dioceſe, ait un Metropolitain, qui ſoit dans le même eſprit, qui le ſoutienne dans les traverſes qu'on lui pourra faire, & qui concoure avec lui pour l'établiſſement d'une bonne diſcipline, dans un païs où aparamment juſqu'à cette heure il n'y en a guere eu. Et c'eſt ce qui lui fait croire que le Pape aiant nommé ce bon Eccleſiaſtique à cet Archevêché, & aiant temoigné diverſes fois (je le ſupoſe ainſi) qu'il ſouhaittoit qu'il l'acceptât, quoiqu'il ſçut bien qu'il eſt expreſſément ordonné par les Conſtitutions de cette Maiſon, que tous ceux qui en ſont, ne puiſſent avoir de dignitez eccleſiaſtiques

ſi

si le Pape ne le leur commande, on pourroit prendre cette volonté du Pape si marquée pour un commandement. Et j'avoue que ç'a été là ma premiere pensée.

Mais j'y trouve maintenant bien de la difficulté, depuis que j'ai consideré les raisons de M. le Prieur * qui est d'un sentiment contraire; & deux Ecclesiastiques fort sages, à qui j'en ai parlé, s'y trouvent aussi embaraſſés que moi. Car il paroît par ce que vous en écrivez. *M. Dorat.

1. Que l'article des Constitutions qui sont de S. Philippe est fort exprès, *Nisi jubeat Papa.*

2. Que ces Constitutions ont été approuvées par le S. Siege.

3. Qu'on a remarqué que ceux qui ne sont entrez dans les dignitez que par un commandement exprès, y ont bien réussi, & les autres mal.

4. Que si le P. Mellini l'acceptoit sans commandement, il seroit blâmé & condamné de toute la maison, de ses superieurs & directeurs.

5. Que son exemple nuiroit beaucoup.

6. Vous me dites deux choses du Pape qui font voir qu'il ne prétend pas que l'on prenne la volonté qu'il a qu'un Ecclesiastique accepte une dignité en la lui donnant, pour un commandement qu'il lui

lui feroit de l'accepter..... L'autre, que quoiqu'il desirât beaucoup que MM. Ricci & Taia fussent Cardinaux, il ne leur en a jamais voulu faire de commandement exprès, ce que néanmoins tout le monde a cru qu'il avoit fait.

Tout cela me donne une autre idée de cette affaire que je n'en avois auparavant. Car je vois bien qu'on n'a point pris pour des commandemens interpretatifs, ces significations de la volonté du Pape. Et je vois de plus que ce reglement de l'Oratoire de Rome est consideré comme étant encore dans toute sa vigueur, & non point comme quelqu'uns de ces réglemens qui étant fort bons en soi, sont presque abolis par le non usage. Car je suis persuadé que pour ces derniers, on peut plus facilement ne s'y pas arrêter, quand cela est compensé par un fort grand bien de l'Eglise. Je crois donc, tout consideré, (& c'est aussi le sentiment des deux Ecclesiastiques avec qui j'ai examiné cette affaire) qu'il faut se reduire à gagner le Pape, & il me semble que cela ne devroit pas être difficile.

Il le faut prendre par la conscience, & lui representer que le Concile de Trente a expressement déclaré que tous ceux qui nomment aux Evêchez sont coupables de peché mortel s'ils ne nomment les plus

dignes.

dignes. Qu'il faut donc croire que Sa Sainteté n'en a point jugé de plus digne que le P. Mellini quand Elle l'a nommé à l'Archevêché d'Avignon. Il ne doit donc pas tenir à Elle qu'il ne l'accepte. Or il tiendroit à Elle si sachant bien que ce Pere est d'un Institut, dont les Constitutions approuvées par le S. Siege ne lui permettent pas d'accepter aucune charge ecclesiastique, à moins que le Pape ne lui commande, elle ne vouloit pas lui en faire un commandement exprès. Car selon S. Augustin, un homme de bien est censé ne pouvoir faire ce qu'il ne pourroit faire sans manquer à son devoir : *Quod non potest juste, non potest justus.* Puisqu'il faut donc que le Pape commande au P. Mellini d'accepter cet Archevêché, afin que ce Pere puisse l'accepter sans manquer à son devoir, S. S. est obligée de le lui commander, pour satisfaire à l'obligation que Dieu lui a imposée de pourvoir les Eglises qui sont à sa nomination, des meilleurs sujets qu'Elle peut. Cela me paroît plus clair que le jour. Et je ne sai si un homme de bien qui seroit confesseur du Pape, ne seroit pas tenté de ne le point absoudre qu'il ne le fît. Car on est obligé d'agir sagement : or ce n'est pas agir sagement que de vouloir une fin, & de ne pas vouloir les moiens

qui

qui ſont neceſſaires pour y parvenir. Le Pape n'a donc pû ſelon les regles de la vraie ſageſſe, vouloir que M. Mellini ſoit Archevêque d'Avignon, que ſa Sainteté n'ait voulu en même tems lui commander de l'être; puiſqu'elle ſavoit bien que cela étoit neceſſaire, afin qu'il pût conſentir de l'être ſans offenſer Dieu. Il n'en étoit pas de même de MM. Taia & Ricci. Le Pape a pû deſirer qu'ils fuſſent Cardinaux ſans leur en faire un commandement exprès, parce que ce commandement n'étoit pas neceſſaire, comme il l'eſt ici, afin qu'ils y conſentiſſent ſans offenſer Dieu; & c'eſt pourquoi auſſi on n'a point été ſcandaliſé de ce qu'à la fin ils y ont conſenti, quoiqu'avec peine, ſans qu'on leur en eût fait de commandement exprès. Au lieu qu'on ſupoſe ici comme très-conſtant, que ſi le P. Mellini acceptoit cette dignité, ſans que ſa Sainteté le lui eût expreſſement commandé, il mal-édifieroit toute ſa maiſon, & ſeroit blâmé & condamné par ſes ſuperieurs & ſes directeurs. On peut donc bien être éloigné, comme vous dites que l'étoit M. d'Alet, de faire de ces ſortes de commandemens, quand il n'y a point de neceſſité: mais quand il y en a, comme dans cette occaſion, c'eſt une crainte très mal fondée que d'apprehender de les faire.

faire. Et j'oſe dire que ſi S. Philippe avoit prevû que les Papes auroient ce ſcrupule au regard des meilleurs ſujets, il n'auroit pas dû faire cette Conſtitution, parce qu'il auroit dû juger qu'elle auroit été capable de faire tort à l'Egliſe à qui les perſonnes d'éminente pieté ſont ſi neceſſaires pour conduire le troupeau de J. C. ſelon les veritables regles & le veritable eſprit de l'Evangile.

LETTRE CCCVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur les Decrets contre M. Huygens & le P. de Vos; la maladie du Pape; l'affaire du P. Hazart; les ſimonies qui ſe commettoient à Avignon; la deſolation du Dioceſe d'Alet; les Permutations & les Reſignations.* 11 Janv. 1686.

L'Internonce s'eſt aviſé depuis 7. ou 8. jours de vouloir obliger M. l'Archevêque de publier les deux Decrets contre M. Huygens & contre le P. de Vos. Et pour en venir à bout, il a cabalé auprès du Gouverneur pour avoir le *Placet* du conſeil privé, & il l'a obtenu. Cela ne pourroit néanmoins avoir lieu que pour Malines. Car pour Louvain & pour Bruxelles, le Conſeil de Brabant prétend que c'eſt de lui qu'on en doit avoir le *Placet.*

Placet. Quoiqu'il en soit, on a representé par une Requête à M. l'Archevêque diverses raisons contre cette publication. On croit qu'il en a été touché, & qu'il ne la fera pas. Néanmoins cela est incertain. Car il est à craindre qu'il n'ait pas la force de resister aux instances de l'Internonce, qui dit avoir des ordres du Pape très exprès pour cela; à quoi il n'y a guere d'apparence, le Pape n'étant pas en état qu'on l'entretienne de ces bagatelles. Mais pour l'élection du Doien de Malines, il la fera faire certainement sans s'arrêter à la ridicule proposition de l'Internonce, qui a tellement choqué le Conseil d'Etat, à qui M. l'Archevêque, qui en est, a cru devoir en rendre compte, qu'ils ont fait une consulte très-forte au Gouverneur contre cette entrepriſe de l'Internonce, & on dit même que le Conseil privé doit faire une défense à M. l'Archevêque d'avoir aucun égard à ce que ce Ministre de Rome lui a proposé, comme étant tout à fait contraire aux droits du païs. Je ne sai pas comme ils le prennent à Rome. Mais si ce Ministre s'y fait valoir, parce qu'il est entreprenant, ils doivent craindre qu'il ne nuise plutôt à leurs affaires, qu'il ne les avance en se faisant haïr autant qu'il fait par les Conseillers & par tout ce qu'il y a

ici de plus honnêtes gens ; outre que l'on parle plus que jamais des desordres de sa famille, qui font naître contre lui même des soupçons fâcheux.

J'ai vû des nouvelles qui sont plus fâcheuses sur la santé du Pape, que celles que vous mandez. On y dit qu'il a la dissenterie, & qu'on apprehende qu'il ne revienne pas de cette maladie. Apparemment ce qui fait courir ces bruits est de ce qu'il se laisse voir à si peu de personnes. Mais seroit-il bien possible que s'il se trouvoit en danger de mourir, il ne fît pas au moins Cardinaux les plus gens de bien qu'il connoîtroit pour rendre ce dernier service à l'Eglise ?

A quoi sert qu'on ait donné des ordres à l'Internonce pour faire rendre justice aux parens de feu M. Jansenius, puisqu'on souffre depuis tant de tems qu'il se moque de ces ordres & qu'il n'en fasse rien, pendant qu'il fait tant le zèlé pour en exécuter d'autres qui ne feroient que mettre le trouble par tout ? Mais s'il continue toujours à ne point vouloir donner les juges qu'on lui a demandés, comme c'est la coutume, on s'adressera enfin aux Magistrats seculiers, & on fera de nouveaux *factums* bien plus forts encore que le premier. Cependant je vous dirai que ce n'est pas moi qui ai fait celui

qui a paru *. On attend que le P. Hazart ait fait ce qu'il a promis au Prince. Mais peut-être que ſes ſuperieurs l'en empêcheront. Car le bruit court qu'ils lui ont ordonné de ne point répondre au *Factum*. Mais cela ne lui ſuffiroit ni devant Dieu, ni devant l'Egliſe. La langue qui s'eſt repandue en injures, dit S. Gregoire, ne les deſavoue pas en ſe taiſant ſimplement; & la plume qui a noirci le papier par des calomnies atroces, ne les efface pas en n'écrivant plus. Il n'y a qu'une retractation chretienne qui puiſſe obtenir de Dieu le pardon d'un tel peché. Je vous en ai envoié un modele. Mais je vous prie d'y ajouter un Decret de la 10. & derniere Congregation des Jeſuites ſur cette matiere, que vous nous avez envoié autrefois, ſi je ne me trompe. Vous le trouverez dans la 2. des deux lettres au S^r. du Bois qui vous ont été envoiées il y a près de 3. ans.

* C'eſt en effet le P. Gerberon qui en eſt auteur.

Ce que vous mandez d'Avignon eſt bien horrible. Un Simoniaque qui vent des diſpenſes pour faire promovoir aux Ordres des gens rejettés pour leur incapacité & pour le dereglement de leurs mœurs, du ſeminaire d'un ſaint Cardinal, reçoit lui-même dans le même tems tous les ordres juſqu'à l'Epiſcopat *inclusivè* pour être Miniſtre de ſa Sainteté

dans

dans un Roiaume, ce qui lui sera peut-être un degré pour devenir Cardinal! Vous m'assurez que le Pape ne sait rien de l'abus de ces dispenses, qui seroient très-méchantes, quand elles ne seroient pas simoniaques, & qu'il n'auroit garde d'approuver cette conduite. Je le crois comme vous. Mais cela arriveroit-il si on avoit plus de soin de choisir des Ministres d'une probité reconnue; & si on étoit aussi touché que l'on devroit de ces trafics honteux? Auroit-on negligé, comme on a fait, d'arrêter le cours des simonies de Liege, sur lesquelles ils ont reçu tant de memoires? J'ajouterai encore que si le salut des ames étoit leur principale vûe, ils ne s'acharneroient pas à tourmenter des personnes aussi capables de le procurer que le sont M. Huygens & les Docteurs qui lui sont unis, qui font de très-grands biens en ce païs ici, & qui en feroient encore bien davantage, si on ne les persecutoit, au lieu de les protéger. Tout cela me fait trembler pour un Pape dailleurs si bon, & qui a de si bonnes intentions. Car enfin pourquoi avoir tant de passion de faire reconnoître des autoritez contestées, & emploier si peu pour la reformation de l'Eglise, celle qu'on ne conteste point, & qu'on n'a reçue que pour l'édification & non pour

la destruction, au lieu qu'on en use bien moins pour édifier que pour détruire en dispensant sans necessité, mais non sans gain, des regles & des canons.

Ce que vous mandez du pauvre Diocese d'Alet, est un grand sujet de gemissemens. Il faut adorer Dieu qui sauvera ses Elus, malgré la malice des hommes: *Novit Dominus qui sunt ejus.*

Quand les régles ne sont plus en vigueur, & qu'on n'est pas en état d'esperer qu'on abolisse de certaines coutumes qui sont contraires aux canons, telles que sont les permutations & les resignations, je crois que des gens de bien s'en peuvent servir dans la vûe de procurer un grand bien à l'Eglise, comme est de mettre un bon pasteur dans une paroisse.

LETTRE CCCIX.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Ce que l'on pourroit faire, pour rétablir la discipline en Allemagne.* 1. Janv. 1686.

MONSEIGNEUR

C'Est assurement une action agréable à Dieu que ce qu'a fait V. A. S. en proposant à S. A. E. de Treves de prendre M. Stenon pour la conduite de son Dioceſe. Mais quand on a commencé une bonne œuvre, il ne faut pas se rebuter pour la premiere difficulté qui s'y rencontre. La réponse de S. A. E. ne me semble point si mauvaise. Elle ne se rend pas encore à ce qu'on lui a proposé : Elle ne le rejette pas aussi absolument : Elle temoigne seulement être en doute de ce qu'elle doit faire à cause de quelques difficultés qu'elle prévoit. C'est sur quoi on la doit éclaircir & fortifier, & non quitter tout là, quelque avantageux qu'on le croie pour son vrai bien, parce qu'elle ne s'est pas rendue à ce qu'on lui a dit dabord.

Plus V. A. est persuadée qu'il est presque impossible que ces Evêques souverains satisfassent aux devoirs de leur char-

ge Epiſcopale, plus ce leur eſt une obligation indiſpenſable de chercher des perſonnes qui puiſſent faire pour eux, ce qu'ils ne peuvent pas faire par eux mêmes. Et il ne faut pas s'imaginer qu'ils en ſoient quittes devant Dieu en prenant les premiers venus. Car ſi le Concile de Trente a décidé que ceux qui ont la nomination des Evêchés commettent un peché mortel en ne choiſiſſant pas les plus dignes, qui peut douter qu'un Evêque Prince qui a à choiſir un ſuffragant *in Spiritualibus & Pontificalibus*, ne commette auſſi un peché mortel s'il ne choiſit le plus digne d'entre tous ceux qu'il connoit, & qu'il peut avoir, puiſqu'il s'agit dans l'un & dans l'autre cas, de commettre à une perſonne le ſoin du ſalut des ames que J. C. a rachetées par ſon ſang.

Je ne ſaurois croire que M. l'Electeur de Treves aiant la reputation d'être ce que dit V. A. *un veritable miroir de pieté, de devotion, & de toute vertu*, ſi on lui faiſoit enviſager une obligation ſi terrible, il n'en fut touché; & qu'il ne jugeât que ce ne fût une grande imprudence de mettre ſon ſalut en danger, de peur que ſon voiſin n'improuvât ce qu'il n'auroit fait que pour plaire à Dieu, & pour ſatisfaire à un devoir indiſpenſable.

Si

Si ſon A. E. avoit cent chevaux dans ſon écurie, qui fuſſent tous atteins d'un même mal contagieux, & qu'on lui eût enſeigné un homme qui auroit un ſecret pour guérir ce mal, aimeroit-elle mieux les laiſſer tous mourir, que de ſe ſervir de cet homme, parce qu'un de ſes voiſins ne l'aimeroit pas? Et tant de milliers d'ames qu'elle doit croire que Dieu a confiées à ſes ſoins, puiſqu'il en eſt Evêque, & dont certainement il lui en demandera compte un jour, ſe trouvant en ſi grand danger de ſe perdre, vû le mauvais état où elles ſont preſque toutes (comme V. A. le reconnoît) aura-t-elle ſi peu de charité pour elles, que de ne pas vouloir ſe ſervir d'un homme plus capable qu'aucun autre qu'elle connoiſſe, de les tirer d'un ſi grand danger, ſi non toutes, au moins pluſieurs, au moins quelques unes, de peur qu'une autre perſonne à qui elle n'a point à rendre compte de ſes actions, ne lui en ſache pas bon gré? Cependant c'eſt la ſeule choſe qui la pourroit arrêter, quoique ſans raiſon. Car doit-on avoir égard à des conſiderations humaines de cette nature, quand il s'agit de ſe ſauver, & de travailler au ſalut des peuples entiers dont on eſt chargé? J. C. veut que l'on s'arrache l'œil & que l'on ſe coupe la main,

c'eſt à-dire, que l'on renonce à ce qu'on a de plus cher ſelon le monde, plutôt que d'être une occaſion de chûte au moindre des fidelles. Que ne doit donc point faire un Evêque plutôt que de ſe mettre en danger que Dieu lui reproche un jour d'avoir été cauſe de la perte d'une infinité d'ames, pour avoir manqué par un reſpect humain à leur donner des ſecours qui pouvoient beaucoup contribuer à leur ſalut, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de leur procurer? Il doit donc, Monſeigneur, paſſer pour conſtant que la vue de ce que pourra dire M. l'Evêque de Cologne ne peut excuſer devant Dieu S. A. E. de Treves, ſi elle ne prend pas M. Stenon, au cas qu'elle le puiſſe avoir, pouvant en tirer de ſi grands avantages pour ſon Dioceſe.

Mais il ſeroit encore plus aiſe de la ſatisfaire ſur les autres difficultés, que propoſe V. A.

Elle commence par les *Dombers*, c'eſt-à-dire, les Chanoines de la Cathedrale, qu'elle craint qui ne puiſſent ſouffrir un homme auſſi reglé & auſſi exact que le ſeroit M. Stenon. Mais comme c'eſt l'ordinaire des Chanoines des Cathedrales d'être exemts de la juriſdiction de leurs Evêques, il y a de l'apparence que ceux là le ſont auſſi. Et ainſi M. Stenon n'au-

n'auroit que faire à eux, & se contentant de gémir pour eux devant Dieu, il ne se croiroit point obligé de travailler autrement que par ses prieres à la guerison de ces malades, dont les maux sont si inveterés, qu'on les peut quasi regarder comme incurables. Tout ce qu'il pourroit faire de plus, seroit de porter son Alteſſe, quand elle a de ses chanoinies à conferer, à ne les donner qu'à des gens de bien & par la consideration du mérite. Mais cela est d'un devoir si indispensable que S. A. E. ne peut faire autrement sans un fort grand peché. De sorte que c'est une des raisons pour laquelle il lui seroit important d'avoir auprès d'elle un aussi homme de bien qu'est M. Stenon, afin qu'il la pût aider dans de semblables occasions à n'avoir en vue que Dieu & le bien de l'Egliſe.

V. A. represente ensuitte, *jusqu'à quel excès est venue en Allemagne la corruption de ne point refuser ni diferer l'absolution: Qu'entre dix mille penitens, & quels qu'ils soient, on ne la refusera ni la diferera. Que quand un Prelat, ou un Domher, ou une autre personne de considération se confessera des plus énormes crimes, avant quasi d'avoir achevé la confession, le confesseur lui dira: Monsieur, pour votre penitence vous direz 5. Pater, & 5. Ave. Et sans lui*

dire autre choſe, ſinon peut-être qu'il fera penitence pour lui, il lui donnera l'abſolution ſans lui avoir demandé ſi c'eſt un peché d'habitude, ou une occaſion prochaine, ni quoique ce ſoit. Voilà la verité. Vous me direz (ajoute V. A.) *que cela ne vaut rien. Et vous avez raiſon de le dire. Mais que voulez-vous que l'on faſſe?*

On ne voit pas ce que Votre Alteſſe peut conclure de là contre le choix de M. Stenon, ſinon qu'étant perſuadée que cette facilité d'abſoudre ainſi tous les pécheurs, quels qu'ils ſoient, eſt un fort grand mal, elle croit que M. Stenon voudra tâcher d'y remedier, mais que n'y pouvant rien faire, il ne cauſera que du trouble ſans aucun fruit. C'eſt ſans doute à quoi tend ce qu'elle dit : *Mais que voulez-vous que l'on faſſe?*

A quoi V. A. me permettra de répondre, que quand les maux ſont eſſentiels, qu'ils vont à la perte des ames, & qu'ils deshonorent la religion, tel qu'eſt l'abus des abſolutions indiſcretes, ſuivies de Communions ſacrileges, plus ils ſont repandus, & qu'ils ſont capables de damner plus de perſonnes, plus les Paſteurs ſont obligés de s'y oppoſer, de crier contre, & de faire tout ce qui eſt en leur pouvoir pour en arrêter le cours, au moins en partie, quand ils auroient peu d'eſpe-

d'eſperance d'y réuſſir. C'eſt ce que S. Bernard repreſente au Pape Eugene avec une terrible force. Ce bon Pape paroiſſoit tout découragé en conſiderant le dereglement des mœurs du Peuple Romain de ſon tems. S. Bernard lui ſoutient, que cela ne le diſpenſe point devant Dieu de travailler à les rétirer de leurs deſordres: que Dieu vouloit qu'il fit ce qu'il pouroit pour guérir ces malades, quoi qu'ils lui paroiſſent incurables: qu'il lui demandoit qu'il s'y apliquât, & non qu'il les guerît effectivement: *Deus à te exigit curam, non curationem.* Il lui dit auſſi qu'il ne doit pas croire qu'afin que ſon travail ne ſoit pas ſans fruit, il faille qu'il profite à tous, ou au moins à pluſieurs: qu'après avoir fait tout ce qui eſt en lui, il doit être content quand il n'auroit ſervi qu'à peu de perſonnes, & même qu'à une ſeule.

C'eſt ce qu'on pourroit dire à S. A. E. ſur l'abus des mechantes communions précedées par de fauſſes abſolutions, que V. A. aſſure être ſi commun dans ſon Dioceſe, auſſi bien que dans le reſte de l'Allemagne. Quand M. Stenon ne devroit ſervir qu'à former une douzaine de Paſteurs qui le baniroient de leurs paroiſſes, en y introduiſant l'uſage legitime du Sacrement de Penitence, tel que l'expli-

que M. l'Evêque de Castorie dans son livre *De legitimo usu clavium*, qui est le second de son *Amor pœnitens*, & tel qu'il s'observe en tant de Paroisses, en France, aux Païs-bas Espagnols, & parmi les Catholiques des Provinces-Unies, ce seroit un si grand bien, & qui pouroit avoir des suites si avantageuses, que S. A. E. en devroit savoir gré toute sa vie à ceux qui le lui auroient proposé.

Mais je ne saurois avouer à V. A. qu'il soit si difficile qu'elle se l'imagine de remedier en Allemagne à l'abus des Absolutions données trop légerement, & suivies de communions sacrileges, pourvû qu'on ne prétende pas, ou en venir à bout tout d'un coup sans prendre du tems pour y travailler, ou n'y point trouver d'opposition, ou l'ôter entierement, en sorte qu'il n'y ait plus de Confesseurs qui ne fassent leur devoir. J'avoue que ces trois choses sont moralement impossibles. Il faut du tems, & de l'application pour apporter quelque remede à des maux invétérés. Il faut s'attendre quand on l'entreprendra, qu'on y trouvera de l'opposition, & qu'il y aura des gens qui crieront qu'on veut introduire des nouveautés. Et on ne doit pas esperer, ni de persuader à tous les confesseurs de quitter leur vieille routine,

n'y

ni de rendre raisonnables tous les pénitens : mais croire avoir beaucoup fait, si de cent Prêtres tant Seculiers que Reguliers, on en peut porter dix à observer les regles contraires à l'abus que V. A. condamne ; & si de cent pécheurs d'habitude, on peut être cause qu'il y en ait dix qui pensent serieusement à sortir de leur mechant état, en voulant bien que l'on use envers eux de ce que les Peres apellent, *salutaria dilationum remedia.*

Demeurons en là, quoi qu'il ne faille pas desesperer que Dieu ne puisse faire davantage. Mais cela me suffit pour repondre à ce que dit V. A. *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Ce qui est la même chose que si elle me demandoit, que feroit M. Stenon, pour remedier à un abus qu'elle croit irremédiable ? Car voici, Monseigneur, ce que je crois qu'il devroit & pouroit faire.

Il devroit commencer par les Ecclesiastiques qui sont dans le seminaire, s'il y en a un dans le Dioceſe, & par les Pasteurs qu'il iroit visiter, ou qu'il feroit venir à l'Evêché. M. l'Evêque de Grenoble fait sur cela une chose admirable. Il fait venir tous les Pasteurs dans une de ses maisons Episcopales, ou à la ville, ou à la campagne. Il y en a trois cent. Ils y demeurent logés & défraiés 50. à 50.

pendant sept jours, & ainsi cela dure six semaines. Il leur fait tous les jours deux exhortations si fortes & si ferventes qu'il y en a eu qui ont demandé d'eux mêmes de quitter leurs Cures, ne se sentant pas assés capables, ou d'une vie assés pure pour y demeurer. Mais ce que je viens de dire de ce bon Prélat, me donne occasion d'ajoûter, ce qui ne sera pas une digression inutile, qu'aiant trouvé son Diocese à peu près dans le même état que V. A. dit qu'est le Diocese de Treves, & les autres d'Allemagne, parce que son predecesseur y avoit laissé regner toutes sortes d'abus pendant plus de 50. ans qu'il avoit été Evêque, il ne s'est pas découragé, & il n'a pas crû qu'il n'y avoit rien à faire, mais sans se mettre en peine des oppositions qu'on lui a faites dabord jusques à le décrier comme un hérétique dans la Cour du Duc de Savoie, dont une partie des états est de son Evêché, il est venu à bout de faire observer les vraies regles de la pénitence par la plûpart de ses Ecclesiastiques, & par beaucoup de Reguliers, & on n'ose plus maintenant l'inquieter sur cela. Pourquoi donc M. Stenon n'oseroit-il pas faire la même chose à Treves, appuié comme il seroit de l'autorité de M. l'Electeur, qui peut tout dans ses états en étant le souverain.

Le

Le bon sens a fait comprendre à V. A. que la coutume d'absoudre si facilement toute sorte de pecheurs est un grand desordre, & elle m'assure que le P. Jobert est fort éloigné de s'y laisser aller, & qu'il est aussi rigoureux que ceux qui passent pour l'être le plus. Pourquoi donc desespere-t-elle que M. Stenon ne pût faire concevoir à plusieurs Ecclesiastiques seculiers & reguliers, & à des Jesuites mêmes, *qu'en effet cela ne vaut rien*, comme le dit V. A. Il leur pourroit faire voir qu'en suivant cette mauvaise coutume ils agissent contre le rituel du Dioceſe, qui leur recommande en ces termes le delai de l'absolution : *Quare nisi reipsa peccata relinquat pœnitens, dicatur illi : Amice benè facis quod ostendas te habere bonam voluntatem emendandi te ; & quia id potes & debes, vade & fac statim quamdiu es in ista sancta voluntate, & postea revertere, & absolvam te.*

Il leur pouroit aussi faire voir la même chose dans celui de Liége : *Amice benè facis quod testeris te bonam voluntatem habere emendandi te. Vide ut reipsa præstes, & cogita infernum repleri multis bonis desideriis (sicut dicit quidam pius) cœlum autem multis bonis operibus. Vide etiam ne patientia & bonitate Dei tui abutaris, & per impœnitentiam & duritiam cordis tui thesau-*

ri-

rises tibi iram Dei. Provoca & excita cor tuum ad veram tui ipsius, & status animæ tuæ, & periculi in quo versaris cognitionem; hucque ubi veneris, & melius dispositum cognoveris, isthuc redi, à me placidè & paterno vultu recipiendus, audiendus, & absolvendus.

M. Stenon pourroit encore faire mettre entre les mains des Ecclesiastiques des livres propres à les instruire sur ces matieres, comme est par exemple *l'Amor pœnitens* de M. de Castorie: & j'ose dire que ces Evêques Princes qui ont tant de revenus, ne pourroient rien faire de mieux, ni de plus agréable à Dieu, que d'en emploier une partie en de semblables despenses; & que S. A. E. de Treves ne pourroit donner un plus grand témoignage de sa piété que de gagner un habile homme, qui traduisit cet excellent livre en langue Allemande, & le faire ensuite imprimer à ses dépens, pour le pouvoir faire donner à bon compte à tous ceux qui s'y voudroient instruire du veritable esprit du Christianisme, qui est la loi de la charité & de l'amour, & des veritables regles selon lesquelles les pecheurs doivent désirer qu'on les conduise.

Voila, Monseigneur, ce que l'on pourroit faire à l'égard des confesseurs. Et je ne vois pas pourquoi se confiant à

la grace de Dieu, on ne pourroit pas espe-rer que ce qui est arrivé en France, & aux Païs-bas pourroit arriver en Allemagne.

Avant le livre de la Frequente communion, la France étoit à peu près au même état que V. A. dit qu'est l'Allemagne presentement, & presque tous les pécheurs, quels qu'ils fussent, y étoient absous avec la même facilité. C'est ce qui fût cause qu'il fit tant de bruit lorsqu'il parût. Ce fût une nouveauté qui surprit le monde, mais qui fût reçue fort diversement. Il fût aprouvé par beaucoup d'Evêques & de Docteurs, & estimé par beaucoup de gens de toutes sortes de conditions. Mais l eut aussi de violens adversaires, qui s'éleverent contre l'auteur avec tant d'emportement, qu'ils le voulurent faire passer pour le chef d'une secte à qui ils donnoient le nom d'Arnaudistes. Cependant qu'est-il arrivé? La pratique recommandée par ce livre, s'est peu à peu tellement établie, qu'il y a peu de Dioceses en France, où les Evêques ne l'aient recommandée, ou par des Ordonnances particulieres, ou par les Instructions de S. Charles qu'ils ont publiées, comme ils voient été priés de le faire par une assemblée génerale du Clergé: & ce qui est certain, est que les plus celebres Predicateurs, même Jesuites, se font honneur main-

maintenant de louer en chaire le delai de l'abſolution pour les péchés mortels d'habitude, les occaſions prochaines, & pluſieurs autres cas, & qu'il n'y en a plus qui oſent parler contre.

Comme il n'y a pas ſi longtems que les plus habiles & les plus pieux Théologiens des Païs-bas ont écrit ſur ces matieres, les choſes n'y ſont pas encore en ſi bon état. Les Partiſans de l'abus que V. A. blâme ſi fort, tâchent de décrier par toutes ſortes de calomnies ceux qui adminiſtrent ce ſacrement ſelon les regles de S. Charles. V. A. l'a pû aprendre par ce qui eſt dit dans la lettre dont elle m'a envoié la copie. Mais tout cela n'empêche pas que la bonne pratique ne s'y établiſſe de plus en plus, & qu'elle ne ſoit beaucoup en uſage parmi les Catholiques des Provinces unies. Ces exemples font voir qu'il n'eſt pas ſi difficile que V. A. ſe le pourroit imaginer, de faire entrer les Confeſſeurs (je ne dis pas tous: *Unde enim tantum boni, ut pluribus quæ recta ſunt placeant*, dit un ancien) mais ceux qui auront le plus de droiture & de conſcience, dans le deſir d'obſerver les regles de l'Egliſe & de S. Charles.

Mais je prevois que V. A. me dira qu'on ne fera rien s'il n'y a qu'une partie des Confeſſeurs qui entrent dans ce ſen

ſentimens, & que les autres s'obſtinent à vouloir toujours faire ce qu'elle déplore comme un grand mal. Car les pécheurs aiant la liberté de ſe confeſſer à qui ils veulent, ils laiſſeront ces Confeſſeurs rigides, & n'iront qu'aux relâchés.

Si cela étoit vrai, le P. Jobert ne devroit point avoir de pénitens, puis que V. A. aſſure qu'il eſt auſſi rigoureux que qui que ce ſoit. M. Huygens, le P. Gabrielis, le P. de Hondt, & tant d'autres que l'on tâche de décrier parmi le peuple ſous le nom de Rigoriſtes, n'en devroient avoir que fort peu. Et il ſe trouve que c'eſt tout le contraire. Ce ſont eux qui en ont davantage, quoi qu'ils n'en aient que de volontaires n'étant point Curés; & en voici, Monſeigneur, la raiſon.

Si on excepte des libertins qui n'ont gueres de religion, ou des pécheurs endurcis avec qui il n'y a rien à faire, il n'eſt point malaiſé de faire comprendre au commun des Chrétiens, qu'il leur ſera très avantageux pour ſe convertir ſerieuſement à Dieu, de prendre du tems, après être confeſſé, pour recevoir l'abſolution avec fruit, & ſe diſpoſer à une bonne communion, & qu'il eſt au contraire fort à craindre qu'on ne commette bien des ſacrileges quand on s'approche de la ſainte

Ta-

Table, après des confessions où on ne fa toujours que de se confesser des même crimes sans jamais s'en corriger. On peu trouver une infinité de très belles choſe sur cela dans *l'Amor pœnitens* de M. d Castorie, & très propres à persuader tou ceux qui auront un peu de foi, & un véritable envie de se sauver. V. A. peu lire le dernier chapitre du second livre qu a pour titre: *Proponuntur decem industria quibus disciplina rectè administrandi sacra mentum pœnitentiæ, iis in locis in quibus ne glecta fuit, introduci & firmari commoa possit. Sacerdos recti tenax tandem lauda tur à turbâ quæ prius contradicebat.*

Mais afin qu'on ne dise pas que ce son de belles idées, bien difficiles à mettre e pratique, je ne m'y arrête point, & j'ai me mieux representer à V. A. des exem ples effectifs, qui doivent convaincre tou homme raisonnable que cela est très possi ble. Je laisse ceux de la France qui son en très grand nombre. En voici un d ces païs-ci dont je suis parfaitement in formé. C'est d'un bon Curé que je con nois très particulierement *.

* M. Flemal Curé de Braine l'Aleu. M. Arnauld a inseré dans la 2. partie des

Après avoir enseigné la Philosophie Louvain avec reputation, son Directeu lui aiant conseillé de se presenter au con cours pour servir les ames en qualité d Pasteur, il l'a fait par obéissance, & o

lu

lui a donné une Cure de plus de 15. cent communians, fort difficile à deſervir, parce qu'outre le bourg il y a ſeize hameaux ou petits villages qui ſont tous à près d'une heure de chemin de diſtance du lieu principal: de ſorte qu'il faut qu'il ait au moins trois ou quatre Prêtres avec lui. Cette paroiſſe étoit dans un fort grand deſordre, & on n'y avoit jamais entendu parler de délai de l'abſolution. Il a commencé à inſtruire ſon peuple, & à lui en faire connoître la neceſſité ou utilité. On prêche dans ſon Egliſe tous les dimanches matin deux fois, aux deux grandes meſſes, lui à l'une, & ſon Vicaire à l'autre: outre le catechiſme qui ſe fait avant veſpres pendant près d'une heure. Il s'eſt tellement inſinué par ſes ſermons, par le ſoin qu'il prend de ſes paroiſſiens, par ſon deſintereſſement, par ſa charité & par le bon exemple qu'il leur donne, qu'il eſt venu à bout de tout ce qu'il a entrepris pour la gloire de Dieu. Il a connu le peril des danſes à l'égard de la pureté. Il a tant fait qu'il les a bannies. Il y a eu un peu de peine; mais enfin cela s'eſt fait. Pluſieurs de ſes hameaux ſont ſur le grand chemin de Namur, ce qui multiplie fort les cabarets, & donne par là une grande occaſion à l'ivrognerie. Et cependant il a trouvé moien de l'ôter preſque

Difficultez à M. Steyaert l'éloge Mortuaire que l'on fit de lui. pag. 41.

que entierement. Il a fait entendre aux Cabaretiers, & principalement à leurs femmes & à leurs filles, que c'étoit offenser Dieu que de donner à boire à ceux qu avoient déja assés bû, & que l'on voioi bien qui s'ennivreroient s'ils beuvoien davantage. Quoi que cette morale fû un peu dûre pour des Cabaretiers, parc qu'elle étoit contraire à leur gain, il l' si bien persuadée, qu'elle s'observe par tou chez lui; d'où il s'ensuit que c'est un chose assés rare, quand on s'y ennivre Outre que la crainte du péché morte qu'il inspire à tout le monde, fait que l plûpart de ceux qui boivent, aprehende d'eux mêmes de le faire avec excès. l y a de plus beaucoup de devotion dar cette paroisse. Une grande partie du peu ple est les dimanches tout le matin dar l'Eglise, entendant les deux grandes me sses, & les deux Sermons: & ils revien nent l'après-diner au catechisme & à Vê pres. Les jours ouvriers plusieurs vien nent à une messe qui se dit de fort gran matin pour aller ensuite à leur travail, & il y en a qui y viennent des hameaux qu qu'éloignés de près d'une heure de ch min. Il y en a en assés grand nomb qui communient tous les huit jours, & même deux fois la semaine, d'autres tou les 15. jours, d'autres tous les mois, selo

qu'i

qu'ils se sont avancés dans la piété. Les limanches & les fêtes il se fait en 5. où 5. endroits différens des assemblées de files pour s'entretenir dans la piété ou pour ire quelque chose d'édifiant. Et il se rouve plus de 30. ou 40. hommes ou arçons chez M. le Curé qui leur parle e Dieu, ou qui leur lit quelque livre de iété qu'il leur explique.

Outre les sermons & les instructions la lus grande cause après la grace de Dieu : la reformation de cette paroisse, est l'adinistration du Sacrement de pénitence lon les regles de S. Charles, que lui & s Prêtres observent tant qu'ils peuvent, selon les lumieres que Dieu leur donne. y en a plus de 350. qui se confessent dinairement au Curé, & pour le mieux re & plus commodément pour ses pétens, il n'y a point de jours qu'il ne t plusieurs heures dans son confessional, n que ceux qui veulent faire des reveues nerales de toute leur vie, ou d'un an, ou six mois, le puissent faire avec plus de sir. Il m'a dit que dabord ces bonnes s avoient trouvé un peû étrange qu'on diferât, mais que présentement ils y t s'y acoutumés, & si persuadés que leur est avantageux, qu'il y en a sout qui le prient, après qu'ils se sont conés, de ne leur pas donner l'absolution, mais

mais d'attendre encore quelques jours afin qu'ils s'y préparent mieux. J'oubliois de dire que c'eſt une devotion aſſés commune dans cette paroiſſe de ſe relever la nuit pour prier Dieu, comme faiſoient les chrétiens des premiers ſiécles. Je me ſuis un peu étendu ſur cet exemple, parce que d'une part il montre, qu'il ne tient qu'aux Prêtres, que de bons Evêques auroient bien inſtruits, d'introduire une plus ſainte maniére d'adminiſtrer le Sacrement de penitence; rien n'étant plus facile que de faire s'y rendre le commun des chrétiens & qu'il fait voir de l'autre, qu'il y a dans l'Egliſe Catholique des moiens plus efficaces pour remedier à la corruption des mœurs, que parmi les héretiques, quoique V. A. ſemble croire le contraire.

Car elle veut que je me ſouvienne de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire autrefois, mais que je n'ai pas voulu goûter, que l'abus des mauvaiſes confeſſions & communions, ne vient pas tant de maximes des Caſuiſtes &c, que de ces cinq choſes.

La premiere eſt la liberté que chacun de ſe confeſſer à qui il veut.

La 2. Qu'il n'y a point de preſbitéres & de ſurveillans parmi nous, comme parmi les Proteſtans.

La 3. La quantité & diverſité de Re-

li-

ligieux, & le concours à tant de pélerinages.

La 4. Qu'on ne fait, pas comme parmi les Protestans, le jour de devant la communion un bon sermon de préparation, & qu'on laisse courir pêle-mêle les fideles à la communion.

La 5. Que comme on ne refuse ni difere l'absolution, celui la seroit noté d'avoir fait un horrible crime, & une fille de s'être laissée corrompre, qui du confessional n'iroit pas droit à la table de la communion.

Je ne mets pas la 6. parce que je ne l'ai pas bien compriſe, & que je ne sai sur quoi V. A. se fonde pour dire qu'on peut attribuer également & aux Jesuites, & aux Jansenistes, la cause de ces desordres. Mais pour les 5. premieres, si je ne les ai pas goutées, c'est qu'il m'a toujours semblé, & qu'il me semble encore, que l'Eglise a assés de moiens en elle même pour reformer les mœurs de ses enfans, sans rien emprunter des héretiques.

Pour la 1. il ne tient qu'aux Papes & aux Evêques de diminuer cette liberté de se confesser à qui l'on veut. Selon le Concile de Latran la confession annuelle se doit faire au Curé, *proprio Sacerdoti*. Et comme cette confession se fait d'ordinaire vers le tems de Pâque, les Evêques de

France se sont maintenus le droit de defendre que l'on se confesse ailleurs que dans sa paroisse pendant la quinzaine de Pâques, si ce n'est qu'on ait permission du Curé. Il en est de même des malades ; il n'y a que les Prêtres de la paroisse qui les puissent confesser.

Mais laissant là cette liberté telle qu'elle est, les Protestans ont-ils en cela quelque avantage sur nous ? Non assurément ; car c'est bien pis d'avoir aboli la confession comme ils ont fait, que d'avoir laissé la liberté de se confesser à qui l'on veut. Que les Evêques aient soin que les Prêtres soient bien instruits, & qu'il y en ait au moins plusieurs qui suivent les regles ; cette liberté ne nuira qu'à ceux qui se veulent perdre, ou qui n'ont guere soin de leur salut. Car méritant d'être trompés, Dieu permettra qu'ils le soient en s'adressant à de mauvais guides qui les conduiront avec eux dans le precipice : & il leur arrivera ce que dit Ezechiel : *Secundùm iniquitatem interrogantis, sic iniquitas Prophetæ erit.* C'est pourquoi ce ne fût pas sans raison qu'un Archevêque se plaignant des mauvais confesseurs, une sainte fille lui dit, que Dieu le permettoit ainsi parce qu'il étoit de l'ordre de sa providence qu'il y eût des confesseurs pour les reprouvés. Et on voit assés que cela est com-

comme neceſſaire au même ſens que J. C. dit : *Neceſſe eſt ut veniant ſcandala.* Car ſi les faux pénitens ne trouvoient perſonne à qui ils ſe puſſent confeſſer, ne voulant pas paſſer pour ce qu'ils ſont, ou ils quitteroient l'Égliſe, ou ils y exciteroient des tumultes & des brouilleries qui y pouroient faire beaucoup de mal : au lieu qu'ils en font moins, quand ne trouvant pas leur compte auprès d'un homme de bien, qui ſait les regles, ils trouvent un complaiſant qui ne ſait que donner l'abſolution, comme font, à ce que dit V. A. tous vos Prêtres Allemans. Et voila à quoi ſert non par ſoi même, mais pour éviter un plus grand mal, qui eſt le ſchiſme, la liberté que l'on a de ſe confeſſer à qui l'on veut.

Mais ſuppoſé, comme j'ai dit, que les Évêques aient travaillé, comme ils y ſont obligés indiſpenſablement, à avoir pluſieurs Prêtres qui ſuivent les regles, les pécheurs qui ſont touchés de Dieu, & qui voudront ſerieuſement ſe ſauver, auront à qui s'adreſſer, pour rentrer dans la bonne voie, & pour vivre en vrais chrétiens, ce qu'on n'eſt point, ſelon les Peres, ſi l'on ne mene une vie exempte de crimes.

Mais pour comparer en cela notre diſcipline avec celle des Prétendus-Reformez

V. A. croit-elle, que la liberté de se confesser à qui l'on veut, soit une plus grande occasion de mener, si l'on veut, une vie libertine, que la liberté qu'ont ces Reformez, de ne se point confesser du tout, & même de ne point aller à la Cène, s'ils ne veulent, comme on croit que dans les Provinces-unies, il y a bien la moitié des Calvinistes qui n'y vont point, ainsi que l'assurent en quelque lieu MM. de Wallembourg. Et la cause qu'en apportent plusieurs, fait voir la fausseté du fondement de cette Religion. Car j'ai apris étant dans une barque d'un savant Protestant, qui étoit dans cette pratique de ne point aller à la Cène, qu'à son egard & de beaucoup d'autres, cela venoit de ce que les Ministres allant visiter ceux qui devoient faire la Cène, les interrogeoient sur leur foi, & les vouloient obliger de croire certains points de doctrine, dont tous ceux de qui ils exigeoient cette profession de foi, n'étoient pas persuadés. Or en cela, disoient-ils, ils agissent contre les principes de notre religion. Car chacun de nous, ne doit croire que ce qu'il a trouvé dans l'Ecriture, & non pas ce que son Ministre croit y avoir trouvé. En voila assés pour ce premier point.

Pour le 2. nous n'avons point sujet d'en

d'envier les Presbiteres & les surveillans des Prétendus-Reformez. Les Evêques & les Curés sont établis de Dieu pour cela, & s'ils font leur charge, ils seront cent fois de meilleurs surveillans, que ne peuvent être ceux qui prennent ce nom parmi les héretiques. C'est donc à quoi il faut travailler chacun selon son pouvoir, par ses conseils, par ses bons offices, par ses prieres, à avoir de bons Evêques & de bons Curés, & non pas rejetter la cause de la corruption des mœurs de plusieurs Catholiques, sur ce qu'il n'y a point parmi nous de Presbyteres & de surveillans comme parmi les Protestans.

Il ne se passe rien d'important dans un Diocése pour ce qui est des desordres exterieurs & connus, dont ne soit informé un Evêque qui fait regulierement ses visites, & qui est toujours prêt de recevoir les avis que lui doivent donner ses Curés. Et il est certain qu'un Pasteur, tel que celui dont j'ai parlé ci dessus, connoît mieux ses Paroissiens, au bien desquels il veille continuellement, qu'aucun Ministre reformé avec son Presbitere composé de ces Bourgeois qui ne sont Prêtres ou Diacres que pour un an, ne connoît ses ouailles. Mais outre la surveillance, pour parler ainsi, sur les choses exterieures,

qui peut être commune aux uns & aux autres, rien peut-il être plus avantageux pour la reformation des mœurs, que le Sacrement de pénitence bien administré, par la connoissance qu'il donne des plaies les plus sécretes des ames, & par les remedes qu'il y peut apporter.

Je dis *bien administré*. Car il faut avouer qu'il cause beaucoup de mal, quand il l'est mal, comme lorsqu'il l'est bien, il cause des biens infinis. Mais l'intention de l'Eglise, est qu'il le soit bien; & malheur à ceux qui l'administrent mal, ou par ignorance, ou par complaisance envers les pécheurs. Malheur aux Evêques qui negligent de faire tout ce qui est en eux, afin qu'il soit bien administré. Malheur à ceux qui s'opposent, par quelque esprit qu'ils le fassent, à ceux qui l'administrent bien. Malheur à ceux qui les calomnient, & qui les décrient comme des novateurs qui imposeroient aux consciences un joug tiranique & insupportable. L'utilité des choses saintes se doit regarder par le bon usage qu'en font les gens de bien, & non par le mauvais usage que d'autres en font. Autrement on pourroit dire que la communion seroit une mauvaise chose. Car combien y en a-t-il qui en abusent, & qui font des communions sacrileges?

Il faut donc reconnoitre que l'uſage établi parmi les Catholiques, de ne point communier ſans ſe confeſſer auparavant, ſur tout quand on a commis quelque faute conſiderable, & l'obligation qu'il y a de le faire quand on ſe ſent coupable de peché mortel, eſt d'un ſecours merveilleux pour entretenir la piété dans les ames, & pour en déraciner le vice, quand on s'en ſert ſelon l'eſprit de l'Egliſe. L'experience le fait voir, & les Proteſtans l'avouent, quand ils ſont ſinceres. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de dire, que ce m'eſt une marque ſenſible que leur prétendue reformation n'eſt point l'ouvrage de l'eſprit de Dieu, de ce que leurs fauſſes Egliſes ſe ſont privées elles mêmes de ce grand ſecours établi par J. C.

Pour le 3. point, la quantité & la diverſité des Religieux ne nuit point à l'Egliſe, mais en eſt plutôt un ornement, quand ils ſont bons, quand ils obſervent leurs régles, quand ils demeurent dans l'eſprit de leurs ſaints Inſtituteurs, quand ils ne ſe laiſſent point corrompre l'eſprit par de fauſſes maximes, & quand ils ſe conforment dans l'adminiſtration des ſacremens aux ordonnances des Evêques qui leur donnent le pouvoir de les adminiſtrer. Il ne faut donc pas faire enviſager un Evéque qui penſe à faire ſon de-

voir, cette quantité & diverſité de Religieux comme un obſtacle invincible au bien qu'il voudroit établir dans ſon Dioceſe. Car il peut contribuer par ſon autorité & par ſes ſoins, à les mettre dans l'ordre s'ils n'y ſont pas, à ne pas ſouffrir que l'on enſeigne chez eux des ſentimens relâchés, & à ne donner de pouvoir de confeſſer qu'à ceux qu'il aura ſujet de croire qui le feront bien. Et un Evêque qui réunit en ſa perſonne la puiſſance Souveraine & l'Epiſcopale, peut faire tout cela plus facilement qu'un autre, pourvû qu'il ſoit bien perſuadé qu'il eſt au moins obligé d'y faire ce qu'il pourra. Car alors il en ſera quitte devant Dieu, quand même il n'y feroit pas grand' choſe. Mais ſi par découragement ou par negligence, il ne tente rien, s'il ne fait rien ni par lui même, ni par des cooperateurs fidéles qu'il ſe ſeroit procurés, Dieu lui demandera compte du ſang des pécheurs qui n'auront eu perſonne qui les ait aidés à ſe ſauver par la voie d'une ſolide & veritable penitence, & de la chûte des jeunes gens qui faute d'un pareil ſecours auroient perdu l'innocence de leur baptême.

Je ne ſai ſi V. A. croiroit auſſi que la diſcipline des Proteſtans vaut mieux en cela que la nôtre, en ce qu'ils n'ont point comme nous, cette quantité & diverſité de

Re-

Religieux. Ils peuvent être dans ce sentiment, mais quoi qu'on n'ait pas sujet de se louer de tous les Religieux, il y en a pourtant beaucoup qui font honneur à l'Eglise, & c'est une méchante marque pour les P. R. qu'un état si saint en soi ne se trouve point dans la réformation, & qu'ils aient eu l'impudence de dire dans leur confession de foi, *que les vœux monastiques étoient sortis de la boutique de Sathan.*

Pour les lieux de pelerinages dont V. A. parle encore dans ce 3. point, elle a sans doute voulu marquer la coutume qu'il semble qu'on ait de ne jamais refuser l'absolution en ces lieux là, pour quelque crime que ce puisse être. Mais comme cela n'est fondé sur aucune loi de l'Eglise; c'est un abus que l'on pourroit, & que l'on devroit corriger. Car il y a beaucoup de cas, où on ne la devroit donner là non plus qu'ailleurs, & on sait qu'il y a des Confesseurs qui le font.

Pour le 4. point, il semble que V. A. approuve ce que font les Prétendus-Reformez qui ne laissent communier tous ceux qui sont de leur Religion, que 4. fois l'année ou au plus six en faisant la veille un sermon d'exhortation, & qu'elle le préfere à ce qui s'est trouvé pratiqué dans l'Eglise, où ceux qui sont préparés à bien communier le peuvent faire plus

ou moins souvent selon leur dévotion & l'avis de leurs directeurs. Mais tant s'en faut que la pratique des Prétendus-Reformez soit louable, ou imitable, qu'elle est condamnée par Calvin même dans son Institution, comme on l'a fait voir dans la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, ch. 19. pag. 3. 5. 7. & suivantes. V. A. y verra, que selon Calvin, pour suivre l'esprit de J. C. dans l'institution du Sacrement de la Cene, on doit en entretenir l'usage frequent, tel qu'il a été institué depuis le tems des Apôtres: & que pour cela il faut à tout le moins chaque semaine une fois proposer à la Congregation des chrétiens la Cene de N. S. non en les contraignant tous de la prendre, mais en les y exhortant. D'où on a conclu, ce me semble, avec raison, que selon les principes posés par Calvin, ce devoit être un grand relâchement de discipline dans l'administration de la Céne, si c'est par la negligence des Ministres qu'on y admet si peu souvent les Prétendus-Reformez, ou une grande marque de peu de devotion dans ces faux Evangeliques, si ce reglement ne s'est fait, comme il y a bien de l'apparence, que parce qu'on ne les a pas jugé disposés à en aprocher plus souvent, & qu'on n'a pas aprehendé qu'il y en eut plusieurs qui le trouvassent mauvais. Mais

Mais quoi que les Catholiques puiſſent communier plus ou moins ſouvent, ſelon leur devotion, & la permiſſion de leurs Confeſſeurs, ils ne manquent pas de ſermons de préparation, quand les Curés font leur devoir. Ils en font en divers rencontres; & c'eſt un des ſujets que l'on traite le plus ſouvent dans les predications, ſur tout quand on a beſoin de montrer l'utilité du delai de l'abſolution, ce que l'on ne ſauroit trop faire, ſur tout en des lieux où l'on ſuppoſe que cette pratique eſt peu connue, car c'eſt une des raiſons pour leſquelles on fait voir qu'elle eſt utile, & ſouvent néceſſaire, pour recevoir avec fruit un myſtere ſi adorable, & qui demande une ſi grande préparation. On fait auſſi de ces ſermons vers la fin du Carême pour preparer à la communion de Pâques, qui eſt la plus générale. On a auſſi grand ſoin dans les paroiſſes bien reglées d'inſtruire les enfans pendant un aſſés longtems pour les préparer à leur premiere communion, que l'on tâche qu'ils faſſent avec beaucoup de piété, ſans parler de beaucoup de livres qu'on a faits ſur ce ſujet, qui ſont très ſolides, & qui peuvent être entre les mains de tout le monde. On n'a donc qu'à ſuivre les bons exemples de l'Egliſe Catholique ſans avoir beſoin de ceux des hérétiques, pour

avoir en cela tout ce qu'on peut desirer.

Pour le 5. point, il n'y à rien de particulier, qu'un inconvenient contre le delai de l'absolution: qui est qu'on soupçonnera un homme de quelque grand crime, & une fille de s'être laissée corrompre, si on ne les voit aller du confessional à la sainte table, mais on remedie à cela par les predications dans lesquelles on doit faire entendre 1. que ce n'est point seulement pour des crimes ou honteux ou enormes au jugement des hommes, qu'on doit differer l'absolution, mais pour beaucoup d'autres pour lesquels on ne se croit point deshonnoré dans le monde: comme à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des parôles sales ou à double entente, les inimitiés inverterées contre le prochain, la negligence de paier ses dettes, & quelquefois l'ignorance des verités necessaires à salut, qu'on a negligé d'aprendre après en avoir été souvent averti; des livres deshonnêtes, ou des peintures lascives, dont on ne voudroit pas se défaire. A l'égard des Beneficiers, avoir plusieurs benefices sans aucune cause légitime, dont un seul seroit plus que suffisant pour un honnête entretien. A l'égard des filles & des femmes, l'immodestie dans les habits qu'elles ne voudroient pas quitter, des lectures dangereuses ausquelles elles seroient atta-

attachées, des converſations de galanterie, où elles ſeroient cauſe que Dieu ſeroit offenſé; des médiſances atroces dont elles ne voudroient pas ſe dédire.

2. On doit encore faire entendre qu'il y a peu de perſonnes à qui il ne ſoit fort utile de faire une confeſſion générale, & que pour la bien faire, il eſt bon que ce ſoit à diverſes repriſes.

3. Qu'il y a même des fautes qu'on ſait n'être que venielles, mais qui ne laiſſent pas d'être conſiderables, parce qu'elles bleſſent le prochain, comme les mauvaiſes humeurs d'une femme envers ſon mari; les desobéiſſances ou manquements de reſpect d'une fille envers ſa mere, ou d'une ſervante envers ſa maitreſſe: & que l'on peut diferer l'abſolution pour ces ſortes des pechés, afin de les faire plus ſentir aux perſonnes qui y ſont ſujettes, & les porter davantage à s'en corriger.

4. Qu'on peut ne pas diferer l'abſolution, & néanmoins ne permettre pas à une perſonne de communier ſitôt qu'elle s'eſt confeſſée, parce qu'on la trouve trop lâche & trop tiede, & que l'on juge à propos qu'elle prenne plus de tems pour ſe préparer à la ſainte communion.

Quand on a dit ſouvent de ſemblables

choſes, & que le peuple en eſt bien inſtruit, il n'eſt point tenté de ſoupçonner qu'il faut qu'un homme ſoit fort criminel, ou qu'une fille ne ſoit pas honnête fille, parce que l'un ou l'autre ſe ſera confeſſé ſans avoir enſuite communié.

A quoi on peut ajouter qu'un Evêque auſſi abſolu qu'eſt un Electeur, pourroit & devroit ordonner, comme avoit fait feu M. d'Alet, que l'on ſe confeſſât les ſamedis & les veilles de fêtes, & non les matins du jour que l'on doit communier, ce qui eſt contre l'eſprit de l'Egliſe, & eſt cauſe que les confeſſeurs ne peuvent que difficilement s'aquitter comme il faut de leur miniſtere.

Je crois, Monſeigneur, que j'ai ſatisfait à toutes les difficultés de V. A. Si elle trouve que je l'aie fait avec trop de chaleur, je lui en demande pardon. Mais c'eſt, je l'avoue, que la diſpoſition où elle temoigne être à l'égard des maux de l'Egliſe, n'eſt point telle, ce me ſemble, qu'elle devroit être ſelon Dieu. Elle les connoit, elle en eſt touchée, elle les déplore. Mais elle en demeure là, & elle voudroit que tout le monde en demeurât là auſſi bien qu'elle, parce qu'elle s'eſt fortement perſuadée que ce ſont des maux ſans remedes, ou qui n'ont

pour

pour remede que ce qu'elle voit bien être moralement impossible ; & c'est ce qui lui fait dire, *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Elle regarde, par exemple, comme un grand mal pour l'Eglise, que des Evêques soient Princes. Elle peut avoir raison, sur tout si on en juge par ce que l'on voit maintenant en Allemagne. Mais est-il impossible qu'un Evêque Prince fasse son devoir d'Evêque ? Elle le croit tellement, que jamais je n'ai pû lui persuader que cela fût possible. Lors donc qu'il s'en trouve quelqu'un qui témoigne avoir de la pieté, il paroît qu'elle considere comme une chose inutile de lui donner des conseils pour bien gouverner son Dioceſe, ou pour se faire assister par des gens de bien, parce qu'elle est toujours preste à dire : *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Il n'y a rien à faire tant que l'Episcopat sera joint à la souveraineté. Or elle sait que cette séparation n'est pas une chose que l'on puisse raisonnablement esperer qui se pouroit faire, sur tout à l'égard des Electeurs.

Elle en est de même touchant la maniere dont on administre en Allemagne le Sacrement de Penitence. Elle assure que la corruption sur ce point, y est venue à son comble. Elle fait une description de ce desordre qui fait horreur & compassion

paſſion tout enſemble. Elle avoue qu'on aura raiſon de dire, *que cela ne vaut rien.* Il faut donc apporter tous les remedes que l'on pourra, puiſque ce mal eſt ſi grand & ſi repandu. Ce n'eſt pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire, qu'il n'y a rien à faire parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les cauſes de ce mal: qui eſt la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Presbiteres, & des Surveillans, comme parmi les Proteſtans: & de ce que tous ceux qui ont devotion de communier le font quand ils veulent, & non géneralement tous enſemble 5. ou 6. fois l'année avec un bon ſermon de prédication la veille, comme il ſe pratique parmi les Prétendus-Réformez V. A. ne voit que cela par où on puiſſe remedier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand deſordre. Or elle ſait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Egliſe Catholique change ſur cela ſa diſcipline pour prendre celle des Proteſtans. Et c'eſt ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laiſſer là, comme n'étant pas poſſible d'y apporter aucun remede. Et c'eſt ce que j'oſe dire n'être point certainement agréable à Dieu. Elle me pardonnera cette parole de liberté. Car

ſi on aime l'Egliſe, on en doit déplorer les maux; mais on ne doit pas deſeſperer qu'elle n'en puiſſe être délivrée. Et pour celui dont il s'agit, je penſe avoir fait voir clairement, qu'elle a chez elle non ſeulement en idée, mais en effet, des remedes très efficaces pour y oppoſer; & qu'ainſi la vraie charité que l'on a pour elle, doit conſiſter à contribuer autant que l'on peut, ſelon les occaſions que Dieu en fait naître, à faire mettre ces remedes en uſage, au lieu de la renvoier à prendre pour ſon modele les bonnes ou les mauvaiſes coutumes des héretiques, ce que l'on ſait bien qu'elle ne fera pas.

J'ai ſi bonne opinion de Votre Alteſſe, que je ne puis pas croire, qu'elle trouve mauvais que je lui diſe ma penſée ſi franchement. Dieu m'eſt témoin que ce n'eſt que pour ſon bien, & pour la décharge de ma conſcience. Car il ſemble que dans une occaſion comme celle-ci, je me rendrois coupable devant Dieu d'une mauvaiſe complaiſance, ſi je lui diſſimulois ce que je trouve dans ſes ſentimens, qui ne me paroît pas juſte, & qui peut être contraire au deſſein qu'on a de porter S. A. E. de Treves, à ne pas négliger de prendre les moiens les plus efficaces de tous ceux qu'elle peut avoir, pour

faire

faire fleurir la pieté dans son Dioceſe, & en bannir le vice. C'eſt le ſeul motif que j'ai eu en écrivant cette longue lettre, ce qui me feroit deſirer que S. A. E. la pût voir, au moins la premiere moitié. Car elle pourroit ſe paſſer de lire la réponſe aux 5. points de la lettre de V. A. Ce ſera un ſoulagement pour V. A. qui n'aura pas beſoin d'écrire une ſeconde lettre pour inſiſter ſur le choix de M. Stenon, que j'aprens être Vicaire Apoſtolique dans le païs de Hambourg. Mais il rendroit bien plus de ſervice à Dieu dans un Archevêché Catholique auſſi grand que celui de Treves, où il travailleroit ſous l'autorité d'un ſi bon Prelat. Enfin il faut finir en vous proteſtant, Monſeigneur, que je ſerai toute ma vie.

LETTRE CCCX.

24. Janv. 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur une nouvelle tempête excitée contre l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie; les entrepriſes de l'Internonce de Bruxelles; & les condamnations vagues.*

NOus venons de recevoir votre lettre du 5. Nous ſavions déja la nouvelle tempête contre l'*Amour penitent*, par M. l'E-

l'Evêque de Castorie, qui nous avoit mandé en même tems qu'il s'en alloit écrire à sa Sainteté. Il fera fort bien. Mais je crois qu'il doit seulement representer l'horrible scandale que cela causeroit dans sa Mission, qui est déja assez affligée par la persecution que lui font les Prétendus-Réformez, sans y ajouter encore ce sujet de douleur. Je me garderois d'ajouter qu'il est prêt de corriger ce qu'ils trouveront à propos. La seconde édition est publiée; il n'y a plus à reculer, mais à défendre fortement un si excellent livre, s'ils étoient assez imprudens, que de le fletrir par une condamnation indéfinie.

Des six nouveaux sujets qu'ils prennent de le chicaner, le 4. & le 5. comme vous le remarquez fort bien, sont des points de fait qui ne peuvent être niés que par des ignorans, & quand il y auroit quelque doute sur le 5. ce qui n'est pas, ce ne seroit pas un sujet de censure; M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans en a bien dit davantage.

Le 1. marque qu'ils ne savent pas quel est le devoir de la creature intelligente envers Dieu, & quelle est en même tems l'impuissance où nous a mis le peché d'accomplir parfaitement ce devoir pendant cette vie. C'est ce qui a fait dire à

S.

S. Auguſtin & à S. Thomas, que le précepte d'aimer Dieu de tout ſon cœur ne s'accomplira parfaitement que dans le ciel. Je penſe avoir traité cela autrefois dans la Préface de le Tradition de l'Egliſe ſur le Sacrement de la Penitence & de l'Euchariſtie. Je crois que vous le pourrez bien trouver à Rome.

Pour le 2. il ne faut que les renvoier à l'*Appendix*, où on explique l'opinion de S. Thomas, & les défier de trouver aucun defaut dans la maniere, dont on a démontré que l'amour néceſſaire pour recevoir la remiſſion de ſes pechez dans le Sacrement de Penitence, eſt l'amour de Dieu plus que toutes choſes. On n'a peut-être point encore aſſez fait fort là deſſus. Je vous prie de le lire de nouveau, & de le bien examiner pour juger vous même s'il peut y avoir aucune réponſe.

Pour le 3. leur prétention eſt horrible. Ils croient pouvoir cenſurer l'Amour de Dieu *; & ils voudroient qu'un Evêque ne pût dire le moindre mot un peu fort contre une opinion auſſi monſtrueuſe qu'eſt celle de prétendre qu'un pecheur qui n'aime point Dieu, mais qui craint ſeulement d'être damné, peut être reconcilié avec Dieu.

* c'eſt-à-dire, la neceſſité de l'amour de Dieu pour être juſtifié.

Je ne ſai comment il eſt arrivé que je n'ai

n'ai point lu l'Apologie entiere de *l'Amor pœnitens*; mais comme j'en avois lû l'abregé, qui m'avoit extremement satisfait, je ne doutai point que l'Apologie ne fût aussi fort bien, & on nous en parla dans le tems que l'on croioit cette affaire appaisée. Cela fut cause que je n'eus pas la curiosité de la voir.

Dispensez-moi de travailler sur les 31. propositions, & même sur celle qui me regarde. Je vous en ai dit les raisons. Je ne le pourrois faire qu'avec un chagrin mortel, tant j'ai d'indignation de tout cela. Et je ne sai en verité, si je n'en serois pas malade. Je souffre sans peine les injures & les calomnies qu'on avance contre moi; mais pour les choses injustes & deraisonnables, je ne saurois m'empêcher d'en être vivement touché.

C'est l'état où me met presentement ce qui se passe ici. L'Internonce semble avoir juré d'y tout renverser par la résolution qu'il a prise de persecuter les plus gens de bien. Je vous ai donné avis de son entreprise contre l'élection Canonique du Doien de Malines. Je pensois que cela n'auroit pas de suite, tant cela étoit hors de raison. Mais la lenteur ou la timidité de l'Archevêque, & la vigilance de ce Ministre à faire réussir ses intrigues, font craindre qu'il n'en arrive

un

un fort grand mal. Il s'eſt expliqué ſur le deſſein qu'il a, de faire exclure de l'élection les trois chanoines les plus habiles & les plus capables de cette charge; MM. Lacman, Cuypers, Vander Vliet, le premier, Docteur, & les deux autres Licentiez de la Faculté de Louvain, pour les prétextes du monde les plus injuſtes: M. Lacman & M. Vander Vliet, parce que ce dernier, qui enſeignoit dans le Seminaire, dont le premier eſt directeur, avoit ſoutenu une petite Theſe (ſans que le premier en ſçût rien) où l'Inquiſition de Rome a cru avoir trouvé quelque choſe contre le ſeau de la confeſſion. Il a fait voir qu'on avoit mal pris ſa penſée. Mais cela même eſt un crime, de vouloir s'expliquer quand ce Tribunal a parlé. Et c'eſt ſur cela qu'on a exclu M. Lacman de la Faculté étroite, parce que cette Theſe s'étoit ſoutenue dans ſon Seminaire, & qu'on l'exclut maintenant du Doienné de ſon Chapitre auſſi bien que l'auteur de la Theſe. Pour M. Cuypers c'eſt qu'étant Curé dans Bruxelles avant qu'il fût Chanoine de Malines, il avoit été prié par tous les autres Curés du Dioceſe d'expliquer leur pratique touchant les ſept points, que l'Inquiſition s'étoit aviſée de condamner ſans les avoir ouis. Vous ſavez que je vous ai écrit di-

diverſes lettres touchant cette affaire des ſept points, pour tâcher de ſavoir ce qui les avoit portés à les condamner, & que vous ne l'avez jamais pû apprendre, quelque diligence que vous aiez pû faire pour cela. Et cependant parce que des Curés ſe ſont expliqués pour juſtifier leur conduite, celui d'entr'eux qui a écrit pour la cauſe commune, a commis en cela un ſi grand crime au jugement de ces MM. les Romains, qu'il s'eſt par là rendu indigne de pouvoir être élu Doien de Malines. Et c'eſt pour cela que l'Internonce a demandé que l'élection fût diferée de deux mois, afin qu'il eût le tems de faire venir ces excluſions en bonne forme; ou plutôt afin de pouvoir dire qu'il a ordre de ſa Sainteté d'empêcher que nul de ces trois Chanoines ne ſoit élu Doien. Car il s'eſt mis en poſſeſſion de ne point montrer ſes ordres, en prétendant qu'on l'en doit croire à ſa parole. Si ce n'eſt pas là *dominari in cleris*, contre ce que defend ſi expreſſement le premier des Papes, je ne ſai ce que ce pourroit être.

Ce n'eſt pas encore tout le mal que 'on craint. On apprehende que pour voir de quoi tourmenter tous ceux qui uront de la conſcience, il ne faſſe venir quelque Formulaire ou pour le ſens de Jan-

Janſenius, ou pour le contraire des ſept articles, ou pour l'un & l'autre. Si cela étoit, malheur à ceux qui auroient eu part à une ſi damnable invention, & je ne pourrois m'empêcher de les regarder comme les Lieutenans de J. C. pour le ſervice du Diable : *Non enim uno modo ſacrificatur transgreſſoribus angelis*, comme dit S. Auguſtin.

Nous venons de recevoir des lettres de M. de Caſtorie, avec celle qu'il écrit au Pape qu'il nous prie de vous envoier après l'avoir lue. Elle nous a paru fort bien. Il s'offre de corriger ce qu'on trouvera de mal dans ſon livre. Mais cela ſe peut ſuporter s'adreſſant au Pape. Tout le commencement où il rend compte à ſa Sainteté de l'état de ſon Egliſe, eſt fort favorable, & fort propre à ſe faire écouter du Pape & à concilier ſa bienveillance. Mais il faut, s'il vous plaît, ſupléer à ce qu'il n'y a pas mis, en cherchant quelqu'un qui répreſente fortement à ſa Sainteté, que rien ne rendroit l'Inquiſition plus odieuſe que ſi on ſouffroit qu'elle fît cette injure à un Prelat d'un ſi grand merite, & qui a tant de beſoin de reputation & d'autorité pour pouvoir ſervir tant d'ames. Il faut eſperer que le Pape ſe portera mieux, & qu'il ſera plus acceſſible quand cette lettre arrivera.

Nous

Nous croions qu'il n'y a perſonne qui pût mieux faire que vous ce que vous propoſez de faire voir l'injuſtice & le ſcandale de ces condamnations vagues & indefinies d'auteurs recommandables dailleurs pour leur dignité & pour leur merite. Vous pouvez vous appliquer à ſavoir toutes les formes de ces Congregations; comment les choſes s'y deliberent & s'y reſolvent; quelles ſont celles dont on parle au Pape, ou dont on ne parle pas; depuis quel tems ils ont paſſé de la prohibition des livres des héretiques à celle des meilleurs Catholiques. Il ſeroit très bon d'avoir des memoires de tout cela, & des exemples de leurs principales bevûes; vous enquerir, par exemple, s'il eſt vrai qu'ils aient condamné le livre de Tritheme qui a pour titre *Stegano-graphia*, comme un livre de Magie. Alexandre VII. a fait imprimer un livre in 12. qui contient toutes ces prohibitions depuis le Concile de Trente. On dit que de tems en tems on le rimprime en y ajoutant celles de depuis. Si cela eſt, je vous prie de nous en envoier un par la poſte.

LETTRE CCCXI.

1. Fevr. 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur une lettre du Prince de Heſſe-Rhinfelts au Général des Jeſuites; les Theſes monſtrueuſes d'un Auguſtin de Louvain; une lettre d'un Recolet écrite à Rome contre M. de Caſtorie; & ſur le grand nombre de Huguenots qui ſe convertiſſoient en France.*

LE Prince a fait de lui-même ce que je vous avois mandé qu'il eût été bon de faire. Aiant reçu de moi la copie du modele de rétractation; au lieu de l'envoier au P. Hazart comme je lui avois propoſé de faire; l'aiant jugé *trop hargneux* (c'eſt ſon terme) pour ſe rendre à une choſe ſi raiſonnable, il a trouvé à propos d'en écrire au Général qu'il connoit, & à qui il avoit déja écrit pour lui ſouhaiter une heureuſe année. Il nous a envoié la copie de ſa lettre. Elle eſt très forte & il y a joint trois pieces. 1. Sa lettre au P. Hazart. 2. La réponſe du P. Hazart. 3. Le modele de rétractation; dont il dit dans ſa lettre au Général: *Que cela lui ſemble tellement raiſonnable & équitable, que c'eſt le moins qu'on pût demander du P. Hazart; & qu'ainſi ſa Paternité Reverendiſſime*

dissime ne pourroit faire qu'une chose autant agréable à Dieu comme tout ensemble aussi profitable pour le P. Hazart même, de l'y faire enfin de bon gré condescendre, au lieu d'aigrir davantage cette affaire. Il seroit bon de faire entendre cela à quelque personne raisonnable, qui seroit ami des Jesuites, afin des persuader au Géneral de prendre ce parti là, que tous les gens de bon sens jugeront sans peine être le plus honnête, le plus chrétien & le plus avantageux pour la Compagnie.

Nous avons reçu depuis deux jours les Theses d'un Augustin nommé Clenaerts qui a depuis peu passé Docteur en la Faculté de Louvain. C'est une espece de monstre composé de trois parties bien differentes, comme la chimere des anciens Poëtes. La premiere contient de très-bons sentimens touchant la grace & la contrition. La seconde un acharnement contre le livre de Jansenius, comme contenant les cinq propositions: ce qu'il avoue avoir fait par representailles; parce que M. van Espen avoit refuté dans sa Dissertation Canonique, *De vitio peculiaritatis & de simoniâ* &c. l'opinion du P. Lupus, qui dit que les monasteres même riches peuvent exiger des dots: *Quid de invasione Jansenii doctrinam non virum intelligo) conqueri posset quispiam, ubi Lupus multis titulis*

illustrior Jansenio, invaditur tam impetuose? Quid sunt repræsalia? La 3. ne sont que des corollaires contre M. van Espen, où ce nouveau Docteur prend pour une guerre declarée aux moines, de ce que M. van Espen explique dans sa Dissertation, ce que le Concile de Trente & Clement VIII. ensuite ont dit être necessaire, afin que les Religieux observassent comme ils doivent leur vœu de pauvreté. Quand les sentimens de ce pieux Jurisconsulte auroient paru trop severes à des moines, qui doivent avouer qu'il y en a dans leur Ordre qui font profession d'être plus reformez qu'eux (tels que sont en France tous ceux de la Province de Bourges) est-ce un sujet de dire qu'on leur fait la guerre, qu'on les calomnie, qu'on les déchire, & de menacer ceux qui n'ont fait que soutenir ces opinions qu'ils ont cru véritables, que les moines les traiteront d'une sorte, qu'ils auront sujet de s'en repentir. C'est ce que fait l'auteur de ces Theses. *Plura nobis ad manum sunt, quæ magno impetu proponemus, si quis deinceps ausus fuerit veritatem agnitam impugnare. Verbo dico: monachi relinquantur in pace, vel pœnitebit invasores. Necdum, ut ita dicam, incepimus. Adversarios suos non mage quàm latratûs caninos luna, timent Monachi. . . . Subscribe*

scribe voto illius & nostro : monachos in pace relinque, sicque animæ & famæ tuæ plurimùm consulueris: Et c'est ce qu'il apelle dans la même page *charitatem monastico-practicam.*

On pourroit espérer qu'on reprimeroit à Rome de si honteux emportemens. Mais ce faiseur de Theses a cru s'être mis à couvert de tout ce qu'il pourroit craindre de ce côté là, par ses represailles contre Jansenius, & par ce qu'il dit dans sa These 5. *Damnatum esto quod damnat Roma ; intactum esto, quod non tangit Roma.*

On sait de bonne part, mais on ne peut dire comment, qu'un Recolet écrit à Rome par cet ordinaire, en parlant de M. de Castorie, que la condamnation de son livre seroit bien agréable en ce temsci. *Quando, ut facilè creditur colludit Hollandis omnes Religiosos extirpare volentibus ob commotiones gallicas contra hæreticos.* Seroit-on capable d'ajouter foi à Rome à une si horrible calomnie?

Il s'imprime tous les mois à Paris un livre sous ce titre: *Le Mercure Galand.* Ce titre est bien sot ; mais il ne laisse pas d'y avoir de fort bonnes choses. Nous avons vû les deux derniers mois de Novembre & de Decembre. Il y a des relations fort particulieres des conversions

des héretiques dans les Provinces où il y en avoit le plus, par lesquelles il paroît qu'il y en a un fort grand nombre qui sont convertis de fort bonne foi, & après des conferences fort raisonnables. Je ne saurois croire que ces relations soient fausses, si ce n'est par omission. Je m'explique. C'est qu'aparemment on y dissimule la maniere dont on a traité ceux qui sont demeurés opiniâtres après la conversion du plus grand nombre. Et ainsi ce que disent les Gazettes de Hollande de ces mauvais traitemens, peut être vrai au moins en partie, sans que ce qui est dans le *Mercure Galant* soit faux, parce que ces differentes relations regardent differentes personnes. Or on peut juger aisément en comparant ensemble le Mercure & les Gazettes, que le nombre de ceux dont parlent les Gazettes n'est presque rien en comparaison de ceux dont parle le Mercure. Et ainsi comme dans les choses morales *denominatio debet sumi à potiori parte*, on peut dire que le Roi a eu le bonheur d'éteindre l'heresie dans son Roiaume, & que ces Gazetiers protestans sont de grands menteurs, quand sur les exemples de quelques particuliers que la crainte auroit portés à se convertir par hypocrisie, ils veulent faire croire que plus de sept ou huit cent mille personnes

qui

qui se sont fait Catholiques ne sont que des hypocrites, qui conservent toujours leur Religion dans le cœur.

LETTRE CCCXII.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazart; l'élection au Doienné de Malines; un livre intitulé* Le veritable Penitent; *& la disposition où l'on étoit en France contre les prétendus Jansenistes.* 15. Fevr. 1686.

ON ne vous écrivit point par le dernier ordinaire, & on n'a point reçu de vos lettres par celui-ci. Je m'attendois que vous me répondriez sur le *Fiat ut petitur;* parce que M. l'Internonce dit presentement qu'il donnera des juges, autres que ceux qu'on a recusés, qui sont les Evêques d'Anvers & de Bruges. Mais s'il prétend toujours se rendre maître du choix, on n'en sera pas plus avancé. Car il nous voudra donner apparamment l'Evêque de Gand, qui a un Frere Jesuite * des plus emportés, ou celui de Ruremonde, qui épargnera ces Peres autant qu'il pourra, quoique Dominicain, parce qu'il cabale à ce que l'on dit pour pouvoir être un jour Archevêque de Malines, au cas que le

* Le P. de Hornes.

ſiege vint à vaquer. Enfin ce qui eſt cauſe qu'on ne ſe preſſe pas tant de demander des juges à l'Internonce, eſt qu'on eſt bien aiſe de voir auparavant ſi la lettre du Prince au Géneral, qui eſt très forte, ne le portera point à ordonner au P. Hazart de ſigner la retractation dont il lui a envoié le projet. Le Prince m'a écrit depuis avec la même force ſur ce ſujet. Il prévoit tout ce que pourra dire ce Pere: *Qu'il a cru les Janſeniſtes héretiques, & que bien qu'il ſe ſoit precipité en cela d'avoir avancé après d'autres, telles fauſſetez, que néanmoins les Janſeniſtes en prendroient avantage & debiteroient auprès du commun, qu'un tel Jeſuite comme lui, auroit été forcé à une palinodie, & confondroient ce fait avec la doctrine, d'où reſulteroit du mal autant à la Religion comme à ſon Ordre, & que par ainſi, il vaut bien mieux ne point ceder, que d'être cauſe de cela.* Mais il ajoute, *qu'au jour du juſte juge tout cela ne ſeront que des toiles d'araignées, comme dit S. Auguſtin, qui ne peuvent défendre contre le froid.* Si le Géneral ne prend point ce parti, j'en conclurai qu'il faut qu'il n'y ait plus guere d'eſprit chrétien dans cette Compagnie. C'eſt une étrange plaie qu'elle a reçue que cette défenſe de recevoir des novices. Mais croiez-vous qu'ils

y obéiſſent, ſur tout en France, & qu'ils ne ſe faſſent pas defendre par le Parlement d'y avoir égard? Ce Decret ſera-t-il imprimé? En pourra-t-on avoir? Car on ſera bien aiſe de voir en quels termes cela ſera conçu. Mais je m'imagine qu'ils auront aſſez de credit pour empêcher qu'il ne ſe voie; comme on ne voit point en ce païs-ci tous les decrets qu'on a faits contre eux ſur le ſujet des miſſions Orientales.

Il y a plus de tems qu'il n'a fallu pour avoir réponſe de Rome, depuis que M. l'Internonce y a écrit ſur le ſujet du Doienné de Malines. Cela fait croire qu'on n'y a pas aprouvé qu'il ſe mêlât de cette affaire, & qu'on y a bien vû que cela ſeroit fort odieux. Cependant ce qui arrive de là eſt, que tâchant toujours de s'apuïer du Gouverneur General, il eſt cauſe que la puiſſance ſeculiere entreprend ſur la puiſſance eccleſiaſtique, & qu'elle ſe met en poſſeſſion de faire faire comme elle l'entend des elections Canoniques des Doiens, dont elle ne s'étoit point encore mêlée. Car il n'y a plus preſentement que M. Agourto, qui empêche la liberté de cette élection, voulant à toute force qu'on liſe un Juriſte fort ignorant, pour qui il brigue ouvertement, & menace d'empêcher qu'on ne faſſe l'élection, ſi

on prétend la faire avant qu'il ait pris toutes ses mesures pour cela. On a fait sur cela le *Quæritur* que je vous envoie. Vous jugerez s'il contient rien que de très-bon. Cependant les flateurs du Gouverneur voiant que cela peut beaucoup nuire à sa brigue, en ont fait grand bruit, comme si c'étoit un crime d'avoir apris au monde une regle si importante, & dont l'ignorance fait commettre de très-grands péchez, & on a fait de grandes perquisitions pour en découvrir l'auteur. Peut-on mettre l'Eglise & la verité dans une plus honteuse servitude?

Il paroit de nouveau un livre François intitulé, *Le veritable penitent*, * qui sans nommer le P. Hazart, refute ce qu'il a dit de miserable & de relâché sur cette matiere, dans son grand Catechisme. Il n'est que de 15. feuilles & de 17. chap. Dans les 5. premiers il établit la nécessité de l'amour de Dieu; & les douze derniers sont pour soutenir, contre les relâchemens des Casuistes, la doctrine de la necessité de la satisfaction, & l'obligation qu'ont les confesseurs, selon le même Concile, d'imposer des penitences convenables selon la qualité & la grandeur des péchez. C'est ce qu'il y a de plus fort dans ce livre. On vous l'envoiera si vous le desirez. Il paroît fait avec beaucoup de discretion & de sa-

* Par le Pere Gerberon.

ſageſſe, & il n'y a pas d'aparence qu'on le puiſſe faire cenſurer.

Vous jugerez juſqu'à quel excès d'injuſtice le phantôme du Janſeniſme fait que l'on s'emporte contre les plus gens de bien par ces 5. ou 6. lignes d'une lettre de Paris: *On convertit avec ſuccès les Calviniſtes & les Janſeniſtes. Il n'y aura plus d'heretiques dans le Roiaume, pas même de ces derniers, les plus obſtinés de tous. C'eſt comme on parle à la Cour. On s'eſt aperçu qu'ils triomphoient de la Declaration de l'aſſemblée du Clergé touchant l'infaillibilité du Pape; que les Proteſtans les plus qualifiés & les plus habiles les eſtimoient & ne vouloient être inſtruits que par eux; & que tous les Calviniſtes convertis groſſiſſoient leur parti ſur le chapitre de Rome, des Jeſuites, des Caſuiſtes. Et l'on en a été ſi animé, que l'on en veut encore plus aux Janſeniſtes qu'aux Proteſtans.* Nous nous apercevons auſſi que depuis quelque tems on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne ſavons quaſi plus comment y écrire. Juſques là qu'ils ont arrêté des paquets envoiés par la poſte (ce qui ne s'étoit point encore fait) qui ne contenoient que des lettres imprimées au P. Malebranche adreſſées à des perſonnes de la premiere qualité. Ce n'eſt pas que l'on trouve à

redire à ces lettres: car elles sont estimées généralement de tout le monde. Mais c'est cela même qui fait qu'on s'obstine à empêcher qu'elles ne paroissent, parce que le public en pourroit devenir encore plus favorable à l'auteur, & plus choqué de la persécution qu'on lui fait. Je suis tout à vous. Toute notre famille vous salue & se recommande à vos pelerinages de devotion.

LETTRE CCCXIII.

3. Mars 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur les maux que devoit causer la Censure de l'*Amor Pœnitens *de M. de Castorie.*

Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrymarum? C'est ce que votre derniere lettre m'a fait dire à Dieu, & je ne comprends pas qu'on puisse être dans un autre sentiment, lorsqu'on a un peu d'amour pour la verité, pour l'Eglise & pour le S. Siege. Car il faudroit bien manquer de lumiere ou d'attention pour ne pas voir quel prejudice on feroit à ces trois choses, la verité, l'Eglise, & le S. Siege, si un livre si bon en soi, & si recommandable par le merite de son auteur, étoit flétri par une censure qui portât le nom de Sa Sainteté, ou qui par-

partît de quelqu'un de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne se fait sans le Pape. Mais je ne saurois croire que Dieu le permette, & j'espere que dans une affaire si importante il ne refusera pas à un si bon Pape les lumieres qui lui sont necessaires pour redresser ses Officiers, qui étant hommes, peuvent s'être laissé aller, par un amour dereglé de leurs propres opinions, à condamner des veritez dont ils ne sont pas assez instruits. Le S. Esprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrit sur ce sujet le Cardinal Grimaldi, qui a repandu dans l'Eglise une si grande odeur de sainteté, & qui par une aplication si continuelle & de tant d'années aux devoirs d'un veritable pasteur, s'étoit rendu très-capable de juger ce qui peut nuire ou servir au salut des brebis de J. C. Il a jugé qu'une telle censure leur seroit fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils, & meritent-ils qu'on ait plus de creance en eux ? Mais ils sont Théologiens. C'est ce qui doit rendre leur jugement suspect en cette rencontre, parce qu'il s'agit d'un livre qui est tout rempli de la doctrine des SS. PP. que l'on sait assez être peu lûs par les Théologiens de l'Ecole ; outre qu'étant accoutumés à un certain langage, ils se choquent facilement de tout ce

qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais sans entrer dans la discussion de quelques endroits particuliers, à quoi ils ont trouvé à redire, étant certain que tous les censeurs ne sont pas de leur avis, & qu'il y en a de très-bon esprit & de très-habiles qui sont d'un sentiment contraire; quand ils auroient entrainé le plus grand nombre par ce faux préjugé, qu'étant Théologiens ils sont plus capables d'en juger que les autres, il s'ensuivroit toujours que ce sont au plus des choses douteuses & problématiques, & qu'il n'y a rien dans ces prétendus sujets de censures qui soit clairement mauvais. Or on ne peut presque douter que la lumiere du bon sens & la prudence chrétienne ne fassent conclure à sa Sainteté, qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcusables, & qui fussent d'une part très-importantes & tout à fait préjudiciables à la piété & à la foi, & de l'autre très-claires & très-certaines, pour exposer l'Eglise aux maux & aux inconveniens qu'il est aisé de prévoir qui arriveroient de cette censure. Il y en a une infinité. J'en marquerai ici seulement quelques uns.

1. On trouve dans ce livre les plus importantes & les plus saintes maximes de l'Evangile appuiées de l'autorité des SS.

PP.

PP? & expliquées d'une maniere noble & pleine d'onction & de pieté. C'eſt ce qui l'a fait eſtimer de tant de perſonnes; & on me vient de faire voir une lettre de Treves, par laquelle on mande que cet Electeur, qui eſt très-pieux, le lit avec la plus grande ſatisfaction du monde. Cependant S. S. ne ſait que trop quelle eſt la pente des Caſuiſtes relâchés à combatre ou à affoiblir ces maximes ſaintes. On doit donc s'attendre que ſi ce livre étoit condamné, comme la cenſure ne diroit point pourquoi, ils ne manqueroient pas de répandre dans le monde que ce ſeroit pour cela, & ils ne trouveroient que trop de perſonnes à qui ils le perſuaderoient, parce qu'il y a toujours bien des gens qui ſont bien aiſes qu'on leur faſſe eſperer qu'ils ne laiſſeront pas d'être ſauvés, quoiqu'ils marchent par la voie large que l'Evangile dit qui mene à la mort. C'eſt donc un piége très dangereux qu'on tendroit par cette cenſure à une infinité d'ames foibles.

2. Cette cenſure n'auroit guere de rapport au zèle que S. S. a temoigné contre la morale relâchée, par la condamnation des 65. propoſitions, & par l'eſperance qu'Elle ſemble avoir donnée à la fin de ſon decret, qu'Elle pourroit encore en condamner d'autres. Car ces condamna-

tions

tions servent de peu, si elles ne sont soutenues par des livres édifians, qui fassent entrer dans les cœurs ces regles divines de la Morale de l'Evangile. Or il y a long-tems qu'on n'en a fait un dont on eut plus de sujet d'attendre ce fruit que *l'Amor pœnitens*. Que seroit-ce donc si on le flétrit par une censure ? Ne seroit-ce pas perdre plus qu'on n'auroit cru avoir gagné, en proscrivant quelques méchantes propositions par des Decrets, dont on ne feroit plus grand usage, si on avoit donné sujet aux gens de bien de se decourager par la crainte qu'ils auroient qu'on ne traitât de la même sorte ce qu'ils auroient écrit en faveur de la bonne Morale. Rien donc ne seroit plus capable de ternir la gloire que S. S. s'est aquise en temoignant tant d'aversion des relâchemens qui corrompent la pureté de la *doctrine qui est selon la pieté*, comme l'apelle S. Paul.

3. La reputation, tant au regard de la vertu que de la foi & de la saine doctrine, est si necessaire à un Evêque, que S. Augustin dit qu'elle lui doit être plus chere que sa propre vie, non par raport à lui même; mais par raport aux ames que Dieu lui a confiées. Car un Evêque ne les peut servir qu'autant qu'elles lui obéissent volontairement : une obéissance forcée n'étant d'aucun merite devant

vant Dieu. Or rien ne les peut porter davantage à cette obeïssance volontaire que la grande opinion qu'elles ont de sa probité & de sa doctrine. Ce seroit donc le leur rendre inutile, ou diminuer beaucoup le pouvoir qu'il auroit de les servir par ses exhortations & par son exémple, que de lui faire perdre sa reputation ou en tout ou en partie. Et c'est ce qu'on ne peut douter qui arriveroit à un Evêque d'un si grand merite & qui a rendu de si grands services à l'Eglise, si on censuroit le livre que tout le monde regarde comme son chef d'œuvre, & où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus solide & de plus avantageux pour la conduite des ames, non en suivant les imaginations de son propre esprit; mais en le puisant dans les sources originales de l'Ecriture & des Peres, & dans les instructions & les exemples des plus grands saints de ces derniers tems. Car ce ne seroit pas le dessein de ceux qui feroient cette censure, qu'on la nepriſât, & qu'on n'y eut point d'égard; & on ne pourroit y avoir égard que ce ne fut une tache & une diffamation qui mettroit un si digne Evéque, à l'égard de beaucoup de gens, hors d'état de leur profiter, n'étant pas possible que ceux qui seroient persuadés que ce qu'il auroit pu faire de plus achevé, seroit rempli d'erreurs,

reurs, eussent aucune créance en lui.

4. Un autre inconvenient opposé à celui là, mais qui ne seroit pas moins fâcheux, est qu'on ne peut douter raisonnablement qu'il n'y eut beaucoup de personnes habiles à qui une telle censure feroit beaucoup de peine, & qui ne pourroient s'empêcher de la regarder comme l'effet d'une cabale qui auroit surpris S. S: ce qui pourroit faire entrer dans la question de l'infaillibilité, ou au moins faire remarquer ce que les Jesuites ont dit tant de fois, quand quelques-uns de leurs livres ont été condamnés par l'Inquisition, qu'il falloit distinguer le Tribunal, de la chaire, & qu'il n'y avoit que ce qui procedoit de la chaire qui fut exemt d'erreur; mais que ce qui procedoit du Tribunal y pouvoit être sujet. Il naitroit de là de nouvelles contestations parmi les Catholiques, ce qu'on est assuré qui ne plairoit point à S. S. qui a tant de fois témoigné qu'il souhaittoit qu'ils vecussent en paix les uns avec les autres. Et enfin les protecteurs de la morale relâchée ne manqueroient pas de se servir de cette censure, que bien des gens auroient peine à aprouver, pour afoiblir l'autorité du Decret contre les 65. propositions, en soutenant qu'on n'a pas plus d'obligation de déferer à ce Decret qu'à cette censure.

5. Les

5. Les Protestans sous la domination desquels cet Evêque vit, & à qui tout ce qui se feroit contre son livre ne pourroit être que très connu, ne manqueroient pas d'en prendre de grands avantages pour décrier le S. Siege, & pour profiter de ces divisions entre les Catholiques. Car en donnant à ce livre les louanges qu'il mérite, ils prendroient un plaisir malin à exagerer les injustices que l'on fait à Rome aux plus grands personnages de la communion Romaine, d'où ils tireroient cette fausse conclusion, mais qui ne laisse pas d'éblouir le peuple, qu'ils ont donc bien fait de s'en separer. Ils ne manqueroient pas aussi de faire valoir ces disputes pour montrer le peu de sujet que nous avons de leur representer, que si l'Ecriture sainte, qui leur est à tous un principe commun, étoit si claire qu'ils disent, il n'y auroit pas parmi eux tant de diversité de creances, puisque la même chose se trouve parmi nous. Quoique l'on puisse répondre à cela, ces déclamations ne laissent pas de faire beaucoup d'impression sur le peuple, sur tout quand ils ont, comme ils en auroient ici, de nouveaux sujets de les faire ; parce que cela y fait avoir plus d'attention. Il est donc de la prudence chrétienne de ne leur en donner pas de nouveaux sujets, sans

une

une très-grande neceſſité, qui ne pourroit être, ainſi que j'ai déja dit, que l'obligation de condamner des erreurs très-claires & très-certaines & qui ſeroient tout à fait prejudiciables à la pieté ou à la foi; & c'eſt aſſurément ce qui ne ſe rencontre pas ici.

6. On ſait à la *Propagande* que de toutes les miſſions dans les Etats héretiques il n'y en a point qui ſoit plus reglée, & qui faſſe plus d'honneur à la Religion Catholique que celle que le S. Siege a miſe ſous la conduite de M. l'Evêque de Caſtorie. On ſait auſſi combien il a travaillé par ſes ſoins, par ſon exemple & par ſes inſtructions, à la rendre floriſſante en ſcience & en pieté. Mais on ſait en même tems ce qu'il a eu à ſouffrir de la part des Reguliers, que S. S. n'ignore pas avoir pour la plupart une grande pente à l'independance, & à ſe ſoumettre le moins qu'ils peuvent aux Vicaires Apoſtoliques, lors même que le S. Siege leur commande plus expreſſément de leur obéir. C'eſt ce que ce bon Evêque a bien éprouvé. Il fut obligé ſous le predeceſſeur de S. S. de faire un voiage à Rome pour arrêter leurs entrepriſes, & parce qu'il obtint ce qu'il demanda, ils ne lui en ont voulu que plus de mal. Je ne parle pas de tous, (car il y en a, dont il n'a que ſujet de ſe

se louer) mais de la plus grande partie. Ils ont favorisé autant qu'ils ont pu les injustes prétentions des gentilshommes touchant le patronage des Cures. Le Sieur Du Bois, qui est tout devoué aux Jesuites & aux autres Reguliers, a soutenu cette mechante cause par un imprimé plein de calomnies atroces contre cet excellent Prélat. Les Etats de Hollande les aiant voulu chasser à cause du préjudice qu'ils aportent au Païs, en transportant dans les Païs-Bas Espagnols de grandes sommes d'argent, quoique cela leur ait été souvent defendu par le S. S. M. de Castorie emploia tout son credit pour empêcher l'execution de ce dessein, & toute la recompense qu'il en a eue, est qu'ils l'ont calomnié & à Rome & dans le païs, comme si c'étoit lui qui avoit inspiré cette pensée aux Etats. La même chose est encore arrivée depuis peu de tems. Ce que le Roi a fait aux Religionnaires de son Roiaume aiant fort irrité les Protestans de Hollande contre les Jesuites, comme en aiant été la cause, parce qu'il a un Jesuite pour son Confesseur, on a songé de nouveau à l'expulsion des Jesuites & des autres Reguliers, & on avoit commencé par interdire les Jesuites & les Dominicains de la ville de Leide. M. de Castorie a encore travaillé pour eux, & a emploié

ploié l'Envoié extraordinaire de l'Empereur qui eſt fort de ſes amis. Ils lui en ont ſu le même gré & ont renouvellé leurs calomnies en repandant par tout que c'eſt une colluſion entre lui & les Proteſtans, pour les faire chaſſer. C'eſt en propres termes ce qu'en a écrit un Recolet d'ici à un Recolet de Rome. S. S. jugera de là quel ſujet ils prendroient de cette cenſure de le décrier par tout, puiſqu'ils le font déja ſans aucun ſujet; & ſi ce ne ſeroit pas, comme l'on dit, mettre une épée entre les mains d'un furieux.

7. Tout cela fait voir que la condamnation de ce livre cauſeroit des maux preſque irreparables dans la miſſion de Hollande, qu'on en abatroit le chef en l'accablant de peine & d'affliction; qu'elle y cauſeroit un ſchiſme entre les Reguliers & les ſeculiers, auquel il ſeroit difficile d'aporter reméde; que les peuples en ſeroient troublés ne ſachant de quel côté ſe ranger, ou ſe laiſſant emporter par les uns ou par les autres dans une très-facheuſe diviſion; que les Proteſtans en triompheroient, & que cela pouroit ébranler la foi des perſonnes foibles; & qu'étant certain que les ſeculiers ſont beaucoup mieux dans l'eſprit des Magiſtrats que les Reguliers, parce qu'ils ſe tiennent plus aſſurés de la fidelité des premiers, & qu'ils ſavent

vent bien qu'ils ne transportent point l'argent hors du païs, il seroit à craindre que cette tempête ne donnât une nouvelle pensée aux Protestans de chasser les Reguliers, parce qu'ils s'imagineroient que l'Evêque qui auroit été si mal traité par leur cabale, ne s'interesseroit plus tant pour leur conservation. Tous ces maux & d'autres encore sont tellement considérables & si fort à aprehender, qu'on ne pense pas qu'il y ait personne qui voulût entreprendre de faire croire qu'il est de la prudence d'en prendre le hazard, plutôt que de s'opposer à l'entêtement d'un Cardinal, * qui s'est declaré partie contre l'*Amor pœnitens* avec une chaleur incroiable, en même tems qu'il prétend en être le juge, pour se vanger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus absurde, au jugement de tous les savans, que ce que cette Eminence a entrepris d'établir dans ses Dissertations : que l'absolution qu'on donnoit aux penitens dans les premiers siecles après la penitence acomplie, n'étoit que ceremoniale, & qu'on leur donnoit dabord, aussi-tôt qu'ils s'étoient confessés, l'absolution sacramentale, qui leur remettoit leurs péchez.

* Le Cardinal Capisachi.

8. La qualité qu'a le Pape de chef de l'Eglise, qui l'oblige de veiller sur tout le corps & de jetter par tout ses soins & ses

ſes vues, lui doit faire conſiderer que ce ne ſont pas les ſeuls conſulteurs de Rome, mais tous les Prelats & tous les Théologiens de l'Egliſe, qui le peuvent aider de leurs lumieres, & qu'il eſt de l'ordre qu'il y ait égard quand la providence de Dieu les lui fait connoitre: Or c'eſt ce qui eſt arrivé ici. Il paroit une nouvelle édition de l'*Amor pœnitens* avec des aprobations d'Evêques & de Théologiens de diverſes Egliſes, qui jugent tous que c'eſt un excellent livre, qu'on en peut eſperer de très grands fruits, & qu'il ne contient rien que de très-orthodoxe & de très-pieux. A quoi on peut ajouter feu M. le Cardinal Grimaldi, & M. l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit autrefois une fort belle lettre à M. l'Evêque de Caſtorie. S. S. n'aiant encore rien prononcé; qui poura croire qu'Elle doive s'arrêter aux ſeuls conſulteurs de Rome qu'on dit être partagés, les uns étant pour, & les autres contre; & ceux qui ſont pour, pouvant être la plus ſaine partie, quand ce ne ſeroit pas la plus grande; & ne comter pour rien les Evêques & les autres Théologiens de tant d'Egliſes qui ſont en plus grand nombre & tous unis dans le même ſentiment, & qu'on peut croire ne ceder aux autres ni en eſprit, ni en pieté, ni en érudition

& qui auroient sujet de se plaindre, qu'aiant parlé avant le dernier jugement de S. S. on ne les eut pas écoutés?

LETTRE CCCXIV.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'exclusion donnée à trois chanoines pour le Doienné de Malines, en vertu d'un decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome: la défense faite aux Jesuites de prendre des Novices: le bruit qu'ils faisoient courir de la condamnation de l'*Amor pœnitens: *les sentimens de M. Stenon: la querelle faite à M. van Espen par les Augustins: les sentimens du P. Malebranche; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons livres & de les faire entrer en France.* 7. Mars. 1686.

ENfin, Monsieur, l'Internonce a de quoi triompher en faisant à l'Eglise tout le mal qu'il peut. Il est venu à bout du dessein qu'il a pris de lui même sans en avoir aucun ordre, de troubler l'election du Doien de Malines, & d'empêcher que les plus honnêtes gens du chapitre ne pussent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur géneral en lui faisant esperer que le frere d'un Gentilhomme deputé des Etats, qui en est très-indigne, pour-

roit être élu, s'il empêchoit qu'on ne fit l'election avant qu'on eut réponse de Rome. M. l'Archevêque n'a pas eu assez de vigueur pour la faire malgré cette opposition, qui étoit tout à fait illegitime; & ainsi aiant differé jusqu'à cette heure, il a donné le loisir à l'Internonce de faire venir les trois exclusions, dont je vous ai déja parlé dans une autre lettre. Il les fit signifier hier à M. l'Archevêque qui en est tout abbatu, ne sachant qu'opposer à une telle violence. On dit que les exclus intenteront peut-être un procès pour défendre leur honneur contre un procedé si irregulier. Il est certain qu'ils seroient très-bien fondés : car on ne peut rien s'imaginer de plus frivole que ce qu'on a pris pour prétexte de cette exclusion. Mais nous sommes en un tems, où on éprouve tous les jours ce que dit le Sage :

Eccle. 4. 1. *Vidi calumnias quæ sub sole geruntur, & lacrymas innocentium, & neminem consolatorem : nec posse resistere eorum violentiæ, cunctorum auxilio destitutos.* Ce qu'il y a de plus étrange, est qu'on exerce ces violences sous le nom d'un si bon Pape, & en surprenant sa religion par d'impertinentes accusations contre les plus gens de bien, & que l'auteur de tous ces troubles, & qui se fait un merite de ces injustices, est aussi indigne de la moindre dignité de l'E-

Eglise, selon ses veritables regles, que sont lignes du Doienné de Malines, ceux qu'il n a fait exclure.

Un de nos amis aiant demandé au P. de Vos Jesuite, s'il étoit vrai que le Pape leur ut défendu de recevoir des Novices, il repondu que non, & a ajouté; que ous les Princes se seroient opposés à un el Decret. Cette réponse est remarqua-le. On voit par là combien ils sont isposés à emploier leur credit auprès des 'rinces pour se dispenser d'obeir au Pape. lais ne verra-t-on point ce Decret?

Les Jesuites disent ici à tout le monde ue l'*Amor pœnitens* est condamné, ce qui it beaucoup de tort à Frix. Est-ce u'on ne fera jamais cesser ce scandale?

Le Prince m'a mandé que M. Stenon devant Evêque suffragant de Munster, depuis Vicaire apostolique à Hambourg, i il a eu de grandes contestations avec Jesuites, est presentement à Rome. Si la est; ne pourriez-vous point faire en-te que quelqu'un de vos amis lui put rler, & sut de lui quel a été son diffe-it avec les Jesuites, & comment il est posé sur les matieres controversées en tems-ci, la grace, la Morale, la peniten-? J'aurois besoin de le savoir. Car il a un fort honnête homme, connu & é de M. de Castorie, conseiller dome-

ſtique de M. l'Electeur de Treves, qui fait ce qu'il peut pour lui perſuader de prendre M. Stenon pour ſon ſuffragant. Il a mandé à M. Erneſt, dont il eſt connu, que l'Electeur lit *l'Amor pœnitens* avec bien du plaiſir, & qu'il en eſt fort ſatisfait. Il paſſe dailleurs pour avoir plus de pieté que ces Evêques Princes d'Allemagne; & ainſi j'ai regardé comme un avantage pour l'Egliſe, qu'il put avoir M. Stenon pour ſuffragant.

Les Auguſtins de ce païs ci ſont déchainés contre M. van Eſpen, pour avoir prouvé très-ſolidement par les Regles de S. Benoît & de S. Auguſtin, par le Concile de Trente, par le Decret de Clement VIII. autoriſé depuis par 3. ou 4. Papes, dont le dernier eſt Urbain VIII & par M. Fagnani; que c'eſt un abus contraire à la pauvreté religieuſe, d'avoir des pécules particuliers à chaque Religieux ſous prétexte que c'eſt du conſentement du ſuperieur. Ils firent dabord un libelle contre le livre de M. Van Eſpen. Il y répondit très-ſolidement. Ils ont fait depuis des Theſes. Il y a encore ſatisfait. Ils ont fait depuis peu de nouvelles Theſes contre lui où ils le traitent d'*Antimonachus*, & d'*Oſor religionis*. Il y a oppoſé de nouveau une courte réponſe auſſi ſolide que moderée. Et depuis peu

de jours un de ces Auguſtins appellé *Deſirant* a prétendu l'avoir terraſſé en intitulant ſon libelle *Palinodia*, parce que M. Van Eſpen demeure d'accord que les Religieux qui ſont Paſteurs ne peuvent pas pratiquer la pauvreté de même que ceux qui ſont dans le cloitre. Dans ce dernier libelle M. Fagnani y eſt traité fort indignement, parce qu'ils ne peuvent pas nier qu'il ne ſoit abſolument du même ſentiment que M. Van Eſpen. Mais ce qu'ils diſent de la Bulle de Clement VIII. confirmée par Urbain VIII. eſt bien plus cenſurable. Car le P. Deſirant aiant bien vû que ce qu'il dit pour éluder cette Bulle & pour faire croire que M. Van Eſpen l'a falſifiée, ſont de pures chimeres, il a trouvé une autre échapatoire pour ne s'en point mettre en peine. Il dit que ces ſortes de Bulles n'obligent plus quand on a été 40. ans ſans les obſerver. Or il prétend qu'il s'eſt paſſé plus de 40. ans depuis la derniere confirmation de cette Bulle par Urbain VIII. & que pendant toutes ces 40. années, ils ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de faire toujours ce que cette Bulle dit être contraire à la pauvreté religieuſe. Voilà ce qui meriteroit bien plus d'être cenſuré que les vetilles ou les bonnes choſes, dont on fait des rimes à MM. de Louvain. Mais on ſe

gardera bien de rien censurer de ce bon Pere Desirant. Il s'est fait un trop grand merite en trouvant d'une part de nouvelles chicaneries pour montrer que les 5. propositions sont dans Jansenius; & soutenant de l'autre que le Pape a reçu de J. C. la puissance d'enchainer les Rois & de mettre les Princes dans les fers: *Ad alligandos Reges in compedibus, & nobiles in manicis ferreis.* C'est l'abus qu'il a fait, dans une These de ces paroles du Prophete Roi, ou plutôt du S. Esprit.

Je ne sai ce que vos amis entendent par le mot de *Theologie*, quand ils ont témoigné en lisant les deux dernieres lettres * qu'ils souhaitteroient que je m'appliquasse à la Théologie, plutôt qu'à la Philosophie. Car y a-t-il rien de plus Théologique que de savoir si Dieu est étendu, & quelle est la vraie notion de l'immensité de Dieu? J'étois de plus obligé de traiter cette matiere, parce que le meditatif avoit emploié la moitié d'un de ses nouveaux livrets à montrer que je l'avois calomnié sur cela. Il falloit donc me défendre afin de ne pas passer pour un calomniateur: ce qui auroit pû faire préjudice à la verité que je défens contre lui.

* Au Pere Malebranche.

Mon 2. livre n'avance point. Il y en a 6. ou 7. feuilles de faites depuis 3. mois qu'il est commencé. Et il y a plus de

de 6. semaines que Frix n'en a fait quoique ce soit. Quand on lui en parle, il se met en mauvaise humeur, en disant que ces livres lui demeurent, parce qu'on ne les peut faire entrer à Paris: ce qui n'est que trop vrai, par la plus grande de toutes les injustices. Et ainsi ses plaintes n'étant pas trop mal fondées, on ne sait que lui dire, & on est obligé de le laisser faire. Cela fait voir que ce seroit assez inutilement que je travaillerois à d'autres matieres, puisque ce que je ferois, ne pourroit pas se débiter. On me presse de finir. Je suis tout à vous. Toute notre famille vous salue, & vous souhaite un heureux Carême *tam corpori quàm animæ salubre.*

LETTRE CCCXV.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur certaines pensées metaphysiques de M. Leibnitz; les sentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Jansenistes; & le délai du General des Jesuites à repondre sur l'affaire du P. Hazart.* 13. Mars. 1686.

J'Ai reçu, Monseigneur, ce que V. A. S. m'a envoié des pensées metaphysi-

ques de M. Leibnitz, comme un témoignage de ſon affection & de ſon eſtime, dont je lui ſuis très obligé. Mais je me ſuis trouvé ſi occupé depuis ce tems là, que je n'ai pû lire ſon écrit que depuis trois jours. Et je ſuis préſentement ſi enrhumé que tout ce que je puis faire, eſt de dire en deux mots à V. A. que je trouve dans ces penſées tant de choſes qui m'éfraient, & que preſque tous les hommes, ſi je ne me trompe, trouveront ſi choquantes, que je ne vois pas de quelle utilité pourroit être un écrit, qui apparamment ſera rejetté de tout le monde. Je n'en donnerai pour exemple que ce qu'il dit en l'article 13. *Que la notion individuelle de chaque perſonne enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais &c.* Si cela eſt, Dieu a été libre de créer ou de ne pas créer Adam; mais ſuppoſant qu'il l'ait voulû créer, tout ce qui eſt depuis arrivé au genre humain, & qui lui arrivera à jamais, a du & doit arriver par une néceſſité plus que fatale. Car la notion individuelle d'Adam a enfermé qu'il auroit tant d'enfans, & la notion individuelle de chacun de ces enfans, tout ce qu'ils feroient & tous les enfans qu'ils auroient: & ainſi de ſuite. Il n'y a donc pas plus de liberté en Dieu à l'égard de tout cela, ſuppoſé qu'il ait voulu

créer,

créer Adam, que de prétendre qu'il a été libre à Dieu, en supposant qu'il m'a voulu créer de ne point créer de nature capable de penser. Je ne suis point en état d'étendre cela davantage: mais M. Leibnitz m'entendra bien, & peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvenient à la consequence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas, il a sujet de craindre qu'il ne soit seul de son sentiment. Et si je me trompois en cela, je le plaindrois encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de temoigner à V. A. ma douleur, de ce qu'il semble que c'est l'attache qu'il a à ces opinions là, qu'il a bien cru qu'on auroit peine à soufrir dans l'Eglise Catholique, qui l'empêche d'y entrer, quoique, si je m'en souviens bien, V. A. l'eût obligé de reconnoître qu'on ne peut douter raisonnablement que ce ne soit la veritable Eglise. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il laissât là ces speculations metaphysiques qui ne peuvent être d'aucune utilité, ni à lui ni aux autres, pour s'appliquer serieusement à la plus grande affaire qu'il puisse jamais avoir, qui est d'assurer son salut, en rentrant dans l'Eglise dont les nouvelles sectes n'ont pu sortir qu'en se rendant schismatiques? Je lus hier par rencontre une lettre de S. Augustin, où il résout diverses questions

qu'avoit proposé un Paien qui témoignoit se vouloir faire chrétien, mais qui diferoit toujours de le faire. Et il dit à la fin ce qu'on pourroit apliquer à notre ami : *Sunt innumerabiles quæstiones quæ non sunt finiendæ ante fidem; ne finiatur vita sine fide.*

Je me retracte de ce que j'ai dit dans ma derniere lettre, de M. l'Electeur de Treves. Car j'ai apris par une lettre de M. Desprès qui est auprès de lui, qu'il n'a pas les préventions que V. A. aprehendoit qu'il n'eût contre tout ce qui viendroit de ceux qu'on appelle Jansenistes. Car non seulement il est capable de goûter le livre de *l'Amor pœnitens*; *mais il le lit presentement, & en paroît très satisfait.* Il a aussi beaucoup d'inclination à prendre M. Stenon pour son suffragant, & il semble qu'il est disposé à faire tout ce qu'il pourra pour l'avoir.

Le General des Jesuites est bien longtems à répondre à V. A. On attend cela pour presser de nouveau M. l'Internonce à donner des Juges. Car on aime encore mieux que le P. Hazart fasse chrétiennement ce qu'il doit faire, que de l'y forcer par une sentence, ce qui seroit un plus grand deshonneur à la Société. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCCXV

A M. DU VAUCEL. *De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux.* 22. Mars. 1686.

JE pensois commencer par me plaindre que nous ne recevons plus que des sujets de douleur & d'affliction du côté de ceux, dont il y a 7. ou 8. ans que nous attendions le soulagement de nos maux, ou au moins quelque consolation à l'égard de ceux qui auroient été sans remede. Mais comme l'on voit assez que toutes ces plaintes sont inutiles, je me contenterai de vous dire simplement ce qui en pourroit être le sujet.

Les Provincial des Capucins & ses Assistans sont bien étonnés de ce qu'après la parole qu'on leur avoit donnée, que S. S. trouvoit bon qu'on ne leur parlât plus d'un certain Decret qui ne peut servir qu'à brouiller leur province, M. l'Internonce les presse de nouveau de le publier. Le Provincial l'a vû, lui a representé les inconveniens qu'il aprehende de la publication de ce Decret. L'Internonce lui a avoué que ses raisons lui paroissoient fort bonnes; mais il insiste toujours qu'il faut obéir sans retardement. N'est-ce point que le Cardinal protecteur, pendant

qu'on ne voioit point le Pape, a fait cela de lui-même ? Le Provincial dit qu'il en a écrit à M. l'Evêque de Vaiſon, & je penſe qu'il eſt reſolu de ne rien faire qu'il n'en ait reponſe. C'eſt la premiere choſe, dont j'avois à vous écrire ; l'autre eſt bien plus ſurprenante.

Je ne ſai ſi vous avez entendu parler d'une *Année Chrétienne*, qu'a fait M. le Tourneux. Ce ſont les Meſſes de toute l'année en Latin & en François avec des explications des Epitres & des Evangiles, & l'abregé de la vie du ſaint, dont on fait l'office ſelon le Breviaire Romain. Il n'y en a de fait que depuis l'Avent juſques à la fête de la Pentecôte *excluſivè*. Ce deſſein eſt venu de M. Peliſſon, qui aiant été autrefois Huguenot, a un zèle admirable pour la converſion des Huguenots. Il ſait que rien ne les détourne plus de ſe convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au ſervice de l'Egliſe ne ſachant pas le Latin : & que de plus les Miniſtres leur repreſentent la Meſſe comme pleine d'abomination. M. Peliſſon eſt ſi perſuadé que le meilleur moien de lever ces obſtacles eſt de leur mettre entre les mains la meſſe traduite en françois, qu'il a fait imprimer à ſes dépens le miſſel traduit en François, pour le répandre, comme il a fait, dans les provinces où il y a le plus de Huguenots,

nots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernieres années. Mais comme il a cru, & avec raison, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abregé de la vie du saint dont on dit la messe, & les explications des Epitres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit mises M. Voisin; il y a 6. ou 7. ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont-il est fort ami, & qu'il estime autant qu'il le merite, d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere, & il a commencé il y a 4. ans par le Carême chrétien en deux Volumes, qui fut imprimé avec privilege & des aprobations très avantageuses. Feu M. le Chancelier fit tant d'estime de ce livre aussitôt qu'il parut, que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja six volumes de publiés, & il en reste encore trois pour achever. Jamais livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car il n'y a rien de plus beau que les explications des Epitres & des Evangiles. On les explique selon le sens litteral d'une maniere très-claire & très-solide, & on tire de là des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même tems. Chacune de ces

explications finit par une priere très-vive & très touchante, où on ramasse les veritez qui viennent d'être expliquées. L'abregé de la vie du saint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans même du respect pour la messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a longtems, que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne, est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus, fissent traduire & imprimer ce livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans. J'en ai écrit autant à M. de Castorie, & il est très porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclesiastiques à le traduire en Flamand. Ce qui le rend en France plus necessaire que jamais, est la grande multitude des nouveaux convertis, dont plusieurs ne l'étant qu'à demi, ont besoin qu'on les attache à la Religion qu'ils ont embrassée comme par force, par des choses édifiantes qui les empêchent de regreter ce qu'ils ont quitté ; à quoi cet ouvrage est très-propre, parce que l'Ecriture y est très-bien expliquée, & qu'on y a mêlé en divers endroits des réfutations de leurs erreurs, mais d'une ma-

maniere fort douce. Et de plus on leur fait voir par là qu'on ne leur cache rien de ce qui se dit dans le service de l'Eglise, & que par là on satisfait pleinement à ce qu'ils objectent du chap. 14. de la 1. aux Corinthiens. Car il paroît par un très-bon livre d'un nouveau converti *, que voici ce qu'on leur a repondu à cette objection: *Toute la conſequence qu'ils on peut tirer des paroles de l'Apôtre, eſt qu'on ne doit rien dire dans les Aſſemblées des chrétiens en langues inconnues, qui ne ſoit interpreté à ceux qui ne les entendent point. Et de ce côté là*, ajoute cet auteur très zèlé pour la Religion Catholique, *on n'a rien à nous reprocher; parce qu'on ne dit rien en Latin dans le ſervice de l'Egliſe, qu'on ne mette traduit en François entre les mains du peuple.*

* M. Des Mahis.

De tout cela que peut-on conclure, sinon que ce seroit la chose du monde la plus imprudente & la plus capable d'être une pierre de scandale à la plupart des nouveaux convertis qui sont encore très-foibles dans la foi, qui les feroit repentir d'avoir abjuré leur Religion, si on leur venoit dire maintenant qu'il ne leur est point permis de lire la messe en François, & qu'on donnera bon ordre qu'ils ne la puissent lire quand ils le voudroient, parce qu'on suprimera tous les livres où elle

elle se trouve traduite. Car ne seroit-ce pas leur donner sujet de dire qu'on a usé de fourberie pour les convertir, puisque l'on fait tout le contraire de ce qu'on leur a promis?

Cependant voici ce que l'on me mande sur cela par une lettre que je n'ai reçue que Lundi dernier. On dit que M. le Nonce a dit au P. de la Chaise de la part du Pape, que sa Sainteté demandoit que l'on suprimât quelques livres, & entr'autres *l'Année Chrétienne*, *parce que la messe y est traduite en François*; que le P. de la Chaise a parlé au Roi, & le Roi à M. de Paris, qui ne s'étant maintenu jusques ici dans le credit qu'il a auprès de ce Prince, qu'en suivant aveuglement toutes ses volontez sans le contredire jamais en rien, a envoié querir aussitôt le libraire, pour lui déclarer qu'il lui étoit défendu de la part du Roi de plus vendre d'*Années Chrétiennes*. Sa femme s'est allée jetter aux pieds de M. de Paris pour lui répresenter que c'étoit ruiner sa famille: mais il lui a répondu qu'on la dédommageroit. Et cela ne sera pas difficile: car on ne plaint pas l'argent en ces rencontres. Mais qui dédommagera les ames, à qui on ôte sans raison le droit qu'elles avoient à une nourriture spirituelle, qui leur étoit si avantageuse? Qui dé-

dédommagera l'Eglise que l'on fera par là passer pour infidelle en ses promesses dans l'esprit de la plupart des nouveaux convertis ? Qui dédommagera la Cour de Rome de la haine qu'on attire sur elle par des procedez si irreguliers & si déraisonnables ? Qui dédommagera le Pape qu'on a surpris, & qu'on met en danger par cette surprise de perdre beaucoup de sa reputation ? Car il n'est pas difficile de deviner que ce dessein de faire suprimer l'*Année Chrétienne* n'est venu de Rome à Paris, qu'après avoir été envoié de Paris à Rome.

Les Jesuites qui ont une extrême jalousie contre tous les livres de P. R. entre lesquels on comte l'*Année Chrétienne*, parce que M. le Tourneux passe pour être ami de cette Maison, auront fait sans doute représenter au Cardinal Cibo, qui est assez de leurs amis, que le Pape Alexandre VII. aiant défendu par un Bref en 1661. la traduction du Missel en François, il étoit de l'honneur du S. Siege de ne pas souffrir l'*Année Chrétienne*, où tout le Missel étoit traduit en François; & que si le Pape en vouloit faire demander la suppression au Roi par M. le Nonce, le P. de la Chaise se faisoit fort de l'obtenir du Roi. Mais devoit-on avoir oublié à Rome que c'étoit par

une

une ſemblable fourberie que le Cardinal Mazarin avoit engagé le Pape à condamner la traduction du Miſſel de M. Voiſin? Il avoit beſoin de détourner le Pape de prendre contre lui les interêts du Cardinal de Retz; & pour ſe faire un merite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fauſſeté manifeſte) qu'on n'avoit traduit la meſſe en François que dans le deſſein de faire dire la meſſe en langue vulgaire; mais que ſans éventer ce deſſein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fût; parce qu'il feroit en ſorte, par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Aſſemblée générale, qui ſe tenoit alors, condamneroit cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de ſon avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fît avorter le deſſein de dire la meſſe en François. Il y travailla ſelon le plan qu'il en avoit fait. L'aſſemblée qui ſe tenoit depuis ſix mois ſans avoir trouvé à redire à la traduction du Miſſel, quoique M. de Voiſin leur en eût parlé, ne penſa à la condamner, qu'après en avoir été ſollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedi Evêque de Frejus, qui étoit le courtier de la vente des Benefices pour ce Cardinal. Mais quel

quel fut le succès de cette condamnation ? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Missel, s'y opposerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les paroisses de Paris : & la traduction du Missel s'est toujours vendue, & imprimée depuis plusieurs fois. Et ainsi la Cour de France se moqua de celle de Rome, & aiant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'interesseroit point pour le Cardinal de Retz, elle le païa en feuilles de chêne.

C'est ici quelque chose de semblable. Les Jesuites font accroire à la Cour de Rome qu'il y va de son honneur de faire suprimer l'*Année Chrétienne*, parce que la messe y est en François, & qu'ils l'aideront en cela. Mais ils se gardent bien de faire connoitre qu'outre que l'*Année Chrétienne* est déja entre les mains de deux ou trois mille personnes, dont assurément on ne la retirera pas; qu'il y a peut-être plus de quarante mille exemplaires de messes traduites en François répandus par toute la France; & qu'ainsi c'est une entrepriſe aussi impossible que deraisonnable de vouloir suprimer les traductions de la messe en langue vulgaire. Et ce n'est pas aussi le dessein des Jesuites ; mais seulement de satisfaire leur passion contre un ex-

excellent livre, ſous le faux prétexte que la meſſe y eſt en François : ce qui lui eſt commun avec une infinité d'autres livres, contre leſquels ils ne ſe ſont point aviſés de cabaler à Rome pour en faire demander la ſupreſſion.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire ſur cette affaire. Vous y ferez telle réflexion que vous jugerez à propos. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main, que d'avoir contribué au mal qu'on fait à l'Egliſe par cette ſupreſſion, & que je tremble quand je penſe au compte qu'auront à rendre à Dieu ceux qui en auront été cauſe. Et ce qui me fait concevoir combien ce compte ſera terrible ; c'eſt que l'on voit manifeſtement, que dans cette affaire, le bien des ames rachetées par J. C. eſt compté pour rien. Celui qui demande n'a en vue qu'un point d'honneur ; l'entremetteur n'a pour but que de ſatisfaire ſa jalouſie ; celui qui accorde, que de contenter le Pape pour ſe le rendre plus facile, afin d'avoir plus de benefices à conferer pour recompenſer ceux qui le ſervent, & le Prélat, qui exécute, que de ſe maintenir dans ſa faveur par une obéiſſance aveugle.

Enfin le Prince m'a envoié une ſeconde lettre du P. Hazart plus horrible encore

core que la premiere. Il s'y excuſe qu'il n'écrit rien contre le *Factum* comme il le lui avoit promis, qu'on ne lui a pas conſeillé, & qu'il s'eſt rendu à cet avis pour deux raiſons: L'une, *Quia omnes Catholici & præcipuè viri primarii tam eccleſiaſtici quàm ſeculares diris devovent & execrantur adverſarios meos tanquam juratos Chriſti hoſtes, & Reipublicæ Chriſtianæ perturbatores:* l'autre, parce que les héretiques mêmes lui ont rendu juſtice, en ſe raillant des auteurs du *Factum* dans les nouvelles de la Rep. des lettres du mois de Janvier de cette année. Ce qui eſt juſtement tout le contraire.

Voiez cette lettre dans le 2. *Factum*; Tom. 8. de la Morale Prat. p. 351.

Le Prince venoit de recevoir, quand il a repliqué à cette ſeconde lettre du P. Hazart, la Réponſe du Géneral de la Société qui eſt aſſez bonne. Car il demeure d'accord qu'il faut réparer le mal qu'a fait le P. Hazart par ſa plume indiſcrette; mais qu'il a cru que cela ſe feroit mieux par le Provincial. Voici ſes propres termes après le premier compliment. *Il fatto del P. Hazart m'arriva nuovo: & al remedio del diſturbo derivato d'alla mal miſurata penna di lui, non tranſcurerò di adoptare tuti gli argumenti più opportuni per mezzo del Provinciale della flandro belgica, il quale da vicino meglio e con efficacia immediata potra dare il dovu-*

to riparo. Mais il n'y a guere d'apparence que le P. Hazard étant auſſi fier qu'il eſt, ſon Provincial veuille ou puiſſe le réduire à ce qu'il faudroit qu'il fît pour ſatisfaire ſa conſcience. Et ainſi il faudra recommencer le procès.

LETTRE CCCXVII.

28. Mars 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la converſion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne ; la moderation des Capucins de Bruxelles.*

JE n'ai pas grand choſe à vous écrire, mais je le fais principalement pour vous envoier un écrit que vous ſerez bien aiſe de voir. J'en envoie autant ſous l'addreſſe de M. de Caſſoni ; & M. Chaumont en envoiera auſſi à M. Sluſe. J'y joindrai auſſi un *Exemple ſurprenant &c.* parce qu'il eſt important que l'on ſache à Rome que les Gazettiers Proteſtans ont dit quantité de choſes fauſſes, pour décrier les converſions qui ſe ſont faites en France.

Nous avions des parens & des parentes de la Religion. J'ai prié ma niece qui eſt la ſeule qui me reſte à P. R. de m'apprendre ce qu'ils étoient devenus. Elle me répond en ces termes : *Il s'eſt fait pluſieurs*

sieurs conversions dans la famille, & très-sinceres. Il y a sujet d'en remercier Dieu. Mais je la prierai de nouveau de me marquer les choses plus en particulier.

On ne sait encore ce que deviendra le dessein qu'on avoit pris de supprimer l'*Année Chrétienne.* Car il y a bien des gens qui s'interessent pour ce livre là, & sur tout les nouveaux Convertis, pour les raisons que je vous ai marquées dans ma lettre précedente. M. de Paris en est embarassé, & il n'est pas content de ce que les Jesuites qui prêchent à Paris pendant ce Carême, se déchainent contre ses traductions. Cela fait voir que je n'ai pas mal deviné quand je vous ai dit que je croiois que c'étoit par leurs intrigues que cet ordre étoit venu de Rome. Il faut que par tout ils s'opposent au bien & qu'ils témoignent une jalousie diabolique contre tous les ouvrages qui sont plus estimés que les leurs.

La Lettre au Prince Ernest.

Je pense que vous ne feriez pas mal de faire courir la lettre (c'est-à-dire la faire voir à des personnes de pieté) que le Prince vous a envoiée touchant les moiens qu'on pourroit tenir pour mieux reigler le Dioceſe de Treves. Je voudrois bien sur tout que l'on fît reflexion à ce qu'a fait dans sa Cure un de ces Curés que les Jesuites décrient sous le nom de Ri-

Rigoriſtes & de Janſeniſtes, & dont on prend occaſion de décrier à Rome les Capucins d'ici, parce qu'ils ne declament pas comme d'autres moines contre ces bons Curés. J'ai vû la copie d'une lettre du Prevôt de Malines (qui eſt un homme tout ſeculier, qui a été élevé par le Roi d'Eſpagne à cette dignité) on ne peut rien concevoir de plus emporté contre ces pauvres Capucins, dont tout le crime eſt qu'ils autoriſent les Curés de ce Païs-ci amateurs des nouveautez. Car on décrie ſous le mot de nouveauté, tout ce qui ſe fait maintenant de bon dans l'Egliſe. Et c'eſt ſans doute parce qu'on écoute favorablement à Rome tous ceux qui écrivent de ces ſortes de mediſances vagues, que le phantôme du Janſeniſme s'y entretient toujours, ce qui fait des maux infinis.

LETTRE CCCXVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur une proposition touchant le pouvoir du Pape, proposée en Sorbonne; une Réponse à ceux de Douai; un Extrait de lettre du P. Jobert; les Theses de M. Huygens; une lettre d'Alexandre VII. sur l'Eglise de Hollande, & une lettre de M. d'Alet au Roi.* 9. Avril 1686.

JE ne puis que je n'aie de la douleur de voir qu'on s'obstine à soutenir la proposition la plus insoutenable & la plus manifestement contraire à toute la tradition, qui est que *le Pape seul ait pouvoir de juger des controverses de la foi.* Si c'est à ce qu'on fait consulter en Sorbonne, on donnera beau jeu à ces Docteurs, & il leur sera bien aisé de faire une censure, qui persuadera toutes les personnes qui auront un peu de bon sens & d'équité. Car que peut-on répondre raisonnablement à ce que M. Gerbais dit sur cela dans l'Art. IV. §. 1. En verité cela fait pitié de ce qu'il ne se trouve personne qui ose representer aux Romains combien ils se font de tort de vouloir combattre une verité si claire.

Je n'ai pu m'empêcher de découvrir par

une lettre imprimée ſous mon nom, &
addreſſée à ceux de Douai, le peu d
raiſons qu'ils ont eu de dire en écrivan
au Roi, qu'ils ne ſe pouvoient défendr
contre les inſultes des Janſeniſtes, qu
leur reprochoient qu'ils n'avoient poin
été condamnés par le Concile général
mais par des Papes ſujets à manquer.

L'extrait de la lettre du P. Jobert e
une horrible choſe. Je ne doute poin
que vous n'aiez ſatisfait le Prince ſu
les ridicules preuves de ce Jeſuite. Ce
pendant cela m'a mis ſi en colere, que j
ne pus m'empêcher hier, dès que je re
çus votre lettre, de commencer une ré
ponſe à cet extrait, article par article, qu
j'envoierai au Prince.

M. Huygens a fait de fort belles The
ſes ſur la grace. La derniere étoit d
péchés d'ignorance, qui eſt parfaitemen
belle, pieuſe & ſolide.

Vous nous feriez un grand plaiſir,
vous pouviez avoir par amis de la *pro*
pagande la copie d'une lettre d'Alexand
VII. pendant qu'il étoit encore Non
de Cologne, ſur le ſujet de la Miſſion d
Hollande du tems de Rovenius.

Je n'ai pas cru me pouvoir ſervir d
la lettre de M. d'Alet dont vous me pa
lez, parce qu'étant conſideré comme aian
été tout à fait dans nos interêts, il n
ſens m

m'a pas semblé qu'elle fut propre à persuader le Roi.

LETTRE CCCXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur les sentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *la liberté de l'élection au Doienné de Malines; la réponse du Géneral des Jesuites au sujet le P. Hazart; le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 11 Avril 1686.

NOus étions étonnés d'avoir été deux ordinaires de suite sans recevoir de vos lettres. Mais cela est arrivé sans doute, de ce que votre lettre du 16. avoit été portée trop tart à la poste. Car nous la reçumes hier avec celle du 23.

La parole du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens* nous a un peu consolez. Mais puisque ce sont là ses vrais sentimens, pourquoi n'emploie-t-il pas son autorité pour mettre à couvert de ces injustes vexations un livre, dont il sait que la doctrine est bonne, & dont l'auteur est un saint?

Le *Quæritur* n'est plus maintenant disgracié. Le Gouverneur aiant besoin des Etats avoit entrepris de faire Doien de Malines le Frere d'un certain Baron qui

en eſt, & qui y a du pouvoir. Mais une brouillerie étant ſurvenue entre les Etats & le Gouverneur, il s'eſt mis en colere contre ce Baron ; & il ſe plaint qu'il eſt un ingrat ; qu'il avoit fait à ſon ſujet des vexations injuſtes pour découvrir l'Imprimeur du *Quæritur* ; mais qu'il ne ſe ſoucie plus ni de lui ni de ſon Frere, & qu'il ſera bien aiſe que M. Cuypers ſoit élu Doien. On dit auſſi que le Pape n'approuve par les brouilleries que fait l'Internonce ſur ce Doienné de Malines, & que l'Agent de l'Archevêque le lui a mandé ; deſorte que l'on commence à eſperer qu'on laiſſera la liberté de l'élection.

Le Prince nous a envoié la réponſe que lui a faite le P. Géneral. Je penſe que je vous en ai envoié la ſubſtance. Mais enfin l'Internonce a donné des juges. Ce ne ſont pas ceux que nous avions demandés, mais les Evêques de Ruremond ou de Namur à notre choix. Nous prendrons le dernier. Car le premier, à ce qu'on dit, a écrit à Rome avec les Evêques d'Anvers & de Gand contre l'Archevêque de Malines. On travaille un ſecond *Factum*, qui ne ſera pas moins fort que le premier. On y inſerera la retractation & les deux lettres du P. Hazart qui ſont horribles. J'eſpere qu'il ſera prê

Voiez Tom. 8. de la Mor. Pratique à la fin duquel on a

prêt pour la *Quasimodo*, & je vous en enverai aussi-tôt.

mis les 4. *Factums*, pag. 340. 346. 351.

Ce 12.

JE pense vous avoir écrit autrefois d'un livre du Chancelier de Brabant * contre M. Huygens, qu'on disoit qu'il avoit envoié à Rome, afin de savoir si on y trouveroit bon qu'il le publiât. M. Huygens en aiant recouvré un, & l'aiant trouvé rempli de calomnies grossieres, il lui fait un procès au Conseil de Brabant. Sa Requête a été répondue & signifiée au Chancelier. Il en a été assez étourdi. Je n'ai vû ce livre qu'aujourd'hui. J'y ai trouvé d'horribles choses contre moi. Il dit que je ne suis pas l'auteur du livre de la Frequente Communion, & qu'on sait certainement qu'il est de M. de S. Cyran. C'est pourquoi il l'appelle toujours *Vergerianus liber*. Sur ce que M. Huygens s'étoit servi du grand nombre d'approbations données à ce livre pour autoriser la doctrine de sa Methode, ce Chancelier lui insulte comme si c'étoit au contraire ce qui le devoit confondre; parce qu'il suppose que le livre de la Frequente Communion a été condamné à Rome, ce qui est très faux; & ce qu'il ne fonde que sur la condam-

* M. Fierlans.

nation de la propoſition de S. Pierre & de S. Paul, & ce lui eſt un ſujet de déchirer par tout le livre de la Frequente Communion. Voici ce qu'il en dit dans ſa lettre au Pape; où il rapporte les dogmes qu'il impute à ces Triumvirs (car c'eſt le titre de ſon livre: *Gabrielianæ, Gummariſticæ ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix omen*) *Decimo tertio, à frequenti acceſſu Dominici corporis ſacramentalem ad cænam catholicas mentes averti debere ac diſtrahi.... Et hinc tandem (proh dolor) eò deventum, œcumenica, ut ſemperque obſervata, frequenti pro acceſſu ſacro-ſanctum hoc ad pabulum ſententia, vel à noctivagis Arnaldinæ ſeu Vergerianæ Meduſæ anguibus modo dilanianda, vel minitantibus terrorem illius ab umbris infeſtanda relinquatur.*

Mais ce qui eſt de plus horrible eſt le titre de ſon 4. Chapitre: *Cap 4. Cuniculi Trium-virorum ad ſubruendum* PENITUS *Pœnitentiæ Sacramentum. Obſervatio præambula & totius capitis fundamentum.* Et ce fondement de tout ce Chapitre eſt la fable de Bourgfontaine, qu'il ſuppoſe être la plus grande verité du monde. Voici ſes propres termes.

.... *Satis mihi nunc eſt communem Trium-virorum, quos impugno, magiſtrum è clandeſtino ſuo conventiculo Gallicano manifeſtam*

fustam trabem in lucem. Est is famosus ille, & gallicum ipsi Jansenio oraculum Joannes Vergerius San-Cyranus Abbas. Satis est virum nominasse, Lector, ut jam inde animo prospicias quàm non Catholicum de pœnitentiæ Sacramento dogma ab homine hoc expectare debeas. . . . . Conventiculi porro hujus historiam ET SINGULOS EJUS CANONES, *Christo Domino imprimis injuriosos, ejusque sacro-sanctæ Incarnationis penitùs destructivos refert fideliter. . . . in relatione suâ juridicâ Joannes Filleau. . . . . Adeat hunc qui ad omnes pestiferi hujus cœtûs in Christum blasphemias curiosior est. Ego, quod ad propositum nunc quidem satis est, Decreto uno contentus sum, quod in Pœnitentiæ ruinam sacrilegè conceptum, ita quoad sensum legitur: Cautius esse cum hoc Sacramento agendum, quàm hæretici hactenus egerint; non esse istud perfrictâ fronte hæreticorum more negandum apertè, sed cautè & clanculum, & subdolè rem agendam: Sacramentum ipsum miris extollendum præconiis, sed usum ejus molestum adeò ac perdifficilem reddendum, majoribus semper ac majoribus alligandum oneribus, donec rarus primò, dein nullus etiam sit usus, & lividi fidelium humeri tot oneribus ferendis impares sub tanto pondere, & fatiscant miseri, & difficile illud Sacramenti jugum, suâ ipsi sponte penitùs*

excutiant. Obsecro, lector, quid est cuniculos velle fodere, si hoc non est &c. Il dit ensuite que la premiere de ces mines, *primus cuniculus*, est le livre de la frequente communion, & tout ce qu'il dit ensuite contre M. Huygens, le P. Gabrielis & M. Havermans, c'est toujours *Cuniculus primus, cuniculi primi anfractus &c.*

Cependant ce livre plein de si horribles calomnies est dedié au Pape & au Cardinal Cibo; & il ne faut pas douter que l'auteur n'en attende une approbation semblable à celle qu'il dit avoir eue de sa Sainteté, pour un semblable libelle contre le P. Gabrielis, & qu'il confirme par cette lettre du Cardinal Cibo, qu'il rapporte tout du long.

Illustrissime Domine. Plurimum delectata est Sanctitas sua officio tuarum literarum, quo opusculum à te singulari elegantiâ ac eruditione conscriptum ad ipsam detulisti, atque egregium tuum in rem catholicam studium, perpetuamque in Apostolicam sedem observantiam & fidem luculenter demonstrasti. Mihi itaque demandavit, ut apostolicam benedictionem, pontificiæ in te caritatis testem, tibi suo nomine amanter impertirem, ac debitas laudes redderem de tam egregio pietatis tuæ documento &c.

On pourra bien n'en pas faire autant

à

à l'égard de ce livre-ci. Mais cela suffit-il? Un livre si outrageux par tout contre des gens de bien, & rempli de si abominables calomnies, ne passera-t-il pas pour à demi approuvé s'il ne paroît pas qu'on l'y desaprouve? Et il est bien sur que le P. Hazart ne manquera pas d'en triompher, & de se trouver bien fort, aiant pour compagnon dans la principale de ses calomnies un Chancelier du Conseil de Brabant, dont le Pape a donné tant d'éloges à la pieté dans une lettre qu'il lui a fait écrire par le Cardinal Cibo. On voit encore par ce livre le mal que font dans l'Eglise les condamnations vagues, dont il ne plaît pas à MM. de l'Inquisition de dire jamais le sujet. Car le grand fondement qu'a ce vieux radoteur (pardonnez-moi si j'use de ce terme, car assurement il n'en merite point d'autre) d'outrager si cruellement M. Huygens, n'est que ce sophisme ridicule.

Le livre du P. Gabrielis a été condamné une & deux fois (après avoir été imprimé à Rome même, comme ne meritant plus aucune censure, & sans qu'on sache le sujet de cette seconde condamnation; & ce n'est apparemment que des bagatelles qu'on ne sauroit deviner.)

Or il y a beaucoup de choses dans les

livres de M. Huygens & de M. Havermans qui ſont conformes à ce qui ſe trouve dans le livre du P. Gabrielis.

Donc les livres de M. Huygens & de M. Havermans ſont condamnés auſſi bien que celui du P. Gabrielis.

Si on ſouffre à Rome que l'on faſſe un uſage de leurs cenſures, ſi impertinent & ſi inſenſé, il faut donc qu'ils y ſoient bien aiſes d'entretenir parmi les Théologiens une guerre ſans fin, où les plus impudens auront toûjours l'avantage au jugement des ſimples & des ignorans, parce qu'ils pourront s'imaginer que ces Ecrivains emportés ont Rome pour eux.

Il eſt aujourd'hui un trop bon jour pour que j'en écrive davantage. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCXX.

A M. DU VAUCEL. *Sur les sentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *l'opinion des Docteurs de Louvain sur l'etat de celui qui aime Dieu par dessus toutes choses avant d'avoir reçu l'absolution; la nomination à l'Archevêché d'Avignon.* 18. Avril 1686.

NOus reçûmes hier votre lettre du 30. Mars. Nous serions fort consolés de la bonne volonté du Pape pour l'*Amor pœnitens*, si nous le voïons disposé à emploier l'autorité que Dieu lui a donnée, à faire cesser une si injuste vexation. Mais à quoi servira la persuasion où il est que c'est un très-bon livre, & que l'auteur est un saint homme, si cela ne produit autre chose que de chercher de nouveaux examinateurs, dont il y a très peu à esperer; vû la maniere chicaneuse dont ils prennent cette matiere. C'est ce qui m'a toujours fait croire qu'après avoir suffisamment refuté ces chicaneries, il falloit uniquement s'arrêter à faire voir, comme j'ai tâché de faire dans la grande lettre, que ce seroit un horrible scandale si on donnoit la moindre atteinte à un si bon livre. Je m'at-

tendois que vous donneriez la lettre toute entiere à l'illuſtre ami ſans vous contenter d'en faire des extraits. Car je m'étois étudié à n'y rien mettre, qui ne pût être vû, & qu'il ne fût très-bon que l'on vît.

J'ai été autrefois, je vous l'avoue, aſſez embaraſſé à laquelle des deux manieres on ſe devoit plutôt arrêter, pour accorder l'efficace de l'abſolution avec la neceſſité de l'amour dominant, qui m'a toujours paru une verité indubitable. Mais il y a déja longtems que j'ai trouvé des difficultez qui m'ont paru inſurmontables dans l'opinion de MM. de Louvain, ſelon laquelle il faut qu'un penitent, qui aime Dieu plus que toutes choſes, demeure *in reatu pœnæ æternæ*, juſqu'à ce qu'il ait reçu l'abſolution. Dès devant que je fuſſe ſorti de Paris j'avois repreſenté ces difficultez à M. Haſlé. Et aiant porté cet ecrit François en Hollande, je l'avois montré à M. de Caſtorie, qui parut en être ſi touché, qu'il s'en eſt ſervi, & en a fait une grande partie de ſon premier *Appendix*. Et ainſi quand je travaillerois de nouveau ſur cette matiere, je n'en pourrois dire autre choſe, & je ne crois pas qu'on puiſſe rien repondre de pertinent à ces difficultez là. Mais il me ſemble de plus que pourvû qu'on veuille lire avec attention ce qui eſt dit

dans

dans la fin de ce même Appendix, de la doctrine de S. Thomas, on en doit être satisfait. Car afin qu'on pût douter que ce ne fût pas le sentiment de ce saint, il faudroit ou pouvoir montrer que les 19. propositions, qu'on raporte comme étant de lui mot à mot, ne sont pas fidellement alleguées, ou trouver quelque vice dans les demonstrations qu'on a fondées sur ces propositions; de sorte qu'on en pût accorder la majeure & la mineure, & en nier la conclusion. Or j'ai verifié les propositions dans S. Thomas, & je les y ai trouvées mot à mot. J'ai examiné ensuite chaque demonstration, & je suis certain qu'on n'y sauroit trouver aucun vice; & qu'acordant les deux premisses il faut necessairement en accorder la conclusion. Vous devriez, ce me semble, insister beaucoup sur cela, & faire défier Capisucchi & ces autres chicaneurs, de répondre pied à pied à cette exposition de S. Thomas, en disant sur chacune des 19. propositions, si elles sont ou non, fidellement alleguées; & sur chaque demonstration, s'ils accordent ou nient la majeure, s'ils accordent ou nient la mineure, ou s'il y a quelque vice dans la forme de l'argument qui leur puisse faire nier la conclusion, en acordant la majeure & la mineure. Tant qu'ils seront dans

l'impuiſſance de rien faire de tout cela, il faudra qu'il demeure pour conſtant que la doctrine manifeſte de S. Thomas, eſt d'une part que l'amour de Dieu plus que toutes choſes eſt une diſpoſition neceſſaire pour recevoir la remiſſion de ſes pechez dans le Sacrement de Penitence, & de l'autre que les pechez ſont remis par la vertu des clefs, & le vœu du Sacrement à celui qui aime Dieu plus que toutes choſes. Mais il faut prendre garde qu'ils ne donnent pas le change en oppoſant leur fauſſe interpretation de quelque endroit du Concile de Trente à quelque concluſion de ces demonſtrations, ſans vouloir rien dire ni ſur la majeure, ni ſur la mineure, d'où elle eſt tirée, c'eſt-à-dire, ſans ſe mettre en peine de montrer que la majeure & la mineure ne ſont pas de S. Thomas: or c'eſt uniquement de quoi il s'agit: car s'il leur eſt impoſſible de montrer que la doctrine qu'on dit dans cet *Appendix* être de S. Thomas, n'eſt pas de S. Thomas: Il faudra bien qu'ils avouent qu'elle n'eſt pas contraire aux déciſions du Concile de Trente, étant bien certain que le Concile de Trente a été très éloigné de vouloir condamner la doctrine de ce S. Docteur. Cela me paroît ſi important & ſi deciſif, qu'il me ſemble que vous devriez faire pluſieurs copies de cette

te, *Expositio doctrinæ sancti Thomæ*, & les mettre entre les mains des Cardinaux favorables, afin qu'ils pressent les Théologiens qui y trouveroient à redire, d'y répondre pertinemment, & pied à pied en la maniere que j'ai marquée ci-dessus.

On ne comprend point que le Pape étant persuadé qu'il lui sera très-difficile de trouver quelqu'un qui puisse remplir dignement une place aussi importante qu'est l'Archevêché d'Avignon, ne veuille pas faire une chose aussi facile qu'est de commander au P. Mellini de l'accepter. Les Annates étant une des principales causes de cette difficulté, vous avez grande raison de remarquer que c'est ce qui en fait toucher au doigt le vice & le desordre.

C'est une preuve tout à fait plaisante, qu'on doit bien savoir ce que c'est que de bien gouverner un Evêché, parce qu'on en a eu successivement une vintaine; j'aurois conclu au contraire qu'un homme qui n'a point fait de scrupule de changer tant de fois d'Evêché ne sait gueres ce que c'est que d'être Evêque.

LET-

LETTRE CCCXXI.

18. Avril 1686. *Au* PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur le soin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ses petits-fils ; la necessité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la conversion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres : M. Stenon, & les lettres du General des Jesuites & du P. Hazart.*

RIen n'est plus louable, Monseigneur, que le soin qu'a V. A. de faire bien élever les jeunes Princes ses petits-fils, & c'est une marque de sa religion & de sa piété, de ce qu'elle temoigne avoir encore plus d'inquiétude pour le réglement de leurs mœurs, que pour toute autre chose. Y aiant tant de difficulté de trouver en Allemagne des personnes à qui elle pût confier leur éducation, & n'en connoissant point de plus propres que les Jesuites, je n'ai garde de desapprouver qu'elle en ait mis un auprès d'eux, qui fait fort bien son devoir, & dont elle se tient fort assurée qu'il ne leur apprendra aucune maxime relâchée. Mais elle a raison de regarder comme un grand inconvenient, de ce que dans toutes les villes où il

il y a quelque maison de Jesuites, il faut qu'il y aille coucher. Car comme elle remarque fort bien, c'est les laisser eux & leurs Domestiques dans la liberté de faire ce qu'ils voudront durant la nuit. Il est bien étrange que le General n'ait pas été touché d'une si grande raison, & qu'il ait supposé que la dispense de ce reglement de leur Compagnie ne se pouvoit accorder pour qui que ce soit, quoi qu'il soit constant, à ce que V. A. a sçu, qu'ils l'ont accordée pour le Duc de Neubourg. Ils devoient donc dire qu'ils ne l'accordoient que pour des Princes, & en ce cas là ils ne devoient pas la refuser à V. A. puis que d'être plus ou moins riche, plus ou moins puissant, ne fait pas qu'on ne soit egalement Prince. Cependant je ne sai si V. A. peut en conscience laisser les choses en cet état là. Car il est d'une part si important d'ôter au Diable toutes les occasions qu'il pourroit avoir de tenter les jeunes gens en matiere de chasteté, & il faut de l'autre tant de soin & de vigilance pour l'empêcher, qu'on ne voit pas que la conscience d'un Pere chrétien puisse être en repos, que lors qu'il ne se peut reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui peut contribuer à les preserver de ces dangers. Or un de ces moiens est, que celui qui doit veiller sur leurs mœurs

ne

ne les quitte ni jour ni nuit, & il faut que V. A. en ſoit bien perſuadée (en quoi elle a très grande raiſon) puis que pour éviter l'inconvenient qu'il y auroit que le Jeſuite, à qui elle a confié l'éducation de ces jeunes Princes, ne demeurât pas la nuit avec eux, elle penſe à les envoier, lors qu'ils iront voiager en France, à Saumur ou à Angers, où il n'y a point de maiſon de Jeſuites. Mais qu'eſt-ce que voiager en France, & ne faire pas un aſſez long ſejour à Paris, qui eſt preſentement une des plus belles villes du monde, & qui merite le plus d'attirer la curioſité des Etrangers. Cela vous jette, Monſeigneur, avec ſujet dans de fort grands embarras: & il ſemble que V. A. ne devroit pas deſeſperer de pouvoir trouver quelque gentilhomme Allemand qui eut toutes les conditions neceſſaires pour ſe bien acquitter de cet emploi. Il y en a un preſentement à Bruxelles qui y ſeroit bien propre, ſi l'emploi qu'il a maintenant étoit achevé. C'eſt un nommé M. Geſner natif de Withlich Gouverneur du Baron de Leyen, dont le Tuteur eſt un Chanoine de Treves & de Maience, appellé le Baron de Leyen Niquenich. Tous ceux qui connoiſſent ce Gouverneur en diſent beaucoup de bien. Il parle fort bien François, aiant demeuré longtems à Paris:

&

& il passe pour avoir beaucoup d'esprit, d'honnêteté & de piété. Mais si V. A. croioit que ce fût son fait, il faudroit qu'elle pensât à lui faire parler pour le tems qu'il sera libre, de peur qu'il ne s'engage à d'autres. Et ce tems qu'il sera libre n'est peut-être pas fort éloigné : car on dit que l'on parle de marier ce jeune Baron.

Pour ce que V. A. desire de savoir du Marquis de Feuquieres, qui fut fait prisonnier à la bataille de Thionville, il avoit épousé ma Cousine germaine, qui étoit Huguenotte, lorsqu'il l'étoit aussi (car notre famille a été bigarrée d'Huguenots & de Catholiques, mais mon Pere n'a jamais été autre que très bon Catholique) M. de Feuquieres s'étant converti au commencement du regne de Louis XIII. tous ses garçons suivirent la religion du Pere, & les filles celles de la mere. L'aîné de ces garçons (car il en avoit plusieurs, & tous fort bien faits & fort braves) est celui qui est presentement Ambassadeur en Espagne, dont le fils nommé le Comte de Rebenac l'est depuis longtems auprès de l'Electeur de Brandebourg. Or je crois que ce sont les sœurs de l'Ambassadeur en Espagne & leurs enfans, qu'on a voulu marquer quand on m'a mandé qu'il s'étoit fait plusieurs conversions dans notre famille & très sinceres. J'attends que l'on s'explique davantage. M.

M. Stenon n'eſt point en Italie; il y a bien de l'apparence qu'il eſt encore au païs de Mecklenbourg, comme V. A. l'a appris lors qu'elle étoit à Cologne. On ſait que cette affaire eſt en bon train auprès de M. l'Electeur, mais comme M. Deſprès n'y eſt plus pour la ſolliciter, il ſeroit à ſouhaiter que V. A. voulût bien prendre la peine d'y tenir la main, tant pour ſoutenir M. l'Electeur, que pour porter M. Stenon à accepter l'emploi dont il eſt queſtion.

On ne parlera point du tout de la lettre du P. General, puiſque V. A. ne le deſire pas. Mais comme elle ne m'a rien dit de celles du P. Hazart, je n'ai point douté qu'elle ne voulût bien qu'on s'en ſervît, puis qu'elle ne doit pas avoir le même égard envers ce Pere, qui a ſi peu profité des remontrances chrétiennes qu'elle lui a faites. Mais j'en ai ôté tout ce qui pouvoit faire connoître V. A. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE

De M. FRAISER *à M.* ARNAULD *au ſujet de ſon Addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwel, où l'on voit les ſentimens du Roi d'Angleterre Jaques II. pour M. Arnauld.*

Londres Avril 18. S. V. 1686.

MONSIEUR

C'Eſt avec beaucoup de plaiſir que j'embraſſe l'occaſion favorable qui ſe préſente de vous témoigner avec combien de reſpect je conſerve le ſouvenir de votre connoiſſance, & de l'agréable converſation dont il vous a plu de m'honorer il y a plus de 10. ans à Paris, & que je n'ai pas manqué de repreſenter au Roi mon maître les admirables qualitez que vous poſſedez, & l'eſtime toute particuliere dont vous étes ſi avantageuſement prévenu à ſon égard. Aujourd'hui ce matin aiant l'honneur d'entretenir ſa Majeſté aſſez longtems à votre ſujet, & lui aiant communiqué l'Addition que vous venez de faire imprimer à l'Apologie pour les Catholiques, où vous faites paroître avec quelle honnêteté vous avez agi avec le Che-

Chevalier Southwell ſur l'affaire qui le touchoit de ſi près dans le premier volume de ladite Apologie, Elle m'a ordonné de vous aſſurer de ſon amitié & bienveillance, & de vous dire qu'elle a reçu tous les livres & petits traittez que vous avez eu la bonté de lui addreſſer de tems en tems, leſquels elle a lu avec le plaiſir & la ſatisfaction que merite tout ce qui lui vient de votre part. Sa Majeſté fait ſon poſſible de trouver une condition & un établiſſement digne de l'eſtime qu'elle a pour vous, & en peu de tems ne doute pas de vous en pouvoir faire la propoſition, ſi vous le trouvez pour agréable. Cependant elle fait des recherches pour des papiers & autres Memoires pour vous les envoier, dans le deſſein qu'elle a de ſe ſervir de votre plume pour les mettre au jour. Car il n'y a perſonne au monde qui juge plus avantageuſement du mérite des admirables talents que vous avez ſi ſouvent fait paroître dans vos livres, ni qui a l'ame plus grande & genereuſe pour les dignement reconnoître que ſa Majeſté. C'eſt pourquoi, Monſieur, je vous ſupplie de croire que je ne manquerai de faire valoir votre illuſtre mérite auprès d'elle dans toutes les rencontres qui ſe preſenteront pour votre ſervice, parce que je ſuis autant que perſonne au monde le puiſſe

être

être avec toute sorte d'estime & de sincerité, Monsieur, votre très humble & très obéissant serviteur.

FRAISER.

LETTRE CCCXXII.

A M. FRAISER. *En reponse à la precedente.* en 1686.

MONSIEUR

QUoique que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'ait du causer beaucoup de joie, pour bien des raisons, je vous avoue neanmoins que la joie que j'en ai reçue n'a pas été sans un mélange de peine. Je me sens comme accablé par la trop bonne opinion que l'on a de moi, & par l'impuissance où je me trouve de la soutenir. Je vous suis, Monsieur, si redevable pour tous les bons offices que vous voulez bien me rendre auprès de sa Majesté Britannique, que je ne vois pas comment je pourrai jamais m'acquitter, & je suis dans la derniere confusion de voir qu'un si grand Prince daigne parler de moi d'une maniere si obligeante à l'occasion d'un aussi petit sujet, qui est la reparation d'une faute que je ne pouvois re-

refuſer de faire ſans me rendre indigne de la qualité de chrétien & même d'honnête homme. Mais permettez moi, Monſieur, d'oublier ce que vous ajoutez de plus. Sa Majeſté n'eſt pas aſſez informée du peu que je puis, aiant toujours été à l'ombre: je ſuis moins propre que jamais dans un âge ſi avancé à être expoſé au grand jour. Je n'ai beſoin que d'une retraite pour me préparer à finir ma courſe quand il plaira à Dieu de m'appeller à lui. Si je ne la puis avoir où elle me feroit plus douce, c'eſt que Dieu veut que je me rende aux ordres de ſa providence, auſſi bien à la fin comme dans le cours de ma vie. Cependant tout ce que je puis faire pour reconnoître les obligations infinies que j'ai de ſa Majeſté, eſt de lever les mains au ciel pour obtenir de celui qui l'a mis ſur le thrône, une longue ſuite d'années, qui lui donne moien d'établir ſolidement ce qu'il a ſi glorieuſement commencé pour maintenir tant de peuples dans une heureuſe tranquilité, & un rehauſſement de toutes ſes vertus roialles par un fidele accompliſſement de tous les devoirs d'un Monarque vraiment chrétien. J'ai achevé la refutation du nouveau Syſteme du P. Malebranche. Les deux derniers livres ſeront bien-tôt en état de paroître. Je ferai prier M. Chaumont de vous en envoier.

La

La bonté avec laquelle sa Majesté a reçu le premier, me fait esperer qu'elle voudra bien accepter ceux-ci comme un témoignage de ma profonde veneration pour sa personne sacrée.

J'ai donné tous les ordres pour la consommation de l'affaire de M. Southwell, & j'avois envoié l'éclaircissement à l'auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres aussi-tôt qu'il a été imprimé, afin qu'il en pût parler dans les Nouvelles de ce mois, comme M. Southwell le desire. On pourra savoir dans cinq ou six jours ce qui s'est fait à Paris, sur les 200 exemplaires de l'Eclaircissement qui ont été envoiés à M. le Chevalier Trumball. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXIII.

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *En lui envoiant le Factum contre le P. Hazart & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 26. Avril 1686.

CE n'est, Monseigneur, que pour envoier à V. A. S. le *factum* dont je lui ai deja parlé. On m'a prêté depuis un livre latin du Chancelier de Brabant, qui est un vieillard de 80. ans, qui est

encore toute autre choſe en matiere de calomnie que celui du P. Hazart. C'eſt contre M. Huygens & deux auteurs de ce païs-ci, dont l'un eſt mort depuis que ce livre eſt fait. Il en fait un Triumvirat conjuré à la ruine entiere du ſacrement de penitence. Et ſon fondement eſt, qu'ils ne font qu'executer auſſi bien que l'auteur de la Frequente Communion, le deſſein pris dans l'Aſſemblée de Bourgfontaine, de ruiner tous les myſteres de la Religion Chrétienne, en la réduiſant au Déiſme, & de renverſer en particulier les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Il eſt tout à fait de la confidence des Jeſuites, & on croit même qu'ils ont beaucoup de part à ce livre. V. A. peut juger par là de la néceſſité qu'il y a d'arrêter la hardieſſe que l'on prend de repandre contre les plus gens de bien des calomnies ſi atroces. C'eſt pourquoi on a conſeillé à M. Huygens de faire à ce Chancelier un procès ſemblable à celui que les parens de M. Janſenius font au P. Hazart. Il l'a fait: la Requête a été repondue; & le Chancelier en eſt fort embaraſſé. Je ſuis, Monſeigneur, de V. A. S.

LET-

LETTRE CCCXXIV.

A MAD. DE FONTPERTUIS. *Sur sa maladie & les austeritez excessives.* 1. Mai 1686.

IL est bien vrai, ma très-chere sœur, qu'on n'est jamais sans croix. Mais il n'y en a guere de plus pesantes que les inquiétudes que nous donne le danger de perdre nos meilleurs amis, & dont nous avons le plus de besoin, non seulement pour les consolations innocentes, dont on ne se peut guere passer pendant cette vie, mais aussi pour nous aider à nous bien conduire dans les affaires qui regardent la gloire de Dieu. C'est l'état où nous nous sommes trouvés en recevant les premieres nouvelles de votre maladie si grande & si imprévue, & qui vous a mis d'abord dans un si grand peril, qu'on nous disoit être beaucoup diminué, mais non tout à fait passé, lorsqu'on nous a écrit la premiere fois. Par la seconde lettre qui étoit du mercredi de la semaine passée, on nous a un peu plus rassurés; mais c'a été en nous faisant changer de croix par la part que nous avons prise aux douloureuses épreuves que Dieu continue à vous envoier. On nous promettoit par cette seconde lettre de nous écrire deux jours après. C'est ce que nous attendions avec

impatience : mais nous n'avons rien reçu depuis ce tems-là, soit qu'on n'ait point écrit, ou que la lettre ait été perdue ou retardée. C'est ce qui nous a remis dans de nouvelles peines, & nous a fait redoubler les prieres que nous avons toujours continué de faire pour vous. Je sai bien, ma très-chere sœur, que votre foi vous peut faire regarder comme plus avantageux pour vous, d'être bientôt délivrée de ce corps de mort pour aller jouir de celui qui est l'unique objet de vos desirs. Mais on peut croire que la mesure des bonnes œuvres auxquelles Dieu a destiné votre couronne, n'est pas encore remplie. Vous étes chargée d'un fils, dont l'éducation en doit faire sans doute une partie considerable. Vos douleurs mêmes qui reviennent si souvent, & que Dieu vous fait la grace de souffrir avec tant de patience, peuvent servir sans doute à la combler. Je n'oserois presque y mettre les services que vous avez la bonté de nous rendre, de peur que ce ne soit une vue interessée. Mais puisque c'est Dieu que vous regardez en cela, & que vous croiez servir l'Eglise & la verité en servant des personnes qui ont de l'amour pour l'une & pour l'autre ; quoique ce qu'ils font pour elle, soit peu de chose, l'Evangile nous assure que les peines que vous prenez pour leur ren-

rendre leur exil plus agréable, ne seront point sans recompense. Que si cela est vrai, comme il me semble qu'on n'en peut douter, vous devez avoir plus de scrupule que vous n'en avez, d'abréger votre vie par des austeritez excessives, comme est sur-tout de trop peu manger & de trop peu dormir. Car vous n'avez pas droit d'aspirer à une couronne avant que de l'avoir meritée : & vous ne devez pas croire l'avoir meritée, selon l'ordre de Dieu, quand vous sortez de cet ordre en vous mettant de vous même hors d'état de lui rendre les services qu'il attend de vous. Gueriſſez-vous donc, ma très-chere sœur, pour achever ce qui manque à la tour de la perfection chrétienne, que vous avez entrepris de bâtir. Mais ne mettez pas cette perfection, où elle n'est pas. *Le Roiaume de Dieu n'est pas viande & breuvage*, comme dit S. Paul. Mettez la dans l'acompliſſement de vos principaux devoirs, & n'y mettez pas d'obstacle par une attache excessive à ce qui ne fait pas le fond de la piété. Je n'ai pas besoin de vous dire dans quelle peine s'est trouvée toute notre petite communauté, quand elle a su le danger que vous aviez couru. Elle ne peut que vous recommander à Dieu, & elle le fait de grand cœur.

LETTRE CCCXXV.

23. Mai 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur l'Election de M. Cuyper au Doienné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconné de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant: le retabliſſement de la ſanté du Roi: l'union du revenu de l'Abaie de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazart.*

CE que je voulois vous écrire il y a huit jours eſt que l'affaire du Doienné de Malines a, Dieu merci, fort bien reuſſi, & que les intrigues de l'Internonce s'en ſont alléés en fumée. Le Gouverneur General n'a plus voulu ſe mêler de cette affaire. Et ainſi l'élection s'étant faite ſans aucun obſtacle, M. Cuyper, le premier des trois exclus, a été choiſi pour Doien; & M. l'Archevêque a donné l'Archidiaconat qui a vaqué pendant ces brouilleries, à un autre des exclus nommé M. Vander Vliet. Et le parti du Prevôt qui eſt devoué aux Jeſuites, s'eſt trouvé fort humilié. Le bruit a couru que l'Internonce s'en alloit; mais comme cela ne continue pas, c'eſt aparemment un faux bruit.

Le Chancelier de Brabant eſt fort em-

ba-

baraſſé du procès que lui a fait M. Huygens ſur ſes calomnies. Cela va pourtant lentement, parce qu'il fait tout ce qu'il peut pour retarder le jugement. Il tache d'engager l'Internonce à intervenir pour lui : mais il n'en a voulu rien faire. Ce Chancelier ſe plaint qu'il ne reçoit point de réponſe des lettres qu'il écrit à Rome. Mais on dit que l'Internonce lui a fait entendre qu'il n'avoit que faire d'en eſperer. Apparemment on n'aura pas été ſatisfait de ce qu'il a fait imprimer la lettre que lui a écrite le Cardinal Cibo. On n'a peut-être eu deſſein que de lui faire un compliment qu'on n'a pas prétendu qu'il rendît public. Mais comme vous dites fort bien, c'eſt n'avoir guere de diſcretion, que d'expoſer ainſi l'autorité du S. Siege.

Voilà ce qu'on me mande de Paris. La ſanté du Roi ſe fortifie tous les jours, & l'on aſſure qu'il eſt gueri. C'eſt une vie deſormais encore plus pretieuſe à la Religion qu'à l'Etat, & on croit que le repos de l'Angleterre n'en depend guere moins que le nôtre. On doit bien prier Dieu pour ſa conſervation.

On aſſure que le revenu de la menſe Abatiale de l'Abaie de S. Denis va être uni au College des 300. Demoiſelles dont Madame de Maintenon eſt la Patro-

ne. Parle-t-on de cela en vos quartiers? On y pretendra un grand dedommagement pour les Bulles.

L'Evêque de Namur que l'Internonce avoit donné pour juge dans l'affaire du P. Hazart, refuſe de l'être: tant les Jeſuites ſe rendent terribles par leur credit, & par la diſpoſition où on ſait qu'ils ſont de ſe vanger de ceux qui font quelque choſe qui leur deplaît. On ſera reduit à redemander les premiers juges, qu'il n'a pas voulu donner. Mais n'y auroit-il pas moien de lui faire donner un ordre ſecret de mettre ſelon la coutume au bas de la Requête, *Fiat ut petitur*, pour ne pas reduire ces bonnes gens à porter cette cauſe aux tribunaux ſeculiers.

C'eſt une bonne choſe que M. Genet ſoit auprès de M. Dadda. Nous ne partons que lundi prochain pour la Hollande. Je ſuis tout à vous. Toute la famille vous ſalue très-humblement, & ſe recommande à vos prieres.

LET-

LETTRE CCCXXVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie; le scandale que devoit causer la condamnation de son* Amor Pœnitens; *le jugement que l'on devoit porter sur les quatre derniers Tomes du P. Alexandre; & les affaires de la Regale.* 11. Juin 1686.

VOus aprendrez, Monsieur, par la lettre que j'ecris à M. Cassoni, que je vous envoie sans dessus, ne sachant pas bien ses qualitez, l'état de douleur & d'affliction où on est dans ce païs-ci par la mort d'un des plus saints, & des plus dignes Prelats de l'Eglise *. Ce n'a pas été seulement pour faire à l'illustre ami un compliment sur cette perte que je me suis resolu de lui écrire; mais ç'a été principalement pour lui recommander l'affaire du successeur, dont vous connoissez l'importance plus que personne. Et ainsi je n'ai pas besoin de vous prier d'y faire de votre mieux. Je sai que vous vous y emploierez de tout votre cœur par un grand nombre de considerations, qui regardent toutes la gloire de Dieu, l'interêt de l'Eglise & les devoirs de la charité. Je n'ai donc pas besoin de vous en

* M. l'Evêque de Castorie qui mourut à Zwolle 6. de ce mois.

rien dire ; mais seulement de vous parler de votre derniere lettre qui n'est arrivée que le jour même qu'on a reçu les nouvelles de la mort.

Est-ce qu'un certain sentiment de l'humanité naturelle qui éteint souvent les inimitiez les plus declarées, ne rallentira pas les poursuites si deraisonnables & si injustes des ennemis de l'*Amor pœnitens* ? Est-ce que S. S. ne se resoudra point de leur fermer la bouche, s'ils ne le font pas d'eux-mêmes ? Est-ce qu'elle n'emploiera point son autorité pour ôter toute occasion d'un aussi grand scandale que seroit la fletrissure d'un si bon livre ? J'apreende tout de bon que s'il y manque, Dieu ne lui en demande quelque jour un terrible compte. On voit assez par tout ce qui se passe à Rome sur cette matiere de la penitence, que ces personnes emportées en veulent encore plus à la personne de cet excellent Evêque qu'à sa doctrine. Car si c'étoit à la doctrine, pourquoi n'y auroit-on point censuré le livre de M. de Tournai qui declare si nettement qu'il n'y a que l'amour dominant & par dessus toutes choses qui justifie hors le sacrement, qui soit la disposition suffisante pour le sacrement ? Pourquoi n'auroient-ils pas censuré la methode de M. Huygens, où le delai de l'absolution est plus for-

fortement établi que dans la seconde Partie de *l'Amor pœnitens*? Pourquoi le livre de M. Queras seroit-il bien reçu? Mais il faut bien se garder de leur reprocher cette inegalité de conduite. Il seroit à craindre qu'ils ne vouluſſent la rendre égale en censurant tout.

Il est certain qu'il y a encore beaucoup de pretendus reformés qui non-obstant leur abjuration, le sont encore dans le cœur. Mais je ne crois pas que ce soit le plus grand nombre des nouveaux convertis. Et de plus il y en a beaucoup qui reviendront peu à peu, quand on continuera à les instruire. S. Auguſtin avoue qu'il y avoit auſſi beaucoup de Donatistes, qui ne s'étoient pas dabord convertis sincerement, mais que dans la suite ils devenoient bons Catholiques. Les Gazettes Proteſtantes reconnoiſſent que le Duc de la Force, qui avoit reſiſté si longtems, a enfin fait abjuration dans Notre Dame. Il est certain au moins que dans 50. ou 60. ans, tout sera Catholique. Mais on devroit travailler plus qu'on ne fait, à faire que les Catholiques tant anciens que nouveaux fuſſent de bons chrétiens. Et ce n'est pas bien s'y prendre que de chicaner en toutes manieres ceux qui seroient les plus capables d'avancer cette sainte œuvre & par leurs li-

vres & par leur exemple; & d'entretenir toujours de certains dereglemens dans la diſpenſation du bien de l'Egliſe, qui ſcandaliſent tous les gens de bien, comme ſont les penſions ſur les Evêchez qu'on donne en heritage à des laïques, afin qu'ils puiſſent dire: *Hæreditate poſſideamus ſanctuarium Dei.*

J'ai vû depuis peu les 4. derniers Tomes du P. Alexandre. Il y a une Preface, où il ſe plaint d'une maniere fort reſpectueuſe de la maniere dont on l'a traité, après que ſes premiers Tomes avoient été reçus avec tant d'éloges, comme il le fait voir pas des lettres qu'il rapporte du Cardinal Cibo & de ſon Général. Il ſe déclare fort nettement dans ce que j'ai lû, pour les articles du Clergé. Mais il eſt dailleurs fort moderé envers la Cour de Rome, & il la flate plutôt autant qu'il peut, qu'il ne la traite durement. Ce qui eſt de mieux, ce me ſemble, eſt ce qu'il a fait pour le Concile de Conſtance. Il refute fort bien l'auteur *de Libertatibus*, & il montre ſur tout qu'il a grand tort d'accuſer le Clergé de France d'avoir attaqué l'autorité du Pape. Cet endroit eſt fort beau. Il met en poudre tous les avantages ridicules que M. Schelſtraet a cru pouvoir tirer de ſes manuſcrits. Et il eſt certain que ce Biblio-

bliothecaire ne s'en relevera jamais. Car il eſt tout autrement exact que M. Maimbourg. Pour ce qui eſt du Dominicain de Flandre *, qui a écrit contre lui ſur la puiſſance du Pape de depoſer les Rois, il le traite en petit écolier, lui & ſes aprobateurs. J'ai lû auſſi le commencement de ce qu'il dit du Concile de Trente contre Fra Paolo. Et cela m'a paru judicieux, & devroit être fort agréable aux Romains. Mais ils ne trouveront rien de bon, quoique ce ſoit qu'il leur puiſſe dire, s'il ne ſe retracte de ce qu'il a dit ſur les 3. articles, ce qu'apparemment il ne fera jamais. Il a remis dans un de ſes derniers Tomes, ce qu'il avoit écrit pour les Annates contre M. de Launoi. Il les defend le mieux qu'il peut, & ceux de Rome lui en devroient avoir obligation, auſſi bien que de ce qu'il dit en faveur du Concordat. Comme il finit au XVI. ſiecle, & qu'il n'entre point dans le XVII. je penſois qu'il ne diroit rien de Janſenius. Mais cela n'auroit pas contenté le P. de la Chaiſe. Et ainſi j'ai trouvé qu'après avoir rapporté la Bulle toute entiere contre Baius, il y ajoute 5. ou 6. lignes fort envenimées contre Janſenius.

* Le P. Janſſens Elinga.

Si le Roi a fait des propoſitions raiſonnables ſur le ſujet de la Regale, on les devoit accepter. Car on ne le con-

noît guere, si on s'est imaginé qu'il se relâcheroit sur ce qu'il a nommé à des Evêchez des Deputez de l'assemblée de 1682. Je ne pense pas que le Roi ait tort de ne pas croire que ce soit au Pape une raison valable pour les rejetter. Si on soufroit cela en France, il n'y auroit plus de Théologien qui osât soutenir des Theses ou écrire pour les quatre articles, parce que ce seroit une exclusion à l'Episcopat. On doit donc s'attendre à Rome que le Roi ne se relâchera jamais sur cela, & qu'ainsi le desordre qui arrive de là par la vacance des Evêchez, leur sera pour le moins aussi imputé qu'au Roi.

Vous aurez reçu les deux derniers livres contre le P. Malebranche. Et j'écris à M..... pour le prier d'en envoier autant à M. Cassoni.

Nous nous en retournerons bientôt, mais aiant appris qu'on doit emporter le corps du S. Prelat de la Ville de Zwol où il est mort, dans le Dioceſe de Munster, qui n'en est pas fort éloigné, pour l'enterrer dans un Monastere de Religieuses, qui étoient sous sa conduite; peut-être que nous prendrons notre chemin par là pour aller prier Dieu sur son tombeau.

LETTRE CCCXXVII.

A M. CASSONI. *Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie.* 11. Juin 1686.

RIen n'est plus triste que ce qui m'oblige de vous écrire, & c'est avec bien de la douleur que je me trouve engagé de vous apprendre que vous venez de perdre l'homme du monde à qui Dieu avoit donné une plus tendre & plus sincere affection pour vous, qui vous avoit de plus grandes obligations, & qui savoit mieux les reconnoître. C'est assez vous dire, Monseigneur, pour vous faire juger que ce doit être M. l'Evêque de Castorie que Dieu a appellé à lui le 6. de ce mois en la Ville de Zwol, où il est tombé malade la veille de la Pentecôte, en achevant la visite de cette partie de son dioceſe, où il a eu des fatigues incroiables, y aiant pendant six semaines prêché presque tous les jours, & souvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de 30. mille personnes. Un travail si saint l'aiant consumé, selon qu'il l'avoit lui même predit à ses plus intimes amis; ne semble-t-il pas qu'au lieu de le pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des graces que Dieu lui a faites? Il l'a tou-

toujours comblé de ſes benedictions. Il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des Princes de ſon peuple.

Il ne s'eſt pas pouſſé de lui même à un Miniſtere ſi redoutable. Il n'y eſt entré que pour n'avoir pas oſé reſiſter à la vocation divine. Il n'y a jamais recherché aucun interêt ni ſon propre honneur ; mais la ſeule gloire de Dieu & le ſalut des ames qu'il lui avoit confiées. Il a regardé comme un avantage, que la place où Dieu le mettoit, lui donnoit moien de vivre dans la ſimplicité des ſaints Evêques des premiers ſiecles, qu'on ne connoiſſoit preſque pour ce qu'ils étoient, que par leurs travaux Apoſtoliques. C'eſt le modele qu'il s'étoit propoſé, priant, travaillant, ſe nourriſſant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit : n'épargnant ni ſon bien, ni ſon tems, ni ſes peines, pour pourvoir autant qu'il étoit en lui aux beſoins de tous ceux dont il ne ſe conſideroit pas ſeulement comme le Paſteur, mais comme le Pere ; & ſe gouvernant en toutes choſes avec tant de ſageſſe, de charité & de douceur, qu'il a toujours été aimé, eſtimé, honoré, auſſi bien par ceux qui étoient dehors, que par ceux qui étoient dedans, comme parle l'Apôtre. Que lui reſtoit-il pour le dernier ſeau de tant de

gra-

graces, que d'être appellé par son divin Maître, lorsque bien loin d'être endormi, il lui donnoit plus que jamais des marques si éclatantes de sa vigilance pastorale?

Nous pouvons donc bien, Monseigneur, nous pleurer nous mêmes par un sentiment de la nature que Dieu ne condamne pas: mais si nous avons aimé une personne si aimable d'un amour vraiment chrétien; pour peu que nous aions de foi, la considération du bonheur dont il jouit, doit essuier nos larmes & changer à son égard notre tristesse en joie. Ce sont ceux qu'il a quittés qui sont à plaindre, & cette pauvre Eglise desolée qui en un tems aussi facheux que celui-ci, se trouve privée de la conduite d'un si excellent Pasteur. Vous êtes, Monseigneur, une des personnes du monde qui peut le plus contribuer à la consoler de sa perte. Il y a longtems que vous avez eu la bonté d'y travailler; & on ne doute point que vous ne soiez encore plus disposé que jamais à representer à sa Sainteté combien il est important de remplir au plutôt ce vuide, en lui donnant pour successeur celui de tous ses Ecclesiastiques qu'il avoit regardé comme le plus propre à tenir sa place, & que son Clergé a jugé aussi bien que lui en être très digne. La M. van Heussen.

seule

seule difficulté qu'on y avoit trouvée i
y a 3. ou 4. ans, est qu'il s'en falloi
encore une année ou deux qu'il n'eût l'â
ge porté par les Canons. Mais il l'a main-
tenant & au delà, & il a de plus une dis-
position qui n'est pas trop ordinaire en c
siecle : c'est que les premieres démarche
qu'on a faites sur cela s'étant faites à so
insçu : je sai que l'aiant apris, lorsqu'il
fallu que le Clergé en eût connoissance
il en a eu une extrême peine, & n'a regar
dé qu'avec tremblement la pensée qu'o
avoit de lui. Sa Sainteté sait trop que c
ne sont pas les ambitieux & ceux qui re
cherchent ces charges, à qui il les fau
donner : & ainsi il n'y a pas lieu de crain
dre que cette affaire soit traversée pa
des gens de cet esprit, qui emploieroien
des intrigues pour s'appeller eux mêmes
une dignité si terrible. La conjonctur
du tems, où les peuples irrités de ce qu
s'est fait en France sont fort mal disposé
à l'égard des Catholiques, fait assez juge
qu'on ne peut pas trop tôt leur donner u
Pasteur, ni prendre trop de soin de leu
en choisir un qui soit du païs, qui y ai
des parens considérés, & qui ait toute
les autres qualitez qui le puissent rendr
aussi agréable aux Etats, que l'a été celu
qui leur vient d'être ôté, pour qui il
avoient une estime qui alloit jusqu'a
re

respect. Or il est certain qu'on ne sauroit trouver personne qui ait plus tout cela que le Timothée de l'excellent Prelat que nous regrettons. Car c'est le nom qu'il avoit accoutumé de lui donner ; tant il le croioit digne du rang que l'on demandoit pour lui à sa Sainteté. Toutes ces considerations, Monseigneur, me font esperer que la mort si pretieuse devant Dieu de cet incomparable ami, redoublant l'affection que vous lui avez temoignée pendant sa vie avec tant de generosité, Dieu vous fera la grace d'achever auprès de S. S. l'affaire qu'il a le plus affectionnée, parce qu'il la regardoit comme le plus grand avantage qu'il pouvoit procurer au troupeau qu'il a bien fait voir qu'il aimoit plus que soi même, puisqu'il s'est sacrifié en le servant, & consumé comme une victime. Ce sera un très grand service que vous rendrez à l'Eglise : la terre vous en benira, & le ciel en sera la recompense. Je n'ose parler de moi : je ne merite pas que vous fassiez rien en cela pour ma consideration. Mais je ne laisserai pas de vous en avoir des obligations infinies qui m'engageront de plus en plus à être toute ma vie avec un profond respect.

LETTRE CCCXXVIII.

à Leyde 13. Juin 1686.

A M. DU VAUCEL. *Sur le choix du Successeur de M. de Castorie : la sepulture de ce Prelat : le livre intitulé*, Prejugez legitimes contre le Jansenisme.

NOus venons d'aprendre que M. Camprich Resident de l'Empereur à la Haie, a dit qu'il avoit écrit (ou qu'il écriroit) à l'Internonce, au Gouverneur Géneral des Païs-bas Espagnols, & au Cardinal Cibo, sur le choix d'un successeur; & qu'il leur representeroit qu'il le faut prendre du païs, & d'une honnête famille, & que les Etats auroient peine à soufrir que ce fût un Religieux, & qu'il n'en trouve point de plus capable que M. Vander Meer Curé du Beguinage d'Amsterdam, & M. Mouland Curé de la Haie, qui est son confesseur. Pour ce dernier, c'est un fort bon homme, qui est dans toutes les bonnes maximes, & a beaucoup de fermeté, mais qui est plus persuadé que personne qu'il s'en faut tenir au choix de feu M. de Castorie; de sorte que c'est lui-même qui a donné avis de ce qu'il avoit su, que le Resident avoit cette pensée, à laquelle il est très éloigné de

de consentir. Mais pour le premier, il pourroit avoir assez bonne opinion de lui-même, pour n'être pas fâché qu'on pensât à lui, mais il est très-incapable de cette charge, & il ne seroit jamais agréé des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem, qui doivent s'assembler mardi prochain pour convenir de celui qu'ils proposeront; & comme on est bien assuré que tout le Chapitre d'Utrecht continuera à demander M. van Heussen, on espere que celui de Harlem sera du même avis.

On a reçu ce matin une lettre de M. van Heussen de Zwol, par laquelle il mande que tous les differens pour l'enterrement du S. Prélat sont levés, & qu'il doit partir le mardi à 3. heures du matin pour porter le corps à ce Monastere de Religieuses du Dioceſe de Munster, dont je vous ai déja parlé.

On a depuis imprimé en Hollande sous le nom de Cologne, avec une aprobation de deux Docteurs de Sorbonne, Charton & Desperiers, un livre intitulé: *Prejugez legitimes contre le Janseniſme avec une Hiſtoire abregée de cette erreur.* L'Auteur avoue dans son avertissement qu'aiant voulu faire imprimer son livre dans une des plus grandes villes de France, le libraire qui en avoit entrepris l'impression, fut obligé de s'enfuir, & les ouvriers mis

en

en prison, & que c'est ce qui l'a obligé d'envoier une autre copie en une ville moins exposée à de si severes surprises. Il dit par tout qu'il n'est pas sujet du Roi de France, & il dedie ce livre au Duc de Savoie. Ne seroit-ce point le même livre, que vous nous avez mandé qu'on attribuoit à un Evêque de Sion, ou de quelqu'autre ville de ces quartiers là? Il est horriblement injurieux à M. Arnauld. Vous en jugerez par ces lignes de la fin de son Avertissement: *J'avoue*, dit-il, *que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité & ne pas blamer la conduite de ce vieux Tartufe, que la justice du Roi très-chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuses à mourir sans sacremens plutôt que d'abandonner la cause de Jansenius, & que la Sorbonne a chassé comme heretique dans le droit, & temeraire dans le fait. Si on exige que je lui fasse reparation d'honneur, je me resoudrai à dire volontiers de lui ces deux excellentes paroles que S. Jerôme a dit d'Origene:* UBI BENE, NEMO MELIUS; UBI MALE, NEMO PEJUS. Je ne sai si l'auteur de ce livre qui se dit Docteur de Sorbonne, ne seroit point l'Abé de la Perouse qui est Savoiard & Docteur de Sorbonne, & très-emporté sur le sujet du Jansenisme. On a su depuis qu'il étoit d'un Abé de

Ville

Ville Savoiard. Mon compagnon me prie de vous presenter ses très-humbles respects. L'Illustre defunt avoit une tendresse toute particuliere pour lui. Mademoiselle Voëller & nos deux bonnes hôtesses, je veux dire les sœurs de M. van Heussen, se recommandent à vos prieres & à vos saints sacrifices.

LETTRE CCCXXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. de Castorie ; l'Election faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heussen pour succeder à ce Prélat ; le livre intitulé:* Les Prejugez legitimes contre les Jansenistes. à Leyde 21. Juin 1686.

VOus aurez apris, par mes deux dernieres le sujet de notre douleur qui vous aura sans doute bien affligé. Mais après avoir su par le recit de la derniere visite de ce saint Prelat, qui doit être envoiée à MM. les Cardinaux, quels ont été ses travaux Apostoliques dans ce dernier acte de sa vie aussi bien que dans tout le reste, on ne peut qu'on ne se réjouisse en N. S. pour les merveilles de sa grace qu'il a fait paroître dans ce serviteur fidelle, & qu'on ne le regarde avec une religieuse veneration, comme une victime con-

consumée par le feu de l'amour que Dieu lui avoit donné pour son troupeau.

Vous aprendrez par celle d'aujourd'hui ce que Dieu a la bonté de faire pour le bien de la mission, par la merveilleuse union qui s'est trouvée entre tous les membres des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem pour demander à S. S. pour son successeur celui qu'il avoit lui même choisi, & qui certainement, tout consideré, y est le plus propre. Il est très-vrai, & ce n'est point par grimace, qu'il en a une extrême peine, comme il le temoigne à l'illustre ami par la lettre qu'il lui en écrit, & qu'il me vient de montrer. Mais vous savez assez que bien loin d'avoir égard à ces repugnances, c'est ce qui doit oblige davantage S. S. à seconder les vœux d'un Clergé qui fait tant d'honneur à la Religion Catholique, & qui après la grace de Dieu doit une partie de sa grande regularité aux soins qu'en a pris le très illustre defunt.

J'ai lu tout entier le livre des préjuge contre le Jansenisme *, dont je vous par lois dans ma derniere lettre. C'est le plu miserable libelle, le plus malin, le plu emporté qu'on se puisse imaginer. L'His toire par où il commence est la plus ma bâtie du monde, & pleine de fautes s grossieres, que l'on voit bien qu'elle es fai

* C'est le livre du Sieur de Ville, Savoiard, Docteur de Sorbunne.

faite par un homme qui n'a vu aucune des piéces dont il parle. Il eſt bon de vous en donner quelques exemples. Il dit que M. Arnauld *furieuſement irrité de ce qu'on privoit des ſacremens ceux qui protegeoient ſon parti, écrivit une lettre contre la conduite du Curé de S. Sulpice; & parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à cette premiere lettre, il en écrivit une ſeconde où il ſe nomma.*

Vous ſavez que le nom de M. Arnauld eſt à la 1. lettre auſſi bien qu'à la 2. & que c'eſt une grande impertinence de dire que ce Docteur écrivit la 2. parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à la 1. au lieu qu'il fut obligé de l'écrire pour répondre à 8. ou 9. libelles qu'on avoit fait contre la premiere.

Il dit que *l'Apologie pour les Catholiques auroit été un aſſez bon livre, ſi M. Arnauld avoit pu ſe contenir une ſeule fois, & ne point parler de P. R. des Evêques de Pamiers & d'Alet, & des interêts de ſon parti. Mais il a*, dit-il, *voulu juſtifier incidemment ſa mauvaiſe cauſe en defendant l'Egliſe Romaine, & par là il a rendu ſon ouvrage ſuſpect aux Catholiques, & peu utile aux Calviniſtes.* Ce ſeul endroit meriteroit bien qu'on flétrit ce libelle par une cenſure. Car 1. il eſt faux qu'il ſoit dit un ſeul mot de P. R. ni de la cauſe de ceux

qu'on appelle Janseniſtes dans l'Apologie pour les Catholiques. 2. C'eſt une inſolence horrible, & que le Pape ne devroit pas ſouffrir, d'oſer dire qu'on n'ait pu nommer entre les bons Evêques, dont la pieté a fait honneur à l'Egliſe Catholique, MM. d'Alet & de Pamiers. Il y a une infinité d'autres choſes de cette nature, mais je ſuis preſſé de finir, parce que l'heure de la poſte qui eſt à dix heures du matin, eſt bien prête de ſonner. Il faut ſeulement que je vous marque ce qu'il dit de M. Arnauld dans un Avertiſſement: *J'avoue & je l'avoue les jeux baignez de larmes, que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartufe, que la juſtice du Roi très Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuſes à mourir ſans ſacremens plutôt que d'abandonner la cauſe de Janſenius, & que la Sorbonne a chaſſé comme heretique dans le droit, & temeraire dans le fait.* J'ai penſé que le livre étant fort petit, il ne ſeroit pas mauvais de vous l'envoier.

LET-

LETTRE CCCXXX.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS; *Où il refute ce qu'un Jesuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie.*

SI le Jesuite de Treves vouloit être cru dans le décri qu'il a voulu faire d'un aussi excellent livre, qu'est *l'Amor pœnitens*, il s'y devoit prendre d'une maniere moins aigre & moins emportée. Tout ce qu'il en dit n'est qu'une declamation outrée, où il n'y a pas la moindre ombre de bon sens. On le peut reduire à trois points.

A une accusation sans preuve; qu'il contient de mauvaises propositions, sans qu'on en allegue aucune.

A des bruits en l'air; qu'il a été ou qu'il sera bien-tôt condamné à Rome.

Et à une histoire scandaleuse, qui n'étant point apuïée d'aucun temoignage, ne peut passer que pour une pure calomnie; & qui quand elle seroit vraïe, ne peut regarder ceux qu'il a voulu noircir par là, & encore moins le saint Prelat, dont il a entrepris de décrier le livre.

Pour le 1. point y eut-il jamais une

plus grande extravagance, que de vouloir qu'un très ſavant & très pieux Evêque paſſe pour coupable de beaucoup d'erreurs, parce qu'en étant accuſé par quelque moine inconnu, qui n'a jamais oſé ſe nommer, il a mépriſé, comme il a dû, les impertinentes objections de cet auteur anonyme. Cependant c'eſt à quoi ſe termine tout l'argument de ce Jeſuite de Treves pour montrer que l'*Amor pœnitens* doit être regardé comme un mechant livre: *Scripto anonymo acriter vapularunt plurimæ propoſitiones eo libro contentæ tanquam errores & hæreticæ, eoque ſcripto petebatur, ut ſe autor ſuper hiſce erroribus purgaret: ſed purgatio nulla ſecuta hactenùs.*

Auroit-il fallu qu'un Evêque chargé du ſoin de cinq cents mille ames qu'il conduiſoit avec autant d'application & de vigilance que de zèle, s'amuſât à perdre ſon tems pour repondre à tout ce que des moines emportés auroient eu à dire d'impertinent contre ſes ouvrages?

Mais pourquoi ce Jeſuite voudroit-il qu'on eut grand égard à ce qu'a dit un inconnu, & qu'on n'en eut pas infiniment davantage à ce qu'ont dit en faveur de l'*Amor pœnitens* trois Evêques & plus de 30. Théologiens dont on voit les aprobations à la tête de la 2. édition de ce li-

livre. Et on en auroit eu encore davantage si le libraire avoit voulu attendre plus longtems à le publier.

On a encore quelque chose de plus propre à fermer la bouche à ce declamateur de Treves. Dans le dernier voiage que feu M. de Castorie a fait au dioceſe de Munſter, les Eccleſiaſtiques qui l'accompagnoient ont appris d'un très-bon prêtre de ce païs-là, qu'un Jéſuite fort pieux, qui étoit il y a 3. ou 4. ans Recteur de leur College de Crevelt, faiſoit une telle eſtime du livre de *l'Amor pœnitens*, qu'il fut quelque tems à ne prêcher autre choſe, & qu'il ne craignoit point de dire qu'il ne voioit point comment on pourroit ſe ſauver, ſi on ne travailloit autant qu'on pouvoit à pratiquer ce qui y étoit enſeigné.

S'il n'eſt pas ſatisfait de cela, on a de plus des temoignages par écrit qui le convaincront que tous les Jeſuites ne ſont pas ſi déraiſonnables que lui ſur le ſujet de ce livre. On peut croire que les Jeſuites ne mettent pour ſuperieur de leurs Religieux qui travaillent dans la miſſion de Hollande, que des perſonnes dont ils font eſtime. Celui qui l'étoit il y a environ trois ans, nommé le P. Bryer, trouva ce livre ſi beau & ſi edifiant, auſſi-tôt qu'il l'eut vû, qu'il ne put s'empêcher de

le temoigner à M. de Castorie par une lettre que j'ai prié que l'on me cherchât, afin d'en envoier la copie à V. A. Mais je ne puis douter que cela ne soit vrai, ce pieux Prelat me l'aiant dit dans ce tems-là; comme aussi qu'un autre Jesuite, qui étoit de condition, lui avoit écrit dans les mêmes termes. V. A. peut m'en croire en attendant que je lui envoie les copies de ces deux lettres.

Pour le 2. point, toutes ces prétendues nouvelles montrent seulement que les Jesuites & quelques autres Reguliers de leur cabale, ont une furieuse envie que l'*Amor pœnitens* soit flétri par quelque censure d'Inquisition, & une grande apprehension que le livre du P. Hazart n'y soit condamné. Mais ce qui fera voir à V. A. combien les bruits qu'ils font courir sur cela sont mal fondés, est la lettre qu'un Qualificateur du S. Office a écrite à M. de Castorie, qu'on n'a reçue qu'après sa mort. Je tâcherai de lui en envoier une copie, mais à condition qu'elle ne la fera point courir, de peur qu'on ne devinât qui l'a écrite, & que cela ne lui fit des affaires. Je vous dirai aussi, Monseigneur, une chose que l'on sait certainement. C'est que quelqu'un aiant dit au Pape qu'on avoit parlé desavantageusement du livre de l'*Amor pœnitens*, com-

comme si on eut voulu y donner quelque atteinte, sa Sainteté s'écria: *Comé è un libro di buona doctrina, & l'autore è un sant'huomo.*

Le 3. point est une preuve palpable que ce Mémoire donné à un Prince Ecclesiastique contre *l'Amor pœnitens*, est l'ouvrage d'un esprit emporté qui dit à tort & à travers tout ce qu'il croit pouvoir servir à diffamer ceux qu'il hait. Car à quoi revient la pretendue histoire scandaleuse de ce Curé qui auroit été si possédé de l'esprit de mensonge, qu'il auroit eu l'impudence de conseiller à ses auditeurs dans un sermon public, de ne se confesser au plus qu'une fois l'an, & de ne le faire que généralement: *Qui suis ex Cathedrâ suasit, ut rarissimè confiteantur, nec nisi ad summum in anno semel, & tunc quidem generaliter confiteantur.*

Afin qu'on pût alleguer une telle histoire contre l'*Amor pœnitens*, il faudroit qu'il y eut quelque chose dans ce livre que l'on pût croire qui favoriseroit cette erreur. Or c'est ce que ne lui peut attribuer la calomnie même la plus impudente, puisque tout le 2. livre est fondé sur la verité Catholique opposée à cette coutume heretique des Lutheriens. Car ce que l'auteur apelle, *le legitime usage des clefs* demande nécessairement que le prêtre

connoiſſe les péchez des penitens en particulier, & même ce qu'ils ont fait depuis pour les réparer, afin qu'il lui puiſſe impoſer des pénitences proportionnées, & juger s'il eſt en état de recevoir l'abſolution avec fruit.

Il en eſt de même de MM. de Louvain, que l'on voit bien auſſi que ce Jeſuite a voulu décrier ſous le nom de *Janſéniſtes*. Car outre cette raiſon qui leur eſt commune avec l'auteur de *l'Amor pœnitens*, on ſait qu'ils ſoutiennent contre les caſuiſtes relâchés, qu'il ne ſuffit pas pour ſe bien confeſſer, de marquer ſon crime en un mot, mais qu'on en doit ſpecifier les principales circonſtances, & non ſeulement celles qui changent l'eſpece, mais celles auſſi qui aggravent notablement le péché dans la même eſpece, & qu'ils ont combatu comme un très-grand abus, une nouvelle opinion de ces mêmes caſuiſtes, que l'on ſait qu'ils pratiquoient; que quand il y avoit une trop grande foule de penitens, comme dans des jours d'Indulgence, on pouvoit leur donner l'abſolution, n'aiant entendu qu'une partie de leur confeſſion.

Si l'hiſtoire du Curé étoit véritable, à qui de bonne foi devroit-on plutôt attribuer ſon égarement; ou à ceux qui avoient déja fait la moitié du chemin en aprenant

aux

aux fidelles à ne se confesser qu'à moitié en de certaines rencontres ; ou à ceux qui ont toujours enseigné avec tant de zèle, qu'on ne doit rien cacher de l'état de sa conscience au prêtre qui en doit juger en la place de J. C ?

Mais il y a toutes les aparences du monde que c'est une pure fable & un mensonge semblable à tant d'autres que les ennemis de la veritable pénitence font courir de tems en tems pour la rendre odieuse au peuple. Comme ce qu'ils ont dit en tant de libelles, qu'on avoit obligé par pénitence à manger du foin ; qu'on avoit fait mettre à des filles des chemises toutes mouillées, dont elles étoient tombées malades, & autres fadaises de cette nature.

Si ce Jesuite veut donc ne pas passer pour menteur en ce qu'il dit de ce Curé, il faut qu'il le nomme ; qu'il dise en quel lieu & devant qui il auroit fait cette prédication scandaleuse ; qu'il reconnoisse que leurs Peres du païs où cela est arrivé, n'ont guere de zèle pour la gloire de Dieu, s'ils n'ont fait déferer ce Pasteur à son Evêque pour le faire punir, & pour savoir de lui, de qui il avoit appris une si méchante doctrine, & s'il en connoissoit d'autres qui fussent dans les mêmes sentimens. Tant qu'il n'aura point fait cela, ce seroit offenser Dieu par un juge-

ment temeraire, que d'ajouter aucune foi à ce ridicule conte.

Cependant, qu'il soit vrai ou faux, on ne sauroit qu'avoir de l'horreur de l'application qu'en fait ce Jesuite: *Ecce quò tandem spectet illa severitas in hoc tribunali pœnitentiæ ab istis hominibus hactenus usurpata, nempe ad abolitionem, si diis sic placet, sacramenti pœnitentiæ, quod facile illis erit post odium hujus remedii per tantum suum rigorem, in hominum animis conciliatum.*

C'est une grande preuve de ce que l'on croit que les Jesuites ont eu beaucoup de part au livre scandaleux du Chancelier de Brabant, qui est tout fondé sur cette supposition diabolique: que tout ce qui a été écrit sur la Penitence & l'Eucharistie par l'auteur de la Frequente communion, & ensuite par M. Huygens, M. Havermans & le P. Gabrielis, n'a été que l'exécution du dessein qui avoit été pris dans la chimerique assemblée de Bourgfontaine, de rendre si difficile la disposition pour ces deux sacremens, que les fideles n'osant s'en aprocher, vinssent peu à peu à en perdre la créance. C'est l'avis qu'on attribuoit à un des personnages de cette assemblée tenue, à ce qu'on disoit, en 1621. qu'on marquoit par ces deux lettres A. A. c'est-à-dire Antoine Ar-

Arnauld, à cauſe de ſon livre de la Frequente communion, parce que les inventeurs de cette fable ne ſavoient pas qu'il n'avoit alors que 9. ans. On voit aſſez que c'eſt ce que veut faire entendre ce Jeſuite de Treves, que la ſeverité qu'on a pratiquée depuis quelque tems dans le ſacrement de penitence, n'alloit qu'à l'abolir par l'averſion que cette rigueur en donneroit aux fideles; mais il a eu raiſon d'y fourer cette phraſe païenne, *ſi Diis ſic placet*, parce que ce n'eſt que l'eſprit des Dieux du paganiſme, qui ſont les demons, qui lui a pu inſpirer une ſi horrible calomnie; que ceux qui s'appliquent avec tant de zèle & tant de fruit à purifier les ames par le Sacrement de Penitence, ont pour but de le rendre odieux & de l'anéantir.

Je me ſouviens d'avoir fait autrefois conſiderer à V. A. que M. Huygens, que les Jeſuites regardent comme le plus grand de tous les Rigoriſtes, eſt tellement accablé de penitens qui s'adreſſent à lui, que s'il n'avoit point d'autres occupations & qu'il voulut entendre tous ceux qui ſe preſentent à lui, il n'y pourroit pas ſuffire. Il eſt donc bien éloigné de rendre odieux le Sacrement de Penitence, puiſque n'étant point Curé, perſonne ne vient à lui que volontairement.

M. Flemal Curé de Braine l'aleu.

J'ai mandé auſſi à V. A. ce que je ſavois d'un excellent paſteur, & des fruits admirables qu'il avoit faits dans une fort grande paroiſſe tant par ſes inſtructions & par ſes ſermons, que par l'application continuelle qu'il a à entendre les confeſſions, ne ſe paſſant preſque aucun jour, qu'il n'y donne toute la matinée. De quoi ne peut-on point ſoupçonner les plus gens de bien, ſi la médiſance peut aller juſqu'à imputer à de très-pieux Eccleſiaſtiques, qui ſe conſument à adminiſtrer ſaintement le Sacrement de Penitence, d'avoir en cela le deſſein de le détruire?

V. A. peut auſſi ſe ſouvenir de ce qu'Elle m'a mandé du P. Jobert, qu'il étoit auſſi exact & auſſi ferme dans l'adminiſtration de ce ſacrement que ceux qui paſſent pour être les plus rigoureux. Trouveroit-Elle bon qu'on l'envelopât dans cette même calomnie, que cette rigueur ne tend qu'à en degoûter les fidelles, & faire par là qu'ils ne s'en aprochent plus?

Enfin, Monſeigneur, que la calomnie ſe dechaîne tant qu'elle voudra contre un Evêque auſſi ſaint & d'un auſſi grand merite que l'a été Monſeigneur de Caſtorie, il eſt maintenant dans le ſein de Dieu, où les traits de la médiſance ne peuvent atteindre. Toute ſa vie nous en

fait

fait juger de la sorte; mais sur tout le dernier acte de cette vie épiscopale, que Dieu a voulu qui ne fût pas inferieur à ce qui se lit de plus admirable des plus saints Evêques. Je ne doute point que V. A. n'en convienne, quand on aura vu la relation de tout ce qui s'est passé depuis qu'il est parti de Leyden à la fin du mois d'Avril pour aller visiter la partie de son dioceſe, où il y avoit plus de danger à courir, & plus de fatigues à essuïer. On l'a envoiée à Rome, & on m'en a promis une copie que je ferai tenir à V. A. aussitôt que je l'aurai. C'est un recit simple, où les faits sont rapportés sans aucune affectation; & ainsi l'idée que cela forme dans l'esprit ne peut venir que des choses en elles-mêmes, & non de l'artifice de l'orateur. Car jamais piece ne fut écrite avec moins d'art, & en cela elle en est meilleure, parce que ceux qui la lisent ne peuvent être touchés que des effets de la grace de Dieu, qui a apliqué ce grand Evêque, qui étoit dailleurs assez infirme, à des travaux incroiables, qui l'ont reduit à être sacrifié comme une victime d'excellente odeur pour le salut de son troupeau.

N'étant pas au lieu où je suis ordinairement, on m'a gardé d'autres papiers qui m'ont été envoiés par V. A. & ainsi je

ne lui en puis rien dire. Je ſuis, Monſeigneur de V. A. S. le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur A. A.

Je n'ai pû avoir qu'une copie mal correcte, & où il y a des mots oubliés, qui troublent le ſens de la lettre de ce qualificateur de Rome. Tout ce que je lui en puis dire, eſt qu'elle eſt fort avantageuſe à l'*Amor pœnitens*, & aux livres en Flamand qui ont été faits contre le Catechiſme du P. Hazard, & qu'il dit de ce dernier, que *ſcatet erroribus tam in doctrinâ quàm in moribus*.

LETTRE CCCXXXI.

11. Juil. 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Pour lui donner avis des meſures que l'on prenoit pour donner un Succeſſeur à M. de Caſtorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faiſoit.*

JE crains que vous n'aiez été en peine d'avoir été trois Ordinaires ſans recevoir de nos nouvelles. Je l'oubliai vendredi dernier, qui étoit la ſeule fois que j'euſſe pû vous écrire depuis notre retour de Hollande. Mais il eſt vrai que je n'avois preſque rien à vous écrire. Et je n'en ai guere aujourd'hui davantage.

De-

Depuis la perte que nous avons faite, je n'ai point reçu de vos lettres, qu'elles ne m'en aient renouvellé le triste souvenir, en me faisant penser combien vous en aurez été surpris & affligé. Mais il faut s'en consoler en Dieu, & songer à la reparer autant qu'il est possible. Je ne doute point que vous ne vous y emploiez de très-grand cœur. Voici où on en est de ce côté-ci.

Mademoiselle Voeller en aiant écrit au Secretaire de l'Empereur, il a fort bien reçu ce qu'elle lui avoit mandé en faveur de M. van Heussen, & il a promis qu'il le recommanderoit au Cardinal Pio.

M. Leyburn, à qui on avoit aussi écrit, a fait la réponse du monde la plus obligeante. Il a mandé qu'il en a écrit aussitôt au Cardinal de Nortfolk, & sans une conjoncture qui n'est pas favorable, il auroit bien pû faire recommander cette affaire par l'Ambassadeur de S. M. B.

On ne sait que dire de l'Internonce. Il a assuré M. Cristin Conseiller du Conseil privé, qui est son ami, qu'il fait tout ce qu'il peut pour M. van Heussen. Mais on sait d'autres choses qui font douter de sa sincerité; & on craint qu'il ne propose un Gentilhomme d'Utrecht, que vous connoissez, qui est tout Jésuite; ce qui feroit la ruine de la mission.

On

On a fait une très-grande perte à Malines par la mort de M. Vander Vliet, chanoine de la Cathedrale & lecteur en Theologie dans le seminaire, que M. l'Archevêque venoit de faire Archidiacre. Il n'avoit que 43. ans, & avoit de très grandes qualités & pour la science, & pour la pieté, & pour la fermeté. On est bien en peine comment on pourra remplir toutes ces places là.

On vous envoiera demain par la poste un nouveau livre de M. van Espen. On a cru que cela étoit important, afin que vous fussiez en etat de le défendre, si on l'attaquoit mal à propos. . . Vous avez beau dire du bien des deux derniers tomes contre le P. Malebranche. Il est bien assuré qu'on ne le condamnera pas en Sorbonne; & pour la censure de Rome je la croirai quand je la verrai.

Je travaille presentement sur l'*Histoire*, ou; *les prejugez legitimes contre le Jansenisme*; mais je ne sai pas si nos amis de Paris trouveront bon que ce que j'aurai fait sur cela, se publie. J'ai envoié à Paris le seul de ces libelles que j'avois. J'en attens de Hollande, & quand j'en aurai, je vous en envoierai un.

Je viens de recevoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande qu'il vous envoie la copie de la refutation que j'avois fai-

faite d'une vingtaine de lignes très envenimées d'un Jesuite de Coblens contre l'*Amor pœnitens.*

LETTRE CCCXXXII.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance, & les maux que causoit le Phantôme du Jansenisme.* 9. Août 1686.

. . . J'Ai eu le cœur percé de ce que vous me mandez de l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance par une lettre de cachet, sur ce qu'on les a accusées d'être infectées du Jansenisme, & d'avoir commerce à Pamiers. Mais seroit-il possible que cet Institut n'eut pas été confirmé par le Pape? Et s'il l'a été, & quand même il ne l'auroit pas été, comment est-ce que le Pape ne dit rien contre la destruction d'un Institut sur des raisons aussi frivoles que celles là, & par une voie si irreguliere & si manifestement injuste? Ne seroit-ce pas en cela qu'il devroit faire valoir sa primauté, & representer fortement le tort qu'on fait à l'Eglise en opprimant des Communautez entieres consacrées à Dieu par des vœux, & rendant de très grands services au public, sans aucun jugement Ecclesiastique? Mais est-

eſt-ce que cela ne fera pas ouvrir les yeux ſur les maux que fait & que fera long-tems le phantôme du Janſeniſme, ſi on le laiſſe toujours ſubſiſter? N'eſt-on point touché du moien que cela donne aux Jeſuites de dominer dans l'Egliſe, en faiſant perſécuter dans toutes les cours tous ceux qui n'aprouvent pas leur doctrine & leur morale, n'aiant pour cela qu'à les faire paſſer pour Janſeniſtes, ce qui leur eſt fort aiſé, parce que c'eſt un nom vague qu'on aplique à quoi l'on veut? Nous en avons un exemple depuis peu. Mademoiſelle Voeller a écrit au Secretaire de l'Empereur, qu'elle connoît fort, en faveur de M. van Heuſſen. Il lui a promis merveilles, mais il a ajouté que tout ce qu'il feroit pour cela ne ſerviroit de rien *s'il étoit Janſeniſte.* Or qui empêchera les Jeſuites de le faire paſſer pour tel.

Le Prince a envoié une lettre du P. Jobert, dans laquelle il y a, que le Roi de Siam demande douze Jeſuites pour les établir à Siam, qu'il en étoit paſſé ſix pour la Chine, mais que l'un de ces ſix étoit revenu en France avec M. le Chevalier de Chaumont, pour amener avec lui les douze que le Roi demande. Il eſt bien à craindre que cela ne brouille & ne renverſe ce que les Evêques François font de bon en ces quartiers-là. Le Jeſuite qui

qui doit retourner eſt chargé de divers preſens que fait le Favori du Roi de Siam (qui eſt chrétien, étant né d'un Venetien & d'une Grecque) à la Cour de France, & même au Pape : ſur quoi eſt remarquable ce que dit le P. Jobert. *Il y a de ces preſens pour ſa Sainteté que le P. Jeſuite eſt chargé de porter. Mais Dieu ſait ſi le Pape agréera le porteur.*

Ce que vous me mandez de *l'Amor pœnitens*, qu'on pourroit bien encore l'attaquer de nouveau, me cauſe une indignation que je ne vous puis exprimer. Eſt-ce que S. S. ne croit point ſa conſcience engagée de ſouffrir ce ſcandale, & de n'emploier point l'autorité que Dieu lui a donnée à reprimer ces injuſtes chicaneurs ?

On eſt bien obligé à l'Illuſtre Ami du zèle qu'il temoigne pour empêcher qu'on ne ſurprenne rien contre P. R. Mais helas ! S'ils ont pris le deſſein de ruiner cette maiſon, il eſt bien à craindre qu'ils ne s'y prennent comme ils ont fait pour ſupprimer tout un Inſtitut.

Je vous ſuplie de temoigner au même Illuſtre Ami, que je lui ſuis infiniment obligé de la reponſe qu'il s'eſt donné la peine de me faire, mais qu'il n'étoit point neceſſaire qu'il ſe detournât pour cela de ſes grandes occupations. On eſt très perſuadé qu'étant ſi genereux & ſi fidelle dans

dans ſes amitiez, il n'oubliera jamais celle qu'il avoit promiſe à l'homme du monde qui la meritoit le mieux; & que joignant à cela la conſideration des vrais interêts de l'Egliſe, il fera tout ce qui ſera en lui pour lui faire avoir pour ſucceſſeur celui qu'il avoit choiſi. . . .

Ce petit memoire dont vous parlez eſt une choſe aſſez curieuſe. Mais fier comme on eſt, il n'y a guere ſujet d'eſperer qu'on fera aucune ſatisfaction. Néanmoins c'eſt toujours bien fait de mettre les gens dans leur tort. Mais que n'en fait-on autant pour l'affaire de Pamiers? L'oppreſſion d'une Egliſe, n'eſt-ce point une choſe auſſi conſiderable, que la reparation d'un manquement de reſpect?

LETTRE CCCXXXIII.

16. Août 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur l'extinction des filles de l'Enfance*; *l'*Amor pœnitens; *un Memorial pour M. van Heuſſen*; *l'auteur des Prejugez legitimes contre le Janſeniſme*; *la mort du Chancelier de Brabant & du S. Filleau.*

QUelques objections que l'on puiſſe faire contre les Conſtitutions des filles de l'Enfance imprimées ou non imprimées, ce n'étoit point une raiſon de

ſup-

ſuprimer un Inſtitut très-bien fondé dailleurs dans la pieté & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. ſoit ſi peu conſiderable que vous dites. Elle porte que S. S. les aprouve, pourvu qu'aiant été aprouvées par l'Ordinaire, il ſe trouve qu'elles ne contiennent rien de contraire aux bonnes mœurs, aux regles de l'Egliſe & aux decrets du Concile de Trente. Or elles ont été aprouvées par quatre Ordinaires ſucceſſivement, qu'on doit ſupoſer n'y avoir rien trouvé de contraire &c. Donc l'aprobation du Pape qui étoit dabord conditionnelle, eſt devenue abſolue, la condition aiant été acomplie. La pretention contraire du Promoteur de l'Archevêque d'aujourd'hui, ne pouvoit être au plus que le commencement d'un procès contre Madame de Mondonville & ſes filles, qui devoient être aſſignées & écoutées, avant que l'on pût rien prononcer contr'elles. Mais que l'Archevêque d'aujourd'hui ſans avoir égard aux aprobations de ſes quatre prédeceſſeurs, les ait ſupprimées ſur cette ſeule propoſition de ſon Promoteur, c'eſt un coupegorge le plus horrible dont on ait jamais entendu parler : & je ne ſache rien de plus digne du zèle de S. S. que de ſe plaindre hautement d'un ſi violent procedé, & de faire

de

de vives instances pour faire remettre ces filles au même état qu'elles étoient avant l'arrêt du Conseil, ensuite de quoi on pourra examiner par des voies juridiques, si c'est un Institut que l'on doive supprimer.

Pour l'*Amor pœnitens*, je n'y saurois penser que je n'aie le cœur percé de douleur. Et c'est, je vous l'avoue, ce qui me met presque hors d'état de pouvoir rien faire sur ce sujet; mon esprit étant comme resserré par l'indignation que j'ai de voir que l'on ne mette point de fin à la guerre impie que l'on fait contre un si excellent livre. Mais il n'a point besoin d'autre protecteur que vous. Je me tiens assuré que vous le defendrez toujours parfaitement bien. Etant sur les lieux vous voiez bien mieux qu'on ne pourroit faire de loin, ce qui est propre à toucher ceux qui sont amis ou ennemis de ce livre. Vous avez dailleurs tout ce qu'il faut pour cela, & sur tout une vocation particuliere de Dieu pour travailler à cette défense. Il semble donc qu'il est de l'ordre de sa providence, que nul ne s'en mêle que vous.

Je pense que vous vous trompez quand vous croiez que le Jesuite de Coblens a voulu marquer par le *scriptum anonymum*, les propositions extraites par le P. Wynants. Il y a bien plus d'apparence qu'il

a voulu marquer un libelle imprimé, dont j'ai oublié le titre, mais qui n'étoit qu'une premiere decade d'une critique dont l'auteur promettoit d'autres decades. Car tout ce que faisoit cet Anonyme étoit de trouver des Baïanismes & des Jansenismes dans l'*Amor pœnitens*: & ainsi j'ai eu raison de dire qu'on n'avoit pas daigné repondre à un si miserable libelle. Le Prince n'a pas manqué d'envoier ce que j'avois fait contre le discours du Jesuite à l'Archevêque de Treves. . .

Le Memorial pour M. van-Heussen est parfaitement bien. On n'y dit rien que de très vrai, & d'une maniere fort naturelle, & fort persuasive. Le tout est de persuader au Pape de ne point differer, & qu'il est très important pour le bien de cette Mission, que le defunt a mise dans un si bon état, de ne la point laisser sans chef. Ce consentement unanime du Clergé est la plus grande marque que l'on puisse avoir de la vocation de Dieu.

Je n'ai point oui parler de ce petit livre imprimé en faveur de la Regale. L'Auteur des Nouvelles de la R. d. L. n'en a encore rien dit. Dans ses dernieres nouvelles il dit qu'on lui a mandé de Paris, qu'un Docteur de Sorbonne qui s'apelle l'Abé de Ville, fils d'un Con-

Conseiller de Chamberi, & qui est encore fort jeune, n'y aiant pas longtems qu'il a pris le bonnet, est auteur des *Prejugez legitimes contre le Jansenisme.* Ce n'est pas faire beaucoup d'honneur à ce jeune Abé. Car il y a longtems qu'on n'a fait un si méchant livre.

Le Chancelier de Brabant, auteur d'un livre rempli de si horribles calomnies, dont je vous ai envoié des extraits, & à qui M. Huygens avoit fait un procès en reparation d'honneur, mourut hier au soir, sans qu'il ait fait, que l'on sache, aucune retractation de ses medisances, mais les Jesuites ne laisseront pas d'en faire un de leurs saints, & de citer un jour son livre comme une preuve de la verité des faits calomnieux qu'il y avance. Quel jugement peut-on faire de tant d'Ecrivains medisans, qui sont morts comme celui-ci, sans avoir satisfait à un devoir si indispensable? S. Paul nous assure que les médisans n'entreront point dans le Roiaume du Ciel. Qui ne tremblera sur la consequence que l'on doit tirer de là? Je ne savois pas si le Sieur Filleau étoit mort. Je m'en suis enquis. On m'a mandé qu'il l'étoit dès l'année passée. N'est-ce pas une chose horrible qu'il n'ait pas desavoué avant que de mourir, sa calomnie diabolique de l'assemblée

d

de Bourgfontaine? On ne sauroit croire autre chose, sinon que les Jesuites lui auront persuadé qu'il ne le devoit pas faire, à cause que les Jansenistes en auroient pris trop d'avantage. On a fait signifier à M. l'Evêque de Ruremonde, que l'Internonce l'avoit nommé juge du procès contre le P. Hazart. Il a repondu qu'il en écriroit à ce Pere, & que s'il ne le recusoit point, il accepteroit la commission.

LETTRE CCCXXXIV.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots.* 14 Août. 1686.

MONSEIGNEUR

J'Aurois bien des choses à vous dire de la lettre de la Reine de Suede. Ce n'est pas que je trouve étrange qu'elle n'ait pas approuvé, non plus que V. A. S. la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots. J'avoue que c'est une matiere sur laquelle les Catholiques mêmes peuvent être partagés, sur tout, parce que les faits que les uns suppose nt,

peuvent être fort differens de ceux qui ſont ſuppoſés par les autres. Je ne m'étonne pas trop auſſi qu'elle en ait parlé ſi durement. Elle a ſuppoſé que ſa lettre ne ſeroit pas vue, & qu'ainſi elle pouvoit écrire ce qu'elle penſoit avec toute ſorte de liberté. Que s'il eſt vrai, ce qu'on m'a dit, qu'elle eſt fort mal avec la France, parce que voiant la ſtatue Equeſtre du Roi faite par le Chevalier Bernin, & admirant la beauté de l'ouvrage, il lui étoit échapé de dire, qu'il eût été à deſirer que ce fût la tête du Roi de Pologne, & que depuis ce tems là l'Ambaſſadeur de France a ordre de ne la point voir: ſi cela, dis-je, eſt vrai, il eſt à craindre que l'on ne penſe que cette petite brouillerie pourra avoir contribué à lui faire juger ſi desavantageuſement de la conduite du Roi. S'il n'y avoit néanmoins que cela, je ne m'y arrêterois pas, & ne croirois pas que ce fut une raiſon ſuffiſante d'attribuer à la paſſion, plutôt qu'à la raiſon, ce qu'elle dit dans cette lettre. Mais ce qui feroit aprehender qu'il n'y ait eu en effet du reſſentiment, eſt la maniere dont elle parle des 4. articles de l'Aſſemblée du Clergé de France. Car on ne comprend pas comment cette Reine, dailleurs ſi habile, auroit pu prendre de ſang froid

cette

cette exposition de la doctrine de l'Eglise Gallicane accompagnée de beaucoup de respect envers le S. Siege, pour *un attentat visible contre l'Eglise Romaine*, pour *une scandaleuse liberté qui ne pouvoit être poussée plus près de la rebellion*, pour *un triomphe apparent de l'hérésie*, & pour *des dogmes & des sentimens conformes à ceux des Calvinistes sur ce point fondamental de notre Religion.* Il auroit fallu au moins retrancher tout cela de sa lettre, si cette grande Princesse vouloit que l'on crût qu'elle l'avoit écrite de sens rassis, & que la passion n'y avoit aucune part. Je crois que pour cet endroit, V. A. en jugera comme moi, & qu'elle a bien fait néanmoins de ne lui en rien dire.

Mais si V. A. avoit quelque occasion de lui écrire, elle m'obligeroit de lui demander si M. Grotius faisoit profession de la Religion des Calvinistes, lorsqu'il lui fut rendre compte de son Ambassade peu de tems avant que de mourir. Je suis assuré du contraire: mais c'est qu'il y a un Docteur * qui soutient dans un livre qu'il a écrit contre moi, que M. Grotius a vécû & est mort dans la Religion des Calvinistes. Et je serai bien aise d'avoir de quoi le convaincre, si j'écris jamais contre lui, par le témoignage de cette Reine. Le

* M. Le Fevre dans sa Replique à M. Arnauld.

dernier livre de Grotius qui n'a parû qu'après sa mort, contient une infinité de preuves qu'il étoit bien éloigné de la Religion des Calvinistes, puisqu'il n'y a presque pas de point controversé sur lequel il ne se déclare pour les Catholiques. Et il y a dans ce même ouvrage un endroit qui ne doit guere plaire aux prétendus Reformés. Car il y soutint dès ce tems-là, c'est-à-dire, il y a environ 40. ans, que l'Edit de Nantes & autres semblables ne sont point des traités d'Alliance, mais des Ordonnances faites par les Rois pour l'utilité publique, & sujets à revocation, lorsque le bien public demande qu'on les revoque. *Edicta quæ in Gallia facta sunt, pro iis qui reformatos se dicunt, nec rescissa, nec imminuta, sed quàm diligentissimè servata velit Grotius, ejusque rei, & multos & magnos habet testes. Sed norint tamen illi qui reformatorum sibi imponunt vocabulum, non esse illa fœdera, sed Regum Edicta, ob publicam facta utilitatem, & revocabilia; si aliud Regibus publica utilitas suaserit.*

Je suis bien aise que l'Electeur Palatin ait fait desavouer par les Protestans mêmes, ce ridicule conte du spectre. J'ai toujours crû que ce ne pouvoit être qu'un pur mensonge. C'est une honte aux prétendus Réformés d'avoir parmi eux de

des gens capables d'inventer de si noires médisances. Plût à Dieu qu'il n'y en eût point parmi nous! J'ai vû des écrits faits en Hollande par ces fugitifs qui font si fort les zèlés pour leur Religion, remplis de calomnies contre le Roi si abominables & si éloignées de toute vrai-semblance, qu'ils font bien voir par là que c'est l'esprit du démon qui les agite.

LETTRE CCCXXXV.

A M. DU VAUCEL. *Sur les mesures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heussen Vicaire Apostolique; la nomination de l'Abé de Camps à l'Evêché de Pamiers; la réponse aux Prejugez legitimes.* 23. Août 1686.

JE ne pensois pas vous écrire aujourd'hui, l'aiant fait il y a 8. jours. Mais j'apris hier une chose, dont j'ai cru vous devoir donner avis, quoique vous la sachiez peut-être déjà. C'est que M. l'Internonce n'a pas plutôt sû la mort de M. de Castorie, qu'il a écrit aux principaux des Reguliers de la Mission, pour savoir d'eux ce qu'ils pensoient d'un successeur, & en particulier de M. van Heussen, *qui à nonnullis è clero expetitur.*

titur. On ne saura pas précisement ce qu'ils auront répondu. Mais on doit bien s'attendre que ce ne sera rien de favorable à M. van Heussen & qu'ils ne manqueront pas de dire qu'il est Janseniste. L'Internonce aura envoié tout cela à Rome, & ce pourra bien être au Cardinal Cibo, qui porte fort, à ce que l'on dit, l'un des deux freres d'Utrecht, qui en ont un troisieme Jesuite. Il seroit bien étrange qu'on eût égard à ces temoignages de Moines, vû les contestations, qu'ils ont eues avec M. de Castorie, qui l'obligerent d'aller à Rome pour maintenir les droits du Clergé contre leurs entrepriſes; ce qu'ils ne lui ont jamais pardonné. Pourroit-on donc avoir égard à ce qu'ils diront contre celui que le defunt Evêque a choisi, & qu'il regardoit comme lui-même? En écrivant ceci il m'est venu une pensée dans l'esprit qui n'est apparemment qu'une vision, mais je ne laisserai pas de vous la proposer. Le Pape ne donne-t-il point d'audience secrette, dont l'Ambassadeur de France ne pût être averti? S'il en donnoit de cette sorte, & que vous en pussiez avoir une, il me semble que vous pourriez dire tant de choses à S. S. de ce que vous avez vû en Hollande, du bien qu'y font les Prêtres du Clergé beaucoup

coup plus que les Moines, de leur desintereſſement & de leur application à leur devoir ; de la charité qu'ils ont pour empêcher que les Orphelins Catholiques ne ſoient élevés dans les Hopitaux des Calviniſtes, où on les rend héretiques, au lieu que les Jeſuites & les autres Moines n'ont aucun zèle pour cela, parce qu'ils ne ſongent qu'à amaſſer de l'argent pour leurs communautez ; de l'avantage qu'ont les ſeculiers pour être plus aimés des Etats que les Religieux &c. que je ne ſaurois croire que S. S. n'en fût touchée & diſpoſée par là à ne point donner d'autre Vicaire Apoſtolique que celui que le Clergé lui demande. Vous lui pourriez auſſi recommander combien toute ſa famille eſt ſainte & ſaintement gouvernée. On dira que cela ſe peut mettre dans un memoire ; mais la vive voix touche tout autrement.

Je ne ſai qui eſt cet Abé de Camps nommé à l'Evêché de Pamiers. Mais on m'a conté une choſe comme très certaine, qui fait voir que ce doit être un homme bien decrié. On m'a dit qu'un Jeſuite aiant été voir Madame la Ducheſſe de Verneuil ; un des Gentilhommes de cette Ducheſſe dit à ce Jeſuite, que c'étoit une honte qu'ils euſſent fait nommer à cet Evêché un homme auſſi infame qu'é-

toit cet Abé de Camps; & que le Jesuite ne sut répondre autre chose sinon qu'ils n'y avoient point de part. Mais le Gentilhomme insista qu'on savoit bien que ce choix venoit du P. de la Chaise, & que cela étoit horrible. C'est à des gens diffamés de cette maniere qu'on devroit refuser des Bulles.

J'ai achevé à un Chapitre près la *Justification du prétendu Jansenisme* qui répond aux Préjugés legitimes contre le Jansenisme. Je m'imagine que vous en seriez bien content, & sur tout que vous seriez bien satisfait de la maniere dont je prouve que la paix de l'Eglise ne s'est faite que parce qu'on avoit reconnu que l'Eglise n'est point infaillible à l'égard des faits non révelés, & qu'elle n'en pouvoit exiger la créance par voie de commandement. Je suis presque resolu de le donner au public, quoique nos amis de Paris y aient un peu de repugnance. Je ne parle point de tout ce qu'on a fait depuis la paix, & ainsi ni M. de Paris, ni le P. de la Chaise n'y sont point nommés. Et à l'exception de l'auteur que je n'ai pas cru devoir épargner en de certains endroits, où il est outrageux d'une si horrible maniere que personne n'osera prendre son parti, le livre est fort doux & fort moderé, & étant petit, il pourra

pourra être lû de tout le monde, & détromper bien des gens qui ne savent ce que c'est que le Jansenisme. Je suis tout à vous. Toute la famille vous salue.

LETTRE CCCXXXVI.

A M. NICOLE. *Sur une conference qu'il avoit eue au sujet du Systeme du P. Malebranche, & de l'*Amor pœnitens *de M. de Castorie.* 28. Août. 1686.

J'Ai cru vous devoir écrire touchant un entretien que j'apris hier que vous aviez eu avec M. de Meaux *, sur deux chefs separés, & que je traiterai aussi separement; mais en commençant par celui qui ne fut pas le sujet de sa visite. * M. Bossuet.

Je suis bien aise qu'il parle aussi fortement qu'il fait des erreurs du Systeme †, & qu'il les regarde comme de veritables héresies. Je me suis abstenu de les qualifier si durement, quoique je n'en pense pas moins: & cela me confirme dans l'opinion que j'avois déjà que M. A. ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise que de refuter cet auteur. Mais je ne vois pas que son travail puisse avoir un grand effet, si on ne peut le faire entrer en France, où il seroit le plus important qu'il fût vu. Or il est bien cer- † Du P. Malebranche.

tain qu'il n'y entrera pas, si personne ne se remue pour cela. Car on ne voit pas que l'on pût en conscience tenter de les faire entrer par des voies obliques, qui exposeroient ceux qui s'en mêleroient de pourir en prison, comme il est arrivé au P. du Breuil. Il y a plus, c'est que l'impression du 2. & du 3. livre paroît arrêtée. Car j'apprends que le libraire qui a imprimée le 1. livre n'a pas voulu imprimer à ses risques la 2. lettre * que vous aurez reçu présentement, dans la crainte qu'il a eu qu'elle ne lui demeurât pour la plus grande partie, s'il ne pouvoit la debiter à Paris.

* Au P. Malebranche.

On ne l'a pas encore fait expliquer sur l'impression des livres; mais il y a bien de l'apparence qu'il dira la même chose. Que faire donc? J'ai imprimé la lettre à mes dépens, & on me l'a fait paier fort cher : car j'en donne 11. écus pour en tirer mille : & je me suis resolu de faire la même chose de 4. ou 5. lettres semblables qui pourront suivre. Mais je ne puis pas faire de même à l'égard des livres qui pourront contenir chacun 22. ou 23. feuilles. C'est donc un ouvrage qui demeurera là, si personne ne veut travailler à lever un obstacle le plus deraisonnable qui fût jamais, & dont il seroit si facile de faire comprendre

dre l'injuſtice, ſi on en vouloit parler. J'en ai écrit à peu près dans ces mêmes termes à M. Dodart. Il me ſemble qu'après l'entretien que vous avez eu ſur cela avec M. de Meaux, vous ſeriez en droit de lui en écrire, quand ce ne ſeroit qu'en lui envoiant la copie de ce que je vous mande. J'ai beſoin de ſavoir comment le public aura été content de la premiere lettre. La ſeconde eſt toute prête, & une troiſieme le ſera demain ou après demain.

Pour l'autre point de votre entretien, je vous dirai franchement que je ne ſuis nullement ſatisfait de la raiſon que donnent ces Meſſieurs * & *, pour ne point approuver l'*Amor pœnitens*, & je ſuis perſuadé que quand ils y auront fait plus d'attention, ils demeureront d'accord qu'elle ne vaut rien.

Le principal ſujet de ce livre, eſt de prouver qu'on ne ſauroit être juſtifié qu'on n'aime Dieu plus que toutes choſes, ou ce qui eſt la même choſe, d'un amour dominant. C'eſt ce que l'auteur prouve dans le 1. livre, & ce qu'il fait voir par l'Ecriture & par les Peres ne ſe pouvoir nier ſans renverſer le fondement de la loi nouvelle, qui eſt la loi de l'amour. Ces Meſſieurs avouent qu'en cela il a raiſon.

Mais les partisans de l'attrition par la crainte, opposent à cela, que si l'amour dominant est la disposition nécessaire pour recevoir la grace dans le Sacrement de Penitence, l'absolution ne fera rien, parce qu'elle suppose qu'on est dans une disposition, dans laquelle on ne peut être sans être justifié devant Dieu.

C'est une objection à laquelle tous les partisans de l'amour dominant sont obligés de répondre. Mais ils le font differemment. Les uns comme M. l'Evêque de Tournai, & un très grand nombre d'anciens Théologiens, & même de nouveaux, avant & après le Concile de Trente, repondent que lors qu'on est contrit avant que de recevoir le Sacrement, on est justifié, mais que c'est toujours par la vertu du Sacrement qu'on a le desir de recevoir. Les autres comme Baius & Estius, qui ont été suivis par les Docteurs de Louvain & de Douay, répondent que tout amour dominant ne reconcilie pas avec Dieu avant la reception actuelle du Sacrement, si ce n'est que dans le cas de necessité Dieu supplée par sa misericorde au Sacrement que l'on n'a pu recevoir.

Que fait sur cela M. de Castorie, il propose l'une & l'autre solution, & n'en condamne aucune.

Il

Il témoigne seulement plus d'inclination pour la premiere, & qu'elle lui paroît tout à fait conforme à la doctrine de S. Thomas; ce qu'il ne dit pas en l'air: mais il en donne des preuves qui lui paroissent demonstratives.

Cela étant ainsi, je ne vois pas comment aucun de ceux qui sont de son sentiment touchant la necessité de l'amour de Dieu, de quelque opinion qu'ils soient touchant l'une ou l'autre des deux solutions de l'argument des Attritionaires, puissent prendre cela pour sujet de ne point approuver un livre aussi excellent que celui-là, & qu'il est si important d'appuïer par le plus d'approbations que l'on pourra d'Evêques & de Docteurs, pour fermer la bouche aux adversaires de l'amour de Dieu.

Car l'une & l'autre solution étant proposée comme reçue parmi les Théologiens Catholiques, on ne s'engage point à l'une plutôt qu'à l'autre en approuvant cet ouvrage, qu'on avoue dailleurs être rempli de si excellentes choses.

C'est de plus une fausse regle & contraire à l'usage des plus gens de bien, qu'un Docteur ne puisse approuver un livre, s'il n'est conforme en toutes choses à ses sentimens. On n'a jamais pris les approbations dans cette rigueur. On

croit que c'eſt aſſez que tout conſideré le livre ſoit bon, & qu'il n'y ait rien qui ſoit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs. Or quelque attachés que puiſſent être ces Meſſieurs à l'opinion de l'amour dominant non juſtifiant avant que d'avoir reçû actuellement l'abſolution, on ne croit pas qu'ils vouluſſent condamner comme une erreur contre la foi l'opinion de M. l'Evêque de Tournay, qui eſt celle du maitre des ſentences & de preſque tous les anciens Théologiens, qui n'ont point douté qu'on ne fût juſtifié auſſi-tôt qu'on étoit contrit, & qui expliquoient enſuite comme ils pouvoient, quel étoit l'effet de l'abſolution.

Je vous ſupplie de plus de faire attention à cette regle de la Morale Chrétienne qui me paroît très importante & très raiſonnable. Quand un point de doctrine eſt de la derniere conſequence ; & qu'il eſt d'une part combattu par des Théologiens dont la cabale eſt fort puiſſante, & que de l'autre il y a quelque diverſité entre ceux qui le ſoutiennent, ſoit pour l'expliquer, ſoit pour le prouver, ſoit pour le défendre contre les objections que l'on fait contre, il me paroît qu'il eſt du bien de l'Egliſe que tous ceux qui tiennent ce dogme s'uniſſent en-

enſemble en ce qu'ils ont de commun pour le défendre contre leurs communs ennemis, & que la diverſité qui peut être entre eux pour les acceſſoires, ne les doit pas empêcher d'approuver les ouvrages les uns des autres, ſur tout en marquant dans ſon approbation le point capital que l'on approuve.

On en peut donner quelques exemples. Il eſt très important de faire entendre aux Chrétiens, que *Dieu leur fait faire tout ce qu'ils font de bien.* C'eſt en quoi conſiſte le dogme général de la neceſſité de la grace efficace pour toutes les actions de pieté: & c'eſt en quoi conviennent les Diſciples de S. Auguſtin & ceux de S. Thomas: mais ils ne ſe fondent pas ſur les mêmes principes. Car il y en a qui mettent la grace efficace dans la *prédetermination phyſique*, d'autres dans la *delectation victorieuſe*, d'autres dans une *inſpiration d'amour* que Dieu opere dans le cœur immediatement par lui même. Seroit-ce une action de prudence que ceux qui ont embraſſé l'une de ces trois manieres d'expliquer la grace efficace, ne vouluſſent pas reconnoître les partiſans des deux autres pour de veritables defenſeurs de la neceſſité de la grace efficace? Et n'eſt-il pas clair qu'on feroit par là un très-grand préjudice à ce point ſi im-

por-

portant de la Doctrine Catholique?

Il eſt de même très important de pouvoir montrer que la grace la plus *Efficace* ne détruit pas le libre arbitre. La plûpart des Diſciples de S. Auguſtin l'ont fait d'une maniere; les Thomiſtes le font d'une autre. Cela nous doit-il empêcher d'emploier l'autorité des uns & des autres pour ſoutenir contre les Moliniſtes, que la grace efficace ne ruine point la liberté?

Vous voiez ſans peine qu'il en eſt de même pour ce qui eſt de la neceſſité de l'amour dominant. C'eſt rendre beaucoup plus fort le parti des Attritionaires, qui combattent avec tant d'ardeur ce point eſſentiel de la doctrine Chrétienne, que de s'attacher tellement à l'une des deux ſolutions, que l'on donne au plus conſiderable de leurs argumens, qu'on ne puiſſe ſouffrir l'autre. Car c'eſt porter beaucoup de gens à être attritionaires malgré qu'ils en aient, que de ne leur donner aucun autre moien de ne l'être pas, qu'en croiant qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choſes, & l'avoir pour la fin dominante de la conduite de ſa vie, & demeurer en même tems *in reatu pœnæ æternæ*, ce qui paroît ſi étrange, qu'il n'y a guere de Chrétiens à qui cela ne donne de l'horreur.

C'eſt

C'eſt ce qu'a fait voir M. l'Evêque de Caſtorie dans la premiere partie de ſon *Appendix*. Et il a montré dans la ſeconde par des preuves qui me paroiſſent demonſtratives, quelle eſt la veritable opinion de S. Thomas *. Il faudroit donc faire voir que ce Prélat s'eſt trompé, & que ce qu'il a pris pour des demonſtrations ne ſont que des ſophiſmes, afin de pouvoir prendre ce qu'il dit ſur cela, pour un prétexte de ne pas approuver ſon livre. Car je ne crois pas que M. * voulût que l'on crut, que c'eſt pour une opinion qui ſeroit conſtamment de S. Thomas qu'il ne le veut pas approuver. Ce ne ſera pas une choſe difficile que de découvrir le defaut de ces demonſtrations ſi elles ne vallent rien. Il n'y a qu'à verifier les propoſitions de S. Thomas pour prendre garde ſi elles ne ſont point mal rapportées, ou a faire voir le vice de l'argument. Car ſi je m'en ſouviens bien, la majeure & la mineure ſont toutes deux de S. Thomas. Je ne voudrois pas deux jours pour faire cet examen. Pourquoi donc ne le fait-on pas?

* Cette ſeconde partie étoit de M. Arnauld lui même, & M. de Caſtorie ne fit que l'adopter.

LET-

LETTRE CCCXXXVII.

20. Sept. 1686. *A M.* DU VAUCEL. *Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluſe & le Camus; ſa Réponſe au libelle intitulé*, Prejugez &c.

IL faut que l'on ait gardé un grand ſecret ſur la promotion future, puiſqu'aiant été faite le 2. Septembre, qui eſt le jour de la priſe de Bude; vous n'en ſaviez rien du tout, lorſque vous avez écrit votre derniere lettre, qui eſt du 31. Août. Nous l'avons apriſe dimanche dernier par la liſte des nouveaux Cardinaux, qui nous fut envoiée de Liege. Mais nous doutions que cela fût vrai, juſqu'à ce que M. Chaumont nous en vint aſſurer Mardi dernier. Cela m'a obligé d'écrire deux lettres à deux de ces nouvelles Eminences, l'une à M. l'Evêque de Grenoble, & l'autre à M. Sluſe. Mais après le premier compliment qui eſt aſſez court, leur aiant fait entendre que le ſujet de ma joie ne peut être que de ce que cette nouvelle dignité leur donne plus de moien de ſervir l'Egliſe, je repreſente au premier avec beaucoup de force, qu'il ſemble que Dieu l'oblige par là à detruire dans l'eſprit du Roi le phan-

phantôme du Janseniſme ; & je recommande au dernier trois affaires 1. le rétabliſſement du concours dans le Dioceſe de Liege. 2. La Faculté de Théologie de Louvain. 3. La miſſion de Hollande, tant pour le choix d'un Succeſſeur, que pour l'*Amor pœnitens*. Il m'a fait faire de fois à d'autres tant de civilitez par M. Chaumont, & temoigné tant d'eſtime pour les livres qu'on lui envoioit de ma part, juſques à offrir de contribuer aux frais de l'impreſſion, ſi on ne trouvoit point de libraire qui la voulût faire à ſes depens, que j'ai penſé qu'il ne trouveroit pas mauvais que je lui parlaſſe avec cette liberté dès la premiere fois que je lui écrivois. Car chacune de ces trois matieres eſt traitée aſſez amplement & aſſez fortement. Mais cela me fait penſer en même tems qu'il ſeroit bon que vous fiſſiez connoiſſance avec lui. Car c'eſt un homme de tête, qui aime les gens de bien, qui dit librement ce qu'il penſe, & qui étant Cardinal peut réuſſir dans ce qu'il entreprendra. Monſieur de Pont-Chateau s'étoit bien fié à lui, & il n'y a point eu de regret. Vous pouvez trouver moien de faire cette connoiſſance ſans que cela vous decouvre. Je voudrois que vous euſſiez pu avoir des copies de ces deux lettres.

Nous

Nous nous attendons que vous nous ferez un petit portrait de chacun de ces nouveaux Cardinaux, hors deux ou trois que nous connoiſſons. Nous ſommes en peine ſi ce Benedictin d'Eſpagne n'eſt point celui qui avoit fait un mechant livre ſur les 4. Articles.

Le P. Abé des écoliers de Liege nous eſt venu voir. Je l'ai mis ſur l'affaire de Pamiers; mais ou il eſt lui même trompé, ou ce n'eſt point ce qu'on vous a dit. Ce qu'il en ſait eſt, que la Cour étant touchée du ſcandale que cauſent les Regaliſtes, a ſongé à leur donner quelqu'un pour les conduire, & pour leur faire faire leur noviciat: qu'on s'eſt addreſſé à Sainte Genevieve, afin qu'on envoiât de là quelque Religieux qui ſe chargeât de ce ſoin; qu'on n'a trouvé perſonne dans cette Congregation qui voulût prendre cet emploi, & qu'en particulier le P. Mercier l'a refuſé. Qu'ils ſe ſont donc excuſez envers la Cour, mais qu'on n'a point voulu recevoir leurs excuſes, & qu'on les a preſſés de nouveau, & qu'enfin étant intimidés par les menaces qu'on leur faiſoit, ils ont trouvé un bon homme qui y a bien voulu aller. Mais il m'a fort aſſuré qu'il n'eſt point vrai qu'ils penſent à s'établir dans ce Chapitre, & il m'a parlé avec de grands

grands éloges des vrais Chanoines de Pamiers, & m'a dit que par tout où ils étoient dispersés on les regardoit comme des saints. Je ne sai si ceux qui vous ont parlé autrement de cette affaire, en sont mieux informés.

La réponse au libelle intitulé : *Les Préjugez legitimes contre le Jansenisme &c.* est toute prête à imprimer sous ce titre: „ La justification des prétendus Janse-„ nistes par le livre même de leur nou-„ vel accusateur, intitulé *Les Préjugez* &c. Ce sera un livre de 13. ou 14. feuilles qui nous justifie sans dire un seul mot de ce qu'on fait presentement contre nous, desorte qu'il n'y a pas un seul mot dont M. de Paris ou le P. de la Chaise se puissent offenser. Le fort de cette justification consiste en ce que l'auteur du libelle avoue, que c'est une illusion qu'il veut dissiper, de s'allarmer d'une chimere de Jansenisme qu'on ne connoit point, & qu'on ne sauroit definir: *Car enfin*, dit-il, *on n'est Janseniste que quand on soutient quelqu'une des cinq propositions, on que l'on nie qu'elles soient enseignées par Jansenius.* D'où on conclut contre lui que le Jansenisme n'est qu'un phantome selon l'un & l'autre membre de cette definition. Selon le premier, parce qu'il n'y a personne dans l'Eglise qui soutien-

ne

ne aucune des cinq propoſitions condamnées ; ſelon le dernier ; parce qu'il n'eſt point défendu de douter ſi ces cinq propoſitions ont été enſeignées par Janſenius. Et c'eſt ſur ce dernier point qu'on s'étend le plus, parce que cet auteur avouant qu'on n'eſt point héretique pour douter de ce fait, il prétend que d'en douter, quoi qu'en gardant un ſilence reſpectueux, on eſt temeraire d'une temerité criminelle & rebelle à l'Egliſe, parce que *c'eſt un principe inconteſtable qu'elle eſt infaillible dans les faits importans.* Et ſur l'objection qu'il ſe fait que Baronius & Bellarmin ont douté du fait d'Honorius, & les Peres Sirmond & Petau de celui de Theodoret, il a l'inſolence de repondre *Qu'on ne les peut excuſer de temerité, & qu'ils ſont dans le cas de ceux qui ont ſoutenu des opinions erronnées avant le dernier jugement de l'Egliſe.* Vous voiez par là quel avantage il donne ſur lui. On détruit par 5. preuves cette fauſſe opinion de l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits, dont la derniere & la principale eſt ce qui s'eſt paſſé dans la paix de l'Egliſe, que l'on montre avoir été faite ſur un principe toute oppoſé. Et c'eſt principalement ce qui me fait juger qu'il faut abſolument publier cette Réponſe, parce que c'eſt l'occaſion du monde la plus favorable

vorable d'expliquer les conditions essentielles de la paix de l'Eglise, qui sont connues de très-peu de personnes, & que l'on peut établir par des pieces inconteſtables, & qu'on ne peut éluder par aucune chicanerie qui ait la moindre vraisemblance. C'eſt pour quoi je suis resolu de n'avoir point d'égard aux apprehensions de nos amis de Paris, qui n'aiant point vû cet Ecrit, apprehendent qu'on ne le donne au public, par des raisons generales de crainte, qui ne manquent jamais aux personnes timides.

Je n'ai jamais vû le livre de M. Dirois sur la verité de la Religion Chrétienne; & je ne sai point quel jugement on en a fait dans le public. Je ne crois pas que d'autres y aient travaillé que lui, & l'inégalité du stile peut venir de ce que son imagination eſt plus ou moins échaufée.

Je voulois vous dire un mot sur la feuille de l'*Index*, mais elle eſt égarée. C'étoit pour vous demander ce qui pouroit avoir fait condamner quelques livres faits par quelques Moines, & ce que c'eſt que ces quatre sonnets sur l'Immaculée Conception.

LET-

LETTRE CCCXXXVIII.

20. Sept. 1686. *A M.* SLUSE. *Sur sa promotion au Cardinalat.*

MONSEIGNEUR

CE m'a été une double joie d'apprendre que M. Sluse étoit du nombre des nouvelles Eminences, & de l'apprendre d'une personne qui me le vint dire tout transporté, dans le ressentiment qu'il a de toutes les bontez que V. E. lui a temoignées depuis tant de tems, & qui me faisoit souvenir, sans qu'il eût besoin de m'en rien dire, de la maniere si genereuse & si obligeante dont elle lui avoit écrit sur mon sujet en diverses occasions. Mais ne me prendra-t-on point pour un solitaire qui ne sait guere bien son monde, si j'avoue à V. E. que le sujet de ma joie n'est point l'exaltation de sa personne à un plus haut rang d'honneur, mais les avantages que j'espere que l'Eglise en pourra tirer ? C'est, Monseigneur, que je ne saurois parler que selon les sentimens de mon cœur, & que je ne puis regarder les dignitez purement comme dignités, mais que comme des pieges dangereux qui ne rélevent devant

les

les hommes ceux qui les recherchent dans cette vue, qu'en les rabbaiſſant infiniment devant Dieu: au lieu que je ſuis perſuadé que ce qu'elles ont d'eſtimable, c'eſt qu'elles rendent les hommes *Miniſtres de Dieu dans le bien*, comme dit S. Paul, c'eſt-à-dire, qu'elles leur donnent moien de rendre de plus grands ſervices ou au public ou à l'Egliſe. Cela étant, V. E. ne doit point attendre de moi de grands complimens ſur le ſeul titre de ſa nouvelle dignité dont je ferois fort peu de cas, s'il étoit ſeparé de ce qui ſeul le peut rendre conſiderable aux yeux des vrais chrétiens, qui eſt l'emploi qu'on en peut & qu'on en doit faire pour ce que l'Apôtre appelle *la conſommation des ſaints, & l'édification du corps de Jeſus-Chriſt.* Je me promets au contraire, qu'elle ſera plus édifiée ſi laiſſant là tout ce qui ne ſeroit que cerémonie, j'entre pour elle dans cette penſée de S. Paul en lui repreſentant de certains beſoins de l'Egliſe auxquels le nouveau rang qu'elle y tient, lui pourroit donner moien de s'appliquer avec fruit.

Il y en a un dont V. E. pourra avoir une occaſion plus naturelle de parler, parce qu'il regarde le Païs de ſa naiſſance? C'eſt que la plûpart des Cures du Diocéſe de Liége, ſont entré les mains de perſonnes fort incapables de ſervir les ames.

Et cela vient de ce qu'on en a ôté le concours sous prétexte que ce ne sont que des Vicairies perpetuelles. Mais comme il n'y a en cela qu'une difference de nom, est-il juste que les peuples en souffrent, & qu'outre une partie du bien temporel de ces paroisses que ces prétendus Curés primitifs enlevent, ils soient encore privés des biens spirituels que le Concile de Trente leur a voulu procurer par le concours, & que l'on voit par experience être considerables dans les Diocéses où il est établi? Car c'est sans doute ce qui fait que dans les Païs-bas Catholiques il y a incomparablement plus de meilleurs Curés que dans le païs de Liege. Cependant c'est de là que depend le salut des ames, étant sans doute que selon le cours ordinaire des choses, il doit y avoir beaucoup plus de bons chrétiens sous de bons Curés, que sous des Curés negligens & ignorans. Or à quoi doit tendre tout ce qu'on fait dans l'Eglise sinon à la sanctification des ames que J. C. a racheptées de son sang? C'est la fin de la Religion Chrétienne: tout le reste ne sont que des moiens pour arriver à cette fin. Puis donc que l'on doit être convaincu, que dans les Diocéses où les Cures se donnent au concours, il y a plus de bons Pasteurs, & plus d'ames qui se sanctifient & qui se sauvent sous leur con-

duite

duite, je ne saurois croire que ce ne soit un devoir indispensable, & non seulement un conseil, de retablir le concours dans le Diocése de Liége, sans s'arrêter à une distinction chimerique, qui ne regarde point les peuples du salut desquels il s'agit, entre les Curés en chef, & les Curés qu'on appelle Vicaires perpetuels.

C'est cette même consideration du salut des ames qui me porte à recommander à V. E. l'Université de Louvain & sur tout la Faculté de Theologie. J'ai eu loisir de la connoître à fond depuis que je suis en ces païs-ci. C'est de là que vient tout ce qu'il y a de bien solide dans les Païs-bas Catholiques & dans la mission de Hollande. C'est l'ecole où se forment les bons Pasteurs, & tous les Prêtres qui travaillent avec fruit à la conduite des ames. Et on peut dire sans craindre de se tromper, qu'il n'y a point de seminaire dans toute l'Eglise où les Ecclesiastiques soient mieux instruits, nourris de maximes plus chrétiennes, plus élevés dans la priere, & plus formés à toute sorte d'exercice de pieté que le College du Pape Adrien VI. dont M. Huygens est Présidents. C'est un Docteur très habile, mais qui est encore plus interieur & plus saint, & dont en même tems la charité est si grande, qu'étant accablé d'occupations,

il ne laisse pas de donner une grande partie de son tems à écouter les confessions des moindres personnes qui le recherchent pour se sanctifier sous sa conduite, sans les retraites que viennent faire sous lui de tems en tems les plus pieux Pasteurs du Païs. Cependant, Monseigneur, tous les gens de bien ont vu avec douleur il y a deux ou trois ans, que M. l'Internonce prévenu par un M. Du Bois, qui est un fort méchant esprit que l'Archiduc Leopold, à l'instigation des Jesuites, a fait autrefois entrer par force dans l'Université de Louvain, a fait des choses qui vont à la ruine de cette celebre Faculté. Car ne pouvant avoir que 8. Docteurs dans ce qu'on appelle la Faculté étroite, qui doivent être choisis par le seul merite d'entre tous les autres Docteurs, il a fait donner l'exclusion à M. Huygens & à deux de ses amis fort savans aussi & fort pieux, que l'on auroit choisis sans cela à trois places qui vacquoient, & y a fait mettre d'autres sujets peu habiles, & qui avouent eux mêmes qu'ils ne valent pas ceux à qui M. l'Internonce a voulu qu'on les préferât. A quoi il faut ajouter, que les Jesuites ne cessent de se servir du phantôme du Jansenisme, & dans leurs theses, & dans leurs libelles, & dans leurs entretiens pour décrier cette pieuse Univer-

verſité, & la faire regarder par tous les ſimples & les ignorans qui ont créance en eux, comme étant heretiques ou au moins ſuſpecte en la foi; ſans que perſonne ſe mette en peine d'arrêter leur inſolence, qui ne peut-être que fort préjudiciable à la Religion, & par les maux que cauſe cette injuſte diffamation, & par les biens qu'elle empêche. Ne ſeroit-ce point une choſe digne du zèle & de l'équité de V. E. de prendre dans les rencontres la protection de ces bons Docteurs, qui ont de l'habilité pour bien ſervir Dieu, & pour bien defendre la bonne doctrine, mais qui en ont moins que des enfans dans la politique humaine, & pour ſe defendre contre des intrigues de Cour?

J'ai encore plus de confiance que V. E. ne rejettera pas la priere que je lui fais pour la pauvre Miſſion de Hollande que l'on rempliroit de confuſion & de trouble, ſi on ne lui donnoit pas pour conducteur celui qu'elle a demandé à ſa Sainteté, en ſuite du choix qu'en avoit fait ſon très digne dernier Evêque: & que la brigue des Moines y en fît mettre un autre qui ne fût pas auſſi uni au Clergé que le doit être tout Vicaire Apoſtolique qui n'aura en vue que la gloire de Dieu & le maintien de la veritable Religion dans les Provinces Unies. Car on ne peut mettre en

Universita
BIBLIOTHECA
Ottavienſis

doute que communément parlant les Pasteurs du Clergé ne fassent présentement plus de bien, & n'édifient plus le monde par leur bonne conduite, par leur charité & par leur desintéressement que les Reguliers. Il est certain aussi que les Etats ont non seulement plus de tolérance, mais même plus d'estime & plus d'affection pour ceux du Clergé, parce qu'ils ne les soupçonnent pas d'emporter hors du païs l'argent qu'ils tirent des Catholiques, au lieu qu'ils savent certainement que les Moines en envoient beaucoup à leurs Convents de Brabant, & qu'ils y sont comme obligés, parce que leurs superieurs les retireroient de la Mission, s'ils ne le faisoient, quoi que les Papes le leur aient defendu par divers Decrets. Ces raisons & beaucoup d'autres font voir qu'il est tout-à-fait important pour le bien de cette Mission, de ne lui point donner de Vicaire Apostolique qui ne marche sur les pas du dernier qui l'a conduite avec une sagesse merveilleuse, & l'a laissée à l'égard de diverses choses considerables en beaucoup meilleur état qu'il ne l'a trouvée, par la fermeté qu'il a eue à n'y point souffrir de desordres, & à n'imposer les mains qu'à ceux qu'il a pu juger après un serieux examen être bien appellés de Dieu, & capables de travailler à cette Mission. Ce sera donc un grand service que V. E. rendra à Dieu, de faire ce qu'elle pourra pour la conclusion de cette affaire; comme aussi pour empêcher que les ennemis du defunct Evêque qui a laissé une si grande odeur de sainteté, ne fassent donner quelque atteinte à l'excellent livre de l'*Amor Pœnitens* par leurs intri-

trigues & par leurs cabales. C'eſt trop, Monſeigneur, & pour ne pas allonger une lettre qui n'eſt déja que trop longue, il ne me reſte qu'à la finir par la proteſtation très ſincere que je ſuis.

LETTRE CCCXXXIX.

A M. LE CAMUS EVEQUE DE GRENOBLE. *Sur ſa promotion au Cardinalat.*

MONSEIGNEUR

JE n'agirois pas avec toute la ſincerité que Dieu demande d'un Prêtre, ſi j'entreprenois de perſuader à V. E. que j'ai beaucoup de joie de ſa nouvelle dignité. Etant auſſi obligé que je le ſuis par un devoir de gratitude & par un ſentiment d'eſtime d'aimer ſon vrai bien, je crois rendre à V. E. ce que je lui dois d'une maniere plus avantageuſe & plus chrétienne, en priant Dieu, qu'il lui faſſe la grace de faire bon uſage d'un rang dont preſque tout le monde abuſe, qu'en la felicitant de ce qu'elle y eſt arrivée. Vous jugez aſſez, Monſeigneur, que je ne parlerois pas de la ſorte à toute autre perſonne qui ſeroit plus capable de s'éblouir de l'éclat d'une dignité, qui eſt maintenant ſi élevée ſelon le monde, que d'en apprehender le peril à cauſe de cet éclat même, & de l'obligation qu'elle impoſe de n'emploier tout ce qu'elle donne de credit & d'autorité que pour le ſervice de l'Egliſe.

Fin du Tome Quatrieme.

Fautes à corriger.

Pag. 12. *lign.* 24. funêtes, *lif.* funeſtes.
19. *lign.* 18. mirior *lif.* miroir.
55. *lign.* 14. des *lif.* de.
97. *dans la marge lif.* C'étoit un Ecrit intitulé *Remontrance*, & enſuite *Juſtification.*
102. *lign.* 11. *lif.* marque que vous.
109. *lign.* 24. *lif.* ſans peché.
118. *lign.* 21. *lif.* accompliſſent-ils.
124. *lign.* 9. *lif.* qui m'ont.
169. *lign. dern. lif.* d'aller, pour trouver.
186. *dans le titre lif.* la conduite d'une Religieuſe.
234. *lign. dern. lif.* Jeſuites. Mais à l'égard de ce que dit V. A. elle me &c.
242. *lign.* 19. *lif.* Doien de ſainte.
269. *lign.* 3. *à fine lif.* trouvée en tel état.
270. *lign.* 12. *lif.* ſi j'aurai.
350. *lign.* 9. *lif.* ſe deſiſteront.
417. *lign.* 29. *lif.* qu'on eliſe.
447. *lign.* 10. *lif.* que l'on peut.
465. *lign.* 11. *lif.* à la piété duquel le Pape a donné tant d'éloges.
502. *Mettez en parentheſe la derniere ligne qui devoit être une note.*
535. *lign.* 17. recommander *lif.* repreſenter.